CORRESPONDANCE

MILITAIRE

DE NAPOLÉON IER

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en novembre 1875.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

CORRESPONDANCE
MILITAIRE
DE NAPOLÉON IER

EXTRAITE DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

ET PUBLIÉE

PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE

TOME PREMIER



PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE

1876

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Il y a certes bien des livres qui traitent de l'art de la guerre. En est-il un plus fertile en enseignements, plus précis, plus décisif, plus profond que cette admirable correspondance de Napoléon Ier? Elle abonde en leçons incomparables : pas un mot vague, inutile ou insuffisant. C'est le plus parfait traité qu'il y ait au monde sur la difficile science de conduire les armées à la victoire.

Et cependant on pourrait compter les officiers à qui il a été donné de faire une étude approfondie de ces pages, vrai monument de science militaire. L'élite de notre armée en est réduite à chercher les traditions stratégiques dans des documents où les contradictions éclatent et obscurcissent les faits. On lit les Mémoires des

lieutenants du grand capitaine, on ne connaît pas les préceptes du maître. N'y a-t-il pas là une anomalie étrange au premier abord? Pourtant, en y réfléchissant, on comprend vite qu'un très-petit nombre d'officiers peut seul se procurer un ouvrage aussi volumineux que cette correspondance. Et puis quel travail que cette lecture! Que de tâtonnements obligés dans cette recherche des lettres techniques, perdues qu'elles sont dans trente-deux volumes, au milieu d'une foule de considérations politiques ou administratives! Cette lecture était donc une étude, sinon impossible, du moins longue et pénible. Dans sa sollicitude pour tout ce qui a rapport à l'instruction de l'armée, M. le Ministre de la guerre a été frappé de cette situation, et a voulu la faire cesser, en nous encourageant à publier les ordres et les instructions militaires du vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna.

Ce recueil de lettres que nous offrons aujourd'hui à l'armée, grâce à l'initiative et aux bienveillants encouragements de M. le général de Cissey, est donc né d'une pensée patriotique.

Nous avons rassemblé avec soin les nombreuses

lettres qui mettent en relief les éminentes et incomparables qualités militaires de Napoléon Ier, sa puissance d'organisation et de direction, son génie de la préparation de la guerre et son esprit de prévoyance.

Les officiers pourront suivre dans cet ouvrage les modifications successives introduites par l'Empereur dans la constitution de l'armée, et connaîtront son opinion intime sur les diverses questions d'administration, de tactique et de stratégie. Ils verront avec quelle autorité il exerçait le commandement, par quelles études sérieuses et continues il préparait une campagne, avec quelle initiative audacieuse et raisonnée il en jalonnait les grandes lignes, que de netteté et de décision il y avait dans ses ordres, avec quel soin minutieux il en assurait l'exécution, avec quelle vigueur enfin il conduisait ses opérations. Aucune lecture ne sera plus attrayante, plus instructive et plus saine.

Les vues de Napoléon Ier sur certains points qui sont encore en discussion aujourd'hui, porteront la lumière dans l'esprit de l'armée, et formeront son jugement basé sur de solides doctrines

Quelques lettres, en très-petit nombre d'ailleurs, ont été reproduites, bien que n'ayant aucun caractère militaire. Elles contiennent les appréciations de Napoléon Ier sur les hommes et les choses de son temps, et montrent combien il connaissait le cœur humain. Il est bon que les officiers aient une idée exacte de la profondeur et de l'universalité de ce grand génie.

CORRESPONDANCE

MILITAIRE

DE NAPOLÉON Ier

---

1. — PLAN DE CAMPAGNE POUR L'ARMÉE D'ITALIE.

Paris, 29 nivôse an IV (19 janvier 1796)

Si l'armée d'Italie laisse passer le mois de février sans rien faire, comme elle a laissé passer le mois de janvier, la campagne d'Italie est entièrement manquée. Il faut bien se convaincre que l'on n'obtiendra de grands succès en Italie que pendant l'hiver.

Si l'on suppose que l'armée d'Italie se mette en mouvement le plus tôt possible, elle peut marcher sur Ceva, y forcer le camp retranché avant que les Autrichiens, qui sont à Acqui, ne soient joints aux Piémontais.

Si, à la vue des préparatifs que feraient les Français, les Autrichiens, longeant derrière le Tanaro, venaient se réunir avec les Piémontais, il faut que

notre armée fasse deux marches sur Acqui, c'est-à-dire aille à Cairo et à Spigno ; l'on peut être assuré qu'alors les Autrichiens s'empresseront de s'en retourner défendre leurs communications avec les Milanais.

L'opération que l'on doit faire est simple : les Piémontais sont-ils seuls? Marcher sur eux par Garessio, Bagnasco, la Solta, Castelnuovo, Montezemolo. Eux battus, le camp retranché forcé, faire le siége de Ceva (opération préalable à toute autre, quelle que soit la marche que l'on veuille tenir).

Les Autrichiens ont-ils le bon esprit de se réunir à Montezemolo avec les Piémontais? Il faut les en séparer et, pour cela, marcher sur Alexandrie, et, dès l'instant qu'ils seront séparés, avoir vingt-quatre heures à soi pour forcer le camp retranché de Ceva.

Une fois le camp retranché de Ceva occupé par nous, il faudrait alors des forces doubles pour nous obliger à lever le siége de la forteresse.

L'artillerie de siége débarquera à Vado ; l'on ne doit pas craindre de manquer de charrois, le pays des Langes étant très-abondant en moyens de transport, et le siége de Ceva n'exigeant pas plus de 24 à 30 pièces de canon.

Maître de Ceva, l'on ne doit pas perdre un instant à faire avancer la division qui garde Tende, Briga et les hauteurs du comté de Nice jusqu'à

Borgo; l'on doit opérer sa jonction par Mondovi, investir Coni avec la division du centre, et marcher droit sur Turin. Le roi de Sardaigne fait alors des propositions de paix. Il faut que le général dise qu'il n'a pas le droit de faire la paix, qu'il faut que l'on envoie un courrier à Paris, et pendant ce temps-là il arrivera que le roi de Sardaigne sera obligé de faire des propositions telles qu'elles ne pourront pas être refusées, et rempliront parfaitement le but du Gouvernement; sans quoi l'on brûlera Turin, sans se soucier de la citadelle.

Au reste, comme la guerre en Italie dépend absolument de la saison, chaque mois exige un plan de campagne différent. Il faut que le Gouvernement ait une confiance entière dans son général, lui laisse une grande latitude, et lui présente seulement le but qu'il veut remplir. Il faut un mois pour avoir réponse d'une dépêche venant de Savone, et, pendant ce temps, tout peut changer.

Lorsque Turin sera à nous, les siéges des forteresses d'Alexandrie et de Tortone seront inutiles; nous entrons dans le Milanais comme en Champagne, sans obstacles.

Le Gouvernement doit ordonner que l'équipage de pontons sur haquets, pour le Mincio et l'Oglio, que j'avais fait préparer, soit achevé. L'on trouvera en Italie tout ce qu'il faut pour les ponts du Pô, de l'Adige, du Tessin et du Tanaro.

L'on trouvera charrois, habillements et subsistances pour la brave armée qui s'emparerait des plaines du Piémont et du Milanais.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

2. — ETAT DES SUBSISTANCES DE L'ARMÉE.

A CHAUVET, COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF.

Quartier général, Nice, 7 germinal an IV (27 mars 1796).

Vous trouverez ci-joint l'état du mouvement de la cavalerie ; vous y verrez que le 10 et jours suivants il arrive des régiments.

La compagnie Navarre, Roy et Barry, que j'ai vue, m'a assuré qu'à commencer du 11 elle fournira 40,000 quintaux de foin depuis Menton à Finale. Nice est approvisionnée. Voilà donc la subsistance de ma cavalerie assurée.

La compagnie Collot, qui est arrivée à Marseille, assure le service de la viande.

La compagnie La Porte assure le service des grains; ses agents sont arrivés à l'armée.

J'ai en mouvement 1,600 mulets pour le service de mon artillerie.

Hâtez-vous de venir à Nice, j'ai besoin de vous. Vous devez être en chemin, après la lettre que je vous ai écrite hier ; tous les jours que vous retardez,

vous ôtez à mes opérations une chance de probabilité pour la réussite. Il est des mesures, dans la position actuelle, que l'on ne peut prendre que d'ici; il est un mouvement primitif qui doit être donné d'ici, où sont mes magasins et mon artillerie.

J'ai écrit hier à Saliceti. Le Gouvernement attend de cette armée de grandes choses; il faut les réaliser et tirer la patrie de la crise où elle se trouve.

BONAPARTE.

De Coston.

---

3. — ORDRE DE SÉVIR CONTRE UN BATAILLON.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

Le 3e bataillon de la 209e demi-brigade s'est rendu coupable de désobéissance; il s'est déshonoré par son esprit de mutinerie et en refusant de marcher aux divisions actives. Les officiers se sont mal conduits; le commandant, le capitaine Duvernay, a montré de mauvaises intentions. Vous voudrez bien faire arrêter le capitaine Duvernay, et le faire traduire devant un conseil militaire à Toulon, où vous adresserez la plainte, qui sera portée par le commandant de la place.

Vous ferez traduire devant un conseil militaire,

à Nice, les grenadiers accusés d'être les auteurs de la mutinerie. Vous ferez sortir les autres grenadiers, que vous distribuerez, cinq hommes par cinq hommes, dans les bataillons de l'armée.

Les officiers et sous-officiers n'ayant point donné l'exemple de partir et étant restés dans les rangs sans parler, sont tous coupables ; ils seront sur-le-champ licenciés et renvoyés chez eux.

Les soldats du bataillon seront incorporés à Marseille avec la 83e demi-brigade.

La présente lettre sera mise à l'ordre de l'armée.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

4. — PARTAGE DE LA CAVALERIE EN DEUX DIVISIONS.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796)

La cavalerie sera partagée en deux divisions.

La première sera composée des
- 1er régiment de hussards;
- 10e régiment de chasseurs;
- 22e régiment de chasseurs;
- 25e régiment de chasseurs;
- 5e régiment de dragons;
- 20e régiment de dragons.

Le 1er régiment de hussards ira par Menton, San-Remo, Oneille, Albenga, et se rendra à Toirano;

Le 10e régiment de chasseurs, à Albenga.

Le 22e régiment de chasseurs suivra les mêmes étapes ; deux escadrons se rendront à Pietra, et les deux autres iront à Loano.

Le 25e régiment de chasseurs prendra aussi la même route ; deux escadrons iront à Borghetto, et les deux autres à Ceriale.

Le 5e de dragons restera à Albenga.

Le 20e de dragons ira à Alassio.

La seconde division sera composée :

Du 7e régiment de hussards, qui se rendra à Pieve ; il partira de Nice le 15 germinal ;

Du 13e régiment de chasseurs, qui ira à Diano[1] ;

Du 24e de chasseurs, qui se rendra à Oneille ;

Du 8e de dragons, qui ira au Port-Maurice ;

Du 15e de dragons, qui se rendra à l'Arma, pres la Taggia.

Vous ordonnerez au général de brigade Saint-Hilaire de parcourir les villes destinées à la première division de cavalerie, et de vous rendre compte s'il y a des écuries en assez grande quantité pour loger les chevaux.

Vous ordonnerez au général Serurier d'envoyer un général de brigade faire la visite des villages où doit loger la seconde division. Vous recommanderez

[1] Diano Marina.

à ces généraux de mettre de la discrétion dans cette visite et de ne rien faire qui puisse déceler notre projet.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

5. — ORDRE DU JOUR PERSONNEL DE L'ÉTAT-MAJOR.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

Le général en chef Bonaparte a passé la revue de la 100e demi-brigade et de la 165e, ainsi que du bataillon du Montferme, du 7e régiment de hussards et de l'artillerie ; il a été satisfait de la tenue des troupes, des sentiments de dévouement à la République et de la forte résolution de vaincre qu'elles lui ont témoignés. Il a parcouru les divisions les plus actives de l'armée ; il a trouvé partout des soldats accoutumés à vaincre et à souffrir, aussi dévoués à la liberté qu'à la discipline, qui est le nerf des armées. Ils trouveront en lui un frère d'armes, fort de la confiance du Gouvernement, fier de l'estime des patriotes, et décidé à fixer sur l'armée d'Italie des destinées dignes d'elle.

En exécution de l'arrêté du Directoire exécutif, en date du 12 ventôse, le général Alexandre Berthier est nommé chef de l'état-major de l'armée d'Italie.

L'adjudant général Vignolle reste sous-chef de l'état-major.

Le général de division P. Gaultier reste employé au quartier général à Nice ; il est particulièrement chargé, dans ce moment, de tout ce qui a rapport à la nouvelle organisation de l'armée, aux hommes de la réquisition et à l'échange des prisonniers de guerre ; il signera tout ce qui est relatif à ce travail.

Il est ordonné aux généraux qui n'ont pas le nombre d'aides de camp désigné par la loi de s'en choisir suivant les dispositions qu'elle prescrit.

Il est également ordonné aux adjudants généraux qui n'ont pas leurs adjoints de proposer sans délai les officiers qu'ils jugeront capables de remplir ces fonctions importantes. Ils doivent sentir qu'aucune considération particulière ne peut influer sur leur choix ; les talents, la moralité, un patriotisme pur et éclairé doivent seuls le déterminer.

A la réception du présent ordre, les adjudants généraux adresseront au chef de l'état-major le nom, le grade et l'ancienneté de service de chacun de leurs adjoints ; ils ajouteront des notes sur leurs connaissances.

Les adjudants généraux sont prévenus que le chef d'état-major a des ordres très-précis du général en chef, pour faire subir un examen aux adjoints, afin de faire passer dans les auxiliaires et remplacer ceux qui ne seraient pas propres à

seconder le travail dont leurs adjudants généraux sont chargés.

Par ordre du général en chef.

Collection Napoléon.

---

6. — DISPOSITIONS POUR ASSURER LE SERVICE DES FOURRAGES ET FOURNIR DES SOULIERS A L'ARMÉE.

AU CITOYEN SUCY, A GÊNES.

Quartier général, Nice, 12 germinal an IV (1er avril 1796).

Si l'ordonnateur en chef m'eût envoyé, il y a sept jours que je suis arrivé, une lettre pareille à celle que je reçois de vous, mon cher ordonnateur, j'eusse pris des mesures pour assurer le service des fourrages; mais toutes les lettres que j'ai reçues de Gênes tendaient à m'endormir.

La route, depuis le Rhône jusqu'au Var, est approvisionnée; Nice l'est pour un mois, Menton l'est également.

Par le courrier que je vous expédie, j'écris au citoyen Navarre pour le presser, et je donne des ordres au général Casalta. Je serai demain au soir à Bordighera. Vous recevrez ci-joint l'état du mouvement de la cavalerie. Les charrois filent à force, et demain il part 2,000 mulets; ils seront tous adressés à Finale et Vado.

Si le citoyen Navarre est de bonne foi, avec les

avances qu'il a reçues à Paris et les 60,000 francs que vous lui avez donnés, vous ne devriez plus avoir d'inquiétudes. Transportez-vous à Varaggio et prenez des engagements pour 30,000 francs, à condition que les fourrages seront rendus à Loano, Finale, Oneille, avant le 25 du mois; je ferai honneur à vos engagements, à Albenga.

Le blé est assuré par la compagnie Flosque. Ce citoyen, qui se rendra à Gênes, m'a promis 20,000 paires de souliers, qui seront payées à Paris.

Je ferai partir demain 5,000 paires d'ici; 12,000 paires partiront de Marseille. Vous remettrez la lettre ci-jointe, par laquelle Collot ordonne à sa maison de faire partir 10,000 paires de souliers et 800 quintaux de foin. Pressez le départ des souliers que vous avez achetés.

Je pars demain pour Bordighera. Je serai à Albenga le 15; je vous y attends le plus tôt possible.

Le quartier général, composé de tous les agents des services, est parti aujourd'hui. Lambert part avec moi.

Adieu, mon cher ordonnateur. Activité et courage!

BONAPARTE.

De Coston.

---

7. — ORDRE AUX GÉNÉRAUX D'ACCÉLÉRER LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ARMÉE.

Menton, 14 germinal an IV (3 avril 1796).

Le général en chef renouvelle l'ordre aux généraux commandant les divisions d'accélérer, autant qu'il leur sera possible, le travail relatif à la nouvelle organisation. Les généraux de division feront passer une revue des troupes qui sont sous leur commandement, afin d'examiner avec attention l'état de l'armement. Ils feront changer les fusils hors d'état de service. Les généraux et adjudants généraux ne doivent pas perdre un seul instant pour faire pourvoir les troupes des objets qui peuvent leur être nécessaires. Le général en chef est instruit que des employés des fourrages se permettent de changer arbitrairement la ration, sous prétexte de la pénurie des magasins. Il leur est expressément défendu de faire délivrer des rations au-dessous de la proportion déterminée sans un ordre par écrit d'un commissaire des guerres, qui ne pourra le donner qu'après avoir constaté, par un procès-verbal, l'état des magasins, et avoir motivé l'urgence. Ils resteront responsables de la mesure qu'ils auront prescrite. Les adjudants généraux chargés du détail dans les divisions enverront avec la plus grande exactitude au chef de l'état-major, à Albenga, l'état décadaire de l'emplacement et de la situation des

troupes dans les divisions. Dans l'exécution de quelques mouvements de troupes ordonnés, plusieurs généraux ont oublié de faire relever des détachements. Il leur est ordonné d'apporter plus d'attention aux dispositions qu'ils ont à faire, de manière à ce qu'il ne reste aucun détachement isolé des corps qui reçoivent l'ordre de changer de destination.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

8. — ORDRES POUR LE SERVICE DES CHARROIS ET DES VIVRES DE LA DIVISION D'ORMEA.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Oneille, 15 germinal an IV (4 avril 1796).

Vous donnerez les ordres et vous prendrez des mesures pour qu'il y ait à la disposition et pour le service de la division d'Ormea, pour les vivres :

1° Charrois de vivres......	1 chef de division; 4 brigadiers; 20 haut-le-pied; 200 mulets.
2° Charrois des fourrages...	1 brigadier; 5 haut-le-pied; 50 mulets.
3° Charrois d'artillerie....	2 brigadiers; 10 haut-le-pied 100 mulets.

Ces trois cent cinquante mulets seront fournis

dans le pays génois. Chaque haut-le-pied commandera dix mulets; chaque brigadier en commandera cinquante; chaque chef de division, deux cents. Ils seront payés tous les cinq jours. Il sera passé un marché par le commissaire des guerres, et les engagements seront par jour, et, s'il est possible, pour deux décades.

Tous les charrois ci-dessus seront à la disposition, savoir : ceux des vivres, de l'agent en chef des vivres; ceux des fourrages de l'agent en chef des fourrages; ceux de l'artillerie, du commandant de l'artillerie.

Ils seront levés le plus tôt possible, et l'on fera, dès demain, charroyer : par l'attelage des vivres, des farines, eaux-de-vie et biscuits, à Pieve et à Ormea; par celui de l'artillerie, des cartouches; par l'attelage des fourrages, de l'avoine à Ormea.

Il faut que, sous six jours, deux mille cinq cents quintaux de blé ou farine soient transportés à Pieve et à Ormea; qu'il y ait à Ormea cent mille rations de biscuit, et cinq cent mille rations d'eau-de-vie; à Pieve, un million de cartouches et cinq cent mille à Ormea, et qu'il soit transporté à Ormea quatre mille boisseaux d'avoine.

Tous les jours, le garde-magasin de chaque service enverra à son chef, au quartier général, l'état de ce que l'on aura versé, et le commissaire des guerres enverra à l'ordonnateur, tous les jours,

l'état de ce qui aura été transporté à Ormea et à Pieve. BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

9. — ORDRE DU JOUR RELATIF A LA DISTRIBUTION DES VIVRES ET DES FOURRAGES.

Albenga, 16 germinal an IV (5 avril 1796).

A dater du 22 germinal, la première et la deuxième division d'avant-garde, la première et la deuxième du corps de bataille, recevront alternativement un jour de la viande fraîche, un autre des légumes, et le troisième de la viande salée. Incessamment la viande fraîche sera donnée tous les jours.

Le général en chef ordonne que la ration de fourrages soit fixée ainsi qu'il suit :

Pour les troupes à cheval et les charrois, dix livres de foin et un demi-boisseau d'avoine ;

Pour les charrois de l'artillerie seulement, douze livres de foin et un demi-boisseau d'avoine.

Il est expressément ordonné aux adjudants généraux chargés du détail des divisions de faire passer par la voie la plus prompte au chef de l'état-major, à Albenga, un état de situation et d'emplacement des troupes de leur division ; ils n'oublieront pas d'y porter la force de la compagnie auxiliaire. Le général en chef a le plus pressant besoin de connaître ces états.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

10. — ORDRE DE SE TENIR PRÊT A MARCHER AU PREMIER SIGNAL.

AU GÉNÉRAL DE DIVISION AUGEREAU.

Quartier général, Albenga, 22 germinal an IV (11 avril 1796).

Le général en chef, Général, me charge de vous donner l'ordre de tenir les troupes que vous commandez prêtes à marcher au premier signal. Vous ferez donner les vivres et l'eau-de-vie pour deux jours, et vous distribuerez les souliers qui pourraient être arrivés à Loano ou à Albenga.

Vous ferez distribuer quatre-vingts coups par homme, et vous rassemblerez le plus de mulets possible.

Le général en chef va vous faire passer, par un courrier, des ordres et une instruction détaillée sur ce que vous aurez à faire ce soir; ces dispositions tiennent aux mouvements de l'ennemi et à l'attaque qui va être faite.

Vous désignerez quatre escadrons de choix dans les différents corps de troupes à cheval qui sont à vos ordres, pour être prêts à suivre votre mouvement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

11.— DISPOSITIONS POUR LA BATAILLE DE MONTENOTTE.

AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Albenga, 22 germinal an IV (11 avril 1796).

Je vous préviens, Général, que l'ennemi a attaqué hier avec des forces supérieures les postes de Voltri, qui, après la défense la plus vive et la plus honorable, se sont retirés sur Savone. L'ennemi a continué son audace et s'est montré à Monte-Legino avec des forces encore plus considérables. Depuis huit heures du matin on se bat, et la brave résistance de nos troupes l'a forcé à la retraite sur Montenotte. Je suis décidé à attaquer moi-même. En conséquence, le général Menard part ce soir de Cadibona et de Quiliano, avec 4,000 hommes, pour donner sur Montenotte. Les généraux Joubert et Dommartin partent de Saint-Jacques avec 5,000 hommes, pour se réunir aux troupes du général Menard. En même temps, le général Augereau doit se mettre en mouvement à minuit, avec 6,000 hommes, sur Mallare, et de là sur Cairo, pour tourner et attaquer l'ennemi qui pourrait avoir dirigé ses forces sur Montenotte et Sassello.

Le général Laharpe avec l'avant-garde, montant à environ 7,000 hommes, marchera sur les hauteurs de Montenotte.

Le général Rusca doit tenir la Solta, Spinarda [1] et

[1] Monte-Spinarda.

défendre Bardinetto et Melogno. Il aura à ses ordres un bataillon de la 84e demi-brigade qui est à Melogno, indépendamment de deux demi-brigades qu'il a déjà. Ce général est à vos ordres, et vous lui donnerez les renforts que vous jugerez nécessaires.

Vous devez, de votre côté, faire des démonstrations qui puissent inquiéter l'ennemi sans exposer vos troupes.

Je vous ferai connaître ses mouvements ultérieurs.

Vous ferez passer au général Rusca l'ordre ci-dessus.

Demain nous attaquerons l'ennemi sur tous les points de la droite. Il est possible qu'après-demain nous soyons de votre côté.

Tenez-vous prêt à exécuter tous les mouvements qui pourront vous être ordonnés.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

12. — ORDRE CONCERNANT LES AMBULANCES ET LES PRISONNIERS DE GUERRE.

A L'ADJUDANT GÉNÉRAL VIAL.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

L'adjudant général Vial donnera les ordres nécessaires pour faire partir sur-le-champ les ambulances pour la Rochetta, suivant l'ordre ci-joint du chirur-

gien en chef de l'armée qu'il fera remettre au chirurgien en chef qui est à Carcare. Il se concertera pour cet objet avec le commissaire ordonnateur en chef.

Il enregistrera tous les prisonniers de guerre qui arriveront à Carcare et les dirigera de suite sur Finale, d'où ils seront envoyés à Nice, et notamment ceux de la redoute de Cosseria, qui vont y arriver. Il leur fera délivrer des subsistances de manière qu'ils partent aujourd'hui pour Finale, où ils devront être arrivés le plus tôt possible. Il donnera l'ordre pour que, dans tous les lieux où coucheront ces prisonniers, ils soient enfermés dans les églises avec une forte garde, suivant les ordres du général en chef. Tous les officiers prisonniers de guerre de la redoute de Cosseria, qui doivent être renvoyés en Piémont, passeront par le col de Tende, en allant par Finale, Oneille et Nice. Quant à ceux qui voudront aller en Lombardie, ils pourront passer par Savone et Gênes, par mer.

Il fera mettre en bataille tous ces prisonniers pour les passer en revue devant un commissaire des guerres, et donnera les ordres nécessaires pour leur sûreté, pendant la route, au commandant de l'escorte, qui sera fournie par le général Augereau. Il préviendra le général Gaultier de leur départ, par une ordonnance envoyée de Finale.

Il communiquera cette lettre au commissaire ordonnateur en chef, et la fera enregistrer.

L'ordre du chirurgien en chef pour les ambulances sera adressé directement par lui à son second, à Carcare.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

13. — ORDRES RELATIFS AUX AMBULANCES.

AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Le commissaire ordonnateur est requis de donner ses ordres pour faire établir une ambulance de cent lits à Millesimo; il ordonnera également d'attacher et de faire suivre une ambulance à chacune des divisions des généraux Masséna, Laharpe et Augereau.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

14. — ORDRES RELATIFS AUX PRISONNIERS DE GUERRE.

A L'ADJUDANT GÉNÉRAL FRANCESCHI.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Franceschi de rester demain au quartier général de Carcare pour y être chargé de tout ce qui est relatif à la partie de l'état-major et passer, conjointement avec un commissaire des guerres, à six heures du matin, la revue

de tous les prisonniers de guerre faits à Dego. Il les fera partir immédiatement après pour Finale, d'où ils seront envoyés à Nice. L'adjudant général Franceschi aura le soin de dresser les états nominatifs de tous ces prisonniers. Il y joindra le nom de leurs corps, le lieu et la date de leur prise, et il leur fera délivrer avant leur départ une demi-ration de pain et une demi-ration d'eau-de-vie. Il est prévenu que les troupes du général Menard, 8e demi-brigade d'infanterie légère, qui bivouaque cette nuit auprès de Carcare, sont destinées à rester au quartier général et à fournir l'escorte des prisonniers. Il mettra 100 hommes par 1,000 prisonniers. Un adjoint aux adjudants généraux sera chargé de la conduite des prisonniers.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

15. — DISPOSITIONS ORDONNÉES EN VUE D'UNE ATTAQUE DE BEAULIEU.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

Je suis instruit que Beaulieu en personne doit venir vous attaquer, demain, avant le jour. Faites placer les pièces qui restent, en position ; arrangez vos troupes pour pouvoir faire une vigoureuse résis

tance; avancez vos tirailleurs, afin de pouvoir être prévenu de la marche de l'ennemi.

Le général Laharpe ira placer son quartier général à Rochetta.

Le général Victor ira se placer avec sa demi-brigade sur la hauteur de Mori et par longueur de Montenotte inférieur. Aux premiers coups de fusil que tireront vos avant-postes, vous ferez tirer trois coups de canon l'un sur l'autre. Ce sera pour le général Laharpe le signal de battre la générale et de vous soutenir, et pour le général Victor de marcher et de tourner l'ennemi. Si, heureusement pour nous, Beaulieu vient, j'espère qu'il ira habiter la chambre d'O'Hara.

Faites descendre tous les caissons, et laissez des munitions autour des pièces.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

16. — PLAINTES SUR L'INSUFFISANCE DU PERSONNEL DU GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE.

AU DIRECTEUR CARNOT.

Quartier général, Carcare, 27 germinal an IV (16 avril 1796).

Vous verrez, par la relation que j'envoie au Directoire, les détails de la bataille de Montenotte et de Millesimo. Je ne vous dissimule pas que je ne suis secondé ni par le génie ni par l'artillerie; je n'ai

pas ici, malgré l'ordre que vous en avez donné, un seul des officiers que j'ai demandés.

Le citoyen Milet-Mureau a mis une mauvaise volonté dont je porte spécialement plainte.

J'ai pris Montezemolo. Je n'ai pas un officier du génie capable de reconnaître Ceva, et il faut que je m'y porte moi-même, et ma présence cependant est bien plus intéressante à ma droite, où, peut-être dans une heure, je serai aux mains avec Beaulieu en personne, qui a la rage dans le cœur et veut tenter un coup de désespoir. Pourriez-vous croire que je n'ai pas ici un officier du génie sortant de Mézières, pas un qui ait fait un siége ou qui ait été employé dans une place fortifiée?

Les corps du génie et de l'artillerie sont livrés au commérage le plus ridicule; on ne consulte jamais le bien du service, mais toujours la convenance des individus. Les adjoints du ministre répandent l'eau bénite et la patrie en souffre.

Le citoyen Muiron, jeune chef de bataillon d'artillerie, connaissant le pays, un de ceux à qui vous avez donné l'ordre de venir, sur lequel au moins je comptais, ne viendra pas. Je vous envoie la lettre originale que m'a écrite Milet-Mureau; vous verrez s'il y a quelque chose de plus bête ou de plus malintentionné.

De quel droit le citoyen Milet-Mureau donne-t-il contre-ordre à un chef de bataillon, lorsque vous aviez ordonné qu'il vînt ici?

Il a fait la même chose pour une compagnie d'artillerie à cheval à qui vous aviez pareillement ordonné de venir ici ; il a écrit à Gassendi, non pas d'une manière engageante, mais faites pour le rebuter.

Je n'ai pas pu avoir d'ouvriers. Une autre compagnie d'artillerie légère, avec les ustensiles les plus indispensables, on l'a destinée pour Constantinople. Je ne vous parle pas du dénûment où je me trouve en argent, charrois et eau-de-vie ; je sais que vous avez fait tout ce qui était possible. Malgré tout cela, j'espère que nous nous en tirerons avec gloire et avantage pour la patrie.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

17. — PLAINTES CONTRE LE BUREAU DE L'ARTILLERIE A PARIS.

AU DIRECTEUR CARNOT.

Cairo, 27 germinal an IV (16 avril 1796).

Vous trouverez ci-joint une lettre que je viens de recevoir, et qui vous fera voir que je n'ai plus d'espérance d'avoir de l'artillerie légère. Si on eût laissé partir la compagnie que vous m'aviez accordée, et qui avait déjà passé Montargis il y a un mois, je ne me trouverais pas dans cet embarras. Mais lorsque les commis veulent gouverner, voilà ce qui en arrive.

Je ne conçois pas que l'on puisse, sans mauvaises intentions, faire rétrograder une compagnie que j'avais demandée avec instance, et dont vous aviez ordonné le départ. Il est impossible de voir un bureau moins au fait des troupes que celui de l'artillerie, qui compte sur des troupes qui n'existent plus. Je vous prie aussi, mon cher Directeur, d'ordonner au général Châteauneuf-Randon de ne pas retenir les troupes qui sont destinées pour l'armée. L'ennemi est bien plus fort que nous ne pensions, se bat très-bien, a beaucoup plus de cavalerie et d'artillerie que moi. J'espère cependant lui en conter aujourd'hui, faire une fausse marche pour chercher à lui investir un corps de six mille hommes qui me paraît isolé de son armée.

Entre morts, prisonniers et blessés, il a perdu dans ce moment plus de douze mille hommes. Vous ne pouvez pas concevoir mon désespoir, je dirai presque ma rage, de ne pas avoir eu un bon officier du génie sur le coup d'œil duquel je puisse compter, cinq ou six officiers d'artillerie, auxquels vous aviez donné des ordres, et de me trouver sans artillerie légère, au moment où je suis en plaine.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

18. — ORDRE D'ATTAQUER L'ENNEMI ET DE S'EMPARER DE MONDOVI.

AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Lesegno, 2 floréal an IV (21 avril 1796).

Vous vous porterez de suite au delà du pont de la Torre, pour diriger par vous-même l'attaque que vous ferez sur-le-champ de la droite des ennemis. Dès l'instant que vous les aurez battus, vous les poursuivrez dans leur retraite.

Le général Meynier a ordre de se porter, par le village de Saint-Michel, sur la hauteur de la Bicoque; vous le protégerez dans ce mouvement. Si, après cela, l'ennemi opère sa retraite sur Carrù, comme il est probable, vous vous avancerez sur Mondovi, que vous sommerez; et, si cette ville se rend, vous y nommerez un commandant ferme et intelligent, avec une très-petite garnison.

Vous empêcherez qu'on ne pille, et vous aurez soin de prendre, avec le gros de votre division, une position sur la droite de Mondovi, en avant de la Bicoque, où je vous ferai passer des ordres ultérieurs.

Vous imposerez la ville de Mondovi et les villages circonvoisins à vous fournir les contributions en pain, viande, et autres subsistances nécessaires à votre troupe, et tout ce dont elle aura besoin.

Je me tiendrai au village de Lesegno, où vous m'instruirez de tout ce qui vous arrivera.

Vous placerez la demi-brigade du général Dommartin sur votre droite, de manière qu'elle soit le plus à portée possible de se joindre au général Masséna.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

19. — RÉQUISITIONS DE VIVRES POUR L'ARMÉE.

A LA MUNICIPALITÉ DE MONDOVI.

Mondovi, 2 floréal an IV (21 avril 1796).

La municipalité de Mondovi fera transporter sur-le-champ, à la redoute, huit mille rations de biscuit, qui seront remises à l'adjudant général du général Serurier, qui en fera aussitôt la répartition aux différents quartiers-maîtres.

Elle fera transporter à Lesegno et Lapre, pendant la nuit, trente mille rations de biscuit, qui seront remises au citoyen Vignolle, sous-chef de l'état-major; elle fera passer mille cinq cents rations à la Bicoque, qui seront données au général Joubert.

La municipalité fera délivrer huit mille rations de viande et quatre mille bouteilles de vin pour les troupes du général divisionnaire Serurier. Ce vin et cette viande seront distribués à la redoute, à l'ad-

judant général, qui en fera la distribution aux troupes.

La municipalité fera en sorte d'avoir demain, avant dix heures du matin, huit mille rations de pain, huit mille rations de viande et quatre mille bouteilles de vin, qui seront transportées et distribuées à la redoute.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

20. — MOUVEMENT SUR LA RIVIÈRE DU PESIO ORDRE DE MARCHE ET DE BATAILLE.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général Masséna partira avec sa division, son artillerie et sa cavalerie, demain, à six heures du matin, pour prendre position le long de la rivière du Pesio, appuyant sa droite sur le Tanaro, et prolongeant sa gauche autant que sa ligne pourra s'étendre. Il se mettra en bataille sur deux lignes en observant la distance nécessaire, de manière que l'espace puisse servir à former en colonne serrée la moitié de sa division. Ses troupes à cheval seront à sa gauche. Il aura une avant-garde d'infanterie légère et de cavalerie qui partira une demi-heure avant, et qui se portera sur Carrù dès l'instant qu'il aura

éclairé sa gauche, et que le reste de sa division le suivra à une demi-heure de distance. Il restera dans cette position et dans cet ordre de bataille.

Il prendra du biscuit pour le 4 et pour le 5.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

21. — ORDRE DE MOUVEMENT SUR DOGLIANI.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général Augereau partira avec sa division de Castellino, demain, à sept heures du matin, pour se rendre à Dogliani, et tâchera de s'emparer du pont de Narsole, sur le Tanaro. Il poussera de forts avant-postes sur Novello; il sera maître de s'y porter avec ses forces s'il le trouve convenable, et si ses troupes ne sont pas trop fatiguées. Il aura avec lui onze pièces d'artillerie de montagne qu'il prendra à Murazzano, où le général commandant l'artillerie a reçu l'ordre de les faire passer.

On lui enverra cette nuit, au gué du Tanaro, près de Castellino, pour les journées du 4 et du 5, du biscuit qu'il y fera prendre.

Il est prévenu que les généraux Masséna et Serurier doivent s'avancer au delà de Carrù. Si, du sommet des hauteurs, il n'apercevait pas les troupes du

général Masséna, il enverrait, de Clavesana, une patrouille pour prendre langue à Carrù, en supposant qu'il pût passer le Tanaro.

Le général Augereau préviendra le général en chef, avant de partir, de la route qu'il compte prendre, soit par Murazzano et Belvedere, soit en longeant le Tanaro.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

22. — ORDRE DU JOUR CONTRE LE PILLAGE.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général en chef témoigne à l'armée sa satisfaction sur sa bravoure et sur les succès qu'elle obtient tous les jours sur l'ennemi ; mais il voit avec horreur le pillage affreux auquel se livrent des hommes pervers, qui n'arrivent à leurs corps qu'après la bataille pour se livrer aux excès les plus déshonorants pour l'armée et le nom français.

En conséquence il ordonne :

1° Au général, chef de l'état-major, de lui faire, sous vingt-quatre heures, un rapport sur la conduite morale des adjudants généraux et autres officiers attachés à l'état-major.

2° Les généraux de division enverront, sous vingt-quatre heures, au général en chef, une note sur la moralité des officiers supérieurs qui sont sous leurs ordres depuis l'ouverture de la campagne.

3° Le commissaire ordonnateur en chef fera le même rapport sur la conduite des commissaires des guerres.

4° Le général en chef se réserve de statuer sur les officiers supérieurs ou commissaires des guerres sur qui il serait porté des plaintes.

5° Les chefs de brigade, les chefs de bataillon, se réuniront chez le général de brigade; ils feront une note des officiers de chaque demi-brigade, et sur la conduite morale qu'ils ont tenue depuis l'ouverture de la campagne. Le général de brigade remettra cette note au général de division, en y joignant ses observations.

Les généraux de division sont autorisés à destituer sur-le-champ, et même à envoyer au château du fort Carré, à Antibes, en arrestation, les officiers qui auraient, par leur exemple, autorisé l'horrible pillage qui a lieu depuis plusieurs jours.

Les généraux de division sont autorisés, par la nature des circonstances, à faire fusiller sur-le-champ les officiers ou soldats qui, par leur exemple, exciteraient les autres au pillage, et détruiraient par là la discipline, mettraient le désordre dans l'armée et compromettraient son salut et sa gloire.

Tout officier ou sous-officier qui n'aura pas suivi son drapeau, et qui, sans raison légitime, se trouvera absent au moment d'un combat, sera destitué et son nom sera envoyé à son département, afin qu'il soit

flétri dans l'opinion de ses concitoyens comme un lâche.

Tout soldat qui sera convaincu d'être resté en arrière de son drapeau deux fois de suite sera mis à l'ordre du bataillon.

Tout soldat qui sera convaincu de ne pas s'être trouvé dans un combat perdra son rang d'ancienneté et sera porté sur le cadre à la queue de la compagnie, et, si c'est un grenadier ou un carabinier, sera rayé de la compagnie. Un soldat qui sera convaincu d'avoir manqué deux fois à un combat sera dégradé à la tête du bataillon ; on lui arrachera l'uniforme et il sera envoyé au delà du Var pour arranger les chemins, tant que durera la campagne.

Les commandants des bataillons ou des compagnies, si elles sont détachées, feront le rapport à l'officier supérieur commandant la colonne, qui ordonnera les peines ci-dessus, en en faisant part au général de division.

Les généraux de division, les généraux de brigade et les chefs de corps sont tenus, sous leur responsabilité, à l'exécution du présent ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

23 — ORDRE DU JOUR PRESCRIVANT DIVERSES MESURES D'ORDRE.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Le général en chef, instruit que, malgré ses règlements pour réprimer le pillage, quelques mauvais sujets de l'armée continuent à s'y livrer, renouvelle aux généraux l'ordre le plus précis de mettre à exécution les dispositions prescrites par sa proclamation à l'armée, et il charge le chef de l'état-major d'y tenir strictement la main.

Son intention est d'imposer de fortes contributions sur le pays conquis, de manière à pouvoir payer la moitié de la solde de toute l'armée en argent. Les officiers et les soldats gagneront également à cette disposition; l'armée pourra voler à de nouvelles victoires et remplir l'attente de la patrie; si l'on continue à piller, tout est perdu, même la gloire et l'honneur.

Le prêt doit être payé depuis le 20 germinal, à raison de quatre sous par jour et de seize livres par officier pour le mois de germinal, et autant pour celui de floréal.

Le général en chef ordonne au commissaire ordonnateur en chef, aux chefs des corps auprès de l'armée, de veiller pour qu'avant le 10 de ce mois les différentes divisions de l'armée soient au courant depuis le 20 au 10.

Il ordonne au payeur général de l'armée d'avoir un payeur particulier à chaque division, qui suivra le mouvement de la division et aura toujours de quoi lui faire le prêt pendant dix jours.

Le général en chef ordonne que toutes les demandes de munitions soient adressées, par les généraux divisionnaires, au chef de l'état-major, qui en ordonnera la délivrance. Cette disposition, qui tient à établir l'ordre dans cette partie, est conforme aux règlements militaires et aux lois rendues jusqu'à présent à ce sujet.

Chaque général divisionnaire enverra au parc d'artillerie deux ordonnances pour guider les convois de munitions ou d'artillerie destinés pour sa division. Lorsque la division changera de place, on renouvellera les ordonnances.

Les chevaux de troupes à cheval pris sur l'ennemi appartiendront à ceux qui les auront pris; ils sont invités à les vendre de préférence aux officiers ou aux agents des transports.

Tous chevaux ou mulets tenant aux pièces ou aux équipages de l'artillerie ennemie, et qui seront pris, appartiendront à la demi-brigade dont fera partie la troupe qui aura participé à l'action et qui aura enlevé l'artillerie et les susdits chevaux ou mulets. A cet effet, les chefs des corps et le quartier-maître les feront conduire chez le citoyen Thévenin, chargé des transports de l'artillerie, qui les payera 200

livres, l'un portant l'autre. Les fonds provenant de ces ventes seront répartis aussitôt à la demi-brigade.

Ceux de ces chevaux ou mulets qui seront vendus différemment seront saisis partout où ils seraient reconnus, et l'acheteur perdra ce qu'il aura payé.

Le général Beaumont, commandant toutes les troupes à cheval, commande aussi le service de cette arme; les régiments ou escadrons détachés momentanément dans les divisions ne sont pas moins à ses ordres, pour le détail de service de l'arme.

Le général Beaumont commandera chaque jour un piquet de trente chevaux, commandé par un lieutenant et un sous-lieutenant, pour être au quartier général.

Il sera défendu au commandant de ce piquet de donner aucune escorte sans l'ordre de l'état-major, et il en sera tenu note.

Toutes les fois que le général en chef montera à cheval, la moitié du piquet, commandée par un des officiers, le suivra.

Les généraux de division qui ont des troupes à cheval momentanément à leurs ordres ne les emploieront que pour l'objet du service pour lequel elles sont à leur division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

24. — ORDRES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'HOPITAUX.

AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

Le commissaire ordonnateur en chef est requis de faire toutes les dispositions et de donner les ordres les plus précis pour qu'il soit établi des hôpitaux à Cherasco, Mondovi, Ceva, Coni et Garessio. Il fera rassembler tous les effets, couvertes, habillement, équipement, approvisionnement en subsistances, et enfin tous les objets qui tiennent au service des différentes administrations, et qui ont été trouvés dans le pays conquis, pour en former des magasins dans les places désignées ci-dessus. Rien ne doit rester épars, tout doit être centralisé.

Comme il existe à Cherasco et aux autres lieux une grande quantité d'objets du service des hôpitaux, après que les points ci-dessus désignés seront approvisionnés, l'excédant sera porté par Coni à Nice. Il ordonnera que l'on descende à Ceva une partie de ce qui est dans le fort.

Le commissaire ordonnateur en chef est également requis d'ordonner aux agents en chef des différentes parties d'administration de me faire passer l'état des objets pris sur l'ennemi et des magasins.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

25. — ORDRE RELATIF A LA CUISSON DU PAIN DE L'ARMÉE.

AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1er mai 1796)

L'on ne cuira plus à aucun four de la rivière de Gênes que pour la nourriture des garnisons.

L'on ne cuira plus à Coni ni à Mondovi, ni à Ceva, ni au pont Derlin que pour les garnisons.

L'on cuira à Cherasco pour la division du général Sérurier, et à Acqui pour les autres divisions de l'armée.

Vous tiendrez à Cairo un magasin de mille sacs de farine que vous alimenterez par Savone.

J'ai ordonné à l'intendant de vous procurer quatre mille quintaux de farine à Acqui.

BONAPARTE

Dépôt de la guerre.

---

26. — ORDRES POUR LA FORMATION DE BATAILLONS DE GRENADIERS ET DE CARABINIERS.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Tortone, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Il est ordonné au général Masséna de former sur-le-champ un bataillon de grenadiers composé des

trois compagnies de grenadiers de la 84e demi-brigade d'infanterie et des trois de la 21e. Il en conférera le commandement au chef de bataillon qu'il a dû désigner en exécution de l'ordre du général en chef. Il y attachera l'adjudant-major qui doit être désigné en conformité du même ordre.

Le général Masséna formera aussi un bataillon de carabiniers des trois compagnies de carabiniers de la 1re demi-brigade d'infanterie légère et des trois de la 3e demi-brigade.

On lui fait observer qu'avant ces formations ces compagnies doivent être portées à leur complet, et que les bataillons qu'elles formeront doivent être prêts à partir après-demain.

Même ordre au général Augereau pour la formation de deux bataillons, l'un de grenadiers, l'autre de carabiniers, avec les compagnies des demi-brigades désignées.

Même ordre aux généraux Serurier et Labarpe pour la formation chacun d'un bataillon de grenadiers seulement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

27. — ORDRES DE MARCHER SUR ASTI ET ALEXANDRIE.

AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Bosco, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir d'Alba demain 15, à six heures du matin, avec sa division, le 22ᵉ régiment de chasseurs à cheval et toute son artillerie, pour se rendre le même jour à Asti, d'où il repartira après-demain 16, à la pointe du jour, pour Alexandrie ; il y recevra de nouveaux ordres. Il bivouaquera entre la ville et Valence, et vivra en bonne amitié avec le Gouvernement piémontais et les habitants ; il maintiendra la plus exacte discipline et fera respecter les personnes et les propriétés. Il placera une garde au pont sur le Tanaro pour s'assurer de ses passages.

Le général Serurier, en partant d'Alba, fera prendre à sa troupe le plus de subsistances qu'il pourra, soit en pain, soit en biscuit ; il aura la précaution d'envoyer d'avance à Asti ou à Alexandrie, pour inviter ou requérir la municipalité de faire préparer les vivres et fourrages dont il pourrait avoir besoin.

Le général Serurier est prévenu que l'ennemi a passé le Pô, à l'exception d'une très-petite arrière-garde.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

28. — PUNITION A INFLIGER AUX PILLARDS DE FRUGAROLO.

EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Tortone, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Le général en chef s'empresse de témoigner sa satisfaction sur la bonne police et l'ordre des colonnes d'infanterie dans les différentes divisions de l'armée ; mais c'est avec la plus grande peine qu'il se voit forcé de mettre à l'ordre du jour son indignation sur le pillage et les vexations que se sont permis hier, au village de Frugarolo, quelques hommes de troupes à cheval bivouaqués à la droite de ce village. Le général en chef ordonne aux généraux de cavalerie, aux officiers supérieurs et des compagnies, l'exécution des dispositions prescrites par son ordre du 3 floréal. Il veut que les coupables d'hier soient arrêtés et que la punition soit prompte et éclatante à la tête de la ligne de la cavalerie.

Le général en chef déclare qu'il s'en prendra aux chefs, et qu'il veut absolument que ce brigandage suscité par nos ennemis soit arrêté. Il en appelle à tous les soldats vraiment républicains, et c'est en appeler à toute l'armée.

Le général en chef ordonne aux généraux de division d'envoyer, sous vingt-quatre heures, au chef

de l'état-major, l'état nominatif et de grade de tous les officiers quelconques à leurs ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

29. — ORGANISATION DU SERVICE DES POSTES DE L'ARMÉE.

AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Le bien du service exigeant, Citoyen Commissaire, de l'exactitude dans la correspondance du quartier général avec les divers points de l'armée, le général en chef ordonne que le directeur de la poste de l'armée établisse son service de manière à atteindre ce but. Il veut en conséquence que le courrier de Tortone à Nice, qui doit passer par la rivière de Gênes, parte et arrive dans trois jours ; il ordonne également qu'il en soit établi un qui partira de Tortone, cinq fois par décade, pour Nice, en passant par Ritorto, Acqui, Alba, Cherasco, Mondovi et Coni, et qu'il en parte un de Mondovi, trois fois par semaine, pour Oneille, en passant par Ceva, Garessio, Ormea et Pieve. Le directeur de la poste m'ayant dit que, pour l'établissement de ce service, il lui fallait un fonds de 25,000 francs en numéraire, cette somme lui sera payée, ainsi que le

porte l'autorisation du général en chef, que je vous adresse. Je vous engage à vous occuper sans délai de cet objet important. Je vous envoie l'ordre de route à établir pour la marche des troupes qui rejoindront l'armée et pour les hommes voyageant isolément. Vous verrez qu'indépendamment de ces trois communications, il en sera établi une à Savone, à Acqui, et une autre de Ceva à Cairo. Vous prendrez des renseignements et des arrangements avec les municipalités des lieux désignés pour ces communications, afin que, lorsque les circonstances exigeront qu'on y fasse passer des troupes ou des hommes voyageant isolément, ils y trouvent leur subsistance.

Vous réglerez la manière dont les dépenses seront payées aux municipalités.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

30. — SITUATION DES ARMÉES AUTRICHIENNE ET FRANÇAISE. — PROJET POUR LE PASSAGE DU PO.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Tortone, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

L'armée d'Italie a pris hier possession de Tortone, où nous avons trouvé une très-belle forteresse, qui a coûté plus de quinze millions au roi de Sar-

daigne, et qui renferme cent pièces de canon de bronze et des casemates pour 3,000 hommes.

Je vous ai annoncé par mon aide de camp Murat que nous avions occupé Coni et Ceva, que nous avons trouvés dans un état de défense respectable et approvisionnés de tout.

Le lendemain de la signature de la suspension d'armes, le général Laharpe marcha avec sa division par la route de Bosco à Acqui; le général Augereau par San-Stefano; le général Masséna par Nizza-della-Paglia. Beaulieu évacua ce pays et se réfugia dans Valence, où il passa le Pô avec toute son armée. Le général Masséna est arrivé, avec sa division, à Alexandrie pour s'emparer des magasins que les Autrichiens, ne pouvant les emporter, avaient vendus à la ville. Le 13, l'armée allemande a repassé le Pô, a coupé les bateaux et a brûlé ceux qu'elle a trouvés sur le rivage.

Les Napolitains, qui ordinairement ne sont pas entreprenants, se sont emparés de Valence. Le roi de Sardaigne leur a intimé d'une manière si décidée de lui rendre cette place, qu'ils n'ont pas jugé à propos d'attendre jusqu'au bout, et l'ont rendue à la garnison piémontaise.

Dans ce moment-ci, la division du général Serurier est campée entre Valence et Alexandrie; celle de Masséna est à Sale; celle d'Augereau à Castellazzo; celle de Laharpe à Voghera. Le général de

brigade Dallemagne, avec 3,000 hommes et 1,500 chevaux, est à Casteggio. Dans la journée d'hier, nous nous sommes canonnés avec l'ennemi posté au delà du Pô. Ce fleuve est très-large et très-difficile à passer. Mon intention est de le franchir le plus près possible de Milan, afin de n'avoir plus aucun obstacle pour arriver à cette capitale. Par cette mesure, je tournerai les trois lignes de défense que Beaulieu s'est ménagées le long de l'Agogna, du Terdoppio et du Tessin. Je marche aujourd'hui sur Plaisance. Pavie se trouve tournée, et si l'ennemi s'obstine à défendre cette ville, je me trouverai entre lui et ses magasins. On construit de tous côtés des barques et des radeaux; mais vous savez combien tout cela est long, et combien une armée organisée depuis quatre ans pour une guerre de montagne doit manquer de choses pour une guerre de plaine aussi active que celle que nous faisons. Il me faut vingt jours pour faire venir quelque chose de Nice; ajoutez la pénurie des charrois, et voyez combien il nous faudrait perdre de temps pour suivre les règles ordinaires. Je suis sûr que nous ne serions pas prêts à passer le Pô au mois de juillet si j'attendais que nous ayons deux ponts de bateaux; aussi ai-je le projet de le passer avec des radeaux et des ponts volants. Soyez sûrs que nous ferons tout ce qui est faisable, et j'ai l'assurance de votre justice. Je sais que vous savez mieux

que personne évaluer la force des obstacles qu'il n'appartient pas à l'homme de franchir tout d'abord, et que vous êtes bien loin d'écouter ces militaires des clubs qui croient qu'on passe de grandes rivières à la nage. L'on m'accusera de témérité, mais non pas de lenteur ; mais encore faut-il avoir pour soi les chances du calcul.

Quand passerons-nous le Pô? où le passerons-nous? je n'en sais rien. Si mon mouvement sur Plaisance décide Beaulieu à évacuer la Lomellina, je le passe tranquillement à Valence. Si Beaulieu ignore pendant vingt-quatre heures notre marche à Plaisance et que je trouve des bateaux dans cette ville ou de quoi faire des radeaux, je le passe dans la nuit. Mais je vois encore bien des obstacles à tout cela. Tous les bateaux ont été brûlés par les Autrichiens ; le roi de Sardaigne n'en a plus.

Si je passe le Pô, j'aurai donc chassé l'armée impériale des États du roi de Sardaigne au delà de ce fleuve, et ils sont alors pays de conquête. Je viens de proposer au roi de Sardaigne de me donner : 1° les bateaux et agrès nécessaires pour construire deux ponts ; 2° 600 chevaux de dragons harnachés ; 3° et enfin 1,400 de charrois. A ces conditions, je lui promets de lui restituer ses États au delà du Pô, dès l'instant où je les aurai conquis, pourvu qu'il y entretienne 6,000 hommes de garnison. Cette circonstance est très-avantageuse pour nous, parce

3.

que, si jamais nous nous brouillons, je retiendrai les 6,000 hommes en otage ; bien entendu que je serai maître du pont sur le Pô. Je vous ferai part dès l'instant que cette négociation sera terminée.

Si je ne passe pas le Pô d'ici à quelques jours, mon intention est d'envoyer de Plaisance 4,000 hommes jusqu'à Bologne, pour m'emparer des routes de cette ville et demander six millions au duc de Modène, faire peur à Rome et au grand-duc de Toscane.

Vous aurez appris la manière révoltante dont s'est conduit le duc de Toscane : il protége les émigrés et laisse prendre nos bâtiments sous le canon de Livourne. J'avais eu le projet d'envoyer un adjudant général à Livourne demander au gouverneur si nous étions en paix ou en guerre : dans le premier cas, exiger, sous vingt-quatre heures, l'indemnité des bâtiments qu'ils ont laissé prendre ; dans le cas contraire, faire les logements pour une brigade de l'armée à Livourne

Ces petits princes ont besoin d'être un peu menés ; ils estimeront plus une note venant de l'armée que de nos diplomates : la peur seule les rend si honnêtes et si respectueux, que l'on peut dire, bas.

Le général Kellermann m'annonce 10,000 hommes qu'il va me faire passer : moyennant cela, je puis faire à la fois une visite au pape et au Milanais ou au

roi de Sardaigne. Les Autrichiens ne sont redoutables que par leur cavalerie ; ils en ont 6,000 hommes.

Il serait utile que vous m'envoyassiez trois ou quatre artistes connus, pour choisir ce qu'il convient de prendre pour envoyer à Paris.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

31. — AVIS DU PASSAGE DU PO PAR LE GÉNÉRAL EN CHEF. — ORDRE AUX GÉNÉRAUX AUGEREAU ET MASSÉNA DE SE RENDRE A PLAISANCE.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Sur la rive droite du Pô, vis-à-vis Plaisance.
18 floréal an IV (7 mai 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir, Citoyen Général, qu'il vient d'arriver au passage du Pô, où l'ennemi n'a environ que 150 chevaux ; il paraît que son infanterie est encore vers Valence et Pavie. En conséquence, le général en chef est décidé à passer le Pô sur-le-champ, avec l'avant-garde de grenadiers et 1,800 chevaux qui la suivent. La division du général Laharpe suivra cette avant-garde et pourra passer pendant la nuit.

Le général en chef me charge de vous donner l'ordre de vous rendre à Plaisance, entre la ville et

le Pô, le plus promptement possible et par une marche forcée, avec toute votre division et votre avant-garde.

Vous devez prendre tous les moyens possibles pour que votre artillerie suive la colonne. Vous sentez, Général, combien la promptitude de votre mouvement est importante, puisque par là nous gagnons plusieurs marches sur l'ennemi.

Je vous prie de m'accuser la réception du présent ordre, et de me faire connaître l'heure à laquelle il vous sera parvenu, ainsi que le moment où vous croirez arriver sous Plaisance.

Tâchez d'avoir des chevaux, soit de la poste, soit du pays, pour que votre artillerie vous précède et arrive le plus tôt possible.

Quant aux bateaux que peuvent garder quelques-uns de vos détachements, vous les ferez descendre sous Plaisance.

Même ordre au général Masséna, commandant la 3e division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

32. — ORDRES AU GÉNÉRAL LAHARPE POUR LE PASSAGE DU PO.

AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Le général en chef me charge, mon cher Laharpe, de vous prévenir que vous devez rassembler les troupes à vos ordres, empêcher qu'elles ne se livrent au pillage et qu'elles ne soient disséminées dans le cas où l'ennemi viendrait les inquiéter. Le succès de notre passage tient à l'ordre que vous établirez parmi les troupes. Ralliez également toute votre cavalerie ; ne permettez qu'aux éclaireurs désignés de s'éloigner de leurs corps; prenez position près du passage, dans le point qui vous paraîtra le plus avantageux. Recommandez bien que les gardes ne dorment point : vous sentez qu'une fausse alerte, quand on a le Pô derrière soi, pourrait devenir très-dangereuse si les troupes n'étaient pas dans le plus grand ordre.

Je vous préviens que le général en chef vient d'ordonner au général Augereau de passer, avec son avant-garde et sa division, au bac de Veratto, en lui recommandant, après son passage, de se rapprocher de vous.

Ce bac est à trois milles de votre gauche. On dit que l'ennemi y avait du canon ce matin. mais il

l'aura sans doute évacué, puisque, par votre passage, il se trouve tourné. Au reste le général en chef s'en rapporte à vous. Vous sentez l'importance des mesures à prendre ce soir pour établir l'ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

33. — ORDRE DE SURVEILLER LE PASSAGE DU PO.

A L'ADJUDANT GÉNÉRAL VIAL.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Vial de se rendre sur le passage du Pô, où il relèvera l'adjudant général Franceschi et les adjoints qui y sont. Il se placera auprès du pont volant pour y maintenir l'ordre, afin d'accélérer le passage des troupes. Le pont volant est exclusivement destiné aux troupes à cheval; les grands et petits bateaux qui y sont attachés sont réservés à l'infanterie.

Le commissaire et les ambulances attachés à l'avant-garde ont ordre de suivre et de passer le Pô; il en doit être également de ceux attachés à la division du général Laharpe, qui passe en ce moment.

L'adjudant général Vial est prévenu qu'on a fait porter quarante-huit torches ou flambeaux destinés à éclairer le passage. Il prendra garde qu'on ne mette le feu aux bateaux.

Il ne quittera pas le passage du Pô qu'il n'ait été relevé. Il emmènera avec lui son adjoint et un de ceux du [1]..... qui peuvent y être en ce moment.

Il remettra cet ordre à l'adjudant général qui le relèvera.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

34. — ORDRE D'ENTRETENIR DES PATROUILLES DANS PLAISANCE.

A L'ADJUDANT GÉNÉRAL LANUSSE, COMMANDANT LA PLACE DE PLAISANCE.

Quartier général, Plaisance, 19 floréal an IV (8 mai 1796).

Je viens, Citoyen, de parcourir la ville; je n'y ai rencontré aucune des patrouilles qui doivent y être continuellement faites. Je vous réitère l'ordre d'y entretenir toujours deux patrouilles d'un brigadier et quatre dragons, pris sur le piquet qui se trouve sur la place à votre disposition. Les patrouilles maintiendront exactement le bon ordre, et feront sortir de la ville et retourner à leurs corps tous les militaires qui ne sont pas de service dans la place : elles se succéderont de manière que quand les unes rentreront les autres se mettront en marche. Je vous rends spécialement responsable de l'exécution du présent ordre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

[1] Cette lacune est dans la minute.

35. — ORDRE DE MARCHER SUR BORGHETTO.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de porter, aussitôt la réception du présent ordre, sur le village de Borghetto, son avant-garde, qui sera suivie de toutes les troupes de sa division. Il aura avec lui un régiment de troupes à cheval et deux pièces d'artillerie légère. Il laissera une demi-brigade à Casal, jusqu'à ce que l'avant-garde du général Masséna y soit arrivée. Il fera pousser des patrouilles sur la route, le long du Lambro, jusqu'au Pô, ainsi que sur la route de Lodi. Il prendra garde de s'avancer au point de compromettre les troupes. Il disposera l'artillerie attachée à sa division de la manière qui lui paraîtra la plus utile.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

36. — BATAILLE DE LODI. — PROJET D'ATTAQUER MANTOUE ET DE MARCHER SUR L'ALLEMAGNE.

AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796)

La bataille de Lodi, mon cher Directeur, donne à la République toute la Lombardie. Les ennemis

ont laissé 2,000 hommes dans le château de Milan, que je vais nécessairement investir. Vous pouvez compter dans vos calculs comme si j'étais à Milan. Je n'y vais pas demain, parce que je veux poursuivre Beaulieu et chercher à profiter de son délire pour le battre encore une fois.

Bientôt il est possible que j'attaque Mantoue. Si j'enlève cette place, rien ne m'arrête plus pour pénétrer dans la Bavière; dans deux décades je puis être dans le cœur de l'Allemagne. Ne pourriez-vous pas combiner mes mouvements avec l'opération de ces deux armées? Je m'imagine qu'à l'heure qu'il est on se bat sur le Rhin [1]; si l'armistice continuait, l'armée d'Italie serait écrasée. Si les deux armées du Rhin entrent en campagne, je vous prie de me faire part de leur position et de ce que vous espérez qu'elles peuvent faire, afin que cela puisse me servir de règle pour entrer dans le Tyrol ou me borner à l'Adige.

Il serait digne de la République d'aller signer le traité de paix, les trois armées réunies, dans le cœur de la Bavière ou de l'Autriche étonnée. Quant à moi, s'il entre dans vos projets que les deux armées du Rhin fassent des mouvements en avant, je

[1] « Le général d'Italie imaginait mal : on était en cantonnement sur le Rhin, et les armées françaises n'entrèrent en Allemagne qu'au mois de juillet, et en Bavière qu'en août. » (Note de l'Empereur à Sainte-Hélène.)

franchirai le Tyrol avant que l'Empereur ne s'en soit sérieusement douté.

S'il était possible d'avoir un bon commissaire ordonnateur, celui qui est ici serait bon en second; mais il n'a pas assez de feu et de tête pour être en chef.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

37. — ORGANISATION DU SERVICE DE LA PLACE DE LODI.

AU CHEF DE BRIGADE LORCET.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Le chef de brigade Lorcet est nommé commandant temporaire de la place de Lodi. Il est prévenu que la 51ᵉ demi-brigade est destinée à former la garnison de la place; en conséquence, il commandera le nombre d'hommes de service qu'il jugera nécessaires, suivant les dispositions ci-après :

Cinquante et un grenadiers et huit ordonnances seront placés chez le général en chef;

Cent hommes seront sur la place; il y aura huit hommes et un caporal à chaque poste de la ville; ces cent hommes fourniront la garde du château. Le commandant donnera pour consigne qu'aucun soldat ou cavalier ne peut entrer dans la ville, qu'ils

devront la tourner pour gagner le pont. Il fera faire des patrouilles continuelles dans la place pour y maintenir le bon ordre, et en faire sortir tout soldat ou cavalier qui n'est pas de la garnison. Il y aura vingt-cinq hommes de cavalerie de piquet qui fourniront deux postes continuels de cinq hommes chacun.

Les postes auront la consigne que tous les prisonniers ou déserteurs doivent être conduits, pour ce soir, au fort, et, à commencer de demain, à l'état-major général de l'armée.

Il placera des sentinelles aux magasins et à l'ambulance. Il ordonnera telles dispositions qu'il jugera convenable pour le maintien de l'ordre et le respect des personnes et des propriétés.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

38. — PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES CHEVAUX, LES VOITURES ET LES FEMMES.

ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Lodi, 22 floréal (11 mai 1796).

L'ennemi a été poursuivi au delà de Crema; on lui a fait 300 prisonniers et enlevé beaucoup de bagages.

Le général en chef, instruit que des soldats et

autres employés de l'armée se permettent d'enlever des chevaux dans les maisons et dans les fermes pour les vendre comme chevaux de prise, ordonne expressément aux officiers et aux sous-officiers d'empêcher ce vol, les chevaux seuls de troupes ennemies devant être considérés comme de bonne prise. Il est défendu de prendre, vendre ou acheter ces chevaux, sous peine d'être traduit à un conseil militaire. Le général en chef ordonne qu'ils soient saisis partout où ils seront reconnus, qu'on les rende aux propriétaires, que le possesseur perde le prix de l'achat et soit traduit au conseil de guerre, s'il est prouvé qu'il ait eu connaissance que ce cheval avait été volé.

Il est expressément défendu à tout officier, de quelque grade qu'il soit, d'avoir des femmes avec lui : en conséquence, le général en chef ordonne à ceux qui en ont de les renvoyer sous vingt-quatre heures au delà du Pô.

On renouvelle l'ordre déjà donné de ne plus souffrir aucune voiture à la suite des colonnes ; les généraux et officiers supérieurs feront arrêter tout officier ou employé qui dérogerait à cet ordre.

Le général en chef fait également la défense expresse aux cavaliers d'avoir plus de chevaux que la loi ne leur en accorde.

Le général en chef ordonne aux généraux de division et de brigade de veiller à ce que tous les offi-

ciers auxquels la loi n'accorde point de chevaux n'en puissent avoir.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

39. — OBSERVATIONS CONTRE LA DIVISION DU COMMANDEMENT ENTRE DEUX GÉNÉRAUX EN CHEF, A L'ARMÉE D'ITALIE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Lodi, 25 floréal an IV (14 mai 1796)

Je reçois à l'instant le courrier parti, le 18, de Paris. Vos espérances sont réalisées, puisqu'à l'heure qu'il est toute la Lombardie est à la République. Hier, j'ai fait partir une division pour cerner le château de Milan. Beaulieu est à Mantoue avec son armée; il a inondé tout le pays environnant; il y trouvera la mort, car c'est le pays le plus malsain de l'Italie.

Beaulieu a encore une armée nombreuse; il a commencé la campagne avec des forces très-supérieures. L'Empereur lui envoie 10,000 hommes de renfort qui sont en marche.

Je crois très-impolitique de diviser en deux l'armée d'Italie; Il est également contraire aux intérêts de la République d'y mettre deux généraux différents.

L'expédition sur Livourne, Rome et Naples est très-peu de chose; elle doit être faite par des divisions en échelons, de sorte que l'on puisse, par une marche rétrograde, se trouver en force contre les Autrichiens, et menacer de les envelopper au moindre mouvement qu'ils feraient.

Il faut pour cela non-seulement un seul généra.., mais encore que rien ne le gêne dans sa marche et dans ses opérations. J'ai fait la campagne sans consulter personne; je n'eusse rien fait de bon s'il eût fallu me concilier avec la manière de voir d'un autre. J'ai remporté quelques avantages sur des forces très-supérieures, et dans un dénûment absolu de tout, parce que, persuadé que votre confiance se reposait sur moi, ma marche a été aussi prompte que ma pensée.

Si vous m'imposez des entraves de toutes espèces; s'il faut que je réfère de tous mes pas aux commissaires du gouvernement, s'ils ont droit de changer mes mouvements, de m'ôter ou de m'envoyer des troupes, n'attendez plus rien de bon. Si vous affaiblissez vos moyens en partageant vos forces, si vous rompez en Italie l'unité de la pensée militaire, je vous le dis avec douleur, vous aurez perdu la plus belle occasion d'imposer des lois à l'Italie.

Dans la position des affaires de la République en Italie, il est indispensable que vous ayez un général qui ait entièrement votre confiance. Si ce n'était pas

moi, je ne m'en plaindrais pas; mais je m'emploierais à redoubler de zèle pour mériter votre estime dans le poste que vous me confieriez. Chacun a sa manière de faire la guerre. Le général Kellermann a plus d'expérience et la fera mieux que moi; mais tous les deux ensemble nous la ferons fort mal.

Je ne puis rendre à la patrie des services essentiels qu'investi entièrement et absolument de votre confiance. Je sens qu'il faut beaucoup de courage pour vous écrire cette lettre; il serait si facile de m'accuser d'ambition et d'orgueil! mais je vous dois l'expression de tous mes sentiments, à vous qui m'avez donné dans tous les temps des témoignages d'estime que je ne dois pas oublier.

Les différentes divisions d'Italie prennent possession de la Lombardie. Lorsque vous recevrez cette lettre, nous serons déjà en route, et votre réponse nous trouvera probablement près de Livourne. Le parti que vous prendrez dans cette circonstance est plus décisif, pour les opérations de la campagne, que 15,000 hommes de renfort que l'Empereur enverrait à Beaulieu.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

40. — MÊME OBJET.

AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Lodi, 25 floréal an IV (14 mai 1796)

A la réception de la lettre du Directoire, du 18, vos intentions étaient remplies, et le Milanais est à nous. Je marcherai bientôt, pour exécuter vos vues, sur Livourne et sur Rome. Tout cela se fera dans peu de temps.

J'écris au Directoire relativement à l'idée de diviser l'armée. Je vous jure que je n'ai vu en cela que la patrie. Au reste, vous me trouverez toujours dans la ligne droite. Je dois à la République le sacrifice de toutes mes idées. Si l'on cherche à me mettre mal dans votre esprit, ma réponse est dans mon cœur et dans ma conscience.

Comme il serait possible que cette lettre au Directoire ne fût pas bien interprétée, et que vous m'avez témoigné de l'amitié, je prends le parti de vous l'adresser, en vous priant d'en faire l'usage que vous suggéreront votre prudence et votre attachement pour moi.

Kellermann commandera l'armée aussi bien que moi, car personne n'est plus convaincu que je ne le suis que les victoires sont dues au courage et à l'audace de l'armée; mais je crois que réunir Kellermann et moi en Italie, c'est vouloir tout perdre. Je

ne puis pas servir volontiers avec un homme qui se croit le premier général de l'Europe ; et d'ailleurs je crois qu'il faudrait plutôt un mauvais général que deux bons. La guerre est comme le gouvernement, c'est une affaire de tact.

Je ne puis vous être utile qu'investi de la même estime que vous me témoigniez à Paris. Que je fasse la guerre ici ou ailleurs, cela m'est indifférent : servir la patrie, mériter de la postérité une feuille de notre histoire, donner au Gouvernement des preuves de mon attachement et de mon dévouement, voilà toute mon ambition. Mais j'ai fort à cœur de ne pas perdre, dans huit jours, deux mois de fatigues, de peines et de dangers, et de ne pas me trouver entravé. J'ai commencé avec quelque gloire, et je désire continuer d'être digne de vous. Croyez, du reste, que rien n'altérera l'estime que vous inspirez à ceux qui vous connaissent.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

41. — DISPOSITIONS POUR LE SIÉGE DU CHATEAU DE MILAN.

AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Il est ordonné au commandant du génie de se concerter avec les généraux Masséna et Despinoy

pour coopérer, chacun, en ce qui le concerne, aux mesures à prendre pour que, dans la nuit, toutes les issues qui conduisent de la ville au château soient fermées par des épaulements en tonneaux. Il faut que dans la journée de demain l'on arrange des lignes, en profitant des circonstances du terrain, de manière que les différentes brigades, chacune à leur tour, fournissent des bataillons dans la tranchée, qui resserrera le fort le plus près possible, et le plus loin à 600 toises.

Le commandant du génie fera faire sur-le-champ, conjointement avec le commandant de l'artillerie, des gabions, des sacs à terre, des saucissons. Ils choisiront un emplacement pour le parc destiné au siége du château, et y rassembleront tous les outils, paniers à terre, tonneaux et autres objets nécessaires au siége. Ils présenteront demain au soir au général en chef leur projet pour l'attaque du fort.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

42. — ORDRES DE SERVICE POUR LE SIÉGE DU CHATEAU DE MILAN.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Milan, 28 floréal an IV (17 mai 1796).

Les troupes aux ordres du général Masséna destinées à faire le siége de la citadelle de Milan feront

un double service : celui de la ville et celui du siége.

Le général Masséna, de concert avec l'officier commandant le génie, réglera le nombre des bataillons qui devront être, chaque jour, de tranchée, de manière qu'un même bataillon ne monte pas une seconde fois la tranchée que tous les autres ne l'aient montée une fois. Le plus ancien chef de brigade sera chef de tranchée, et ainsi des autres alternativement. S'il y a plusieurs attaques séparées, il y aura plusieurs chefs de tranchée.

Les bataillons des demi-brigades qui devront monter la tranchée seront toujours commandés la veille et ne fourniront pas de garde le jour qu'ils seront de tranchée, à l'exception de la garde du camp, qui sera commandée par un sergent. Les compagnies de grenadiers ou carabiniers des bataillons qui ne seront pas de tranchée peuvent être commandées à leur rang pour renforcer la tranchée, ou pour les attaques.

Il sera nommé tous les jours un officier général pour monter la tranchée. Cet officier en reconnaîtra une fois tous les débouchés, places d'armes et angles avantageux, afin de déterminer en conséquence l'ordre et les positions des troupes en cas d'attaque.

Le chef de brigade ou de bataillon de tranchée en fera le détail quant aux services des troupes, pendant les vingt-quatre heures qu'il y sera, et il veil-

lera à l'exacte observation de tout ce qui sera ordonné; il fera d'avance la visite des postes de la tranchée.

Le général Masséna ordonnera à l'officier général de service de prévenir exactement le chef de brigade ou de bataillon de tranchée de l'endroit où les troupes doivent se rassembler en cas de sortie.

Le général Masséna nommera un ou plusieurs officiers intelligents et actifs pour être chargés des détails de la tranchée pendant tout le siége. Cet officier sera chargé de recevoir les munitions qui seront apportées à la queue de la tranchée, comme sacs à terre, gabions, dont il tiendra un état.

Le général Masséna donnera des ordres pour qu'il y ait toujours des brancards prêts à porter les blessés. L'officier chargé des détails de la tranchée fera part chaque jour au chef de l'état-major général de l'armée de la marche des travaux, du nombre des tués et des blessés; il tiendra un journal du siége.

La tranchée sera exactement relevée toutes les vingt-quatre heures. Le général Masséna fixera l'heure à laquelle on devra la monter et le lieu du rendez-vous où les troupes doivent s'assembler. Elles s'y rendront assez à l'avance pour que l'officier général de tranchée en fasse l'inspection.

Il sera formé par chaque bataillon, avant qu'il entre dans la tranchée, deux piquets de huit escouades, dont l'une marchera à la tête, l'autre à la queue

du bataillon, pour être employées et placées au besoin dans les postes ou aux usages que le général de tranchée pourrait ordonner. Les piquets seront commandés par un capitaine et un lieutenant. Le reste du bataillon restera formé comme à l'ordinaire.

Les tambours seront partagés et mis à la tête et à la queue de chaque bataillon.

Chaque bataillon et chaque compagnie de grenadiers enverront, avant l'heure d'être relevés, un fusilier d'ordonnance à la queue de la tranchée, pour conduire les troupes qui devront les relever.

Lorsque les nouvelles troupes de tranchée arriveront, les anciennes leur céderont le côté de l'épaulement.

Toutes les troupes, soit en montant, soit en descendant la tranchée, marcheront tambours battant, drapeaux déployés, la baïonnette au bout du fusil.

Lorsque les troupes auront pris leur poste dans la tranchée, les porte-drapeaux planteront leurs drapeaux sur l'épaulement. Il sera placé des sentinelles de distance en distance; elles auront pour consigne d'avertir de ce qu'elles pourront voir sortir de la place et des bombes qui en partiront.

On placera sur l'épaulement de la tranchée des sacs à terre pour couvrir les sentinelles.

Les officiers feront travailler chaque soldat, dans son terrain, à élargir la tranchée et à épaissir l'épaulement.

On ne rendra dans la tranchée aucun honneur à qui que ce soit. Lorsque le général en chef ou le général de division viendra, les soldats se tiendront seulement debout, l'arme au bras, faisant face à l'épaulement et prêts à monter sur la banquette.

Lorsque les troupes sortiront de la tranchée, elles marcheront en colonne renversée.

L'infanterie du camp doit faire le nombre de gabions et de fascines ou claies ordonnés; ils seront payés au prix qui aura été réglé par le commandant du génie. L'officier chargé du détail de la tranchée en donnera des reçus, sur lesquels le commandant du génie fera payer ce qui est dû à chaque compagnie.

Les gabions seront de trois pieds de hauteur et de deux pieds et demi de diamètre; les claies auront six pieds de longueur; les fascines auront six pieds de long sur dix pouces de diamètre.

Les bataillons auront toujours à la tête de leur camp ou bivouac une quantité réglée de fascines, qu'ils remplaceront à mesure qu'elles se consommeront.

Tout soldat allant à la tranchée prendra, en partant de son camp, une fascine qu'il laissera à la queue de la tranchée.

Les détachements de travailleurs seront de tel nombre d'escouades qu'on jugera à propos de demander, commandées et composées ainsi qu'il est d'usage pour les diverses espèces de détachements

armés; ces détachements seront commandés par demi-brigades. Les demi-brigades ou bataillons qui seront de tranchée ou qui la descendront ne fourniront pas de travailleurs, mais ils ne devront pas moins reprendre leur tour dans la suite du siége.

Les travailleurs seront conduits au rendez-vous par un adjudant-major de chaque bataillon.

Chaque commandant d'escouade sera chargé de faire travailler et de contenir les soldats qui la composent.

Les travailleurs marcheront dans le plus grand silence et suivront ce qui leur sera prescrit par les ingénieurs.

Il y aura des détachements pour soutenir les travailleurs. Les postes avancés de ces détachements resteront couchés à terre jusqu'à ce que la tranchée soit assez profonde pour couvrir un homme jusqu'à la ceinture; alors les détachements se retireront dans la tranchée.

Dans les lignes et batteries et autres lieux à portée des dépôts de poudre, il ne sera permis à aucun soldat de fumer.

En cas de sortie, les travailleurs se retireront dans les lieux désignés, où ils ne puissent embarrasser les troupes.

Pendant les sorties de l'ennemi, toutes les batteries doivent se diriger sur le front de l'attaque pour en écarter les assiégés.

Lorsque les troupes auront repoussé l'ennemi, elles observeront de ne pas le poursuivre ; elles recevront à cet égard des ordres de leurs généraux.

Aussitôt que l'attaque sera finie, les travailleurs reviendront à leur poste.

Les travailleurs de tranchée qui auront été commandés seront payés sur le certificat des officiers du génie qui les auront employés.

Il ne pourra être fait aucune retenue sur cet argent, et les travailleurs seront payés chaque jour.

Il sera fourni des travailleurs détachés quand il en sera besoin pour aider à la construction des batteries ; ils seront payés par l'artillerie.

Dès le commencement du siége il y aura deux sergents affectés pour demeurer, pendant tout le temps de sa durée, auprès du commandant des ingénieurs, un autre auprès de l'ingénieur chargé du détail de la tranchée, ils seront payés sur le certificat du chef du génie.

Si la place est prise d'assaut, on empêchera le pillage ; les munitions de bouche et de guerre et la caisse de l'ennemi appartiendront à la République.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

43. — ORDRE DE MOUVEMENT SUR LODI.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Le général Masséna donnera au général de brigade Joubert l'ordre de partir demain, 1er prairial, avec la 1re et la 8e demi-brigade d'infanterie légère, pour se rendre le même jour à Melegnano, et le 2 à Lodi, où il recevra de nouveaux ordres. Il prendra à Milan son pain pour deux jours.

Il ordonnera à la 3e demi-brigade d'infanterie légère de partir de Milan le 2 prairial, pour se rendre le même jour à Melegnano et le 3 à Lodi. Le général Masséna partira le 3 prairial pour se rendre le même jour à Lodi avec la 21e demi-brigade. Ces troupes prendront le pain pour deux jours. Son artillerie suivra le mouvement de la dernière colonne.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

44. — ORDRE DE MOUVEMENT SUR CASSANO.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Qnartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir de Pavie, le 2 prairial, avec les troupes de sa division qui y sont et toute son artillerie, pour se rendre le

même jour à Milan, où il bivouaquera dans l'endroit qu'il enverra reconnaître à l'avance par un officier de son état-major. Cet officier viendra à l'état-major général pour savoir de quel côté de la ville il placera ses troupes.

Le 3, le général Augereau continuera sa route, pour se rendre à Cassano, sur l'Adda, où il recevra de nouveaux ordres. La 69e demi-brigade restera à Lodi.

Le général Augereau est prévenu que la compagnie auxiliaire de la 19e demi-brigade a l'ordre de se rendre à Pavie pour y tenir garnison. Il fera prendre du pain pour deux jours à Pavie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

45. — ORDRE DE MOUVEMENT SUR CRÉMONE

AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir de Plaisance, le 2 prairial, avec toutes les troupes composant sa division et son artillerie, pour se rendre le même jour à Maleo, près Pizzighettone, et le 3 à Crémone, où il recevra de nouveaux ordres; il fera prendre le pain pour deux jours, c'est-à-dire pour le 2 et le 3.

Il laissera des ordres à Plaisance pour que les

troupes qui tiennent à sa division, et qui sont encore en marche pour le rejoindre, puissent suivre son mouvement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

46. — DISPOSITIONS RELATIVES A L'ARTILLERIE DES DIVISIONS.

AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Milan, 1er prairial an IV (20 mai 1796)

DISPOSITIONS DU GÉNÉRAL EN CHEF RELATIVEMENT A L'ARTILLERIE.

Artillerie légère.

Une pièce de 8 est partie hier de Milan pour Lodi; deux autres pièces doivent partir aujourd'hui d'ici, pour s'y rendre le même jour; elles se trouvent remplacées par les trois pièces de 3 venant du parc. Le 2 prairial, vous ferez partir du parc deux pièces de 5 et un obusier de 5 pouces pour remplacer les trois pièces de 3 qui rejoindront la division du général Masséna à Lodi, suivant la 21e demi-brigade. Par ces mouvements, l'artillerie légère aura ses douze pièces, et la division qui fait le siége de la citadelle de Milan aura deux pièces de 5 et un obusier de 5 pouces.

Division du général Masséna.

Cette division aura un obusier de 6 pouces qui lui est attaché dans ce moment, lequel suivra la 21e demi-brigade; quatre pièces de 3, qui suivront la même demi-brigade à Lodi; un obusier de 6 pouces, qui sera fourni du parc de Lodi et qui rejoindra la division à son passage à cet endroit; deux pièces de 8, existant à la division du feu général Laharpe, qui, d'après les nouvelles dispositions, font partie de celle du général Masséna. Trois obusiers de 6 pouces doivent être tirés du parc; ils seront réunis à Codogno, pour suivre les mouvements des troupes du général Menard, ou pour suivre ceux de la 21e demi-brigade, qui passe à Lodi et qui doit rejoindre la brigade Menard, qui rentre dans la division de Masséna. Par ces dispositions, cette division aura quatre pièces de 3, deux pièces de 8 et cinq obusiers.

S'il est possible, le général en chef désire que l'on mette la pièce de 8, qui n'a pas d'affût, sur un des affûts d'obusier; alors le général Masséna n'aurait que quatre obusiers.

Division du général Serurier.

Cette division aura une pièce de 8 sur affût de 11, les deux pièces de 8 qu'elle devait fournir au général Masséna, un obusier de 5 pouces 6 lignes et deux pièces de 5.

Les pièces destinées pour la division du général Serurier seront envoyées à Maleo, près Pizzighettone, où la division du général Serurier arrive le 2.

Division du général Augereau.

Cette division aura deux pièces de 8 existant à la division, deux obusiers de 6 pouces tirés de la division du général Serurier, et quatre pièces de 3. La division du général Augereau sera demain, 2, à Milan.

Récapitulation générale.

	PIÈCES			OBUSIERS
	de 3.	de 5.	de 8.	
Artillerie légère.....	»	»	6	6
MASSÉNA	4	»	2	5
SERURIER.....	»	2	3	1
AUGEREAU	4	»	2	2
Devant Milan.	»	2	»	1
TOTAUX....	8	4	13	15

Toutes les pièces qui ne sont pas marquées dans les dispositions ci-dessus resteront aux divisions où elles se trouvent, et celles qui sont à portée du parc s'y rendront pour recevoir leur nouvelle destination.

Vous donnerez des ordres pour qu'il y ait, à la suite du parc, deux pièces de 4 sur affûts de montagne ; ces pièces devront être prêtes à partir de Lodi le 4 au matin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

47. — TROUPES COMPOSANT L'AVANT-GARDE DE L'ARMÉE.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Milan, 1er prairial an IV (20 mai 1796)

Il est ordonné au général divisionnaire Kilmaine de prendre le commandement de l'avant-garde de l'armée, composée de 1,600 chevaux, cinq bataillons de grenadiers et trois de carabiniers. Il aura sous ses ordres les généraux de brigade Dallemagne, Cervoni et Gardanne. Le citoyen Bougon, chef de brigade, commandant le 1er régiment de hussards, commandera toute la cavalerie de l'avant-garde ; le général Cervoni commandera trois bataillons de grenadiers, du nombre desquels est celui où se trouvent les grenadiers de la 70e demi-brigade, c'est-à-dire le bataillon n° 4. Le général Gardanne commandera deux autres bataillons de grenadiers, et le général Dallemagne les trois bataillons de carabiniers.

Le général Kilmaine aura avec lui l'officier de cavalerie qui remplit en ce moment dans cette arme les fonctions d'adjudant général, et qui continuera à les remplir près les troupes à cheval de l'avant-garde, l'adjudant général Lorcet et l'adjoint aux adjudants généraux Labbé, attaché à l'état-major.

Il est prévenu que le général de brigade Beaumont commandera la troupe à cheval au corps d'armée. Le général Kilmaine, quoique commandant l'avant-garde, reste toujours chargé du commandement de l'arme de la cavalerie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

48. — ORDRE DE PRENDRE POSITION A BRESCIA.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Soncino, 5 prairial an IV (24 mai 1796).

Il est ordonné au général Kilmaine de partir demain, 6 prairial, de grand matin, de la position qu'il occupe à Soncino, pour en prendre une nouvelle à Brescia. Il aura soin de faire bivouaquer sa troupe militairement, d'établir un service actif et surveillant, et de placer des grand'gardes sur tous les points par où l'ennemi pourrait venir le reconnaître. Il placera son artillerie légère de la manière qui lui paraîtra la plus avantageuse.

Il est prévenu que la division du général Augereau sera à Baitella, à quatre milles environ en arrière de Brescia, sur la route de Bergame; que le général Masséna sera à Casaglio, à la même distance en arrière de Brescia, sur la route de Soncino; que le général Serurier sera derrière la rivière de Mella, ayant Bagnolo en avant de lui et Quinzanello à sa gauche. S'il a des nouvelles de l'ennemi, il enverra prévenir le général en chef par des ordonnances.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

49. — MESURES RELATIVES AUX CHEVAUX ET AUX VOITURES DES EMPLOYÉS DE L'ARMÉE.

EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Brescia, 8 prairial an IV (28 mai 1796)

Le général en chef, informé qu'un grand nombre d'individus employés à l'armée, auxquels la loi n'accorde point de chevaux, en conduisent avec eux, renouvelle la défense expresse qu'il a déjà faite à ce sujet, en conformité des règlements militaires, et ordonne aux agents en chef des administrations de faire la revue de leurs subordonnés, afin de savoir quels sont ceux qui contreviennent aux lois, et de les y rappeler par tous les moyens qui sont en leur

pouvoir; le général en chef les rend eux-mêmes responsables personnellement de l'exécution du présent ordre. Ceux qui, après sa notification, auraient soit des chevaux, soit des voitures, sans y être autorisés par les règlements militaires, sont prévenus que les ordres les plus sévères vont être donnés pour saisir ces chevaux et voitures, qui seront employés au service des charrois de l'armée. Le commissaire ordonnateur en chef de l'armée veillera à ce que les administrations n'aient pas plus de voitures que ne l'exige leur service. Le général en chef a vu avec peine que l'on chargeait le pays de réquisitions de chevaux et de voitures, et qu'il y en avait une grande quantité de vides à la suite de l'armée; il prévient tous ceux qui se permettraient de faire des réquisitions de chevaux sans y être autorisés par lui ou l'ordonnateur en chef, qu'ils seront traduits en conseil militaire pour y être jugés suivant toute la rigueur de la loi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

50. — ORDRE DE S'EMPARER DU PONT DE BORGHETTO SUR LE MINCIO.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Calcinato, 10 prairial an IV (29 mai 1796), 11 heures du soir.

Il est ordonné au général Kilmaine de partir de

la position qu'il occupe à Castiglione, avec toutes les troupes à ses ordres, demain 11, à deux heures précises du matin, pour marcher sur Borghetto, en passant par Solferino et Cavriana. Il attaquera et culbutera tous les postes ennemis, et tâchera de surprendre le pont ou passage de Borghetto, sur le Mincio.

Le général Kilmaine fera ses dispositions pour que toutes les troupes à ses ordres marchent dans le plus grand ordre et militairement, puisque à chaque pas il peut rencontrer l'ennemi qu'il doit combattre et culbuter. Il disposera son artillerie de manière à en tirer le parti le plus avantageux. Il en sera de même des troupes à cheval à ses ordres.

Il est prévenu que les équipages de pont, commandés par le citoyen Andréossy, doivent partir de Castiglione et suivre son mouvement. Ils doivent attendre des ordres à Cavriana.

Avis des ordres donnés aux généraux Serurier, Masséna et Augereau.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

51. — ORDRE DE S'EMPARER DE CASTELNOVO ET D'INVESTIR PESCHIERA.

AUX GÉNÉRAUX KILMAINE, AUGEREAU ET RUSCA.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796).
5 heures du soir.

Il est ordonné au général Kilmaine de rassembler le plus qu'il pourra de troupes de son avant-garde, de poursuivre l'ennemi le plus loin qu'il lui sera possible sur la route de Castelnovo, dont il s'approchera de manière, ou à s'en emparer si l'ennemi n'y est pas trop en force, ou, dans le cas contraire, à le tenir en échec, et protéger les mouvements que doit faire le général Augereau sur Peschiera, qu'il doit investir, en suivant la rive gauche du Mincio. La division du général Masséna sera derrière lui sur sa droite.

Il est ordonné au général Augereau de partir avec sa division et son artillerie, pour se porter le plus tôt possible sur Peschiera, et investir la forteresse; il prendra toutes les précautions qu'exige cette marche, les ennemis devant avoir des troupes à Castelnovo sur lequel notre avant-garde a ordre de marcher pour tenir l'ennemi en échec et protéger le général Augereau.

Il est ordonné au général Rusca de partir de Salo à la réception du présent ordre, pour se rendre avec

ses troupes à Desenzano ; de là il s'approchera de Peschiera, où il prendra les ordres du général Augereau, qui investira cette place par la rive gauche du Mincio, rivière que nous avons passée à Valeggio après avoir battu l'ennemi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

52. — ORDRE DE SE PORTER SUR VILLAFRANCA.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796), 9 heures du soir.

Il est ordonné au général Masséna de partir avec les troupes à ses ordres, demain 12, à cinq heures du matin, pour se porter sur Villafranca, où il attaquera l'ennemi, s'il l'y trouve. Dans le cas contraire, il se rapprochera de la droite de l'avant-garde qui, de concert avec le général Augereau, doit attaquer Castelnovo. Le général Masséna ne commencera son mouvement, à cinq heures du matin, que dans le cas où le général Serurier serait arrivé au pont de Borghetto, ne devant se mettre en mouvement que du moment qu'il serait instruit de son arrivée.

La division du général Serurier recevra des ordres pour soutenir les mouvements, soit de l'avant-garde, soit des troupes du général Masséna.

Le général en chef se trouvera au centre de l'armée et suivra soit l'attaque de Castelnovo, soit celle de Villafranca, suivant les nouvelles qu'il aura de l'endroit où l'ennemi aura réuni ses forces les plus considérables.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

53. — POSITION A PRENDRE SUR LA RIVE DROITE DE L'ADIGE.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Peschiera, 12 prairial an IV (31 mai 1796), 3 heures après midi.

Il est ordonné au général Kilmaine d'arrêter sa cavalerie lorsqu'il sera assuré que l'ennemi n'aura plus de troupes sur la rive droite de l'Adige, et il la fera reployer pour prendre une autre position sur la même rive, à la hauteur de Ponton. Il fera prendre une position à ses grenadiers et chasseurs devant le passage où était le pont des Autrichiens; il choisira l'emplacement le plus militaire; il se placera où il sera le plus à portée de donner ses ordres, et il en préviendra le général en chef, afin qu'il sache où lui adresser les siens. Il est prévenu que le général Augereau est sur les hauteurs de Piovezzano, en arrière de la position que l'on lui indique pour placer sa cavalerie.

Le général Kilmaine fera ramasser le plus de bateaux qu'il lui sera possible vis-à-vis le lieu où sa troupe doit passer.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

54. — DISPOSITIONS

DU GÉNÉRAL EN CHEF POUR LES DIVISIONS DE L'ARMÉE [1].

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1er juin 1796).

ANCIENS NUMÉROS DES CORPS.	NOUVEAUX NUMÉROS.	FORCE.	EMPLACEMENT ACTUEL.
Division du général MASSÉNA ayant à ses ordres les généraux de brigade JOUBERT, RAMPON, CERVONI, GARDANNE et VICTOR ; les adjudants généraux. . . . . . . [2].			
		hommes	
1re demi-brig. d'inf. légère.	17e	1,000	A Vérone.
3e *idem*.	11e	1,000	A Vérone.
8e *idem*.	4e	1,100	A Vérone.
2e *idem*.	12e	2,600	Arrive à Milan (les 22, 23 et 24).
16e *idem*.	22e	600	A Valeggio avec SERURIER.
20e *idem*.	18e	2,600	A Plaisance.
21e demi brig. de ligne. . .	32e	2,400	2 bataillons en route (le 1er à Milan).
69e demi-brig. de ligne. . .	18e de batlle.	2,400	A Piovezzano avec le général AUGEREAU.
		13,600	
Division du général SAURET ayant à ses ordres les généraux de brigade VALETTE, RUSCA et SERVIEZ.			
		hommes	
15e demi-brig. d'inf. légère.	27e	860	Arrive à Milan le 17.
4e demi-brig. dite Allobroge	»	700	A Salo.
25e demi-brig. d'inf. légère.	29e	1,000	
20e demi-brig. de ligne. . . .	11e	1,900	A Goito avec le général SERURIER.
		4,460	

[1] Un arrêté du 10 germinal an IV changea les numéros des demi-brigades de toutes les armées de la République. Ce changement, en ce qui concerne l'armée d'Italie, s'effectua à Soncino le 7 prairial an IV (26 mai 1796), et à dater du 13, le général Bonaparte désigne les demi-brigades par leur nouveau numéro.

[2] Les noms des adjudants généraux des divisions de l'armée ne se trouvent pas dans la minute.

ANCIENS NUMÉROS DES CORPS.	NOUVEAUX NUMÉROS.	FORCE.	EMPLACEMENT ACTUEL
Division du général SERURIER ayant à ses ordres les généraux de brigade PELLETIER et GUIEU, les adjudants généraux.			
		hommes	
19e demi-brigade de ligne. .	69e	2,700	A Goito.
100e *idem*.	45e	2,000	A Goito.
		4,700	
POUR L'EXPÉDITION[1].			
Avant-garde commandée par le général de brigade DALLEMAGNE, le chef de brigade LANNES.			
		hommes	
Bataillons de grenadiers n° 5.		1,000	
Idem. . . . . n° 6.		600	
Idem. . . . . n° 7.		500	
		2,100	
Division du général AUGEREAU ayant à ses ordres les généraux de brigade BEYRAND et MENARD, les adjudants généraux.			
		hommes	
39e demi-brigade.	4e	2,320	A Ponton.
99e *idem*.	51e	2,500	
		4,820	
Division du général VAUBOIS ayant à ses ordres les généraux de brigade FIORELLA et ROBERT, les adjudants généraux.			
		hommes	
70e demi-brigade de ligne.	75e	2,300	
45e *idem*.	19e	3,200	
		5,500	
		hommes	
TOTAL GÉNÉRAL, Avant-garde de grenad.		2,100	
Division AUGEREAU.		4,820	
Division VAUBOIS.		5,500	
		12,420	

[1] Sur les fiefs impériaux.

ANCIENS NUMÉROS DES CORPS.	NOUVEAUX NUMÉROS.	FORCE.	EMPLACEMENT ACTUEL.
TROUPES DESTINÉES AU SIÉGE DE LA CITADELLE DE MILAN.			
Le général de brigade DESPINOY, commandant le siége, — les généraux de brigade BERTIN et GUILLOT, — l'adjudant général HERBIN.			
		hommes	
46e demi-brigade de ligne.	5e	2,700	A Milan.
84e *idem*...............	25e	2,500	
		5,200	
TROUPES POUR LA GARNISON DE PAVIE.			
Général de brigade LANUSSE.			
		hommes	
1er baton de la 46e d.-br.	39e	700	
51e demi-brigade.........	63e en part.	700	
		1,400	
GARNISON DE LODI.			
		hommes	
14e d.-brig. devant faire partie de la 63e		700	
PIZZIGHETTONE.			
Sera occupée par 200 hommes de la division du général SERURIER.			
PLACE DE TORTONE.			
		hommes	
2 bataills de la 46e d.-brig.	5e	1,600	Tortone.

Dépôt de la guerre.

55. — ORDRE DE SE RENDRE A GOITO ET DE RECONNAITRE L'ENNEMI.

AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1er juin 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir de la position qu'il occupe à Valeggio, demain 14, à cinq

heures du matin, pour se rendre, avec toutes les troupes à ses ordres, à Goito, et reconnaître la position que l'ennemi peut occuper sur Mantoue, et, dans le cas où il se serait replié dans cette place, soit avant son arrivée, soit parce qu'il l'y aura forcé par ses mouvements, il prendra la position qu'il jugera la plus convenable pour protéger la reconnaissance de la place et en déterminer l'investissement.

Il est prévenu que l'ennemi a passé l'Adige; que le général Masséna est dans Vérone et l'avant-garde sur les bords du fleuve, à l'endroit où étaient les ponts de l'ennemi.

Le général Serurier fera prévenir le général en chef à Peschiera, où est le quartier général, de la nouvelle position qu'il occupera ; il est bien entendu qu'il doit marcher par la rive gauche du Mincio. Il prendra toutes les précautions nécessaires pour assurer ses subsistances; Goito, qui est pays conquis, pourra lui en fournir les moyens. Il est bien essentiel que son commissaire des guerres corresponde exactement avec l'ordonnateur en chef, pour que rien ne manque à sa division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

56. — INSTRUCTIONS POUR LA DISPOSITION DES TROUPES ENTRE L'ADIGE ET SALO.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1er juin 1796).

Le général Masséna placera à Salo, sous les ordres du général Rusca, la 27e demi-brigade d'infanterie légère, qui doit partir de Milan le 17 de ce mois, celle dite des Allobroges et la 29e légère, qui ont reçu l'ordre de se rendre à Salo. Il placera trois autres demi-brigades d'infanterie légère sur le Monte-Baldo. Il placera également trois demi-brigades légères, parmi lesquelles sera comprise la 12e, venant des Alpes et qui part de Milan le 24. Il y joindra la 18e de ligne, pour occuper la meilleure position qu'il pourra trouver entre l'Adige et le lac de Garda, de manière à pouvoir défendre le passage de cette rivière et être à portée de protéger les troupes qui seront à Monte-Baldo. Il tiendra jusqu'à nouvel ordre une demi-brigade de bataille à Vérone, et une autre, qui sera la 11e, sur Peschiera, de manière que, de cette position, elle pourra se porter soit à Vérone, soit au grand camp entre l'Adige et le lac de Garda, soit enfin à Salo, suivant les circonstances. Aussitôt que le général de division Sauret sera arrivé, le général Masséna lui donnera le commandement de la 27e demi-brigade

légère, de la 29 légère, de celle dite des Allobroges et de la 11e de bataille, lesquelles sont à Salo et sous Peschiera.

Du moment où le général Masséna aura fait des reconnaissances sur tous les points des positions qu'il croit devoir occuper, il en rendra compte pour que le général en chef détermine, suivant les circonstances, le nombre de troupes qu'il serait nécessaire de mettre à ses ordres, indépendamment de celles qui lui sont destinées.

Le général Masséna est prévenu que les adjudants généraux Vial et Frontin ont ordre de se rendre aux siens pour faire partie de sa division. Il leur donnera telle instruction qu'il jugera nécessaire.

Il est également prévenu que le citoyen Maubert commandera le génie attaché aux deux divisions, et qu'il lui sera aussi attaché un nombre suffisant d'ingénieurs et d'adjoints; que le parc d'artillerie de l'armée sera à Peschiera; que le citoyen Songis, chef de bataillon, commandera l'artillerie des deux divisions réunies, et que le grand parc du génie, des sapeurs et des ouvriers restera à Peschiera.

L'artillerie des deux divisions sera disposée ainsi qu'il suit :

Le général Rusca aura deux pièces de 4 et quatre pièces de trois, artillerie de montagne.

Les demi-brigades d'infanterie légère, qui seront à Montebaldo, auront deux pièces de 4, deux obu-

siers et six pièces de 3 de l'équipage de montagne.

Les troupes qui seront au grand camp, entre Peschiera et l'Adige, auront six pièces de 8, six obusiers, deux pièces de 12, qui viennent de l'armée des Alpes et qui partiront de Milan le 24; enfin deux pièces d'artillerie légère.

La demi-brigade qui est à Vérone aura deux obusiers, deux pièces de 8 et deux pièces de 3 sur affûts de campagne. La demi-brigade qui sera sous Peschiera aura trois obusiers de 6 pouces et trois pièces de 8.

Il n'aura pas cette artillerie sur-le-champ, mais cependant elle est toute en route et sera sous peu sur les positions désignées.

Le général Masséna aura soin que ses troupes fassent des baraques commodes. On a donné des ordres au commissaire ordonnateur en chef, pour qu'il soit attaché aux deux divisions un commissaire ordonnateur, deux commissaires ordinaires, et des agents de chaque partie d'administration.

Il est instant que le général Masséna donne des ordres à son adjudant général chargé du détail pour que toutes les troupes qui, dans ce moment, sont désignées pour faire partie des deux divisions, reçoivent l'ordre et que les subsistances leur soient distribuées dans les lieux qu'elles occupent et qu'il leur désignera.

Le général Masséna conservera les troupes à cheval qu'il a dans ce moment à ses ordres.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

57. — INSTRUCTIONS POUR LA DÉFENSE ET L'APPROVISIONNEMENT DE PESCHIERA.

AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1er juin 1796).

Je vous préviens, Citoyen Ordonnateur, que, d'après les nouvelles dispositions prises, le général Serurier part demain de Valeggio avec sa division, pour se rendre à Goito, où il doit prendre position;

Que le général Augereau doit partir aussi demain de Piovezzano avec les troupes qu'il commande, pour se rendre à Castiglione-Mantovano, et qu'il sera suivi dans ce dernier lieu par la 75e demi-brigade, qui est de la division du général Masséna. La 18e reste sur les hauteurs de Piovezzano.

Toute la cavalerie de l'avant-garde part demain de la position qu'elle occupe sur la rive droite de l'Adige, pour se rendre à Goito, en attendant de nouveaux ordres.

Tous les bataillons de grenadiers, à l'exception des 5e, 6e et 7e, rentrent demain à leur demi-brigade respective. Le 5e et le 6e arriveront demain à Valeg-

gio; le 7e est en route pour s'y rendre, venant du côté de Milan. Les bataillons de carabiniers rentrent également dans leur demi-brigade respective. Le 21e bataillon part demain de l'avant-garde pour se rendre à Salo; il ira bivouaquer à moitié chemin de ce dernier lieu, où il arrivera le deuxième jour de marche; il prendra des vivres pour un jour, en partant de l'avant-garde.

Deux escadrons du 20e régiment de dragons partent demain du quartier général, pour se rendre à Milan. Le premier jour de leur départ ils se rendront à Ponte-San-Marco; le deuxième, à Casaglio; le troisième, à Soncino; le quatrième, à Lodi, et le cinquième, à Milan.

La compagnie des guides à cheval part également demain pour la même destination, et fait les mêmes journées.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

58. — MÊME SUJET.

AU CHEF DE BRIGADE SUGNY.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796).

Le commandant du génie a ordre d'employer tous les moyens de l'art pour accroître les fortifications de Peschiera. Vous ne devez pas perdre un in-

stant pour mettre l'artillerie, qui s'y trouve, dans un état respectable et ordonner l'approvisionnement d'une manière proportionnée à la défense que peut opposer la place. Faites venir de Tortone, Alexandrie, Coni, Cherasco, tous les affûts, boulets, outils, etc. dont vous pouvez avoir besoin. Faites réparer les affûts existants, faites-en faire de nouveaux, et faites faire des boulets dans toutes les forges environnantes. Ayez soin de choisir une salle d'artifice à l'abri de la bombe. Emparez-vous sur-le-champ des clefs des magasins d'artillerie, en en faisant dresser l'inventaire avec l'officier vénitien qui en est chargé; enfin faites en sorte que, dans quinze jours, la place soit dans le cas de faire une résistance vigoureuse, et que dans un mois, elle soit susceptible de se défendre autant que le permettent son tracé et sa construction. Prenez tous les moyens que vous offre le pays; coupez tous les bois qui vous sont nécessaires; sacrifiez tout au grand but d'accroître la défense de cette place.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

59. — MÊME SUJET

AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796).

Vous nommerez sur-le-champ un commissaire des guerres pour être uniquement chargé de l'approvisionnement de la place de Peschiera, avec un chef de chaque partie administrative. Vous donnerez les ordres et prendrez les mesures les plus actives pour qu'avant le 24 du mois il y ait dans cette place un approvisionnement de siége en farine, biscuit, viande fraîche, viande salée, vin, eau-de-vie, vinaigre, etc., pour nourrir une garnison de 300 hommes pendant quarante jours. Cet objet étant de la plus grande importance, vous vous en occuperez sur-le-champ; il est possible que cette place soit assiégée dans quinze jours.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

60. — ORDRE D'INVESTIR MANTOUE DU COTÉ DE CERESE.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Roverbella, 15 prairial an IV (3 juin 1796).
10 heures du soir.

Il est ordonné au général Augereau de se rendre

avec toute sa division demain 16, à cinq heures du matin, pour investir Mantoue, du côté de Cerese. Il passera le Mincio le plus près qu'il lui sera possible de Mantoue ; il enverra ensuite un détachement pour reconnaître la position de l'ennemi du côté du lac Supérieur, et s'il y a un moyen de rendre difficile sa rentrée dans la place, il lui fera tout le mal que les localités lui permettront, et le pressera de manière à ce qu'il rentre dans le centre de la ville.

Il fera briser les digues qui sont à Governolo ; on lui envoie en conséquence une compagnie de sapeurs.

Le général en chef faisant une reconnaissance du côté de Saint-Georges, le général Augereau peut s'y engager. Le citoyen Andréossy, chef de bataillon d'artillerie, et le citoyen Roland, officier du génie, l'accompagneront. Il ordonnera toutes les dispositions qu'il croira nécessaires pour que ces officiers puissent reconnaître la place le plus près possible de son enceinte.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

61. — ORDRE DE RECONNAITRE L'ENCEINTE DE LA PLACE DE MANTOUE.

AUX CHEFS DE BRIGADE ANDRÉOSSY ET CHASSELOUP.

Quartier général, Roverbella, 15 prairial an IV (3 juin 1796).
10 heures du soir

Il est ordonné au citoyen Andréossy d'être rendu

demain, à cinq heures du matin, à Castiglione Mantovano, près le général Augereau, pour profiter du mouvement que sa division fait en avant pour bien reconnaître l'enceinte de la place de Mantoue du côté où doit se porter le général Augereau.

Le chef de brigade Chasseloup ordonnera au citoyen Roland, officier du génie, et à une compagnie de sapeurs, d'être rendus demain 16, à cinq heures du matin, près le général Augereau, à Castiglione-Mantovano.

Le citoyen Chasseloup partira lui-même, le même jour, à la même heure, avec le général Dallemagne, pour se rendre à la Favorite; il se fera suivre d'un bataillon de sapeurs, et profitera du mouvement que fait le général Dallemagne pour faire une reconnaissance utile au projet offensif sur la place de Mantoue.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

62.—ORDRE DE RÉUNIR A ROVERBELLA LES RÉGIMENTS DE CAVALERIE.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Il est ordonné au général Kilmaine de se rendre au quartier général de Roverbella, d'où il conti-

nuera de commander l'arme des troupes à cheval. Il donnera sur-le-champ ses ordres pour faire rassembler à Roverbella tout le 1er régiment de hussards, et le 10e de chasseurs; il les fera baraquer dans un emplacement commode; il passera sans délai une revue de ces deux corps, et dressera un état de leurs besoins en armement, équipement, harnachement et habillement; il en enverra un double au commissaire ordonnateur pour obtenir tout ce qui pourra être fourni des magasins à proximité; il enverra l'autre au général en chef et y notera les objets qu'il faudra tirer de Milan. Ces deux corps ne feront aucune corvée et le moins de service possible, afin qu'ils puissent se reposer et être en état de marcher au premier ordre. Le général Kilmaine conservera la surveillance directe et particulière de ces deux corps. Il ordonnera au 8e régiment de dragons de se rendre également à Roverbella, où il sera employé sous ses ordres au service du quartier général.

Le 7e régiment de hussards et le 22e de chasseurs sont destinés pour le blocus de Mantoue, et seront à la disposition du général Serurier. Le général de brigade David commandera ces deux corps. En conséquence, le général Kilmaine lui en fera passer l'ordre, auquel il ajoutera telle instruction qu'il jugera nécessaire.

Le 15e régiment de dragonset le 25e de chasseurs resteront attachés à la division du général Masséna

et seront commandés par le général de brigade Beaumont.

Le 5e et le 20e de dragons sont à Milan, et le 24e de chasseurs à Pavie.

Le général Kilmaine, qui commande toute la cavalerie, passera des revues des différents corps, excepté de ceux qui sont à Milan et à Pavie. Il proposera tous les moyens qu'il croira les plus sûrs et les plus promps pour la remonte, l'équipement, l'habillement, etc., de toutes ces troupes. Il enverra les états en double au général en chef et au commissaire ordonnateur à Roverbella. Il est prévenu qu'il sera attaché au 1er régiment de hussards et au 10e de chasseurs huit pièces d'artillerie légère. On donne des ordres en conséquence au général de brigade Dommartin.

Le général Kilmaine voudra bien recommander qu'on apporte la plus grande exactitude à envoyer au chef de l'état-major le rapport journalier. Il aura attention, en passant ses revues, de faire dresser un état des hommes qui sont démontés, de ceux qui ont leur harnachement, et de tous ceux qui sont actuellement présents à l'armée active ; il s'occupera enfin des mesures nécessaires pour faire venir à l'armée les chevaux blessés ou malades qui ont été laissés dans l'intérieur et qui doivent être guéris maintenant.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

63. — ORDRES RELATIFS A L'ARTILLERIE LÉGÈRE ATTACHÉE A DES RÉGIMENTS DE CAVALERIE.

AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le général Dommartin est prévenu que le 1er régiment de hussards et le 10e de chasseurs à cheval ont ordre de se réunir à Roverbella pour s'y reposer et se tenir prêts à marcher sous peu de jours. L'intention du général en chef est qu'il soit attaché à ces corps huit pièces d'artillerie légère.

Le général Dommartin donnera sans délai tous les ordres nécessaires pour que ces pièces soient parquées derrière les deux régiments dont il vient d'être parlé. Il passera une revue exacte de ces huit pièces et de tout ce qui peut y avoir rapport, tant pour le personnel que pour le matériel ; il portera le plus grand soin à ce que rien n'y manque. L'approvisionnement devra être complet, à trois caissons pour les obusiers et à deux pour les pièces de 8. Il mettra à cette artillerie les meilleurs chevaux, qu'il aura soin de laisser reposer, défendant qu'on leur fasse faire d'autre service. Il fera essayer un obus de chaque caisson, pour s'assurer que les obus crèvent. Il enverra au général en chef, à Milan, l'état de ce qui pourrait manquer pour cet équipage

d'artillerie et qu'il ne pourrait pas se procurer au parc.

Le général Dommartin restera au quartier général à Roverbella, où il s'occupera non-seulement de l'objet dont on vient de l'entretenir, mais encore de toutes les autres parties de l'artillerie légère qui peuvent être au parc ou dans les divisions de l'armée, de manière à ce que tout soit approvisionné et en état d'agir ; mais il doit porter ses premiers soins aux huit pièces attachées aux deux régiments de troupes à cheval.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

64. — DISPOSITIONS POUR LE BLOCUS ET LE SIÉGE DU CHATEAU DE MILAN ET DE MANTOUE.

AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier généra , Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le commandant du génie doit établir ses bureaux à Roverbella. Il est chargé de la surveillance des siéges et blocus de la citadelle de Milan, du château et de la place de Mantoue, et des travaux ordonnés à Peschiera. Il portera ses soins à faire exécuter toutes les dispositions qui lui ont été ordonnées par le général en chef.

Il est prévenu que des ordres sont donnés au chef

de brigade Sugny, pour qu'il forme à Roverbella un petit parc qui doit être prêt à se mettre en mouvement le 20. L'intention du général en chef est qu'il y ait à la suite de ce parc 150 sapeurs armés de leurs outils, une escouade de mineurs, un chef de bataillon du génie et quatre capitaines ou lieutenants de ce corps; qu'il soit, de plus, attaché un officier du génie pour commander cette arme dans la division du général Augereau, qui est à Borgoforte, et un dans celle du général Vaubois, qui sera à Suzzara le 21.

Le chef de brigade Chasseloup doit, de concert avec le général Serurier, faire toutes ses dispositions pour nous rendre maîtres des bords du lac et de toutes les issues de la place de Mantoue. Le général en chef s'en rapporte aux talents du citoyen Chasseloup, ainsi qu'à son zèle, pour ordonner tout ce que les circonstances permettront ou exigeront.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

65. — ORDRE CONCERNANT L'ADMISSION AUX HOSPICES ET LE RALLIEMENT DES SOLDATS.

Quartier général, Milan, 20 prairial an IV (8 juin 1796).

Le général en chef, informé que plusieurs militaires, au lieu de suivre leurs demi-brigades lorsqu'elles sont en marche, s'arrêtent sur les derrières

pour se livrer au pillage, qu'ils ne rejoignent leurs corps que longtemps après, et que, pour excuser leur absence, ils allèguent qu'ils sont sortis des hôpitaux, où réellement ils ont été admis quoiqu'ils ne fussent pas malades, puisque la plupart n'y restent qu'un jour ou deux ;

Défend expressément, sous peine de destitution, aux directeurs des hôpitaux militaires ou des ambulânces, d'admettre dans lesdits hôpitaux des militaires, de quelque grade que ce soit, s'ils ne sont munis d'un certificat de maladie du chirurgien du corps, visé par le commandant de la compagnie et approuvé par le chef du bataillon.

Lorsqu'il s'agira de militaires faisant partie de détachements éloignés de leurs corps, le billet d'entrée devra être signé tant par le commandant du détachement que par celui de la place où se trouve l'hôpital.

Les volontaires voyageant isolément pour aller rejoindre, ne seront reçus dans les hôpitaux que lorsqu'ils seront porteurs d'un billet du commandant de la place, qui s'assurera d'avance, par la visite qu'il en fera faire à un officier de santé du lieu, du besoin indispensable où ces militaires se trouveraient d'être traités à l'hôpital.

Les commandants des places ou postes militaires qui se trouvent sur les points de communication de l'armée auront soin de faire réunir tous les jours les

volontaires isolés qui passeront par lesdites places pour aller rejoindre; après avoir fait pourvoir à leur subsistances, ils les mettront sous la conduite et le commandement d'un officier, et, à défaut, d'un sous-officier, et les dirigeront, avec une feuille de route, sur les points où se trouvent les corps auxquels appartiennent lesdits volontaires, de manière à les faire voyager par détachements et en ordre, et à empêcher qu'ils n'aillent forcer les communes et les habitants à leur donner des vivres. On dirigera au quartier général les détachements des hommes dont on ignorerait l'emplacement des corps.

On tiendra note des officiers et sous-officiers qui conduiront ces détachements, et, s'il se commet des désordres de la part des troupes sous leur commandement, ils en seront responsables.

On recommande aux officiers généraux et commandants de place de faire arrêter tout volontaire voyageant isolément, sans une feuille de route ou un billet de sortie de l'hôpital ou permission en règle; et, après les avoir rassemblés, ils auront soin de les renvoyer, sous escorte, à leurs corps pour y être jugés comme déserteurs.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

66. — ORGANISATION DES DÉPOTS DE CAVALERIE A MILAN.

AU GÉNÉRAL DE BRIGADE BEAUREVOIR.

Quartier général, Milan, 21 prairial an IV (9 juin 1796).

Le général Beaurevoir restera à Milan pour y être chargé de tous les dépôts de cavalerie auxquels il a donné l'ordre de se rendre dans cette ville. Il aura à ses ordres les 500 hommes démontés des différents régiments de cavalerie qui viennent d'arriver de Nice. Il se concertera avec le commissaire ordonnateur pour faire confectionner six cents paires de bottes. Il fera venir de Crémone les sabres, selles à la hussarde, brides et autres objets de cavalerie qui ont été trouvés dans cette place. Il correspondra avec le général Cervoni, qui est à Plaisance, pour savoir où sont les 600 chevaux de cavalerie que doit fournir le duc de Parme, et les fera venir à Milan. Il correspondra également avec le général Sahuguet pour les 300 chevaux que doit fournir le duc de Modène, ainsi qu'avec le commissaire ordonnateur et le commissaire des guerres Boinod, attaché au service de l'artillerie, pour choisir et mettre de côté les chevaux qui pourront être propres pour les dragons et les hussards. Il placera son dépôt général au Lazareth, et aura soin que les hommes y soient logés. Il activera, autant

qu'il sera possible, l'arrivée des dépôts qui sont à Nice et dans la 8e division militaire, auxquels on a donné l'ordre de se rendre à Coni. Il aura soin de faire faire la recherche, dans les différentes places que nous avons occupées, de tous les objets qui peuvent servir à la cavalerie et les fera réunir au dépôt général, à Milan.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

67. — ORDRE DU JOUR CONTRE LE PILLAGE.

Quartier général, Milan, 23 prairial an IV (11 juin 1796).

Le général en chef est informé que, malgré ses ordres réitérés, le pillage continue dans l'armée, et que les maisons des habitants des campagnes sont partout dépouillées et dévastées.

Cette conduite infâme de la part de quelques individus, qui aspirent au déshonneur et à la perte de l'armée, ne permet plus au général de différer l'emploi des moyens de rigueur qu'il doit déployer pour la conservation de l'ordre public, et pour le maintien de l'honneur et des lauriers cueillis par l'armée.

En conséquence, il ordonne :

1° Aux généraux divisionnaires et de brigades, sous leur responsabilité, de faire arrêter et fusiller, en présence des troupes assemblées, après avoir été

jugé par des conseils de guerre, tout militaire, de quelque grade qu'il soit, et tout individu à la suite de l'armée, arrêté en flagrant délit commettant le pillage.

2° Les chefs des corps et commandants des compagnies surveilleront la conduite de leurs subordonnés dans les marches, camps ou cantonnements, et feront arrêter, sans exception, tout homme accusé de pillage ou trouvé volant ; toute négligence de leur part pouvant compromettre le sort des troupes, le général en chef déclare qu'il livrera à des conseils de guerre tout commandant ou officier qui n'aurait pas rempli son devoir à cet égard.

3° Il est défendu à tout militaire, administrateur ou agent quelconque, de lever aucune contribution, de quelque espèce que ce soit, sur l'habitant ou sur les communes, à moins qu'elle n'ait été légalement autorisée par le général en chef ou par les autorités qui en ont le droit. Tout individu qui se permettra d'exiger une contribution en argent ou en denrées sera arrêté et puni par les conseils de guerre, suivant la loi.

L'armée doit sentir que la discipline, la sagesse et le respect des propriétés soutiennent ses victoires, que le pillage et le vol n'appartiennent qu'aux lâches ; que ceux-ci sont indignes de rester dans les rangs des républicains, qu'ils conspirent la perte de leur honneur et qu'ils n'ont d'autre but que de flé-

trir des lauriers cueillis par tant de bravoure et de constance.

Soldats, patriotes, républicains, arrêtez ces scélérats, livrez-les au glaive de la loi; vous sauverez l'honneur de l'armée, vous affermirez le triomphe de vos armes; vous aurez un double titre à la reconnaissance publique, par la guerre que vous ferez à la fois aux satellites des despotes et aux hommes immoraux partisans du désordre et de la rapine.

La présente proclamation sera lue à la tête de chaque corps, publiée et affichée dans tous les camps, cantonnements et garnisons.

Bonaparte

Collection Napoléon.

---

68. — ORDRE DE MARCHER SUR BOLOGNE.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir avec les 4e et 51e demi-brigades d'infanterie de bataille et son artillerie, le 28 du courant, pour se rendre à Bologne, allant,

Le premier jour, au delà du Pô, par Borgoforte;

Le deuxième jour, à la Mirandole;

Le troisième jour, à Bomporto,

Et le quatrième jour, à Bologne.

Il commencera son mouvement le 27, pour faire passer le Pô à un bataillon et à toute son artillerie. Il ordonnera au commissaire des guerres de sa division de prendre les mesures nécessaires pour assurer la subsistance des troupes de sa division, ainsi que le fourrage nécessaire aux chevaux. Il doit vivre dans le pays en prenant toutes les précautions pour mettre le plus grand ordre, empêcher le gaspillage et ménager les ressources. Il aura pour les États des ducs de Modène et de Parme les attentions que l'on doit à l'armistice qui existe entre eux et l'armée.

Le général Augereau est prévenu que le 10e régiment de chasseurs a ordre de le rejoindre pour faire partie de sa division.

Il est également prévenu que le général de brigade Dallemagne partira de Roverbella le 26, avec les 6e et 7e bataillons de grenadiers et un autre bataillon de la division du général Serurier, pour relever ses troupes dans les positions qu'elles occupent au blocus de Mantoue, depuis le lac Supérieur, à la tête du pont de Pradella, jusqu'au Mincio ou lac Inférieur et Cerese.

Le général Dallemagne devant rester aux ordres du général Serurier pour être chargé de la partie du blocus qui était confiée au général Augereau, il lui donnera tous les renseignements nécessaires sur les positions qu'il occupe, et qu'il doit prendre

avec des forces inférieures à celles du général Augereau.

Le général Augereau donnera, sur la route de Bologne à Plaisance, soit à Reggio, soit à Parme, de ses nouvelles au général en chef, et notamment de son arrivée à Bologne. Il recevra de nouveaux ordres à Bologne.

Le 22e régiment de chasseurs restera aux ordres du général Dallemagne.

Le général Augereau est prévenu que le 10e régiment de chasseurs sera à Borgoforte le 28, où il lui donnera ses ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

69. — ORDRES DIVERS RELATIFS AUX BLOCUS DE MANTOUE.

AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Le général Serurier est prévenu que le général Augereau a des ordres pour partir, avec les troupes de sa division, le 28 de ce mois, et se porter sur Bologne. En conséquence, il reste seul chargé du blocus de Mantoue, ayant à ses ordres la 18e demi-brigade de bataille, la 19e *idem*, les 6e et 7e bataillons de grenadiers, qui sont à Roverbella, et la 12e

demi-brigade légère, dont le 3ᵉ bataillon arrive à Borgoforte le 30, et les deux autres, quatre jours après. Il aura à ses ordres le 7ᵉ de hussards et le 22ᵉ de chasseurs.

Le général Dallemagne passe dans sa division, et sera chargé de la partie du blocus qui était confiée au général Augereau. Comme la 12ᵉ demi-brigade n'arrive pas de quelques jours sous Mantoue, le général en chef ordonne que le général Serurier donne un des forts bataillons de sa division au général Dallemagne, qui se réunira aux 6ᵉ et 7ᵉ bataillons de grenadiers, pour se rendre, le 26, à Cerese, où il doit relever les troupes du général Augereau, qui part le 28. Je joins ici copie de l'ordre que j'envoie au général Dallemagne, et qui servira à baser ceux que le général Serurier croira devoir lui donner. Le général Serurier sera, en outre, chargé de fournir 400 hommes au quartier général, à Roverbella, pour sa garde, conjointement avec le 8ᵉ régiment de dragons.

Le général Serurier sera chargé de la défense de l'Adige, depuis Porto-Legnago jusqu'à Badia. Il tiendra à cet effet les troupes qu'il jugera nécessaires à Porto-Legnago, du moment où la 12ᵉ demi-brigade d'infanterie légère sera entrée dans sa division.

Il est prévenu qu'on a employé deux adjoints à l'état-major avec le général Dallemagne.

Le général Serurier sera prévenu des endroits où il devra correspondre avec le général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

70. — SUR LES CONVOIS DE FOURRAGES.

ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Le général en chef étant informé que les troupes à cheval se permettent d'arrêter les convois des fourrages destinés pour le quartier général, sous prétexte de pourvoir à la nourriture de leurs chevaux, tandis qu'on en emploie une partie à faire la litière, ce qui occasionne une perte énorme de cette denrée et fait manquer les autres services de l'armée, défend expressément à tout régiment de cavalerie d'arrêter aucun chariot de fourrage. Ceux qui se rendront coupables de ce délit seront traduits au conseil militaire et jugés comme pillards. Les chefs des corps et les officiers des compagnies, qui se trouveraient présents à un pillage de cette espèce et qui ne l'empêcheraient pas, seront destitués de leurs fonctions et traduits au conseil militaire.

On renouvelle aux commandants des colonnes et des places ou postes militaires l'ordre qui leur a été donné de faire filer, sur les points où ils ont été diri-

gés, tous les convois de vivres ou munitions de guerre, et d'employer au besoin la force qui est à leur disposition pour empêcher qu'ils ne soient arrêtés dans tout autre endroit que celui pour lequel ils sont destinés; ils empêcheront également que les troupes n'enlèvent, comme cela est arrivé, une partie de ces vivres, et veilleront à ce que la distribution en soit faite régulièrement et dans les lieux indiqués par les préposés des administrations; ils chargeront un officier d'état-major d'assister de temps en temps à ces distributions, d'empêcher que les denrées distribuées ne soient de mauvaise qualité et qu'on ne les délivre à de faux poids.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

71. — ORDRE DE FAIRE RENTRER A L'ARMÉE LES GARNISONS DE PIÉMONT.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Tortone, 28 prairial an IV (16 juin 1796)

Tous les détachements des troupes qui sont dans les différentes villes des États du roi de Sardaigne rejoindront leurs corps, excepté les garnisons de Coni, Ceva, Cherasco, Tortone, Oneille, Alexandrie et Loano.

Il est défendu aux troupes, convois de l'armée, de prendre d'autre route que par Nice, Coni, Fos-

sano, Asti, Alexandrie, Tortone, Pavie, Milan, Cassano, Brescia, Peschiera; ou bien Pavie, Pizzighetonne, Crémone, Casal-Maggiore, Borgoforte; ou bien par Gênes, Novi, Tortone; ou bien par la vallée d'Aoste.

Les troupes du roi de Sardaigne s'étant chargées d'escorter les convois, l'on n'enverra avec les convois qu'un ou deux hommes d'escorte.

Il ne sera plus fait de réquisition dans les pays des États du Roi de Sardaigne.

L'on évacuera tous les magasins que l'on pourrait avoir dans les États du Roi de Sardaigne sur les places qui nous restent.

Il est expressément défendu aux commissaires des guerres d'accorder aucune route aux soldats isolés de leurs bataillons jusqu'à ce qu'ils soient au nombre de vingt-cinq; à cet effet, les soldats qui se présenteront pour rejoindre leur corps resteront en subsistance dans la place jusqu'à ce qu'ils soient à ce nombre; alors le commissaire des guerres fera une feuille de route jusqu'à l'endroit où ils devront se séparer pour rejoindre leur corps.

Les commandants des places auront soin de faire armer les soldats et de donner le commandement de ce détachement à un sous-officier de garnison, s'il ne s'en trouve pas parmi ceux qui rejoignent. Ce sous-officier accompagnera le détachement jusqu'à la garnison la plus prochaine.

Le général de division qui commande à Nice aura sous ses ordres tout le département des Alpes-Maritimes ; il nommera des commandants dans toutes les étapes, afin de surveiller tous les soldats passagers et les étapiers.

Le général de division qui commande à Coni aura sous sa surveillance tout le pays compris entre le département des Alpes-Maritimes, la Stura, le Tanaro, jusqu'aux États de Gênes. Dès lors il commandera à Ceva et Cherasco. Il mettra à chaque étape un officier auquel s'adresseront tous les militaires qui auront des feuilles de route, et sur le visa duquel les commandants piémontais feront délivrer l'étape à nos soldats.

Le général de division qui commande à Tortone aura sous sa surveillance tous les pays compris entre le Tanaro, la mer de Gênes, le Pô et les États du duc de Parme. Il commandera dès lors à Alexandrie. Il nommera des officiers pour surveiller les soldats en passage dans chaque étape. Ce ne sera que sur son visa que les agents du Roi de Sardaigne délivreront l'étape à nos soldats.

Le général commandant la Lombardie nommera des officiers dans chaque étape, pour surveiller les étapiers, et maintenir une bonne discipline parmi les soldats de passage.

Le chef de l'état-major enverra à ces différents généraux la liste des différents officiers blessés,

surnuméraires ou sans emploi, qui pourraient être employés à cet effet.

Le chef de l'état-major nommera deux officiers supérieurs pour surveiller les routes de Cassano à Peschiera, et de Pizzighettone à Goito. Ces deux officiers se tiendront, le premier à Chiari, et le deuxième à Casal-Maggiore. Ils nommeront des officiers à chaque étape, pour surveiller les soldats et tenir la main à ce que les employés de Venise délivrent exactement, et en bonnes fournitures, les étapes aux soldats et aux chevaux.

Chacun de ces officiers supérieurs aura avec lui quinze hommes de gendarmerie à cheval et un détachement de cent cinquante hommes, qui lui serviront à escorter les prisonniers et à se porter partout où il serait nécessaire pour la sûreté de la route.

Le général commandant le Mantouan établira des officiers dans toutes les étapes de son arrondissement; les généraux de division en feront autant, chacun dans son arrondissement, et jusqu'à l'étape qui joint la grande route.

La route de Plaisance joindra la grande communication de l'armée à San-Colombano. L'officier supérieur qui commande la place à Plaisance aura la surveillance sur toute la route, depuis San-Colombano à Parme.

On mettra neuf jours pour aller de Coni à Pavie;

de Pavie à Peschiera, on mettra sept jours; de Pavie à Goito, on mettra six jours.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

72. — ORDRE DE MOUVEMENT SUR PISTOJA.

AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Bologne, 2 messidor an IV (20 juin 1796).

Le général Vaubois est prévenu que le chef de brigade Lannes commande l'infanterie de l'avant-garde de sa colonne, composée dans ce moment du 5e bataillon de grenadiers; que le général Murat commande toute l'avant-garde et particulièrement le 10e régiment de chasseurs à cheval et le 20e de dragons, son arme. L'adjudant général Kellermann fils sera provisoirement attaché à l'avant-garde.

Le général Vaubois partira de la position qu'il occupe à Reggio, avec toutes les troupes à ses ordres et l'artillerie, demain, 3 messidor, pour se rendre le même jour à San-Venanzio, sur la route de Modène à Pistoja;

Le 4, à Montecenere;

Le 5, à Livoreta;

Le 6, à Pistoja, où il prendra position et attendra de nouveaux ordres.

Il aura soin que l'avant-garde de la colonne le précède toujours à demi-heure de marche. Il y ajou-

tera quelques pièces d'artillerie légère. Le reste de l'artillerie et tout le parc suivront sa colonne. Il commandera une escorte suffisante.

Le général Vaubois fera prendre le pain pour deux jours à sa troupe. L'ordonnateur Aubernon est prévenu d'en faire suivre pour le besoin de la colonne.

Le général Vaubois établira le plus grand ordre dans sa marche ; il maintiendra une discipline sévère, et il recommandera particulièrement aux soldats de la liberté de respecter les chaumières et les propriétés de chacun.

Il est autorisé à faire les changements que la localité exigerait dans les journées de marche, mais cela ne doit être que par absolue nécessité ; alors il en rendrait compte au général en chef à Bologne, ou sur la route de cette ville à l'endroit d'où il écrira. Il observera que le général en chef désire que l'on fasse les journées les plus longues possibles pour arriver à Pistoja au jour indiqué. Le général Vaubois fera partir ses troupes à l'heure qu'il jugera la plus convenable pour qu'elles soient le moins possible fatiguées de la chaleur. Il préviendra le commissaire de sa division de prendre toutes ses mesures pour assurer les fourrages ; le commissaire ordonnateur en est prévenu.

Par ordre du général en chef

Dépôt de la guerre.

73. — MISSION DANS LE PAYS DES GRISONS.

A L'ADJUDANT GÉNÉRAL LECLERC.

Quartier général, Bologne, 4 messidor an IV (22 juin 1796).

Vous vous rendrez à Coire, capitale du pays des Grisons. Vous y verrez le citoyen Comeyras, ministre de la République. Vous parcourrez le pays jusqu'au débouché de Souabe. Vous enverrez des espions prendre des renseignements sur la position et les mouvements de l'ennemi de l'autre côté des montagnes. Vous m'instruirez de ce qui pourrait en mériter la peine, par un courrier extraordinaire que vous adresserez au général Despinoy, à Milan.

Vous choisirez les positions que l'ennemi pourrait prendre pour descendre des montagnes dans le Milanais, en supposant qu'il voulût le tenter.

Vous resterez le temps nécessaire dans ce pays pour le parcourir, le connaître et acquérir les connaissances sur l'esprit qui anime les habitants.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

74. — INSTRUCTIONS POUR LE COMMANDANT DE PLACE DE LIVOURNE.

AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Livourne, 11 messidor an IV (29 juin 1796).

Le général Vaubois tiendra garnison à Livourne avec la 75e demi-brigade, une compagnie d'artillerie et un escadron du 1er régiment de hussards. Il fera mettre les batteries qui défendent l'entrée du port dans un bon état de défense, les fera arranger de manière qu'il n'y ait que des pièces d'un, ou, tout au plus, de deux calibres à chaque batterie. Il fera monter des grils à boulets rouges, et aura soin que chaque pièce soit approvisionnée de cent coups. Il choisira un des forts de la ville, celui le plus dans le cas de se défendre, et fera à cet égard les déplacements d'artillerie qu'il jugera nécessaires. Il établira un magasin où il y aura de quoi nourrir 2,000 hommes pendant quarante jours, avec tous les accessoires pour soutenir un siége.

Il n'épargnera aucun moyen pour maintenir Livourne dans une parfaite tranquillité. Il fera en sorte de s'attacher les troupes du Grand-Duc de Toscane, sur lesquelles il aura toujours l'œil. Il se maintiendra en bonne harmonie avec le gouverneur; il lui renverra toutes les affaires de détail, lui mon-

trera de grands égards, surtout en particulier, mais conservera sur lui, surtout en public, une grande supériorité.

S'il y avait à Livourne des complots ou toute autre chose qui intéressât l'existence des troupes françaises, il prendrait alors toutes les mesures qu'il pourra croire nécessaires pour maintenir le calme et contenir les malintentionnés; il n'épargnerait ni les personnes ni les propriétés.

Dans toutes les affaires difficiles qui pourraient lui survenir, il consultera le citoyen Miot, ministre de la République française à Florence, qui sera à même de lui donner de bons renseignements. Il protégera le consul dans l'opération intéressante dont il est chargé, se trouvant le premier agent de la République à Livourne. Il surveillera tous les intérêts de la République et me rendra compte de tous les abus qu'il ne dépendrait pas de lui de réprimer.

Il vivra d'une manière convenable, et aura souvent à sa table les officiers du Grand-Duc et les consuls des puissances étrangères; il lui sera accordé à cet effet des dépenses extraordinaires.

Il nommera un officier pour surveiller le port, ainsi qu'un commandant dans chaque fort. Il maintiendra les corsaires dans une sévère discipline, et veillera à ce qu'ils respectent les pavillons neutres et spécialement le pavillon espagnol.

Il se fera tous les jours rendre compte des vigies.

Il me tiendra informé de tout ce qui se passera dans le pays où il se trouve, et m'enverra le rapport de toutes les nouvelles de Corse qui lui arriveront. Il écrira aux fiefs impériaux qui environnent la Toscane, afin qu'ils reconnaissent la République, et il me fera part du nombre de ces fiefs, de leur population, de leur richesse et de l'esprit qui les anime. Il maintiendra une sévère discipline parmi ses troupes, et tiendra la main à ce que tous les soldats soient casernés et que personne, depuis le général jusqu'à l'employé, ne soit logé chez l'habitant.

Il aura avec lui un adjudant général, un commissaire des guerres et un employé de chaque administration. BONAPARTE.

Collection Napoléon.

75.—ETAT DES ARMÉES FRANÇAISES ET AUTRICHIENNES.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

J'apprends à l'instant, Citoyens Directeurs, que la garnison de Mantoue a fait une sortie; elle est rentrée plus vite qu'elle n'était sortie, en laissant une cinquantaine de morts.

Je ferai ce soir une dernière reconnaissance pour fixer les dernières opérations du siége; dans quatre où cinq jours, la tranchée sera ouverte.

Les divisions de l'armée qui sont sur les monta-

gnes du Tyrol se portent parfaitement bien. La division du général Serurier, qui assiége Mantoue et qui est forte de 7,000 hommes, commence à avoir cinquante malades tous les jours. Il m'est impossible de tenir moins de monde autour de Mantoue, où il y a au moins 8 ou 10,000 hommes de garnison. Il y a un mois que je tiens cette place bloquée de cette manière. L'ennemi, instruit probablement de la faiblesse des assiégants, a voulu souvent faire des sorties, et a été toujours battu. Mais actuellement je suis obligé de renforcer cette division, puisque l'ouverture de la tranchée va commencer. J'espère que nous aurons bientôt la ville, sans quoi nous aurions bien des malades.

Wurmser commence à faire des mouvements pour chercher à débloquer Mantoue. J'attends avec quelque impatience les dix bataillons de l'armée de l'Océan, que vous m'avez annoncés depuis longtemps et dont je n'ai pas encore de nouvelles.

Je ne m'occuperai des demandes à faire à Venise que lorsque l'affaire de Gênes sera finie, Mantoue pris, et les affaires qui vont s'entamer terminées.

On porte les renforts arrivés à l'ennemi à

31,000 hommes,
10,000 Tyroliens,
18,000, reste de l'armée de Beaulieu,
8,000, garnison de Mantoue.

Total. 67,000 hommes.

Voici la force de notre armée :

Division Masséna . . .	13,000 hommes.
Division Sauret	8,000
Division Augereau. . .	8,000
Division Serurier . . .	7,000
Division Despinoy . . .	5,000
Cavalerie	3,000
Total.	44,000

Vous voyez la grande supériorité qu'a sur nous l'ennemi.

Dans les 44,000 hommes dont il est question, les garnisons de Livourne, de Milan, de Pavie, de Tortone, etc., ne sont pas comprises.

Je vous ai annoncé, dans ma dernière lettre, que j'avais demandé 6,000 fusils à la république de Lucques : ils étaient déjà en chemin, mais, n'étant pas de calibre, je les ai renvoyés.

J'ai fait séquestrer à Livourne tous les biens appartenant aux Napolitains, vu que, par l'armistice, la suspension d'armes n'est censée devoir commencer qu'au moment où la cavalerie napolitaine sera rendue dans les positions qui lui sont indiquées. Je crois cependant que vous pouvez ordonner la restitution des biens appartenant aux Napolitains, par un article du traité de paix. J'ai recommandé que tous les inventaires des effets appar-

tenant aux Napolitains fussent faits devant leur consul.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

76. — ORDRE DE MOUVEMENT VERS BRESCIA

AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

Le chef de l'état-major doit vous envoyer des ordres pour le départ de deux demi-brigades qui doivent composer votre division pour Brescia. Avant de les laisser partir, ayez soin de leur donner des armes et tout ce qui peut leur être nécessaire. Vous avez, je crois, à Milan, deux pièces de canon d'artillerie de campagne; faites-les partir, car nous sommes ici fort pauvres en artillerie. Prenez toutes vos dimensions pour pouvoir partir sous peu de jours pour l'armée, où vous commanderez vous-même votre division.

Passez une revue sévère de vos escadrons de cavalerie; faites-leur donner tout ce qui leur manque; qu'ils puissent vous faire honneur. Prenez toutes vos dimensions pour que les deux escadrons des deux régiments qui sont en Lombardie puissent partir le plus tôt possible.

Donnez vos ordres et prenez vos mesures pour

que le château de Milan soit en état de défense et surtout approvisionné parfaitement.

J'imagine que vous n'avez plus, dans ce moment-ci, besoin de garder des troupes au fort de Fuentes, qui doit être suffisamment démoli. Faites mettre la démolition de ce fort dans nos journaux de Milan.

Faites mettre dans le journal de Milan un avis à la municipalité d'Acqui, que, si elle continue à maltraiter nos soldats et à les vexer, elle aura le même sort que Pavie, Binasco et Arquata. Que cet avertissement ne soit point signé et ait l'air de l'inspiration du gazetier.

Faites mettre dans le journal de Milan la nouvelle que le Sénat de Gênes a chassé le ministre de l'Empereur, Girola, de son territoire, sur la demande que j'en ai faite, comme un des instigateurs de la révolte de Pavie et des fiefs impériaux.

BONAPARTE.

Comm. par Mme Despinoy.

---

77. — INSTRUCTIONS POUR L'ENVOI DE RENFORTS.

AU GÉNÉRAL KELLERMANN.

Quartier général, Vérone, 21 messidor an IV (9 juillet 1796).

Je vous expédie, mon cher Général, l'aide de camp de Berthier, pour presser le départ des troupes que vous devez nous envoyer.

Le Directoire m'annonce que votre projet est de faire passer ici deux bataillons; je vous prie de les faire partir le plus tôt possible; nous avons un besoin très-grand de troupes. L'ennemi se renforce, il en reçoit de toutes les routes et de tous les côtés de l'Allemagne.

Dès l'instant que la tête des dix bataillons venant de l'Océan arrivera, je vous prie de me faire passer, sans retarder d'une minute, l'équivalent de ce que vous garderez, même manquant des choses nécessaires, pourvu toutefois qu'ils aient des armes et des souliers.

Je vous prierais aussi de leur donner, par bataillon, deux pièces de canon de 8, de 12, ou bien des obusiers.

Nous aurions besoin d'une compagnie d'ouvriers, d'un bataillon de pionniers, et de cinq ou six officiers d'artillerie, et de deux ou trois bons gardes d'artillerie. Si vous pouvez me fournir tout cela, vous me rendrez un grand service.

Adieu, mon cher Général. BONAPARTE.

P. S. Vous ne nous avez pas annoncé quel jour doit arriver le 5e régiment de cavalerie et le 9e de dragons. Je pense bien que vous nous les aurez envoyés, moitié à pied. Pourvu que vous leur ayez donné des sabres et des pistolets, le reste nous trouverons à le remplacer ici.

Dépôt de la guerre.

78. — ORDRE DE JETER UN PONT PRÈS DE RIVOLI.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Vérone, 21 messidor an IV (9 juillet 1796).

Vous voudrez bien, citoyen général, prendre toutes les mesures pour jeter un pont de bateaux entre Rivoli et le quartier général du général Gardanne. Il est indispensable que ce pont soit promptement établi; il sera défendu par trois batteries de canon de quatre pièces chacune, qui seront prises parmi celles existant à Vérone.

Vous ferez construire une tête de pont où vous ferez placer un détachement de grenadiers et des pièces de campagne. L'on ne doit rien négliger dans la construction de ce pont pour le mettre dans la position la plus militaire. Il est indispensable, surtout, de choisir un point où le rivage, de notre côté, domine beaucoup celui où l'ennemi peut établir ses batteries. Mon intention est que la 3e batterie soit sur une position beaucoup plus élevée que les autres et d'où elle domine tout le pays.

Vous ferez placer à Rivoli une batterie de quatre pièces de canon, de manière à battre parfaitement les deux chemins des deux côtés de la rivière. Comme il est important que ces travaux soient faits le plus promptement possible, il est nécessaire que

votre division fournisse à cet effet le nombre de travailleurs nécessaire.

Je donne ordre au citoyen Barral de se rendre sur-le-champ à votre quartier général pour la construction dudit pont; et, comme il est probable qu'il tardera encore un ou deux jours, ne perdez pas un instant à ramasser et mettre en place les bateaux et agrès nécessaires à la construction dudit pont.

Vous prendrez également à Vérone les deux pièces de 8 qui s'y trouvent et qui remplaceront à Torri les deux pièces de 4 qui y sont.

Ordonnez aux citoyens Maubert, commandant du génie, et Carrère, commandant de l'artillerie, de se rendre, dans la nuit, à Vérone. Ils trouveront chez le général Rampon des instructions qui leur donnent le commandement des deux armes et dont ils vous feront part.

Vous sentirez vous-même l'importance de mettre promptement à exécution des dispositions aussi essentielles.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

79. — INSTRUCTIONS SUR L'ARMEMENT DE LA DÉFENSE DE VÉRONE.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Vérone, 21 messidor an IV (9 juillet 1796).

L'officier d'artillerie et celui du génie de votre division, citoyen général, ont reçu des instructions pour la défense de la ville de Vérone.

Je crois qu'il est indispensable que vous donniez, en conséquence, une instruction au général chargé de la défense de ses ponts, pour qu'il connaisse les dispositions qu'il a à faire et se combine avec les préparatifs faits par l'artillerie et par le génie.

La porte de Vicence sera défendue par l'artillerie placée dans le bastion, dans la tour, et par la demi-lune, qui va être réparée. L'artillerie de campagne serait placée, lorsqu'on en serait réduit là, dans la demi-lune, qui va être rétablie et palissadée.

La communication entre la porte de Vicence et celle de Saint-Georges sera conservée moyennant des pièces de canon que l'on place dans les quatre tours bastionnées et dans l'espace du fort étoilé qui sert de citadelle.

La porte Saint-Georges sera défendue par la demi-lune et les pièces que l'on place sous la tour qui la flanque.

Ordonnez, citoyen général, qu'il y ait dans les

neuf pièces de fortifications des gardes suffisantes pour pouvoir aider au service du canon.

Vous vous assurerez, par une visite particulière, des forces qui vous seraient nécessaires ; mais je pense, au coup d'œil, que 500 hommes, répartis dans ces différentes pièces, seront plus que suffisants pour empêcher l'ennemi d'approcher, et défendre l'enceinte.

Il y aura un corps de garde suffisant sur chaque pont, avec des barrières qui seront pratiquées à cet effet.

Vous ferez faire des chevaux de frise, qui seront tenus dans un local à portée, et qui serviront à embarrasser le passage.

Dès l'instant que l'ennemi aura fait des mouvements et se sera rapproché de la place, vous ordonnerez que ce corps de garde soit renforcé, qu'il y ait au moins cent hommes par pont et une pièce de canon, et que, passé dix heures du soir, jusqu'au retour de la reconnaissance du matin, l'on ne laisse passer personne. Pendant l'attaque, l'on ne laissera faire aucun rassemblement dans les rues qui aboutissent au pont, et l'on mitraillera impitoyablement tout ce qui refuserait de se dissiper par les patrouilles de cavalerie.

L'on tiendra deux pièces de canon et 200 hommes à la porte par où la communication avec nous est plus facile.

Cette troupe serait remplacée par les premières troupes que vous enverriez de renfort à la place.

Toutes les troupes arrivant pour soutenir la garnison de Vérone se rangeront en bataille dans la place que vous désignerez, pour se porter, de là, partout où vous l'ordonnerez.

Le commandant de la place aura soin d'envoyer à la rencontre des troupes que vous enverrez, ainsi que de celles de la division du général Despinoy, un officier, afin qu'elles ne se perdent pas dans la ville, et arrivent par le chemin le plus court sur la place du rendez-vous.

Dès l'instant que l'ennemi se serait approché, vous feriez transporter tous les bateaux existant sur l'Adige.

Ordonnez à tous les moulins qu'ils passent de l'autre côté de la rivière.

Enfin, dès l'instant que l'ennemi s'approchera, prenez tous les moyens pour empêcher le passage.

Envoyez la pièce de 8 et l'obusier qui sont à Torri, à Vérone. Il faudrait avoir dans cette place au moins quatorze pièces de campagne. Il y en a dans ce moment-ci quatre de 8, quatre de 3, une de 8, que vous allez y faire passer de Torri, et un obusier de 8 : en tout dix pièces.

Je vais m'occuper d'y faire passer le plus tôt possible les quatre pièces qui manquent.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

80. — POSITIONS DES DIVISIONS DE L'ARMÉE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Vérone, 24 messidor an IV (12 juillet 1796).

Le général Sauret, avec 3,000 hommes, défend depuis Salo, situé sur le lac Garda, jusqu'au lac d'Iseo.

Le général Masséna, avec 12,000 hommes, défend depuis Torri jusqu'à Rivalta sur l'Adige, et de là il défend le passage de l'Adige jusqu'à San-Giovanni, trois milles plus bas que Vérone.

La ville de Vérone a été mise en état de défense, en se servant de l'artillerie trouvée dans cette place.

Le général Despinoy défend, avec 5,000 hommes, depuis San-Giovanni jusqu'à Ronco.

Le général Augereau, avec 8,000 hommes, défend depuis Ronco jusqu'à Castagnaro; il y a des écluses par le moyen desquelles on peut inonder tout le pays inférieur.

Le général Kilmaine, avec 2,000 hommes de cavalerie et 12 pièces d'artillerie légère, est à Valese, pour se porter partout où l'ennemi voudrait tenter un passage.

Porto-Legnago, où il y a un pont sur l'Adige, est mis en état de défense, en se servant de l'artillerie vénitienne trouvée dans cette place.

Indépendamment des ponts que nous avons à Porto-Legnago et à Vérone, je fais établir, vis-à-vis la Chiusa, un pont de bateaux, défendu par de bonnes batteries de position.

Par le moyen de ces trois passages, l'armée passera rapidement, au premier mouvement de l'ennemi, de la défensive à l'offensive.

L'ennemi a ses avant-postes à Ala, à Malcesine, et il pousse maintenant des colonnes assez considérables derrière la Brenta ; il a à peu près 8,000 hommes à Bassano.

Nous sommes depuis plusieurs jours en observation dans cette position. Malheur à celui qui calculera mal !

Quant à nous, nous sommes maintenant occupés au siége de Mantoue. Je médite un coup hardi. Les bateaux, les habits autrichiens, les batteries incendiaires, tout sera prêt le 28. Les opérations ultérieures dépendront entièrement de la réussite de ce coup de main, qui, comme ceux de cette nature, dépend absolument du bonheur : d'un chien ou d'une oie.

Cette position de choses m'a fait penser qu'il fallait différer de dix ou douze jours l'opération de Gênes, d'autant plus que j'aurai reçu réponse d'une lettre que je vous ai écrite. Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre que j'ai, en conséquence, écrite au ministre de la République Faypoult.

M. Cataneo, que le Sénat de Gênes a envoyé près de moi, m'a joint ce matin. Il a été, comme vous pensez, extrêmement satisfait de ce que je lui ai dit. Les démarches que fera Faypoult et d'autres opérations accessoires achèveront de nous faire parvenir à notre but, qui est de gagner une quinzaine de jours, au bout duquel temps notre situation en Italie sera tellement décidée, que je suivrai sans obstacle, de point en point, les ordres que vous me donnerez sur Gênes et Venise.

Cette dernière république arme à force. Le citoyen Lallement ne m'a point prévenu, comme il aurait dû le faire, de la nature et de l'activité de ces armements. Vous trouverez ci-joint copie de la note qu'il a écrite au Sénat et de la réponse du Sénat. Au reste, je suis maître de toutes les places fortes de la République de Venise sur l'Adige. Peut-être jugerez-vous à propos de commencer dès à présent une petite querelle au ministre de Venise à Paris, pour que, après la prise de Mantoue, et que j'aurai chassé les Autrichiens de la Brenta, je puisse trouver plus de facilité pour la demande que vous avez intention que je leur fasse de quelques millions.

Nous commençons à avoir beaucoup de malades devant Mantoue, mais pas un n'est encore mort. Les chaleurs sont excessives, et l'air de Mantoue extrêmement pestilentiel.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

1. — ORDRES AUX GÉNÉRAUX MURAT, SERURIER ET DALLEMAGNE POUR L'ATTAQUE DE MANTOUE.

Quartier général, Marmirolo, 28 messidor an IV (16 juillet 1796).

Le général Murat, avec l'adjudant général Vignolle et 800 grenadiers, s'embarquera à la Casa Tasidiani et débarquera à l'endroit qui lui sera indiqué par le citoyen Andréossy. Si le débarquement se fait sans que l'ennemi en ait connaissance, il restera tranquille jusqu'à ce que le général Dallemagne et les autres colonnes aient commencé l'attaque. Alors il enverra l'adjudant général Vignolle, avec deux compagnies de grenadiers, droit contre les retranchements ennemis. Ils passeront sur le glacis, franchiront les palissades et essayeront de franchir les retranchements ennemis, qui n'ont guère qu'un très-petit fossé sec. Si ces ouvrages ne sont pas garnis de troupes, il réussira infailliblement; s'il arrivait, au contraire, que ces retranchements fussent garnis, et que l'ennemi fût en mesure, alors il se contentera de faire une diversion et se retirera.

Le général Murat, pendant ce temps-là, avec le reste de ses troupes, soutiendra l'attaque de l'adjudant général Vignolle et lui fournira de nouveaux renforts, s'il a espoir de réussir; si, au contraire, cette attaque ne réussit pas, il attaquera vivement le camp retranché.

Si l'ennemi découvre le débarquement du général Murat, il attaquera sur-le-champ et culbutera tout ce qui se trouvera devant lui, ce qui servira de signal à toutes les autres colonnes pour attaquer.

L'aide de camp Lahouste, habillé en Autrichien et à la tête de 50 hommes, tentera de s'emparer de la porte des ouvrages ennemis, afin de pouvoir y introduire tout le corps que commande le général Murat.

Le général Serurier fera jeter un pont à l'endroit convenu, au signal qu'il en recevra, vers minuit, par deux fusées qui partiront du point où l'on s'embarquera. Il sera aussi convenu, entre son adjudant général et l'adjudant général Kellermann, d'un clocher ou d'un grand arbre d'où l'on puisse allumer des feux qui serviront de double signal.

A onze heures et demie toutes les colonnes doivent être prêtes à attaquer, afin que, si la colonne du général Murat qui débarque était découverte par l'ennemi, les premiers coups de fusil qu'elle tirerait soient le signal de l'attaque générale.

Le général Dallemagne cherchera à forcer la partie droite du camp retranché.

Le général Serurier commandera l'attaque et préviendra les généraux Murat et Dallemagne du point où il sera, et de la manière de lui rendre compte et de recevoir ses ordres.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

---

82. — NOUVELLES DISPOSITIONS POUR L'ATTAQUE DE MANTOUE.

AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Marmirolo, 30 messidor an IV (18 juillet 1796)

Le général en chef ordonne que le général Serurier attaque ce soir, à dix heures précises. Il donnera ses ordres pour que le pont volant soit jeté où il devait l'être cette nuit. La colonne qui devait passer le pont à cet endroit sera renforcée du bataillon de grenadiers qui devait s'embarquer cette nuit, et aura de plus avec elle tous les sapeurs et plusieurs pièces de campagne. Cette colonne passera le pont, attaquera la chaussée, obligera le camp retranché à rentrer dans la place. Dans le même instant, les autres colonnes attaqueront comme elles devaient le faire, et culbuteront l'ennemi dans la position qu'il occupe; arrivées au camp retranché, elles l'attaqueront de concert avec l'autre colonne, qui se trouve celle de la droite.

L'aide de camp Lahouste, avec 50 hommes habillés en Autrichiens, essayera de surprendre une des portes des ouvrages extérieurs de l'ennemi, avantage dont le général Serurier profitera autant que les circonstances le lui permettront.

Les bateaux armés enlèveront tous ceux que l'ennemi a sur le lac; après quoi ils se porteront entre

la ville et l'ouvrage extérieur, le canonneront à revers et le menaceront de faire une descente. Le général Serurier leur donnera à cet effet une petite garnison.

Les batteries de canons et mortiers commenceront le feu à l'instant où l'attaque sera bien décidée; mais la batterie de la Favorite ne commencera le sien qu'au jour.

Le général Serurier donnera tous ses ordres et fera toutes ses dispositions pour que les attaques soient exécutées avec cet ensemble qui doit décider la victoire : il préviendra le commandant de l'artillerie, celui du génie et le citoyen Andréossy, chacun en ce qui le concerne.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

83. — ORDRE D'ATTAQUER L'ENNEMI A LA CORONA.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

L'ennemi a forcé le poste de la Corona. L'on s'occupe en ce moment à le reprendre. Il est indispensable, quelle que soit l'issue de cette tentative, d'attaquer l'ennemi et de le battre.

Vous voudrez donc bien, Citoyen Général, réunir le 22e régiment de chasseurs et 300 hommes, avec

trois pièces d'artillerie légère, que le général Kilmaine a dû mettre à votre disposition, ainsi que la 4e demi-brigade d'infanterie, en laissant seulement 800 hommes et une compagnie de cannoniers de Paris, à Legnago.

La 51e demi-brigade se réunira également à Ronco avec toute son artillerie, et passera l'Adige.

Vous vous réunirez à Zerpa et vous marcherez dès lors sur Villanova, et de là à Montebello, pour y attaquer l'ennemi demain, dans la matinée. Si l'ennemi avait fait tout autre mouvement, vous l'attaqueriez dans la nouvelle position qu'il occuperait.

La division qui est à Vérone attaquera pendant ce temps-là les derrières de l'ennemi; elle cherchera à lui couper toute communication de Montebello à Ala.

Vous lèverez les écluses de Castagnaro, où vous laisserez un petit poste de cavalerie et d'infanterie, pour défendre le passage du canal et brûler le pont, s'ils étaient obligés de se retirer à Legnago.

En cas d'échec, dès l'instant que vous aurez passé Villanova, votre retraite s'opérera sur Vérone.

Vous sentez, Citoyen Général, que cette opération exige un peu d'audace et de précaution pour s'éclairer dans ce mouvement. Dès l'instant que vous serez arrivé à Villanova, vous m'en ferez prévenir, ainsi que du moment où vous partirez de Legnago et de Ronco.

Faites vos préparatifs pour l'exécution de ce projet, et si, à onze heures du soir, vous n'avez pas de contre-ordre, mettez-vous en marche pour l'exécuter.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

84. — INSTRUCTIONS POUR BATTRE EN RETRAITE.

AU GÉNÉRAL SERURIER [1].

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

Une partie de la division du général Masséna a été obligée de se replier. Je me rends cette nuit à Castelnovo, avec plusieurs demi-brigades. Peut-être rétablirons-nous les affaires ; cela m'oblige cependant à de sérieuses précautions pour la retraite. Le général Augereau se rend de Porto-Legnago à Roverbella, et il passera par Castellaro. Ordonnez que l'on fasse passer sur-le-champ sur le Pô toute l'artillerie inutile au siége. Occupez le canal à Borgoforte et celui de Mantoue. Envoyez quelques postes à Goito. Faites reconnaître la ligne dont je vous ai déjà parlé. Envoyez un officier à Castellaro pour se concerter avec le général Augereau, afin que, s'il en avait besoin, vous puissiez lui envoyer quelques

[1] Sous Mantoue.

renforts. Renforcez la garde du pont de San-Benedetto, et assurez-vous que le pont sur l'Oglio est en bon état. Si vos batteries sont en état, démasquez-les tout de suite, afin d'essayer le fort avant d'être peut-être réduit à lever le siége. Tout ce que je vous dis là est par mesure de précaution, car nous avons encore des soldats braves et nombreux, qui ne se sont pas encore battus. Écrivez-moi par Villafranca, et par des officiers.

BONAPARTE

Dépôt de la guerre.

---

85. — ORDRE DE RETRAITE SUR ROVERBELLA.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

.... [1] 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Il faut, Général, faire votre retraite sur Roverbella, abandonner votre ligne, rompre le pont de Porto-Legnago, brûler les affûts de position, afin que l'ennemi ne puisse vous attaquer dans votre retraite, et enlever tout ce que vous pourrez des magasins. Les moments sont précieux, je confie l'exécution de ces mesures à votre sagesse et à votre prudence ordinaire. Voici la malheureuse position de l'armée : l'ennemi a percé notre ligne sur trois

[1] Le nom du lieu manque dans l'original.

points; il est maître de la Corona et de Rivoli, postes importants; Masséna et Joubert ont été obligés de céder à la force; Sauret a abandonné Salo et a fait sa retraite sur Desenzano; l'ennemi s'est emparé de Brescia et du pont de San-Marco. Vous voyez que nos communications sont coupées avec Milan et Vérone. Attendez de nouveaux ordres à Roverbella; je m'y rendrai en personne.

Bonaparte

Dépôt de la guerre.

---

86. — INSTRUCTIONS POUR LA RETRAITE DERRIÈRE LE MINCIO.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général Castelnovo, 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Le général Masséna fera partir un corps de 1,500 hommes pour occuper le pont de Valeggio; le reste de sa division se placera derrière le Mincio et Peschiera. Il emmènera avec lui le régiment de cavalerie et l'artillerie qu'il a présentement. Il restera dans cette position jusqu'à nouvel ordre.

Le général Masséna fera toutes les dispositions nécessaires pour que son mouvement rétrograde s'exécute avec le plus grand ordre, que chacun marche à sa place, et que ses troupes soient prêtes à se battre si l'ennemi se présentait.

Dans le cas où des circonstances qu'on ne prévoit pas empêcheraient le général Masséna, lorsqu'il en recevra l'ordre, de se servir de la route de Desenzano et de Brescia, il fera reconnaître d'avance la route de Peschiera à Castiglione, Ghedi et Orzinovi. Il est prévenu que les troupes aux ordres des généraux Cervoni, Rampon et Robert, ainsi que les troupes à cheval du général Kilmaine, se rendront dans la nuit à Roverbella, où elles doivent rester jusqu'à nouvel ordre.

Les généraux Despinoy et Sauret partent cette nuit de la position que leurs divisions occupent à Desenzano pour attaquer l'ennemi et le repousser sur Salo. Le général Masséna aura soin de s'informer du résultat de cette attaque, et fera ses dispositions en conséquence. Il correspondra avec le général en chef à Goito, où sera établi le quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

87. — ORDRES POUR LA LEVÉE DU SIÉGE DE MANTOUE.

AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Castelnovo, 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Les positions du général Masséna ont été forcées. Les généraux Cervoni, Robert et Rampon, avec des forces assez considérables, seront rendus à Rover-

bella, où ils prendront position derrière la Molinella.

Le général Augereau prendra position derrière la Molinella, à Castellaro, et comme il n'a qu'une demi-brigade, il est indispensable que vous lui prêtiez secours.

Le général Masséna défendra la tête de la ligne, depuis Peschiera jusqu'à Goito. Il est indispensable que vous preniez sur-le-champ vos mesures, de concert avec les commandants de l'artillerie et du génie, pour faire embarquer à Borgoforte, sur le Pô, toutes les pièces d'artillerie qui servent en ce moment au siége de Mantoue. Si vous ne pouvez pas transporter les fers coulés, il faudra les jeter dans le lac. L'artillerie a eu ordre, depuis longtemps, d'avoir à Borgoforte quatre-vingts bateaux prêts pour cet objet. S'il y avait des pièces que vous ne pussiez pas emporter, vous les feriez mettre hors d'état de service et enterrer secrètement pendant la nuit. Si l'ennemi se présentait en force après-demain sur un point quelconque de la ligne, on serait obligé de passer le Mincio à Formigosa et à Governolo. La colonne qui est à Roverbella le passera à Goito, où l'on pourra résister un autre jour; ce sera donc deux ou trois jours que l'artillerie aura pour sauver son parc de Borgoforte.

N'oubliez pas de faire garder le pont de San-Benedetto, qui ne doit être détruit qu'au moment où l'on

devra quitter la ligne du Mincio. Assurez-vous aussi si le pont de Marcaria est en bon état, et, dans le cas contraire, prenez tous les moyens nécessaires pour le faire réparer.

Le commissaire ordonnateur est prévenu de ces mouvements.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

88. — MÊME OBJET.

AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Roverbella, 13 thermidor an IV (13 juillet 1796)

Il est indispensable, Citoyen Général, que vous fassiez partir, pour passer le Mincio à Goito, toutes les troupes qui sont dans ce moment-ci à Saint-Georges et à la Favorite, avec leur artillerie de campagne. Le général commandant ces troupes prendra, en passant à Goito, les ordres du général Augereau. Vous partirez vous-même avec les troupes qui sont vis-à-vis Cerese, Pietole et la porte Pradella, pour vous rendre à Rivalta, de là passer l'Oglio et vous emparer du pont de Marcaria. Vous emmènerez avec vous tous les canonniers, une partie des sapeurs, l'état-major qui est à Borgoforte, et vous garderez avec vous le 8e régiment de dragons. Vous ralentirez votre route autant qu'il sera possible, pour protéger les différents convois et les équipages. Quant

à l'artillerie de siége, vous ferez enterrer toute celle qui n'aura pas été transportée à Borgoforte. Vous ferez jeter les boulets dans le marais, gâter les autres munitions, et jeter les affûts dans la rivière et le marais. Vous ne ferez aucune espèce de feu qui puisse faire croire à la place que vous évacuez. Vous pourriez même laisser une ou deux pièces en batterie qui feront feu pendant la nuit, et, avant le jour, les canonniers se retireront. Vous aurez soin de couper le pont de San-Benedetto sur le Pô. Vous enverrez un officier à la rencontre des 200 hommes venant de Ferrare, et il leur ordonnera de continuer leur route par la rive droite du Pô jusqu'au pont de Plaisance, qu'il gardera.

Il est indispensable qu'avant deux heures du matin les troupes qui doivent être aux ordres du général Augereau soient à Goito. Quant aux autres qui doivent marcher sous vos ordres, il sera bon que vous puissiez faire prévenir le général Kilmaine de l'heure à laquelle vous pourrez arriver à Rivalta pour, de là, vous porter au pont de Marcaria, sur l'Oglio.

Le reste de l'armée se porte sur Montechiaro. Le général Kilmaine fera l'avant-garde de l'armée. Vous enverrez le plus fort des deux bataillons de grenadiers que vous avez.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

89. — ORDRE D'ATTAQUER SUR MONTECHIARO.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Roverbella, 13 thermidor an IV (31 juillet 1796).

Dans le temps que le général Sauret attaque Salo, il est indispensable que vous attaquiez l'ennemi à Montechiaro et à Calcinato, et, par ce moyen, de tomber, de concert avec le général, sur Brescia.

Comme je suis très-pressé, envoyez, par un exprès, copie du présent ordre au général Masséna, qui sentira que de la réussite de votre attaque dépend la sûreté de ses derrières, et, dès lors, il enverra tout ce qu'il aura de disponible à Lonato. Si vous ne réussissez pas, il faudra tenir sur les hauteurs, entre le Mincio et la Chiese, jusqu'à ce que le général Sauret vous ait joint, et alors vous réunir avec toute la division de Masséna et diriger votre marche sur Pizzighettone. Prévenez donc les généraux Sauret et Masséna de ce que vous allez faire, et faites-moi prévenir du moment où vous attaquerez. Demain matin, il ne sera plus temps, et l'ennemi sera en force sur la Chiese.

Je me rends à l'instant à Goito et à Roverbella pour y connaître l'état des choses.

Tenez-moi, mon cher Général, instruit de votre position, afin que je puisse faire mes dispositions en

conséquence; et si vous êtes repoussé, faites en sorte de maintenir l'ennemi au delà de la Chiese, et d'avoir vos communications avec Goito et Castiglione.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

90. — ORDRE POUR REPRENDRE BRESCIA.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Roverbella, 13 thermidor an IV (31 juillet 1796).

Le général Augereau, avec les troupes de sa division et une partie de celles qui ont fait le siége de Mantoue, celles aux ordres des généraux Rampon et Cervoni, formant un tout de 12,000 hommes, avec l'artillerie et la cavalerie nécessaires, se rendent à Montechiaro, où l'avant-garde sera arrivée à quatre heures du matin. Là, de concert avec les généraux Sauret et Despinoy, on réattaquera Brescia et on culbutera les divisions que l'ennemi a de ce côté-là. Le général Serurier, avec 4 à 5,000 hommes, occupera le pont de Marcaria, sur l'Oglio, ayant reçu l'ordre d'évacuer Mantoue pendant la nuit. Vous pouvez donc, dès aujourd'hui, faire filer tous vos convois sur Crémone par Castiglione.

Vous devez ordonner aux troupes que vous avez au pont de Borghetto de se rendre à Castiglione,

après avoir entièrement rompu ce pont. Vous laisserez un piquet de cavalerie pour empêcher que personne ne passe et faire croire à l'ennemi que nous occupons toujours les lignes du Mincio. Vous partirez avec le reste de vos troupes pour vous rendre entre Lonato et Castiglione et pouvoir coopérer à l'attaque qui est projetée. Comme des circonstances imprévues peuvent demander quelques modifications pour l'esprit de l'exécution du premier ordre, j'écris aux généraux Despinoy et Sauret, pour qu'ils aient à exécuter ce que vous leur prescrirez. Faites en sorte d'être, avec vos troupes, celles des généraux Sauret et Despinoy, dans le cas d'attaquer Ponte-San-Marco, Lonato, et même de passer la Chiese au point le plus élevé. Si nous avions eu le bonheur de prendre Salo, il faudrait renforcer le général Sauret dans sa position.

Je vous envoie le général Saint-Hilaire, qui connaît parfaitement mon projet, les mesures qui sont prises, et qui vous donnera tous les éclaircissements nécessaires.

Vous mènerez avec vous le parc, que vous placerez dans une position à pouvoir s'avancer par Castiglione sur Crémone, dans le cas où nous ne pourrions pas rentrer dans Brescia.

Ce n'est pas à vous que l'on a besoin de recommander, dans une circonstance si essentielle, de montrer de l'audace; telle chose qu'il arrive et qu'il

en puisse coûter, il faut coucher demain dans Brescia.

Vous laisserez dans Peschiera le brave général Guillaume; vous lui donnerez l'ordre de se défendre tant qu'il saura que nous sommes en deçà de l'Oglio; mais vous pouvez l'assurer qu'il ne sera pas quinze jours sans que j'aille le délivrer. Vous lui laisserez 500 hommes de garnison et 150 canonniers.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

91. — ORDRE DU GÉNÉRAL EN CHEF

POUR LA NOUVELLE COMPOSITION DES DIVISIONS DE L'ARMÉE.

Quartier général, Brescia, 15 thermidor an IV (2 août 1796).

GÉNÉRAL AUGEREAU.

4e, 45e et 51e demi-brigade de ligne; 1er et 2e bataillon de la 69e et de la 17e demi-brigade d'infanterie légère.

Les généraux de brigade employés dans sa division seront les généraux Robert, Pelletier et Beyrand. Il placera ces trois généraux ainsi qu'il le jugera à propos.

GÉNÉRAL SAURET.

11e demi-brigade de ligne; la demi-brigade dite des Allobroges, les 27e et 29e d'infanterie légère. Il

aura dans sa division les généraux de brigade Guieu et Dallemagne, qu'il placera comme il le jugera à propos.

GÉNÉRAL M`SSÉNA.

18e et 32e demi-brigade de ligne; 4e et 18e légère et 3 compagnies de carabiniers de la 11e légère. Les généraux de brigade Victor, Pijon, Valette et Rampon seront employés sous ses ordres.

Le général Masséna est prévenu qu'il doit laisser jusqu'à nouvel ordre la 32e à Brescia.

GÉNÉRAL DESPINOY.

5e et 39e demi-brigade de ligne et 22e légère. Il aura sous ses ordres les généraux Bertin et Cervoni.

GÉNÉRAL SERURIER.

19e demi-brigade de ligne; 3e bataillon de la 25e et 4 compagnies du 1er bataillon de cette même demi-brigade; 3e bataillon de la 69e et la 12e d'infanterie légère. Il aura sous ses ordres les généraux Serviez, Fiorella, Lasalcette et Charton.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

92. — ORDRE DE PASSER LE MINCIO A VALEGGIO.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le général Augereau tentera de passer le Mincio à Valeggio aussitôt qu'il pourra. Il canonnera l'ennemi et le tiendra en échec jusqu'à ce que le général Masséna, qui passe ce fleuve à Peschiera, menace de tomber sur le flanc de l'ennemi et de lui couper la retraite.

Le général Augereau est averti que le général Fiorella occupera Borghetto, et que, dans le cas où l'ennemi y serait encore, il prendra position sur les hauteurs, où, avec la division du général Masséna, il se prolongera jusqu'à Volta. La moitié de la cavalerie a l'ordre de suivre ce mouvement et de couvrir le flanc droit du général Augereau. Le général Dommartin doit mettre à sa disposition quatre pièces d'artillerie légère ; deux autres pièces seront attachées à la partie de la cavalerie qui l'aura suivi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

93. — ORDRE DE MOUVEMENT AU DELA DE PESCHIERA.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le général Masséna est autorisé à prendre les bataillons de la 11e demi-brigade de ligne qui peuvent être à sa proximité. On croit qu'il y en a un à Brescia.

Le général Masséna partira le plus tôt possible de la position qu'il occupe et se rendra demain à Peschiera ; il se portera au delà de cette forteresse avec tout son corps, qu'il placera partie d'un côté et partie de l'autre, suivant que les circonstances le lui indiqueront.

Le général Masséna est prévenu que la moitié de la cavalerie a l'ordre de suivre son mouvement ; que le général Augereau doit tenter de passer le Mincio à Borghetto et canonner l'ennemi, pendant que lui, général Masséna, devra manœuvrer pour couper la retraite à l'ennemi. Ces dispositions sont toutefois subordonnées aux événements, et le général Masséna est assez prévoyant pour les juger et les modifier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

94. — RAPPORT SUR LA CAMPAGNE DES 5 JOURS. (LONATO, CASTIGLIONE.)

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Castiglione, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Citoyens directeurs, les événements militaires se sont succédé avec une telle rapidité depuis le 11, qu'il m'a été impossible de vous en rendre compte plus tôt.

Depuis plusieurs jours, les vingt mille hommes de renfort que l'armée autrichienne du Rhin avait envoyés à l'armée d'Italie étaient arrivés, ce qui, joint aux nombreuses recrues et à un nombre considérable de bataillons venus de l'intérieur de l'Autriche, rendait cette armée extrêmement redoutable.

L'opinion assez générale était répandue que bientôt les Autrichiens seraient dans Milan. Le 11, à trois heures du matin, la division du général Masséna est attaquée avec des forces très-nombreuses : elle est obligée de céder l'intéressant poste de la Corona. Au même instant, une division de 15,000 Autrichiens surprend la division du général Sauret à Salo et s'empare de ce poste essentiel. Le général de brigade Guieu, avec 600 hommes de la 15e demi-brigade d'infanterie légère, se renferme dans une

grande maison de Salo, et là, brave tous les efforts de l'ennemi, qui le cernait de tous côtés. Le général de brigade Rusca a été blessé.

Tandis qu'une partie de cette division cerne le général Guieu à Salo, une autre partie descend sur Brescia, surprend les Français qui s'y trouvaient, fait prisonnières quatre compagnies que j'y avais laissées, 80 hommes du 25e régiment de chasseurs, deux généraux et quelques officiers supérieurs qui y étaient restés malades.

La division du général Sauret, qui aurait dû couvrir Brescia, fit sa retraite sur Desenzano. Dans cette circonstance difficile, percé par une armée nombreuse que ses avantages devaient nécessairement enhardir, je sentis qu'il fallait adopter un plan vaste. L'ennemi, en descendant du Tyrol par Brescia et l'Adige, me mettait au milieu ; si mon armée était trop faible pour faire face aux deux divisions de l'ennemi, elle pouvait battre chacune d'elles séparément, et par ma position je me trouvais entre elles ; il m'était donc possible, en rétrogradant rapidement, d'envelopper la division ennemie descendue à Brescia, la prendre prisonnière ou la battre complétement, et de là revenir sur le Mincio attaquer Wurmser et l'obliger à repasser dans le Tyrol. Mais, pour exécuter ce projet, il fallait dans vingt-quatre heures lever le siége de Mantoue, qui était sur le point d'être pris, il fallait abandonner les

quarante pièces de canon qui étaient en batterie, car il n'y avait pas moyen de retarder de six heures; il fallait, pour l'exécution de ce projet, repasser sur-le-champ le Mincio et ne pas donner le temps aux deux divisions ennemies de se rapprocher. La fortune a souri à ce projet, et le combat de Desenzano, les deux combats de Salo, la bataille de Lonato, celle de Castiglione, en sont les résultats.

Le 12 au soir, la division de Masséna repassa le Mincio à Peschiera, la division d'Augereau se rendit à Roverbella; Porto-Legnano et Vérone furent évacués sans combat. La nombreuse artillerie vénitienne que nous avions mise en batterie dans ces places est abandonnée, le siége de Mantoue est levé, une partie des pièces servant au siége sont laissées à l'ennemi, nous nous donnons seulement le temps de brûler les affûts; toutes les divisions se mettent en marche sur Brescia. Cependant la division autrichienne qui s'était emparée de Brescia était déjà à Lonato.

Le 13, j'ordonnai au général Sauret de se rendre à Salo pour délivrer le général Guieu, et au général Dallemagne d'attaquer et de prendre Lonato, à quelque prix que ce fût. Sauret réussit complétement à délivrer le général Guieu à Salo, après avoir bien battu l'ennemi, lui avoir pris deux drapeaux, deux pièces de canon et 300 prisonniers. Le général Guieu et les troupes sous ses ordres sont restés quarante-

huit heures sans pain, se battant toujours contre l'ennemi.

Le général Dallemagne n'eut pas le temps d'attaquer les ennemis, il fut attaqué lui-même. Un combat des plus opiniâtres, longtemps indécis, s'engagea ; mais j'étais tranquille, la brave 32e demi-brigade était là.

Effectivement l'ennemi fut complétement battu : il laissa 600 morts sur le champ de bataille et 600 prisonniers.

Le 14, à midi, Augereau entre à Brescia ; nous y trouvons tous les magasins que l'ennemi n'avait pas eu le temps d'évacuer.

Le 15, la division du général Augereau retourna à Montechiaro. Masséna prit position à Lonato et à Ponte-San-Marco. Je laissai à Castiglione le général Valette avec 1,800 hommes ; il devait défendre cette position importante, et par là tenir toujours la division du général Wurmser loin de moi. Cependant, le 15 au soir le général Valette abandonna ce village avec la moitié de ses troupes seulement, et vint à Montechiaro porter l'alarme, annonçant que le reste de sa troupe était prisonnière ; mais, abandonnés par leur général, ces braves gens trouvèrent des ressources dans leur courage et opérèrent leur retraite sur Ponte-San-Marco. J'ai sur-le-champ, et devant sa troupe, suspendu de ses fonctions ce général, qui déjà avait montré très-peu de courage à l'attaque de la Corona.

Le général Sauret avait abandonné Salo ; j'ordonnai au brave général Guieu d'aller reprendre ce poste essentiel.

Le 16, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes en présence. Le général Guieu, qui était à notre gauche, devait attaquer Salo, le général Masséna était au centre et devait attaquer Lonato, le général Augereau, qui était à la droite, devait attaquer par Castiglione. L'ennemi, au lieu d'être attaqué, attaqua l'avant-garde de Masséna qui était à Lonato ; déjà elle était enveloppée et le général Pijon prisonnier : l'ennemi nous avait même enlevé trois pièces d'artillerie à cheval. Je fis aussitôt former la 18e demi-brigade et la 32e en colonne serrée par bataillon, et pendant le temps qu'au pas de charge nous cherchions à percer l'ennemi, celui-ci s'étendait davantage pour nous envelopper. Sa manœuvre me parut un sûr garant de la victoire. Masséna envoya seulement quelques tirailleurs sur les ailes des ennemis pour retarder leur marche. La première colonne, arrivée à Lonato, força les ennemis. Le 15e régiment de dragons chargea les houlans, reprit nos pièces et délivra le général Pijon. Dans un instant, l'ennemi se trouva éparpillé et disséminé. Il voulait opérer sa retraite sur le Mincio ; j'ordonnai à mon aide de camp, chef de brigade Junot, de se mettre à la tête de ma compagnie des guides, de poursuivre l'ennemi, de le gagner de vitesse à Desenzano, et de l'obliger par

là à se retirer sur Salo. Arrivé à Desenzano, il rencontra le colonel Bender avec une partie de son régiment de houlans qu'il chargea. Mais Junot, ne voulant pas s'amuser à charger la queue, fit un détour par la droite, prit en front le régiment, blessa le colonel, qu'il voulait prendre prisonnier, lorsqu'il fut lui-même entouré, et, après en avoir tué six de sa propre main, il fut culbuté, renversé dans un fossé et blessé de six coups de sabre, dont on me fait espérer qu'aucun ne sera mortel. L'ennemi opérait sa retraite sur Salo; Salo se trouvant à nous, cette division errante dans les montagnes a été presque toute prisonnière.

Pendant ce temps-là l'intrépide Augereau marche sur Castiglione, s'empare de ce village. Toute la journée il livre et soutient des combats opiniâtres contre des forces doubles des siennes. L'élite de l'armée autrichienne est là; elle reçoit par trois fois de nouveaux renforts. Résistance vaine; elle est obligée d'abandonner le champ de bataille et de fuir devant nos impétueux soldats.

Artillerie, infanterie, cavalerie, tout a parfaitement fait son devoir, et l'ennemi, dans cette journée mémorable, a été complétement battu de tous les côtés. Il a perdu vingt pièces de canon, 2 à 3,000 hommes tués ou blessés et 4,000 prisonniers, parmi lesquels trois généraux. Nous avons, de notre côté, perdu 150 hommes tués, 500 hommes blessés. Nous

avons perdu le général Beyrand. Cette perte très-sensible à l'armée, l'a été plus particulièrement pour moi; je faisais grand cas des qualités guerrières et morales de ce brave homme. Ainsi tous les braves meurent; mais au moins ils meurent avec gloire! Le chef de la 4e demi-brigade d'infanterie, Pourailler, le chef de brigade du 1er régiment de hussards, Bougon, le chef de brigade du 22e régiment de chasseurs, Marmet, ont également été tués. Le général Robert a été blessé.

La 4e demi-brigade, à la tête de laquelle a chargé l'adjudant général Verdier, s'est comblée de gloire. Le général Dommartin, commandant l'artillerie légère, a montré autant de courage que de talent.

Le 17, j'ai ordonné au général Despinoy de pénétrer dans le Tyrol, par le chemin de la Chiese; il devait, avant, culbuter 5 à 6,000 ennemis qui se trouvaient à Gavardo. L'adjudant général Herbin eut de grands succès, culbuta deux bataillons ennemis qui se trouvaient sur son passage, et pénétra jusqu'à Sant'-Eusebio. Le général Dallemagne, à la tête d'un bataillon de la 11e demi-brigade, marcha sur Gavardo, culbuta les ennemis, en fit un grand nombre prisonniers; mais, n'ayant pas été soutenu par le reste de la division, il fut entouré et ne put opérer sa retraite qu'en se faisant jour au travers des ennemis. Le général Despinoy avait opéré sa

retraite sur Brescia, laissant une partie de sa division aux prises avec l'ennemi.

J'envoyai le général Saint-Hilaire à Salo, pour se concerter avec le général Guieu et attaquer la colonne ennemie qui était à Gavardo, pour avoir le chemin du Tyrol libre. Après un combat très-vif, nous défîmes l'ennemi, nous lui fîmes 1,800 prisonniers et nous lui tuâmes 500 hommes.

Pendant toute la journée du 17, Wurmser s'occupa à rassembler les débris de son armée, à faire arriver sa réserve, à tirer de Mantoue tout ce qui était disponible, à les ranger en bataille dans la plaine, entre le village de Solferino, où il appuya sa droite, et la Chiese, où il avait précédemment appuyé sa gauche. Le sort de l'Italie n'était pas encore décidé. Il réunit un corps de 25,000 hommes, une cavalerie nombreuse, et sentit pouvoir encore balancer le destin.

De mon côté, je donnai des ordres pour réunir toutes les colonnes de l'armée. Je me rendis moi-même à Lonato, pour voir les troupes que je pouvais en tirer; mais quelle fut ma surprise, en entrant dans cette place, d'y recevoir un parlementaire qui sommait le commandant à Lonato de se rendre, parce que, disait-il, il était cerné de tous côtés! Effectivement, les différentes vedettes de cavalerie m'annonçaient que différentes colonnes touchaient nos grand'gardes, et que déjà la route

de Brescia à Lonato était interceptée au pont de San-Marco. Je sentis alors que ce ne pouvait être que les débris de la division coupée, qui, après avoir erré et s'être réunis, cherchaient à se faire passage. La circonstance était assez embarrassante ; je n'avais à Lonato qu'à peu près 1,200 hommes. Je fis venir le parlementaire, je lui fis débander les yeux ; je lui dis que si son général avait la présomption de prendre le général en chef de l'armée d'Italie, il n'avait qu'à s'avancer ; qu'il devait savoir que j'étais à Lonato, puisque tout le monde savait que mon armée y était ; que tous les officiers généraux et officiers supérieurs de sa division seraient responsables de l'insulte personnelle qu'il venait de me faire. Je lui déclarai que si, sous huit minutes, sa division n'avait pas posé les armes, je ne ferais grâce à aucun. Le parlementaire parut fort étonné de me trouver là, et un instant après toute la colonne posa les armes. Elle était forte de 4,000 hommes, deux pièces de canon et 50 hommes de cavalerie. Elle venait de Gavardo et cherchait une issue pour se sauver ; n'ayant pas pu se faire jour le matin par Salo, elle voulait se sauver par Lonato.

Le 18, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes en présence ; cependant il était six heures du matin et rien ne bougeait encore. Je fis faire un mouvement rétrograde à toute l'armée pour attirer l'en-

nemi à nous, dans le temps que la division du général Serurier, que j'attendais à chaque instant, venait de Marcaria, et dès lors tournait la gauche de Wurmser. Ce mouvement eut en partie l'effet qu'on en attendait. Wurmser se prolongeait sur sa droite pour observer nos derrières ; dès l'instant que nous aperçûmes la division du général Serurier, commandée par le général Fiorella qui attaquait sa gauche, j'ordonnai à l'adjudant général Verdier d'attaquer une redoute qu'avaient faite les ennemis dans le milieu de la plaine ; je chargeai mon aide de camp, chef de bataillon Marmont, d'y diriger vingt pièces d'artillerie légère, et d'obliger par ce seul feu l'ennemi à nous abandonner ce poste intéressant. Après une vive canonnade, la gauche de l'ennemi se mit en pleine retraite.

Augereau attaqua le centre de l'ennemi appuyé à la tour de Solferino ; Masséna attaqua la droite ; l'adjudant général Leclerc, à la tête de la 5e demi-brigade, marcha au secours de la 4e demi-brigade ; toute la cavalerie, aux ordres du général Beaumont, marcha sur la droite pour soutenir l'artillerie légère et l'infanterie. Nous fûmes partout victorieux, partout nous obtînmes les succès les plus complets. Nous avons pris à l'ennemi dix-huit pièces de canon, cent vingt caissons de munitions. Sa perte va à deux mille hommes tant tués que prisonniers. Il était dans une déroute complète ; mais nos troupes,

harassées de fatigue, n'ont pu le poursuivre que l'espace de trois lieues. L'adjudant général Frontin a été tué ; ce brave homme a été tué comme il a vécu, en face de l'ennemi.

Le 10e régiment de chasseurs s'est particulièrement distingué, ainsi que le citoyen Leclerc, son chef de brigade.

Voilà donc, en cinq jours, une autre campagne finie. Wurmser a perdu, dans ces cinq jours, soixante et dix pièces de canon de campagne, tous ses caissons d'infanterie, 12 à 15,000 prisonniers, 6,000 hommes tant tués que blessés, et presque tous des troupes venant du Rhin. Indépendamment de cela, une grande partie est encore éparpillée, et nous les ramassons en poursuivant l'ennemi. Nous avons perdu, de notre côté, 1,300 prisonniers et 2,000 hommes tués ou blessés. Tous les soldats, officiers et généraux, ont déployé dans cette circonstance difficile un grand caractère de bravoure.

Je vous demande le grade de général de brigade pour les adjudants généraux Verdier et Vignolle ; le premier a contribué au succès d'une manière distinguée ; le second, qui est le plus ancien adjudant général de l'armée, joint à un courage sûr des talents et une activité rares. Je vous demande le grade de chef de bataillon pour l'adjoint Ballet, celui de général de division pour le général de bri-

gade Dallemagne, celui de chef de brigade d'artillerie pour le citoyen Songis, chef de bataillon.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

95. — NOTES SUR LES GÉNÉRAUX DE L'ARMÉE D'ITALIE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Brescia, 27 thermidor an IV (14 août 1796).

Je crois utile, Citoyens directeurs, de vous donner mon opinion sur les généraux employés à cette armée; vous verrez qu'il en est fort peu qui peuvent me servir.

BERTHIER : talents, activité, courage, caractère; tout pour lui.

AUGEREAU : beaucoup de caractère, de courage, de fermeté, d'activité; a l'habitude de la guerre, est aimé du soldat, heureux dans ses opérations.

MASSÉNA : actif, infatigable, a de l'audace, du coup d'œil et de la promptitude à se décider.

SERURIER : se bat en soldat; ne prend rien sur lui; ferme; n'a pas assez bonne opinion de ses troupes; est malade.

DESPINOY : mou, sans activité, sans audace; n'a pas l'état de la guerre, n'est pas aimé du soldat, ne se bat pas à sa tête; a d'ailleurs de la hauteur, de

l'esprit et des principes politiques sains; bon à commander dans l'intérieur.

SAURET : bon, très-bon soldat; pas assez éclairé pour être général; peu heureux.

ABBATUCCI [1] : pas bon à commander cinquante hommes.

GARNIER, MEUNIER, CASABIANCA : incapables; pas bons à commander un bataillon dans une guerre aussi active et aussi sérieuse que celle-ci.

MACQUART : brave homme; pas de talents; vif.

GAULTIER : bon pour un bureau; n'a jamais fait la guerre.

Vaubois et Sahuguet étaient employés dans les places; je viens de les faire venir à l'armée; j'apprendrai à les apprécier. Ils se sont très-bien acquittés de ce que je leur ai confié jusqu'ici; mais l'exemple du général Despinoy, qui était très-bien à Milan et très-mal à la tête de sa division, m'ordonne de juger les hommes d'après leurs actions.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

[1] Père du général Charles Abbatucci, qui mourut héroïquement en défendant la tête de pont d'Huningue.

96. — ORDRE DE PRENDRE POUR LES GÉNÉRAUX LES CHEVAUX DES EMPLOYÉS DE L'ARMÉE.

Quartier général, Brescia, 27 thermidor an IV (14 août 1796).

Le général en chef, considérant que la plupart des officiers généraux et d'état-major sont à pied, leurs chevaux étant hors de service par les fatigues excessives des dernières opérations militaires;

Considérant que les dépôts ne peuvent leur en procurer de convenables à leur service;

Considérant que, d'après les rapports multipliés qui lui sont faits, beaucoup d'employés dans les administrations ont un nombre de chevaux double et triple de ce que la loi leur accorde; que beaucoup même se permettent d'en vendre pour être reportés hors du territoire occupé par l'armée;

Considérant qu'il en résulte que la cavalerie, les généraux et autres officiers, auxquels la loi accorde des chevaux, en manquent, ne pouvant faire les mêmes sacrifices que font la plupart des agents de l'administration;

Autorise le général Berruyer, inspecteur général de la cavalerie de l'armée, à faire mettre le séquestre sur tous les chevaux des employés de l'armée, à faire conduire au dépôt les chevaux qui excéderaient le nombre que la loi accorde à chacun. La valeur desdits chevaux sera remboursée aux pro-

priétaires, après avoir prouvé la propriété, sur l'estimation de la valeur des chevaux au moment du séquestre.

Le général en chef s'en rapporte au général Berruyer sur le mode d'exécution du présent ordre, pour concilier ce qu'exigent de rigueur les besoins de l'armée avec les égards dus à qui il appartiendra.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

97. — ORDRE POUR LE RALLIEMENT DES MILITAIRES ABSENTS.

Quartier général, Brescia, 1er fructidor an IV (18 août 1796).

1° Les chefs de corps remettront aux généraux de division sous qui ils se trouvent la note des officiers absents, et spécialement de ceux qui se trouveraient à Milan, Brescia et Plaisance.

2° Ceux qui seraient à Brescia, à Milan et à Plaisance sans permission, et qui se trouvent absents depuis plus de quarante-huit heures, seront sur-le-champ destitués par le général de division, qui en enverra à cet effet la note au chef de l'état-major général.

3° Le général de division se fera rendre compte de ceux qui sont absents par permission et révoquera les permissions qui ne seraient pas indispensables au service; il fixera dans cette révocation le jour où

l'officier doit rejoindre son corps, sous peine de destitution.

4° Les commandants de Milan, de Brescia et de Plaisance feront publier dans la ville et consigner aux portes, que tout militaire, quel qu'il soit, même blessé, ait à se faire inscrire à l'état-major de la place.

5° La municipalité n'accordera aucun billet de logement que sur le visa du commandant de la place.

6° La municipalité remettra, tous les cinq jours, la liste des officiers logés dans la ville, avec le jour de leur arrivée. Les commandants de la place enverront un double de cet état à l'état-major général.

7° Ils feront arrêter tous les officiers qui se trouveront dans leur ville sans une permission des chefs de corps, visée par le général de division.

8° Ceux qui auraient des raisons réelles de service qui autorisassent leur séjour dans une de ces places, auront de l'état-major de la place un billet qui les autorise à rester tant de jours.

9° Tout officier qui sera surpris dans une de ces places, six heures après l'expiration de sa permission, sera arrêté et il en sera rendu compte au général de division sous lequel se trouve son corps.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

98. — OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DU TYROL.

AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF.

Quartier général, Brescia, 1er fructidor an IV (18 août 1796).

Dans quatre ou cinq jours, Citoyen Ordonnateur, une nouvelle campagne va s'ouvrir pour l'invincible armée d'Italie. Les barrières du Tyrol seront forcées, et le théâtre de la guerre terminera dans l'Allemagne.

L'armée est en partie nue et les nuits sont très-froides. Les montagnes exigent que les soldats aient des souliers, et beaucoup sont pieds nus. Il nous faut une grande quantité de biscuit, principalement à Vérone, Brescia et Peschiera, et enfin beaucoup de moyens de transport.

Rassemblez tous nos moyens et faites-moi connaître sur quoi nous pouvons compter pour tous ces objets de la première nécessité.

Avons-nous des capotes? Enfin que puis-je annoncer aux généraux divisionnaires?

L'objet de cette lettre est bien important. La marche de l'armée de Rhin et Moselle qui se porte sur Inspruck ne peut nous laisser le temps de différer notre attaque, c'est dans cinq jours qu'il faut la réunion de tous nos moyens sur les points de Brescia, Peschiera et Vérone : vivres, transports, ambu-

lances, effets d'habillement, car il y a une partie de l'armée nue.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

---

99. — ORDRE D'ARMER LES DRAGONS DU FUSIL A BAIONNETTE.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Brescia, 2 fructidor an IV (19 août 1796).

Le général en chef ordonne au général Kilmaine, commandant la cavalerie, de faire toutes ses dispositions pour que les dragons soient armés de fusils avec baïonnettes. Il ordonnera, en conséquence, la confection des bretelles et grenadières nécessaires ; il se concertera avec le commandant de l'artillerie pour choisir et faire fournir les fusils les plus propres à ce service. Il s'arrangera pour que 100 dragons du 5e régiment, au moins, soient armés ainsi de fusils dans le courant de la décade.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

100. — RÉPARTITION DES CANONS ENTRE LES DIVISIONS.

AUX GÉNÉRAUX MASSÉNA, AUGEREAU, SAHUGUET ET SAURET.

Quartier général, Brescia, 3 fructidor an IV (20 août 1796).

Le général Masséna est prévenu qu'il doit avoir deux pièces de 12 et deux pièces de 11 au pont sur l'Adige; à sa division, quatre pièces de 5 et douze pièces d'artillerie légère, dont dix de notre artillerie et deux de celles prises à l'ennemi. Les ordres sont donnés en conséquence aux généraux d'artillerie.

Le général en chef ordonne au général Masséna d'envoyer de fortes reconnaissances jusqu'à Torbole et le long de l'Adige, jusqu'à ce que l'on rencontre l'ennemi.

Le général Augereau aura à sa division deux pièces de 4, deux pièces de 5 et douze pièces d'artillerie légère, dont dix de notre artillerie et deux de celles prises à l'ennemi.

Le général Sahuguet : six pièces de 8, deux obusiers de 6 pouces, et momentanément quatre pièces d'artillerie légère.

Le général Sauret : trois pièces de 4 sur affûts-traîneaux de montagne, une pièce de 3 et quatre pièces de 5.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

101. — CONDUITE DES AGENTS CIVILS A L'ARMÉE. — ÉTAT SANITAIRE ET BESOIN DE L'ARMÉE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

1° La division du général Sahuguet bloque Mantoue.

Le 7, à trois heures du matin, nous avons à la fois attaqué le pont de Governolo et Borgoforte, pour faire rentrer la garnison dans ses murs. Après une vive canonnade, le général Sahuguet en personne s'est emparé du pont de Governolo dans le temps que le général Dallemagne s'emparait de Borgoforte. L'ennemi a perdu 500 hommes tués, blessés ou prisonniers. La 12e demi-brigade et le citoyen Lahoz se sont distingués.

2° La division du général Augereau est à Vérone.

3° Celle du général Masséna est à Rivoli. Celle du général Sauret, dont je viens de donner le commandement au général Vaubois, est à Storo, le général Sauret étant malade.

Il a été indispensable de donner quelques jours de repos aux troupes, de rallier les corps disséminés après un choc si violent, et de réorganiser le service des administrations, absolument en déroute ;

il y a de ces messieurs qui ont fait leur retraite tout d'une traite sur le golfe de la Spezzia.

Le commissaire des guerres Salva abandonne l'armée ; l'esprit frappé, il voit partout des ennemis ; il passe le Pô et communique à tout ce qu'il rencontre la frayeur qui l'égare ; il croit les houlans à ses trousses : c'est en vain qu'il court en poste deux jours et deux nuits, rien ne le rassure. Écrivant de tous côtés, *Sauve qui peut*, il arrive à deux lieues de Gênes ; il meurt après vingt-quatre heures d'une fièvre violente, dans les transports de laquelle il se croit blessé de cent coups de sabre, et toujours par les terribles houlans. Rien n'égale cette lâcheté que la bravoure des soldats. Beaucoup de commissaires des guerres n'ont pas été plus braves.

Tel est, Citoyens Directeurs, l'inconvénient de la loi qui veut que les commissaires des guerres ne soient que des agents civils, tandis qu'il leur faut plus de courage et d'habitudes militaires qu'aux officiers mêmes. Le courage qui leur est nécessaire doit être tout moral ; il n'est jamais le fruit que de l'habitude des dangers. J'ai donc senti dans cette circonstance combien il est essentiel de n'admettre à remplir les fonctions de commissaire des guerres que des hommes qui auraient servi dans la ligne plusieurs campagnes, et qui auraient donné des preuves de courage. Tout homme qui estime la vie plus que la gloire nationale et l'estime de ses cama-

rades ne doit pas faire partie de l'armee française. L'on est révolté lorsqu'on entend journellement les individus des différentes administrations avouer et se faire presque une gloire d'avoir eu peur.

Nous avons à l'armée 15,000 malades; il n'en meurt par jour que quinze ou vingt; mais on dit que le mois de septembre est le moment où les maladies sont le plus dangereuses : jusqu'à cette heure ce ne sont que des fièvres légères. Je viens de visiter les hôpitaux de Milan; j'ai été très-satisfait; ce qui est dû en partie au zèle et à l'activité du citoyen Burisse, agent principal de cette partie.

Je n'ai encore reçu aucune troupe venant de l'Océan; l'on nous a annoncé seulement 3,000 hommes composant la 6e demi-brigade, qui arrivent à Milan le 15.

L'on ne m'a annoncé aucune troupe de la division du général Châteauneuf-Randon; seulement, la 10e demi-brigade de ligne, forte de 600 hommes, est arrivée à Nice.

Si les 6,000 hommes que vous m'avez annoncés du général Châteauneuf-Randon et les 13,000 hommes que l'on m'a annoncés depuis longtemps de l'armée de l'Océan étaient arrivés, mon armée se trouverait presque doublée, et j'aurais balayé devant moi l'armée autrichienne. Si ces renforts arrivent dans le courant du mois, nous continuerons à nous trouver dans une position respectable, et dans le

cas même de mettre fin à l'extravagance de Naples; mais je crains que vos ordres sur le mouvement de ces troupes ne soient mal exécutés.

Nos demi-galères sont sorties de Peschiera, où elles ont pris dix grosses barques et deux pièces de canon appartenant aux ennemis.

Tout est ici dans une position satisfaisante. Nous attendons la première nouvelle du général Moreau pour nous avancer dans le Tyrol : cependant, si cela tarde encore quelques jours, nous nous avancerons provisoirement jusqu'à Trente. On m'assure que le général Wurmser est rappelé et remplacé par le général Wins.

Le roi de Sardaigne ayant licencié ses régiments provinciaux, les Barbets se sont accrus. Un chariot portant de l'argent a été pillé. Le général Dujard, allant à Nice, a été tué. J'ai organisé une colonne mobile avec un tribunal contre les Barbets, pour en faire justice.

Je ne puis influer d'aucune manière sur les départements du Var et du Rhône; mon éloignement est tel, que je reçois les lettres beaucoup plus tard que le ministre de la guerre.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

102. — INSTRUCTIONS POUR UN APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

AU CITOYEN DENNIÉE.

Quartier général, Brescia, 13 fructidor an IV (30 août 1796).

Le commissaire ordonnateur est requis de donner des ordres pour faire embarquer à Peschiera, dans la journée de demain, 120,000 rations de biscuit, 240,000 rations d'eau-de-vie, de l'avoine pour nourrir 2,000 chevaux pendant dix jours, 3,000 paires de souliers.

L'ordonnateur en chef enverra un commissaire des guerres et un garde-magasin des vivres avec les boulangers nécessaires, qui s'embarqueront sur les bateaux portant le biscuit. On cuira aussitôt le débarquement. Le point de débarquement sera indiqué demain. Il sera embarqué de la farine pour 120,000 rations.

Le général Guillaume a ordre de mettre à la disposition de l'ordonnateur en chef les bateaux nécessaires pour ses transports.

Le commissaire ordonnateur est également requis de faire embarquer sur l'Adige 60,000 rations de biscuit, 120,000 rations d'eau-de-vie, 60,000 rations de farine, et de l'avoine pour 4,000 chevaux pendant dix jours; cet embarquement sera fait dans la journée du 15, et le 16 au matin, remontera

l'Adige et se rendra au pont de bateaux, à Polo. S'il peut trouver des bâtiments en quantité suffisante, il fera embarquer le foin nécessaire pour 4,000 chevaux pendant dix jours. Il vérifiera s'il y a, à la suite des divisions Vaubois, Masséna et Augereau, deux commissaires des guerres pour chaque division et un inspecteur pour chaque service, et surtout si les ambulances sont approvisionnées de tout ce qui est nécessaire, et si elles ont pour leur service des chirurgiens ou employés. Il fera filer tous les approvisionnements pour l'armée sur Peschiera et la Chiusa; ceux destinés à ce dernier lieu devront rester embarqués sur des bateaux. On ne cuira que du pain biscuité à Peschiera, Salo et Vérone, à dater du 17 de ce mois; l'on augmentera surtout le plus qu'il sera possible les fours de Peschiera et de Salo. On s'emparera, dans la journée du 14, de tous les fours de Desenzano et Sermione sur le lac; on y fera un établissement. Il faudrait, s'il était possible, y faire 10,000 rations de pain biscuité. Le commissaire ordonnateur donnera des ordres pour que le 15 au soir la division du général Masséna et celle du général Augereau puissent prendre du pain pour le 16 et le 17, et du biscuit pour le 18, et que chacune de ces divisions ait à la suite, moitié sur des chariots et moitié sur des mulets à bâts, du biscuit et de l'eau-de-vie pour le 19 et le 20.

La division du général Vaubois se divise en deux : 3,500 hommes, sous les ordres du général Guieu, doivent avoir, à Salo, le 15 au soir, du pain pour le 16 et le 17, et du biscuit pour le 18. On embarquera, en outre, du biscuit pour le 19 et le 20, sur les bateaux sur lesquels s'embarqueront les 85e et 17e demi-brigades, avec le vin ou l'eau-de-vie.

Le reste de la division du général Vaubois, qui est à Storo, devra avoir, le 15 au soir, du pain pour le 16 et du biscuit pour le 17. L'on embarquera à Peschiera, sur un bateau à part, et sans que cela soit compté sur les quantités ordonnées sur les autres bâtiments, du pain pour cette partie de la division composée de 6,000 hommes, pour le 18, le 19 et le 20. La division Vaubois devra avoir à sa suite des charrettes et des mulets à bâts, capables de transporter au moins une journée de son pain et de son eau-de-vie. Le commissaire ordonnateur préposera un commissaire des guerres pour être uniquement chargé des transports dans le lac de Garda. Ce commissaire des guerres prendra la note de tous les bateaux vénitiens existant dans les différentes communes sur le lac de Garda. Il passera des marchés avec en fixant un prix des transports par quintal, de Peschiera à Riva. Les marchés ne devront être passés que le 16 pour ne point donner à connaître ce mouvement. Pour la première fois, les

ordres seront donnés pour qu'ils soient enlevés de vive force.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

103. — AVIS D'UNE JONCTION PROCHAINE DE L'ARMÉE D'ITALIE AVEC L'ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

AU GÉNÉRAL MOREAU, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Quartier général, Brescia, 14 fructidor an IV (31 août 1796).

Nous voilà en position de nous rencontrer, Citoyen Général, et de combiner nos opérations.

Le 16, l'armée d'Italie marche sur Trente, où elle sera arrivée le 18 ou le 19.

Le général Wurmser paraît vouloir couvrir Trieste, et a, en conséquence, pris position sur la Brenta avec une division de son armée. Il serait possible que la division qui est à Trente se retirât sur Brixen, et de là sur le chemin de Lienz. Ce mouvement lui deviendra le seul possible, si vous avancez sur Inspruck en force. Je tâcherai de deviner, par les manœuvres des ennemis, vos progrès, mais il est indispensable que j'aie de vos nouvelles.

Le général Berthier envoie au général chef de l'état-major un chiffre pour correspondre avec plus de sûreté.

Si vous vous rendrez maître d'Inspruck, et que vous y soyez en force, il nous sera facile de nous communiquer et de concerter nos opérations ultérieures.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

104. — ÉTABLISSEMENT DE DÉPOT POUR CHAQUE DIVISION.

AUX GÉNÉRAUX MASSÉNA, AUGEREAU, VAUBOIS, SAHUGUET, LESPINASSE ET AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF.

Quartier général, Desenzano, 14 fructidor an IV (31 août 1796).

Il y aura quatre dépôts : à Milan, Cassano, Lodi et Crémone. Chacun de ces dépôts sera affecté à une division, savoir :

Cassano, à la division du général Masséna ;

Lodi, pour la division du général Augereau ;

Milan, pour la division du général Vaubois ;

Et Crémone, pour la division du général Sahuguet.

Chacun de ces généraux de division enverra à ce dépôt un officier supérieur, choisi parmi les auxiliaires reconnus intelligents et intègres, qui sera chargé de commander le dépôt et de correspondre avec l'état-major de la division. Chaque demi-bri-

gade y enverra un officier. On donnera des ordres à toutes les compagnies auxiliaires, soit de l'armée des Alpes, soit de celle d'Italie, de se rendre à ces dépôts. La cavalerie a ses dépôts particuliers. L'artillerie aura un dépôt à Milan. Il y aura à chacun de ces quatre dépôts un armurier, et il sera choisi une salle d'armes.

Les fusils de tous les hommes des différentes divisions qui se rendront aux hôpitaux seront envoyés au dépôt, adressés à l'officier de la demi-brigade qui s'y trouve et sous la surveillance de l'officicr supérieur commandant le dépôt.

Tous les convalescents qui sortiront des hôpitaux se rendront, avant de joindre leurs corps, aux dépôts. On leur donnera leur prêt et leur subsistance à l'ordinaire, à l'exception qu'il leur sera donné du pain blanc et du vinaigre. Ils reprendront leurs fusils et feront le service de la place, ou tout autre que les circonstances pourront leur faire ordonner. Ils ne rejoindront leurs corps qu'en conséquence des ordres de l'état-major. A cet effet, chaque commandant de dépôt enverra tous les jours un état de situation de son dépôt à l'adjudant général de l'état-major avec qui il devra correspondre, et qui sera placé à portée des dépôts et de l'état-major selon les circonstances. Le directeur général des hôpitaux fera établir dans chacun de ces endroits 250 lits, avec plusieurs infirmiers pour en

avoir soin. Il y aura un médecin et un chirurgien attachés aux dépôts. On aura soin que les soldats du dépôt soient bien couchés et aussi bien traités que doivent l'être des hommes encore faibles.

Le dépôt de l'artillerie sera au Lazaret de Milan, celui de la division Vaubois dans le château de Milan.

On placera les soldats par chambrée, en réunissant les hommes d'une même demi-brigade, d'un même bataillon et d'une même compagnie.

Les généraux, officiers supérieurs, officiers et sous-officiers, devront, avant de rejoindre leur division, se rendre au dépôt, où ils recevront des ordres, mon intention étant que personne ne voyage isolément. Quand un général de division se trouvera au dépôt, il lui sera donné les honneurs du commandement. L'officier supérieur commandant le dépôt devra donner son état de situation au commandant de la place, et celui-ci l'enverra au commandant de la Lombardie. Il prendra les ordres du commandant de la place. Cependant il est expressément ordonné de ne faire faire aux hommes du dépôt que le service le plus nécessaire.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

---

105. — ORDRE DE MOUVEMENT POUR LES DIFFÉRENTES DIVISIONS DE L'ARMÉE.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Vérone, 15 fructidor an IV (1er septembre 1796). 10 heures et demie du soir.

Ordre au général Masséna de partir demain 16, à midi, avec toute sa division, son artillerie et sa cavalerie, pour marcher sur Ala. Il tâchera, s'il ne peut aller jusqu'à Ala, d'aller au moins jusqu'à Borghetto. Il fera prendre du pain à sa troupe pour le 16 et le 17, du biscuit pour le 18, et, outre cela, il aura à la suite de sa division du biscuit pour le 19 et pour le 20, et quelques rations d'eau-de-vie.

Il laissera 500 hommes pour la garde du pont de Polo, avec les deux pièces de 11, et celles de 12 et de 13 qui y sont.

Il fera marcher un gros corps d'infanterie légère par Preabocco, Rivalta et Belluno, afin de s'assurer que l'ennemi ne fait, de ce côté-là, aucun mouvement. Cette reconnaissance partira demain matin et rejoindra, s'il n'y a rien de nouveau, la division, en passant l'Adige vis-à-vis Borghetto

Le général Augereau doit être sur les hauteurs, entre Lugo et Rovere. Il le fera reconnaître, afin de s'assurer de sa position et d'éviter toute méprise.

Le général Masséna ordonnera au 15e de dragons de se rendre à la Chiusa, où il sera aux ordres du général Dubois, qui y arrivera avec une colonne de cavalerie.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Le général Augereau partira demain 16, à midi, avec toute sa division. Il ira prendre une position militaire entre Lugo et Rovere, en suivant le Val-Pantena et sur le chemin qui conduit de Vérone par Roveredo.

Le général Masséna doit être rendu demain au soir à Borghetto ou Ala. Le général Augereau le fera reconnaître.

Le général Augereau fera prendre à sa troupe le pain pour le 16 et le 17, et du biscuit pour le 18, et, outre cela, il aura à sa suite du biscuit pour le 19 et pour le 20, et il fera prendre quelques rations d'eau-de-vie.

Le général Augereau aura avec lui deux pièces de 4, un obusier sur affût-traîneau. On a donné ordre au général d'artillerie de les faire arriver demain matin à Vérone. S'ils n'étaient pas arrivés à temps pour son départ, il laisserait des ordres pour qu'on le fasse joindre. Il laissera 1,000 à 1,200 hommes à Vérone, avec l'ordre de défendre la ville et, dans le cas où elle serait forcée, de se retirer dans la citadelle, où ils se défendront jusqu'à la dernière extrémité.

Le restant de son artillerie, consistant en quatre pièces de 5 et en six pièces d'artillerie légère, se rendra, en suivant le grand chemin, à la Chiusa, où on lui fera passer de nouveaux ordres. Il laissera les six autres pièces d'artillerie légère à Vérone. Il aura avec lui 100 hussards du 1er régiment.

AU GÉNÉRAL DUBOIS.

Le général Dubois partira à neuf heures du matin, demain 16, avec le 1er régiment de hussards, le 10e de chasseurs. Il se rendra à la Chiusa, où il attendra la division du général Masséna, dont il suivra les mouvements et avec qui il se concertera. Le 15e régiment de dragons, qui est avec la division du général Masséna, sera sous son commandement et le rejoindra à la Chiusa.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Il prendra le commandement du 22e régiment de chasseurs, du 7e de hussards, du 20e de dragons, avec lesquels il couvrira Vérone, poussera des patrouilles jusqu'à Vicence, afin d'éclairer les mouvements des ennemis. Il y aura dans Vérone 1,200 hommes d'infanterie avec les canonniers nécessaires pour défendre la ville.

Dans le cas où une force supérieure le contraindrait à rentrer dans les remparts, il occupera sa

cavalerie à maintenir une bonne police dans la ville.

AU GÉNÉRAL GUIEU.

Il est indispensable, Général, que vous soyez arrivé à Torbole dans la journée du 17, avec le plus de troupes que vous pourrez embarquer. Vous ferez venir le reste par terre en le dirigeant sur Riva, par le chemin qui vous paraîtra le plus court, ayant soin, à votre arrivée à Torbole, d'en prévenir le général Vaubois; mais il est à croire que les bateaux que le citoyen Allemand a dû vous procurer, joints à ceux que vous auriez eus par vous-même, pourront suffire à embarquer votre demi-brigade.

AU GÉNÉRAL GAULTIER.

Ordre au quartier général de partir, demain 16, pour se rendre à Lazise.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

106. — POSSIBILITÉ D'UN MOUVEMENT DE L'ENNEMI SUR VÉRONE.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Vérone, 16 fructidor an IV (2 septembre 1796), au matin.

Prévenir le général Sahuguet que l'armée se met

en marche pour le Tyrol; que le général en chef ne laisse à Vérone que le général de division Kilmaine, avec une garnison capable de défendre cette place contre un coup de main; qu'il pourrait arriver, quoique cela ne soit pas probable, que l'ennemi, de Bassano, se portât sur Vérone ou sur Porto-Legnago, y passât l'Adige, pour revenir débloquer Mantoue; que si l'ennemi faisait cette sottise, les dispositions du général en chef sont combinées de manière à l'en faire repentir; mais qu'il pourrait cependant avoir deux marches sur l'armée et arriver à temps pour écraser sa division; que le général Kilmaine lui fera connaître les mouvements des ennemis sur Vérone; que si jamais il était forcé d'évacuer la place, et que l'ennemi y fût entré, il doit lever sur-le-champ le blocus de Mantoue, et s'assurer que Peschiera a une garnison suffisante; après quoi, si le mouvement de l'ennemi se caractérise et qu'il marche sur Mantoue, le général Sahuguet se retirera derrière l'Oglio.

Le général Serviez a ordre de tenir de petites garnisons dans le château de Pontevico, dans celui de Bozzolo et dans celui de Torre d'Oglio, au confluent de cette rivière dans le Pô.

A cette effet, le général Serviez doit envoyer un officier d'artillerie avec un détachement dans ces trois forteresses pour les faire mettre, le plus tôt possible, à l'abri d'un coup de main, et mettre

également en état les pièces vénitiennes qui s'y trouvent.

Il veillera également à ce que les ordres qui sont donnés de mettre des approvisionnements dans chacune de ces trois forteresses, pour 200 hommes pendant vingt jours, soient exécutés.

Il doit tenir de grandes gardes de cavalerie à Porto-Legnago ; et si l'ennemi se présentait avec un corps considérable d'infanterie, qu'il s'emparât de cette place et passât l'Adige en force, il y tiendra la même conduite que s'il s'emparait de Vérone.

Il correspondra avec le quartier général, qui est à Lazise, par Peschiera ; il instruira dans toutes les circonstances le général commandant la Lombardie, pour qu'il ne soit pas effrayé d'un mouvement qu'il est possible que l'ennemi fasse et que le général en chef a prévu, et afin qu'il lui fasse passer des secours et que lui-même se mette en mesure pour assurer nos communications.

Que s'il arrivait, par une circonstance imprévue, que Peschiera ne fût pas approvisionné, il fera alors tous les mouvements qui pourraient favoriser cet approvisionnement, sacrifiant tout à cette considération.

Lui recommander, sur toutes choses, de bien bloquer Mantoue du côté de Porto-Legnago, ce qui, à ce que croit le général en chef, ne pourra se faire qu'en s'emparant de Saint-Georges.

Ordre à l'ordonnateur en chef de faire approvisionner les forts de Torre d'Oglio, de Bozzolo et de Pontevico, sur l'Oglio, pour 200 hommes pendant vingt jours.

Ordre à deux bataillons de la 6e demi-brigade, qui sont à Milan, de se rendre à Rivalta, sur le Mincio, aux ordres du général de division Sahuguet.

Ordre à la 19e demi-brigade, qui est sous Mantoue, d'en partir aussitôt l'arrivée des deux bataillons de la 6e, pour se rendre à Crémone.

Ordre au 3e bataillon de la 6e demi-brigade de se rendre à Rivalta, lorsque le premier bataillon de la 10e sera arrivé.

Ordre à la 45e demi-brigade de partir de Mantoue, pour se rendre à Crémone, lorsque le 3e bataillon de la 6e demi-brigade sera arrivé.

AU GÉNÉRAL SERVIEZ.

Prévenir le général de brigade Serviez qu'il aura sous ses ordres un bataillon de la 75e demi-brigade, la 19e et la 45e. Lui ordonner de faire arranger les casernes, afin de pouvoir cantonner cette troupe. Son commandement s'étendra jusqu'à l'Oglio. Il fera mettre des garnisons dans les forts de Torre d'Oglio, Bozzolo, Pontevico, et Soncino. Il sera aux ordres du général commandant la Lombardie. Il

aura soin d'ordonner que les pièces d'artillerie qui sont dans ces différents châteaux soient mises en batterie, et qu'ils soient approvisionnés pour 200 hommes pendant vingt jours.

Ordre au général d'artillerie et à celui du génie d'envoyer chacun un officier de leur arme, pour mettre ces châteaux en état de défense.

Prévenir de ces dispositions le général Baraguey-d'Hilliers et le général de division Sahuguet.

Le général Baraguey-d'Hilliers commandera la Lombardie jusqu'à l'Oglio.

Le général Sahuguet commandera entre l'Adige et l'Oglio, Peschiera compris.

Le général Sauret attendra la réserve à Brescia.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

107. — PLAN POUR L'INVASION DU FRIOUL.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796)

Nous n'avons pas autre chose à faire, Citoyens Directeurs, si nous voulons profiter de notre position actuelle, que de marcher sur Trieste. Nous serons à Botzen dès l'instant que l'armée du Rhin se sera avancée sur Inspruck. Mais ce plan que nous adoptons et qui était bon au mois de juin, ne vaut

plus rien à la fin de septembre : les neiges vont bientôt rétablir les barrières de la nature ; le froid commence déjà à être vif ; l'ennemi, qui l'a senti, s'est jeté sur la Brenta pour couvrir Trieste. Je marche aujourd'hui le long de la Brenta, pour attaquer l'ennemi à Bassano, ou pour couper ses derrières s'il a fait un mouvement sur Vérone. Vous sentez qu'il est impossible que je m'engage dans les montagnes du Tyrol, lorsque toute l'armée ennemie est à Bassano et menace mon flanc et mes derrières. Arrivé à Bassano, si je bats l'ennemi, comment voulez-vous qu'alors je le pousse devant moi et que je cherche à lui enlever Trieste ? Le jour où j'aurai battu l'ennemi à Bassano, et où l'armée du Rhin serait à Inspruck, les quatre mille hommes, débris de la division qui gardait Trente, se retireraient par Brixen et Lienz sur le Frioul : alors la communication sera vraiment établie avec l'armée de Rhin et Moselle, et j'aurai acculé l'ennemi au delà de Trieste, point essentiel où se nourrit l'armée ennemie. Ensuite, selon la nature des circonstances, je me tiendrai à Trieste ou je retournerai sur l'Adige. Après avoir détruit ce port, et, selon encore la nature des événements, je dicterai aux Vénitiens les lois que vous m'avez envoyées par vos ultérieures instructions. De là encore il sera facile, si les renforts du général Châteauneuf-Randon arrivent, et si vous me faites fournir dix mille hommes de l'armée

des Alpes, d'envoyer une bonne armée jusqu'à Naples. Enfin, Citoyens Directeurs, voulez-vous cet hiver ne pas avoir la guerre au cœur de l'Italie? Portons-la dans le Frioul.

L'armée du Rhin, occupant Inspruck, garde mon flanc gauche ; d'ici à un mois, les neiges et les glaces le feront pour elle, et elle pourra retourner sur le Danube. Vous sentez mieux que moi, sans doute, l'effet que fera la prise de Trieste sur Constantinople, sur la Hongrie et sur toute l'Italie. Au reste, Citoyens Directeurs, le 22 je serai à Bassano. Si l'ennemi m'y attend, il y aura une bataille qui décidera du sort de tout ce pays-ci. Si l'ennemi se recule encore sur Trieste, je ferai ce que les circonstances militaires me feront paraître le plus convenable ; mais j'attendrai vos ordres pour savoir si je dois ou non me transporter sur Trieste.

Je crois qu'il serait nécessaire de former à Milan trois bataillons de Milanais, qui serviraient à renforcer l'armée qui bloque Mantoue. Si vous adoptez le projet de se porter sur Trieste, je vous prie de me faire connaître de quelle manière vous entendez que je me conduise avec cette ville, dans le cas où l'on juge à propos de l'évacuer quelque temps après.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

108. — POUR DIRIGER LES PRISONNIERS DE GUERRE DE BASSANO A MILAN.

A L'ADJUDANT GÉNÉRAL PASCALIS.

Quartier général, Montebello, 24 fructidor an IV (10 septembre 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Pascalis de donner sur-le-champ tous les ordres nécessaires pour le départ des prisonniers de guerre qui sont à Bassano, et les faire marcher sur Vérone par Vicence. En conséquence, il en fera partir mille demain 25, à la pointe du jour, avec une escorte à raison d'un homme armé pour dix prisonniers. Il fera remettre au commandant de l'escorte un contrôle du nombre de prisonniers qu'il est chargé de conduire jusqu'à Brescia, où il tirera un reçu des prisonniers qu'il aura remis au commandant de la nouvelle escorte, auquel le commandant de la place remettra le contrôle qui aura été remis à Bassano.

Il sera mis sur l'ordre de route que le commandant de l'escorte est personnellement responsable des prisonniers qui pourraient s'évader.

Les officiers pourront se rendre sur parole d'honneur à Milan, où ils seront tenus de se présenter au général qui y commande, qui leur donnera une destination ultérieure.

Il sera fait un ordre de route au commandant de

l'escorte de chaque colonne de mille nommes pour se rendre à Brescia, où le commissaire des guerres qui y est employé en donnera une autre jusqu'à Milan.

La route de Bassano à Brescia sera réglée ainsi qu'il suit, savoir :

De Bassano à Vicence ;

De Vicence à Villanova ;

De Villanova à Vérone ;

De Vérone à Peschiera, où les vivres seront pris pour deux jours jusqu'à Brescia ;

De Peschiera à Desenzano ;

De Desenzano à Brescia, où ils recevront leur continuation de route pour Milan.

Le commandant de l'escorte enverra d'avance, dans les lieux de couchée, pour s'assurer si la subsistance est prête, et requérir le commandant vénitien de fournir un local sûr, afin que les prisonniers ne puissent pas s'évader.

La 1re colonne de 1,000 hommes partira de Bassano le 25, pour arriver le 30 à Brescia ;

La 2e partira le 26, pour arriver le 1er jour complémentaire ;

La 3e partira le 27, pour arriver le 2e jour complémentaire ;

Enfin, la 4e partira le 28, pour arriver le 3e jour complémentaire.

Il sera recommandé au commandant de l'escorte

la plus grande surveillance. Il me sera envoyé un état nominatif de tous les officiers partis sur leur parole ou marchant avec les prisonniers, ainsi qu'un double des contrôles de chaque colonne.

L'adjudant général Pascalis demandera au général Bournet de lui fournir toutes les escortes nécessaires, à raison d'un homme armé sur dix prisonniers. Ce général restera à Bassano avec tout ce qui lui restera de la 11e demi-brigade, les escortes fournies. Un adjoint aux adjudants généraux partira avec la première colonne et un avec la dernière.

L'adjudant général Pascalis me rejoindra, dès qu'il aura expédié les ordres pour les différentes colonnes et se sera assuré que tout est en marche.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

109. — ORDRE D'ATTAQUER LE FAUBOURG SAINT-GEORGES.

AU GÉNÉRAL BON.

Quartier général, Due-Castelli, 28 fructidor an IV (14 septembre 1796), à minuit.

Le général en chef ordonne au général Bon de partir demain 29, de Governolo, le plus tôt possible, avec les 2e et 3e bataillons de la 51e demi-brigade, l'artillerie et la cavalerie, pour se rendre, par

le chemin le plus court, au faubourg Saint-Georges, devant Mantoue. Il sera nécessaire que le général Bon attaque le faubourg Saint-Georges entre deux et trois heures après midi. Il placera une batterie contre les chemins qui joignent Saint-Georges à Mantoue. En commençant son attaque, il fera tirer trois coups de canon qui serviront de signal au général Masséna, qui doit attaquer Saint-Georges par la route de Castellaro.

Il laissera à Governolo la 12e demi-brigade d'infanterie légère et les troupes du général Sandoz, qui seront chargées de garder le pont. Il tâchera de cacher sa marche, de manière que l'ennemi ne sache pas d'où vient son corps.

Vous ferez prévenir le général en chef, par le retour du courrier d'hier que vous ferez partir, de l'heure où vous comptez arriver sur Saint-Georges.

En cas de retraite forcée (ce que le général en chef ne présume pas), vous l'exécuteriez sur Castellaro et, en même temps, vous feriez prévenir le général Sandoz qu'il doit effectuer la sienne sur le même endroit, en brisant le pont.

Comme vous aurez la nuit à vous, ce mouvement peut se faire facilement. Vous ferez prévenir le général en chef à Roverbella.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

110. — ORDRE DE RÉPARTITION DES TROUPES POUR LE BLOCUS DE MANTOUE.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796).

La 32e demi-brigade et la 18e d'infanterie légère partiront demain pour se rendre à Roverbella. Le général Masséna passera une revue des officiers et sous-officiers, ainsi qu'une revue d'habillement et d'armement. Tous les différents détachements, tous les officiers, et notamment le chef de brigade Dupuy, auront ordre de rejoindre leurs corps. La 4e demi-brigade d'infanterie légère se rendra à Porto-Legnago. Le bataillon de la 51e, qui se trouve dans cette ville, se rendra à Governolo.

La 51e et la 4e de bataille se rendront, le 2 vendémiaire, à Governolo.

La 18e demi-brigade de bataille restera à Saint-Georges jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la 11e de bataille; elle ira alors joindre la 32e à Roverbella. Vous donnerez les ordres pour que cet échange puisse s'opérer le plus tôt possible. La 5e demi-brigade de bataille prendra position à la Favorite, où elle restera jusqu'à nouvel ordre.

Le général Kilmaine sera chargé du blocus de Mantoue. Il aura sous ses ordres les généraux de

division Sahuguet et Dallemagne. La division du premier s'étendra depuis Formigosa jusqu'à Notre-Dame-des-Grâces ; la division du second comprendra tout le Serraglio. Les généraux de brigade Lasalcette et Hazard seront sous les ordres du premier ; les généraux de brigade Sandoz et Lebley seront sous les ordres du second. Le général Sandoz restera provisoirement à Governolo avec les troupes qui y sont sous ses ordres. Le général Kilmaine fera une distribution des troupes. Il aura en tout :

La 5e demi-brigade de bataille ;
La 11e *idem.*
La 12e *idem.*
La 6e *idem.*
La 19e *idem*
La 45e *idem.*
La 69e *idem.*

La 12e demi-brigade d'infanterie légère restera provisoirement au blocus de Mantoue ; mais dès l'instant que nous serons maîtres du Serraglio vous lui donnerez l'ordre de se réunir à Roverbella.

Le général Beaumont commandera la cavalerie du général Kilmaine. Il aura sous ses ordres :

Le 1er et le 5e régiment de cavalerie ;
Le 20e régiment de dragons,
Le 1er régiment de hussards ;
Le 8e régiment de dragons ;

Le 24e régiment de chasseurs ;

Le 25e régiment de chasseurs.

Vous donnerez l'ordre au 5e régiment de dragons de se réunir à Vérone ; ce régiment fera partie de la brigade du général Murat ; on l'armera de fusils en entier, ainsi que le 9e et le 15e dragons, de préférence à tout autre corps.

Vous ordonnerez au général d'artillerie de nommer un officier pour commander en chef l'artillerie de la division du général Kilmaine, et deux chefs de bataillon pour être attachés aux généraux Sahuguet et Dallemagne. Il y aura la même organisation dans le génie. Il y aura quatre pièces d'artillerie légère avec la cavalerie du général Beaumont et deux pièces avec celles du général Murat. Le 9e régiment de dragons, faisant partie de la brigade du général Murat, se réunira à Brescia.

Je vais faire passer au général Kilmaine, aux généraux d'artillerie et du génie des instructions sur ce qu'ils ont à faire relativement au siége de Mantoue.

Le général Kilmaine continuera toujours à commander la cavalerie de l'armée.

Vous donnerez l'ordre à Peschiera pour que tous les hommes isolés rejoignent sur-le-champ leur corps dans les positions qui viennent d'être indiquées. Il n'y aura aucun mouvement, à moins de nécessité, pendant quatre jours.

Les carabiniers de la 11e se rendront à Rover-

bella. La 29e, avec ses carabiniers, se rendra à Trente, aux ordres du général Vaubois.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

111. — INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES POUR LE BLOCUS DE MANTOUE.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796).

L'état-major vous aura prévenu que je vous ai choisi, Citoyen Général, pour commander le blocus et le siége de Mantoue. Vous continuerez à commander la cavalerie de l'armée, qui sera divisée en deux brigades : la première, commandée par le général de brigade Beaumont, sera destinée au blocus de la ville et à couvrir tous les pays environnants, la seconde commandée par le général de brigade Murat, sera destinée aux opérations actives de l'armée. Elle recevra des ordres directement du chef de l'état-major de l'armée; le général de brigade qui la commandera sera tenu de vous instruire de tout ce qu'il aura fait en conséquence.

Les troupes destinées au siége de Mantoue seront sous vos ordres et sous ceux de deux généraux de division.

L'état-major enverra directement à ces généraux de division l'ordre de l'armée et autres objets relatifs aux détails du service; mais il correspondra avec vous pour les ordres de mouvement et d'opération militaire.

Le blocus de Mantoue consiste dans celui de la citadelle, dans l'occupation de Saint-Georges, de la porte de Cerese et de la porte Pradella.

Vous devez, dès demain, donner des ordres précis au général de division Sahuguet pour le blocus de la citadelle, l'occupation et défense de Saint-Georges, et pour la surveillance à avoir le long du lac, afin de ne point être surpris.

La porte de Pradella et celle de Cerese ne peuvent être occupées qu'en s'emparant du Serraglio; vous serez chargé également de cette opération très-essentielle, et qui ne peut pas avoir lieu avant trois ou quatre jours. Il est donc indispensable, jusqu'à cette heure, que vous teniez des corps de cavalerie pour surveiller les mouvements de la garnison entre l'Oglio et le Mincio, au delà du Pô, et de vous maintenir maître du pont de Governolo.

Les troupes du général Sahuguet et la 18ᵉ demi-brigade de ligne, qui restera jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la 11ᵉ, sont suffisantes pour bloquer la citadelle et le pont Saint-Georges.

La 4ᵉ demi-brigade, la 51ᵉ de bataille et la 52ᵉ d'infanterie légère garderont le pont de Gover-

nolo, avec les détachements aux ordres du général Sandoz.

La 5e demi-brigade de ligne va prendre position à la Favorite, jusqu'à ce que le blocus de la citadelle soit parfait, ce que je calcule devoir être l'affaire de deux jours; elle pourra alors se rendre à Governolo.

Vous devez donc faire des dispositions avec votre cavalerie pour remettre, autant que cela est possible, le pays entre le Mincio et l'Oglio à l'abri des incursions de l'ennemi.

Nous ne pouvons nous emparer de la porte de Cerese et de celle de Pradella que par une attaque combinée partant de Governolo et de Marcaria; il faut quelques jours pour laisser rallier la troupe et pouvoir faire cette attaque.

Je vous enverrai des ordres sur le jour et sur la manière de conduire cette opération. En attendant, prenez vos précautions et donnez vos ordres pour remplir le but énoncé dans ma lettre.

La 4e demi-brigade, la 51e de bataille et la 5e d'infanterie légère, quoiqu'elles ne fassent pas partie des troupes qui doivent être sous vos ordres, y seront provisoirement, puisqu'elles seront chargées de la défense du pont de Governolo.

Je vous prie de me faire part de toutes les dispositions que vous aurez prises.

Les commandants de l'artillerie et du génie de

l'armée ont ordre de s'entendre chacun avec vous pour toutes les opérations à faire, relatives à leur arme.

Établissez une grande surveillance le long du lac pour qu'il ne puisse être opéré aucun débarquement tendant à surprendre Saint-Georges.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

112. — ORDRES AU SERVICE D'ARTILLERIE POUR LE BLOCUS DE MANTOUE.

AU GÉNÉRAL LESPINASSE, COMMANDANT L'ARTILLERIE.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796).

Vous donnerez, Citoyen Général, les ordres pour que le parc qui est à Roveredo vienne à Vérone, et que la division Augereau, commandée par le général Bon, soit approvisionnée de cartouches, ainsi que les divisions Sahuguet et Masséna.

Vous vous concerterez avec le général Kilmaine et le commandant du génie,

1° Pour avoir les moyens d'établir un pont sur le Mincio à l'endroit où nous en avons déjà établi un, lorsque nous serons maîtres de Cerese ;

2° Pour faire autour de la citadelle toutes les dispositions pour établir le blocus.

Vous y ferez passer le nombre de pièces qui seront nécessaires, vous y mettrez de préférence des pièces du calibre des ennemis.

Vous ferez armer et approvisionner Porto-Legnago et la citadelle de Vérone.

Vous ferez filer d'abord à Roverbella, puis à Peschiera, tous les pièces prises à l'ennemi dans la bataille d'hier, et vous donnerez les ordres pour qu'on évacue le plus promptement possible Bassano, et que toutes ces pièces et autres effets soient transportés d'abord à Vérone, ensuite à Peschiera.

Vous vous concerterez avec le commandant du génie et me présenterez un mémoire sur la manière de mettre en état de défense le fort d'Ostiglia.

J'imagine que les forts de Soncino, de Pontevico et de Bozzolo sont déjà armés.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

113. — ORDRE D'INSTALLER A LA SUITE DES DIVISIONS UN CHARIOT D'OUTILS.

AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Milan, 3e jour complémentaire an IV (19 septembre 1796).

Le général en chef ordonne, Citoyen, qu'il y ait à chacune des divisions actives de l'armée un cha-

riot d'outils, composé de pics, pelles et haches, uniquement destiné à la marche des colonnes, et employé par ordre de l'officier du génie attaché à la division. Ces outils, étant exclusivement réservés aux travaux urgents dans la marche des colonnes, ne pourront, sous aucun prétexte, être donnés aux demi-brigades. Chaque chariot, attelé de quatre chevaux, sera chargé légèrement, de manière à suivre facilement les mouvements de la division.

Vous voudrez bien vous concerter avec l'ordonnateur en chef, à qui j'écris à ce sujet, pour les fournitures des trois voitures et des douze chevaux qu'exige cet établissement. Quant aux outils, le chef de brigade Chasseloup donnera des ordres pour leur confection, et il donnera également ses instructions aux officiers du génie attachés à chaque division sur la manière d'employer utilement ces chariots d'outils.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

114. — ORDRE POUR LA RÉPARTITION DES PIÈCES DE L'ARTILLERIE LÉGÈRE ENTRE LES DIVISIONS DE L'ARMÉE.

AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Milan, 3 vendémiaire an IV (24 septembre 1796), 8 heures du soir

Le général en chef me charge, Général, de vous prévenir qu'il reçoit des plaintes de toutes les divisions actives de l'armée sur le peu d'organisation qui règne dans l'artillerie légère qui doit y être attachée. Les intentions du général en chef sont que 24 pièces d'artillerie légère soient réparties ainsi qu'il suit :

6 pièces à la division du général Masséna ;
6 — à celle du général Augereau ;
4 — à Marcaria, à la disposition du général Kilmaine ;
2 — avec la brigade de cavalerie du général Murat ;
2 — avec celle du général Beaumont ;
Enfin 4 à Milan, toujours prêtes à marcher au premier ordre.

Le général en chef vous ordonne de vous occuper, dès demain matin, des dispositions ci-dessus. Son intention est que vous vous rendiez partout où vous devez ordonner qu'il y ait de l'artillerie légère ; que

vous vous assuriez par vous-même si le nombre des pièces que vous ordonnez est rendu à sa destination, et si tout y est organisé sous le rapport des pièces, des hommes, des chevaux et enfin des approvisionnements. Vous voudrez bien, Général, me faire connaître, dans le plus bref délai possible, si les dispositions ordonnées par le général en chef sont entièrement exécutées. Les circonstances exigent que vous donniez, dans cette occasion, de nouvelles preuves de votre activité.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

115. — ORGANISATION DE LA COMPAGNIE DES GUIDES.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Milan, 4 vendémiaire an IV (25 septembre 1796).

La compagnie des guides de l'armée devra être organisée ainsi qu'il suit :

1 commandant, chef d'escadron,

1 capitaine,

1 lieutenant,

2 sous-lieutenants, dont l'un faisant les fonctions d'adjudant,

1 maréchal des logis chef,

6 maréchaux des logis,

8 brigadiers,

136 guides,

2 maréchaux ferrants,

2 bourreliers,

1 sellier.

Il y aura, de plus, un maréchal expert, qui servira pour l'état-major et la compagnie.

La compagnie recevra, pour l'établissement de sa musique, 1,200 livres, comme les conseils d'administration des autres corps.

Il sera mis à la disposition du commandant de la compagnie une somme de 3,000 livres pour servir aux besoins extraordinaires de la compagnie.

Il lui sera fourni un petit fourgon attelé de quatre chevaux pour porter les effets d'habillement, équipement, armement de la compagnie.

Le général Beaurevoir recevra l'ordre de fournir à cette compagnie les chevaux dont elle aura besoin pour se compléter, et de lui changer ceux qui seront hors d'état de service.

Le chef d'état-major requerra le commissaire ordonnateur de faire fournir à cette compagnie, sans délai, les objets d'équipement dont elle a besoin.

BONAPARTE.

Comm. par le duc d'Istrie.

116. — ORDRE DE TENIR A PORTO-LEGNAGO JUSQU'A LA DERNIÈRE EXTRÉMITÉ.

AU COMMANDANT DE LA PLACE DE PORTO-LEGNAGO [1].

Quartier général, Milan, 6 vendémiaire an V (27 septembre 1796).

L'ennemi est encore bien loin de vos murs, mais il entre dans les combinaisons de la guerre que vous soyez assiégé d'un moment à l'autre; il vous est ordonné, dans ce cas, de ne faire aucune capitulation que la brèche ne soit praticable, toutes les défenses ruinées, et sur le point de pouvoir être enlevé d'assaut. Vous devez avoir de quoi nourrir votre garnison pendant deux mois; vous êtes responsable si l'on touche à ces approvisionnements.

Vous devez correspondre avec le commandant d'artillerie et celui du génie, pour vous mettre promptement en état de faire une vigoureuse résistance. Ayez soin, surtout, de préparer un hôpital, des magasins à poudre et une salle d'artifice à l'abri de la bombe.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

[1] Général de brigade Davin.

117. — ÉTAT DES BLESSÉS DE MANTOUE. — NÉCESSITÉ DE RENFORCER L'EFFECTIF DE L'ARMÉE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 10 vendémiaire an V (1er octobre 1796).

Après la bataille de Saint-Georges, nous cherchâmes à attirer Wurmser à une seconde action, afin d'affaiblir sa garnison dans une affaire *extra muros*. Nous nous gardâmes donc bien d'occuper le Serraglio : j'espérais qu'il s'y prendrait; nous continuâmes seulement à occuper le pont de Governolo, afin de nous faciliter le passage du Mincio.

Le 4e jour complémentaire, l'ennemi se porta, avec 1,500 hommes de cavalerie, à Castellucchio. Nos grand'gardes se replièrent, comme elles en avaient l'ordre. L'ennemi ne passa pas outre. Le 3 vendémiaire, il se porta sur Governolo, en suivant la rive droite du Mincio. Après une canonnade très-vive et plusieurs charges de notre infanterie, il fut mis en déroute ; il eut 110 hommes faits prisonniers et cinq caissons pris tout attelés.

Le général Kilmaine, auquel j'ai donné le commandement de deux divisions qui assiégent Mantoue, resta dans ses mêmes positions jusqu'au 8, espérant toujours que l'ennemi, porté par l'envie de faire entrer des fourrages, chercherait à sortir ;

mais l'ennemi s'était campé à la Chartreuse, devant la porte Pradella, et à Capelletta, devant Cerese. Le général Kilmaine fit ses dispositions d'attaque, se porta par plusieurs points sur ces deux camps, que l'ennemi évacua à son approche, après une légère fusillade d'arrière-garde.

Nous occupons la porte Pradella, celle de Cerese, et nous bloquons la citadelle.

Il est impossible, dans ce moment-ci, de penser au siége de Mantoue, à cause des pluies; il ne sera faisable qu'en janvier. A cette époque, l'Empereur aura une puissante armée dans le Tyrol et dans le Frioul : déjà il a réuni un corps de 6,000 hommes dans ce dernier pays, et il a fait venir 8,000 hommes à Botzen. Rien n'égale l'activité qu'il y a dans l'Empire pour faire recruter l'armée d'Italie.

Voici la force de notre armée :

Les généraux Vaubois. . .	8,000 hommes;	couvre Trente.
Masséna. . .	5,500.	en marche sur la Brenta.
Augereau. .	5,400.	
Sahuguet. .	4,500.	devant Mantoue.
Dallemagne.	4,500.	
En Lombardie. . . . . . A Coni. . . . . A Alexandrie . . . . . A Tortone. . . . . A Ceva. . . . . A Cherasco	4,000	
Malades.	14,000	
Blessés.	4,000	

J'ai donc 18,900 hommes à l'armée d'observation ; 9,000 hommes à l'armée de siége.

Je vous laisse à penser, si je ne reçois pas des secours, s'il est possible que je résiste cet hiver à l'Empereur, qui aura 50,000 hommes dans six semaines.

J'ai demandé au commissaire du Gouvernement de me faire passer la 40e demi-brigade, qui est à Lyon ; j'ai ordonné que l'on me fasse passer la 83e, qui est à Marseille, et le 11e bataillon de l'Ain, qui est à Toulon et qui doit être incorporé dans nos cadres. Ces deux demi-brigades, si elles arrivent, formeront 4,500 hommes.

Le général Willot a, mal à propos, retenu la 11e demi-brigade provisoire, forte de 400 hommes, que le général Châteauneuf-Randon envoyait ici ; ajoutez à ce nombre le 10e bataillon de l'Ain, fort de 500 hommes, qui est à Nice ; cela fait 900 hommes, des 6,000 que ce général devait envoyer.

Renouvelez les ordres au général Châteauneuf-Randon ; ordonnez le départ de la 40e, qui est à Lyon, et de la 83e, qui est à Marseille ; faites-nous passer 15,000 hommes de ceux qui sont à portée ; mais calculez que, sur 4,000 hommes que vous envoyez, il n'en arrive que la moitié.

Songez qu'il faut que vous ayez en Italie, pour pouvoir vous soutenir pendant l'hiver, 35,000 hommes d'infanterie à l'armée d'observation et 18,000 hom-

mes d'infanterie à l'armée de siége, pour faire face à l'Empereur. Les deux forces réunies font 53,000 hommes. Il en existe dans ce moment 27,000. Supposez que, les saisons étant meilleures, il nous rentre 3,000 malades, quoique les pluies d'automne nous en donnent beaucoup, il resterait 23,000 hommes à nous envoyer.

J'espère avoir avant un mois, si par des courriers extraordinaires vous confirmez mes ordres et mes réquisitions :

De la 83e demi-brigade, à Marseille. . .	2,000 hommes.
Du 11e bataillon de l'Ain, à Toulon. . .	500
De la 40e demi-brigade, à Lyon.. . . .	2,500
Du général Châteauneuf-Randon.. . . .	3,000
Total.	8,000

Il faut donc encore 15,000 hommes. Si vous les faites partir de Paris ou des environs, ils pourront arriver dans le courant de décembre ; mais il faut qu'ils aient les ordres de suite. Si vous avez des dépôts, envoyez-nous-en de même pour encadrer dans nos corps.

Il nous faudrait encore 1,500 hommes de cavalerie légère ou des dragons, par exemple, le 14e régiment de chasseurs ; il nous faudrait 800 canonniers pour le siége de Mantoue, dix officiers du génie et quelques officiers supérieurs d'artillerie pour ce siége. Il nous faudrait, de plus, 1,500 charretiers

organisés en brigades, ayant leurs chefs; je n'ai que des Italiens, qui nous volent; deux bataillons de sapeurs et sept compagnies de mineurs.

Si la conservation de l'Italie vous est chère, Citoyens Directeurs, envoyez-moi tous ces secours. Il me faudrait également vingt mille fusils. Mais il faudrait que ces envois arrivassent, et qu'il n'en soit pas, comme de tout ce que l'on annonce à cette armée, où rien n'arrive. Nous avons une grande quantité de fusils, mais ils sont autrichiens, ils pèsent trop, et nos soldats ne peuvent s'en servir.

Nous avons ici des fabriques de poudre dont nous nous servons et qui nous rendent trente milliers par mois; cela pourra nous suffire. Je vous recommande de donner des ordres pour que les 8,000 hommes que j'attends à la fin d'octobre arrivent; cela seul peut me mettre à même de porter encore de grands coups aux Impériaux. Pour que les 3,000 hommes du général Châteauneuf-Randon arrivent, il faut qu'ils partent 6 à 7,000.

J'essaye de faire lever ici une légion armée avec des fusils autrichiens et habillée avec l'uniforme de la garde nationale du pays; cette légion sera composée de 3,500 hommes au complet. Il est possible que cela réussisse.

Les avant-postes du général Vaubois ont rencontré la division autrichienne qui défend le Tyrol; il a fait à l'ennemi cent dix prisonniers.

Quelles que soient les circonstances qui se présenteront, je vous prie de ne pas douter un seul instant du zèle et du dévouement de l'armée d'Italie à soutenir l'honneur des armes de la République.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

118. — SITUATION ET BESOINS DE L'ARMÉE D'ITALIE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 20 vendémiaire an IV (11 octobre 1796)

Des corps nombreux de l'Empereur filent dans le Tyrol. Les pluies d'automne continuent toujours à nous donner beaucoup de malades. Il n'y a pas grand'chose à espérer du renfort des hommes aux hôpitaux, puisqu'il y a à présumer que c'est dans un mois que l'on frappera ici les grands coups.

Vous trouverez ci-joint la réponse que le général Châteauneuf m'a faite par un courrier extraordinaire que je lui avais expédié : il s'ensuit donc que je ne puis rien espérer au delà de 2,000 hommes, et votre ordre portait 6,000. Vous m'avez prévenu, par le dernier courrier, qu'il allait m'arriver 10,000 hommes, indépendamment de ces 2,000. Vous devez me faire connaître le jour et le lieu de leur départ, avec leur état de situation. S'il part

10,000 hommes, vous devez calculer qu'il n'en arrivera que 5,000.

Je ne sais pas encore si le général Kellermann fait venir la 40e de Lyon, et si le général Willot obéit à l'ordre que je lui ai donné de faire partir la 83e. De ces deux demi-brigades, si elles arrivent à temps, dépend peut-être le destin de l'Italie.

Je fais fortifier Pizzighettone, Reggio et tous les bords de l'Adda. J'ai fait fortifier également les bords de l'Adige ; enfin, dans l'incertitude du genre de guerre que je ferai et des ennemis qui pourront m'attaquer, je n'oublie aucune hypothèse, et je fais dès aujourd'hui tout ce qui peut me favoriser. Je fais mettre en même temps les châteaux de Ferrare et d'Urbain, près Bologne, en état de défense.

Nous avons beaucoup d'officiers d'artillerie et du génie malades. Faites-nous partir une dizaine d'officiers de chacune de ces armes, des hommes actifs et braves. Mantoue nous a ruiné ces deux armes. Je vous prie de laisser le commandement de ces armes au citoyen Chasseloup et au général Lespinasse : ce sont deux très-bons officiers. J'ai tant de généraux de brigade blessés ou malades que, malgré ceux que vous faites tous les jours, il m'en manque encore ; il est vrai qu'on m'en a envoyé de si ineptes, que je ne puis les employer à l'armée active.

Je vous prie de nous envoyer le général Duvignau

et quelques autres de cette trempe. Envoyez-nous plutôt des généraux de brigade que des généraux de division. Tout ce qui nous vient de la Vendée n'est pas accoutumé à la grande guerre; nous faisons le même reproche aux troupes, mais elles s'aguerrissent.

Mantoue est hermétiquement bloquée, et cela avec 7,000 hommes d'infanterie et 1,500 hommes de cavalerie.

Envoyez-nous des hommes qui aient servi dans la cavalerie pour recruter nos régiments, nous leur procurerons des chevaux; qu'ils viennent avec leurs uniformes de dragons, chasseurs ou hussards, leurs sabres et carabines, hormis les dragons, qui doivent avoir des fusils comme l'infanterie. Il y a tant de ces anciens gendarmes qui infestent les rues de Paris! Moyennant quelques recruteurs qui courraient les rues, en faisant ressouvenir qu'ici on paye en argent, je crois qu'il serait possible de vous en procurer un bon nombre. Nous avons plus de 1,200 hommes de notre cavalerie malades ou blessés, et leurs chevaux sont à ne rien faire aux dépôts. Envoyez-nous des officiers de cavalerie, chefs de brigade, capitaines, nous trouverons ici à les placer. Que ce soient des hommes qui se battent.

Je vous prie de donner la retraite au chef de brigade Goudran, du 20e de dragons, et au citoyen Senilhac, du 25e de chasseurs : ce sont des hommes

qui sont malades la veille d'une affaire; ces gens-là n'aiment pas le sabre. Je vous prie aussi de faire donner la retraite au citoyen Gourgonnier, chef d'escadron au 1er de hussards.

Le chef du 7e régiment de hussards, qui a été blessé, est un brave homme; mais il est trop vieux, et il faut lui accorder sa retraite. Moyennant que ces officiers supérieurs manquent, les affaires écrasent un petit nombre de braves, qui finissent par être blessés, prisonniers ou tués, et les corps se trouvent sans chefs.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

119. — RÉPARTITION DE L'ARTILLERIE ENTRE LES DIVISIONS ET LES PLACES.

AU GÉNÉRAL LESPINASSE.

Quartier général, Vérone, 3 brumaire an V (24 octobre 1796).

Le grand parc de l'armée sera, le plus promptement possible, évacué sur Milan. Il ne restera à l'armée que six pièces d'artillerie légère par chacune des divisions des généraux Masséna et Augereau, quatre pièces pour la division Kilmaine, et quatre autres pour la cavalerie, savoir : deux à la brigade du général Murat et deux à celle du général Beaumont; six pièces d'artillerie à pied à la division

des généraux Masséna et Augereau; douze pièces à celle du général Vaubois, et douze autres à chacune des divisions Sahuguet et Dallemagne, dont six attelées et six autres en position.

Il y aura à la réserve, ou parc de l'armée active, douze pièces à pied et six d'artillerie à cheval.

Le grand parc sera composé de toutes les pièces prises aux ennemis, ou des pièces françaises inutiles à l'approvisionnement des divisions; il en sera de même pour l'artillerie légère.

Parmi les pièces d'artillerie légère, il y en aura toujours six attelées à Milan, aux ordres du général commandant la Lombardie, et provisoirement six pièces de 12; mais elles ne seront attelées que comme pièces à pied, et seront portées comme telles pour la division active.

Il doit y avoir ensuite une artillerie attachée au parc pour la défense des différents lieux, et une portion de l'artillerie de campagne, prise aux ennemis, mise dans les différents forts pour servir à leur défense et à celle des places.

L'intention du général en chef est que, lorsque les pièces vénitiennes seront raisonnablement approvisionnées, il y ait, savoir :

Au fort de la Chiusa.	2 pièces.
Au fort de Vérone.	2
A Porto-Legnago.	12
A Peschiera.	4

A Brescia.	2
A Pontevico.	2
A Soncino.	2
A Bozzolo.	2
A Sabionetta.	2
A Pizzighettone.	12
A Trezzo.	2

A la tête des différents ponts, conformément à l'ordre qui a été précédemment donné, deux pièces; à celle des ponts de Cassano et Lodi, il y aura non-seulement les pièces, mais encore les caissons.

Dans toutes les différentes places ci-dessus désignées, l'artillerie étant placée comme pièce de siége, on en retirera les caissons et même les avant-trains.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

120. — ORDRE DE DISTRIBUER UN CERTAIN NOMBRE DE HACHES, PELLES ET PIOCHES DANS LES COMPAGNIES ET ESCADRONS.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Vérone, 10 brumaire an V (31 octobre 1796).

Il y aura, par bataillon, trois hommes portant des haches; ils auront la paye de caporal. On choi-

sira des hommes forts, et au moins de la taille de 5 pieds 6 pouces.

Les haches seront faites conformément au modèle ci-joint; elles seront surmontées d'une aiguille pour servir de défense.

Les généraux de division sont chargés de faire le choix des hommes. Les commandants d'artillerie des divisions feront faire les haches, qui devront être faites cinq jours après le reçu du présent ordre. Le général d'artillerie fera, à cet effet, passer des fonds.

Il y aura, par escadron de cavalerie, deux hommes porteurs de haches, deux portant des pioches, deux portant des pelles, conformes aux modèles ci-joints.

Les commandants des corps feront faire des outils sur un fonds qui leur sera alloué à cet effet par le général d'artillerie; ils feront les fourreaux sur les fonds du régiment.

Tout escadron qui, cinq jours après la publication du présent ordre, n'aurait pas ses outils, le chef en sera responsable.

Les sergents-majors, sergents, caporaux-fourriers, auront des fusils vingt-quatre heures après le présent ordre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

121. — ORDRE DE SURVEILLER L'ENNEMI ET D'ÊTRE A VICENCE S'IL SE REND A PADOUE.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Vérone, 12 brumaire an V (2 novembre 1796).

Le général en chef vient de recevoir la lettre que vous lui avez fait remettre par un officier de votre division, par laquelle vous nous annoncez que l'ennemi a passé la Piave. Le général en chef vous renouvelle ses ordres pour la plus active surveillance; et surtout que vous combiniez vos mouvements de manière à ce que, si l'ennemi se portait sur Padoue, vous puissiez en même temps être à Vicence.

Vous savez que la 75e demi-brigade, forte de 3,000 hommes, a des ordres pour être demain à Montebello. L'intention du général en chef est qu'elle s'y repose au moins deux jours; il désire même qu'elle ne soit employée que dans le cas d'urgence. Le commandement en reste au chef de brigade, en attendant qu'on puisse faire passer des généraux.

Si les choses en méritaient la peine, le général en chef désire que vous lui envoyiez des courriers toutes les trois heures, pour lui faire part de ce qui

se passe. Nous attendons des nouvelles de Vaubois et nous sommes prêts à nous porter en avant.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

122. — ORDRE D'ACTIVER LE DÉPART DES DÉPOTS POUR L'ARMÉE.

AU GÉNÉRAL BARAGUEY-D'HILLIERS.

Quartier général, Vérone, 13 brumaire an V (3 novembre 1796).

Nous sommes en présence de l'ennemi, qui a passé la Piave. Vous sentez combien nous avons besoin de troupes; activez donc la marche de tous les dépôts et de tous les bataillons qui nous arrivent. Bien entendu que vous prendrez des mesures pour que les fusils qui sont à Crémone soient répartis aux dépôts de Lodi et de Cassano, et que tous les soldats qui nous viendront soient armés. Vous dirigerez les dépôts des divisions Augereau et Masséna sur Vérone, où ils recevront de nouveaux ordres de l'état-major, les dépôts de Mantoue à l'ordinaire, et les dépôts de la division du général Vaubois à Peschiera, où ils recevront de nouveaux ordres.

Envoyez-nous promptement les 80 hommes du 5e régiment de dragons que vous avez gardés à Milan. Faites partir le 1er bataillon de la légion lom-

barde pour Vérone. Vous ne nous écrivez plus assez ; nous ne savons plus exactement ce qui se passe et ce qui arrive à Milan. Il faut que vous ayez une correspondance suivie avec le général qui commande à Tortone, pour être instruit du jour où partent les différents bataillons de Tortone, des jours où ils arrivent à Milan, et nous l'annoncer aussitôt.

L'ennemi paraît en force ; il est nécessaire d'avoir à la fois de l'activité, de la vigilance, et de seconder de votre mieux toutes les opérations de l'armée, spécialement les approvisionnements de l'artillerie. Ayez l'œil sur ce qui pourrait se passer du côté de Bergame et dans les vallées de Trompia et d'Idro. Quoique cela soit loin de vous, cela vous intéresse de trop près pour que vous ne soyez point prévenu, avant tous les autres, de ce qu'il pourrait y avoir de ce côté-là qui méritât votre attention.

L'armée manque totalement de fonds; le service même du prêt est exposé. Je vous prie de remettre la lettre ci-jointe [1] au commissaire du Gouvernement, s'il y est, et au citoyen Flachat. Voyez également le congrès d'État et la municipalité de Milan, pour que tout ce qui est dû soit promptement payé.

Si nous faisons des prisonniers, peut-être les ferai-je passer de l'autre côté du Pô, pour les dépayser. J'espère que la 2e cohorte de la légion lom-

[1] Pièces n° 1147.

barde sera promptement organisée, ce qui vous fournira des moyens d'escorte.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

123. — ÉTENDUE ET OBJET DU COMMANDEMENT DEVANT MANTOUE ET SUR L'ADIGE.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Vérone, 14 brumaire an V (4 novembre 1796).

Vous commanderez, Citoyen Général, non-seulement les deux divisions qui assiégent Mantoue, mais encore le corps d'observation et les garnisons depuis le fort de la Chiusa jusqu'à Rovigo. Le général de division Meynier commandera, sous vos ordres, le fort et la ville de Vérone, et la partie de l'Adige depuis la Chiusa jusqu'à Ronco.

Vous préviendrez le général Joubert que son commandement cesse à Ronco.

Je préviens le général Macquart, qui commande à Brescia et Peschiera, et le général Vaubois, de vous instruire de tout ce qui pourrait vous intéresser, et vous prendrez, selon les circonstances, les mesures que vous croirez les plus propres, savoir :

1° A défendre le passage de l'Adige aux ennemis qui s'y présenteraient;

2° Favoriser la division de Vaubois autant que la

faiblesse de vos moyens peut vous le permettre, et correspondre avec moi le plus fréquemment possible;

3° Tenir la main à ce que Vérone soit évacué par tout ce qui n'est pas combattant ou nécessaire à l'armée active; surtout faire évacuer tous les malades ou blessés, tant généraux qu'officiers et soldats.

Je vous prie de recommander au général Macquart de vous prévenir exactement de ce qui pourrait survenir du côté de Brescia. Je lui ai recommandé de faire des patrouilles jusqu'au delà de Rocca-d'Anfo.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

124. — ÉCHEC DE CALDIERO. — SITUATION CRITIQUE DE L'ARMÉE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Vérone, 23 brumaire an V (13 novembre 1796).

Je vous dois compte des opérations qui se sont passées depuis le 12 du mois; s'il n'est pas satisfaisant, vous n'en attribuerez pas la faute à l'armée; son infériorité et l'épuisement où elle est des hommes les plus braves me font tout craindre. Peut-être sommes-nous à la veille de perdre l'Italie. Aucuns des secours attendus ne sont arrivés. La 83e ne part

pas. Tous les secours venant des départements sont arrêtés à Lyon, et surtout à Marseille. L'on croit qu'il est indifférent de les arrêter huit ou dix jours; l'on ne songe pas que les destinées de l'Italie et de l'Europe se décident ici pendant ce temps-là. Tout l'Empire a été en mouvement et l'est encore. L'activité de notre Gouvernement, au commencement de la guerre, peut seule donner une idée de la manière dont on se conduit à Vienne. Pas de jour où il n'arrive 5,000 hommes, et, depuis deux mois qu'il est évident qu'il faut des secours ici, il n'est encore arrivé qu'un bataillon de la 40ᵉ, mauvaise troupe, non accoutumée au feu, tandis que nos vieilles milices de l'armée d'Italie languissent dans le repos dans la 8ᵉ division.

Je fais mon devoir, l'armée fait le sien. Mon âme est déchirée, mais ma conscience est en repos. Des secours, des secours! mais il ne faut pas s'en faire un jeu; il faut, non de l'effectif, mais du présent sous les armes. Annoncez-vous 6,000 hommes? le ministre de la guerre annonce 6,000 hommes effectifs et 3,000 présents sous les armes; arrivés à Milan, ils sont réduits à 1,500. Ce n'est donc que 1,500 hommes que reçoit l'armée.

Je fus informé, le 10, qu'un corps de 25,000 Autrichiens s'avançait de la Carinthie, et déjà était campé sur la Piave. J'envoyai aussitôt le général Masséna, avec un corps d'observation, à Bassano, sur

la Brenta, avec ordre de se retirer à Vicence, du moment que l'ennemi aurait passé la Piave. J'ordonnai au général Vaubois d'attaquer les postes ennemis dans le Trentin, et surtout de le chasser de ses positions entre l'Avisio et la Brenta. L'attaque eut lieu le 12; la résistance fut vive. Le général Guieu emporta Saint-Michel et brûla les ponts des ennemis; mais ceux-ci rendirent notre attaque nulle sur Segonzano, et la 85e demi-brigade y fut maltraitée, malgré sa valeur. Nous avons eu 300 blessés, 100 tués et 250 prisonniers. Nous avons fait 500 prisonniers et tué beaucoup de monde à l'ennemi.

Le 13, j'ordonne que l'on recommence l'attaque sur Segonzano qu'il fallait avoir, et en même temps, instruit que l'ennemi a passé la Piave, je pars avec la division Augereau; nous nous joignons à Vicence avec la division Masséna, et nous marchons le 15 au-devant de l'ennemi, qui avait passé la Brenta. Il fallait étonner comme la foudre, et balayer, dès son premier pas, l'ennemi. La journée fut vive, chaude et sanglante : l'avantage fut à nous. L'ennemi repassa la Brenta; le champ de bataille nous resta; nous lui fîmes 518 prisonniers, et lui tuâmes considérablement de monde. Nous lui enlevâmes une pièce de canon. Le général Lanusse, commandant l'infanterie légère du général Augereau, a été blessé d'un coup de sabre. Toutes les troupes se sont couvertes de gloire.

Cependant, le 13, l'ennemi avait attaqué le général Vaubois sur plusieurs points et menaçait de le tourner, ce qui obligea ce général à faire sa retraite sur la Pietra[1], sa droite adossée à des montagnes, sa gauche à Mori. Le 16, l'ennemi ne se présenta point; mais, le 17, le combat fut des plus opiniâtres. Déjà nous avions enlevé deux pièces de canon et fait 1,300 prisonniers, lorsque, à la tombée de la nuit, une terreur panique s'empara de nos troupes; la déroute devient générale; nous abandonnons six pièces de canon. La division prend, le 18, sa position à Rivoli et à la Corona, par un pont que j'avais jeté exprès.

Nous avons perdu dans cette retraite, outre six pièces de canon, 3,000 hommes tués, blessés ou prisonniers. La perte de l'ennemi doit avoir été considérable.

Ayant appris une partie de ce qui se passait dans le Tyrol, je m'empressai de partir, le 17, à la pointe du jour, et nous arrivâmes, le 18 à midi, à Vérone.

Le 21, à trois heures après midi, ayant appris que l'ennemi était parti de Montebello et était campé à Villanova, nous partîmes de Vérone; nous rencontrâmes son avant-garde à San-Martino. Augereau l'attaqua, la mit en déroute et la poursuivit

[1] Fort della Pietra, à un mille au sud de Caliano

trois milles; la nuit la sauva. Le 22, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes en présence. L'ennemi avait 22,000 hommes, nous, 12,000; mais deux colonnes étaient en marche pour le joindre; il fallait le battre de suite. Nous l'attaquons avec intelligence et bravoure; la division Masséna attaque la gauche, le général Augereau la droite. Le succès était complet. Le général Augereau s'était emparé du village de Caldiero et avait fait 200 prisonniers. Masséna s'était emparé de la hauteur qui tournait l'ennemi et de cinq pièces de canon; mais la pluie, qui tombait à seaux, se change brusquement en une petite grelasse froide, qu'un vent violent portait au visage de nos soldats et qui favorisait l'ennemi, ce qui, joint à un corps de réserve de l'ennemi, qui ne s'était pas encore battu, lui fait reprendre la hauteur. J'envoie la 75e demi-brigade, qui était restée en réserve, et tout se maintient jusqu'à la nuit; mais l'ennemi reste maître de la position.

Nous avons eu 600 blessés, 200 morts, 150 prisonniers, parmi lesquels le général de brigade Lannoy. Le chef de brigade Dupuy a été blessé pour la seconde fois. L'ennemi doit avoir perdu davantage.

Le temps continue à être mauvais; toute l'armée est excédée de fatigue et sans souliers. J'ai reconduit l'armée à Vérone, où elle vient d'arriver.

Une colonne ennemie, commandée par Laudon,

s'avance sur Brescia; une autre sur la Chiusa, pour faire sa jonction avec le corps d'armée. Pour résister à tout cela, je n'ai que :

Masséna,	6,000	hommes.
Augereau,	5,000	
Vaubois,	7,000	
	18,000	

L'ennemi a au moins 50,000 hommes, composés, 1° d'un corps venu du Rhin; 2° de toutes les garnisons de la Pologne et de la Turquie; 3° du reste de son armée d'Italie, recrutée de 10,000 hommes.

Aujourd'hui, repos aux troupes; demain, selon les mouvements de l'ennemi, nous agirons. Je désespère d'empêcher le déblocus de Mantoue, qui, dans huit jours, était à nous. Si ce malheur arrive, nous serons bientôt derrière l'Adda, et plus loin, s'il n'arrive pas de troupes.

Les blessés sont l'élite de l'armée; tous nos officiers supérieurs, tous nos généraux d'élite sont hors de combat; tout ce qui m'arrive est si inepte et n'a pas la confiance du soldat! L'armée d'Italie, réduite à une poignée de monde, est épuisée. Les héros de Lodi, de Millesimo, de Castiglione, de Bassano, sont morts pour leur patrie, ou sont à l'hôpital. Il ne reste plus au corps que leur réputation et leur

orgueil. Joubert, Lannes, Lanusse, Victor, Murat, Chabot, Dupuy, Rampon, Pijon, Chabran, Saint-Hilaire sont blessés, ainsi que le général Menard.

Nous sommes abandonnés au fond de l'Italie. La présomption de nos forces nous était utile : l'on publie, dans des discours officiels, à Paris, que nous ne sommes que 30,000 hommes. J'ai perdu dans cette guerre peu de monde, mais tous des hommes d'élite, qu'il est impossible de remplacer. Ce qui reste de braves voit la mort infaillible, au milieu de chances si continuelles et avec des forces si minces. Peut-être l'heure du brave Augereau, de l'intrépide Masséna, de Berthier, la mienne est prête à sonner. Alors, alors que deviendront ces braves gens ? Cette idée me rend réservé; je n'ose plus affronter la mort, qui serait un sujet de découragement et de malheur pour qui est l'objet de mes sollicitudes.

Sous peu de jours, nous essayerons un dernier effort. Si la fortune nous sourit, Mantoue sera pris, et avec lui l'Italie. Renforcé par mon armée de siége, il n'y a rien que je ne puisse tenter. Si j'eusse reçu la 83e demi-brigade, forte de 3,500 hommes, connue à l'armée, j'eusse répondu de tout. Peut-être, sous peu de jours, ce ne sera pas assez de 40,000 hommes.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

125. — BATAILLE D'ARCOLE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Vérone, 29 brumaire an V (19 novembre 1796).

Je suis si harassé de fatigue, Citoyens Directeurs, qu'il ne m'est pas possible de vous faire connaître tous les mouvements militaires qui ont précédé la bataille d'Arcole, qui vient de décider du sort de l'Italie.

Informé que le feld-maréchal Alvinzi, commandant l'armée de l'Empereur, s'approchait de Vérone afin d'opérer sa jonction avec les divisions de son armée qui sont dans le Tyrol, je filai le long de l'Adige, avec les divisions Augereau et Masséna. Je fis jeter, pendant la nuit du 24 au 25, un pont de bateaux à Ronco, où nous passâmes cette rivière. J'espérais arriver dans la matinée à Villanova, et, par là, enlever les parcs d'artillerie de l'ennemi, ses bagages et attaquer l'armée ennemie par le flanc et ses derrières. Le quartier général du général Alvinzi était à Caldiero. Cependant l'ennemi, qui avait eu avis de quelques mouvements, avait envoyé un régiment de Croates et quelques régiments hongrois dans le village d'Arcole, extrêmement fort par sa position, au milieu des marais et des canaux. Ce village arrêta l'avant-garde de l'armée pendant toute la journée. Ce fut en vain que tous les géné-

raux, sentant l'importance du temps, se précipitèrent à la tète pour obliger nos colonnes à passer le petit pont d'Arcole : trop de courage nuisit; ils furent presque tous blessés; les généraux Verdier, Bon, Verne et Lannes furent mis hors de combat. Augereau, empoignant un drapeau, le porta jusqu'à l'extrémité du pont : « Lâches, criait-t-il à ses troupes, craignez-vous donc tant la mort! » et il resta là plusieurs minutes sans produire aucun effet. Cependant il fallait passer ce pont ou faire un détour de plusieurs lieues, qui nous aurait fait manquer toute notre opération; je m'y portai moi-même, je demandai aux soldats s'ils étaient encore les vainqueurs de Lodi; ma présence produisit sur les troupes un mouvement qui me décida encore à tenter le passage.

Le général Lannes, blessé de deux coups de feu, retourna, et reçut une troisième blessure plus dangereuse; le général Vignolle fut également blessé. Il fallut renoncer à forcer le village de front et attendre qu'une colonne, commandée par le général Guieu, que j'avais envoyé à Albaredo, fût arrivée. Il n'arriva qu'à la nuit; il s'empara du village, prit quatre pièces de canon et fit quelques centaines de prisonniers. Pendant ce temps-là, le général Masséna attaquait une division que l'ennemi faisait filer de son quartier général sur notre gauche; il la culbuta et la mit dans une déroute complète.

On avait jugé à propos, pendant la nuit, d'évacuer le village d'Arcole, et nous nous attendions à la pointe du jour, à être attaqués par toute l'armée ennemie, qui se trouvait avoir eu le temps de faire filer ses bagages, ses parcs d'artillerie, et de se porter en arrière pour nous recevoir.

A la petite pointe du jour, le combat s'engagea partout, avec la plus grande vivacité. Masséna, qui était sur la gauche, mit en déroute l'ennemi, et le poursuivit jusqu'aux portes de Caldiero.

Le général Robert, qui était sur la chaussée du centre avec la 75e, culbuta l'ennemi à la baïonnette et couvrit le champ de bataille de cadavres. J'ordonnai à l'adjudant général Vial de longer l'Adige avec une demi-brigade, pour tourner toute la gauche de l'ennemi. Mais le pays offre des obstacles invincibles. C'est en vain que ce brave adjudant général se précipita dans l'eau jusqu'au cou; il ne put être suivi que de quatre-vingts grenadiers, ce qui ne put pas faire une diversion suffisante. Je fis, pendant la nuit du 26 au 27, jeter des ponts sur les canaux et les marais. Le général Augereau y passa avec sa division. A dix heures du matin, nous fûmes en présence. Le général Masséna à la gauche, le général Robert au centre, le général Augereau à la droite.

L'ennemi attaqua vigoureusement le centre, qu'il fit plier. Je retirai alors la 32e de la gauche, je la

plaçai en embuscade dans les bois, et à l'instant où l'ennemi, poussant le centre, était sur le point de tourner notre droite, le général Gardanne, à la tête de la 32e, sortit de son embuscade, prit l'ennemi en flanc et en fit un carnage horrible. La gauche de l'ennemi était appuyée à des marais, et par la supériorité du nombre en imposait à notre droite. J'ordonnai au citoyen Hercule, officier de mes guides, de choisir vingt-cinq hommes de sa compagnie, de longer l'Adige une demi-lieue, de tourner tous les marais qui appuyaient la gauche des ennemis et de tomber ensuite au galop sur le dos de l'ennemi, en faisant sonner plusieurs trompettes. Cette manœuvre réussit parfaitement : l'infanterie ennemie se trouva ébranlée. Le général Augereau sut profiter du moment ; cependant elle résiste encore, quoique en battant en retraite, lorsqu'une petite colonne de 8 à 900 hommes, avec quatre pièces de canon, que j'avais fait filer par Porto-Legnago, pour prendre une position en arrière de l'ennemi et lui tomber sur le dos pendant le combat, achève de le mettre en déroute. Le général Masséna, qui s'était reporté au centre, marcha droit au village d'Arcole, dont il s'empara, et poursuivit l'ennemi jusque auprès du village de San-Bonifacio; mais la nuit nous empêcha d'aller plus avant.

Le fruit de la bataille d'Arcole est 4 à 5,000 prisonniers, 4 drapeaux, 18 pièces de canon. L'en-

nemi a perdu au moins 4,000 morts et autant de blessés; nous avons eu 900 hommes blessés, et à peu près 200 morts. Outre les généraux que j'ai nommés, les généraux Robert, Gardanne, ont été blessés. L'adjudant général Vandelin a été tué. J'ai eu deux de mes aides de camp de tués, les citoyens Elliot et Muiron, officiers de la plus grande distinction. Jeunes encore, ils promettaient d'arriver un jour, avec gloire, aux premiers postes militaires.

Notre perte, quoique peu considérable, a été très-sensible, en ce que c'est presque tous officiers de l'état-major ou des demi-brigades : aussi vais-je être occupé à faire des promotions, que je vous prierai de confirmer.

Cependant le général Vaubois a été attaqué et forcé à Rivoli, position importante qui mettait à découvert le blocus de Mantoue. Nous partîmes à la pointe du jour d'Arcole; j'envoyai la cavalerie, par Vicence, à la poursuite des ennemis, et je me rendis à Vérone, où j'avais laissé le général Kilmaine avec 3,000 hommes.

Dans ce moment-ci, j'ai rallié la division Vaubois, je l'ai renforcée, et elle est à Castelnovo, forte de 8,000 hommes. Augereau est à Vérone, Masséna sur Villanova. Demain j'attaque la division qui a battu Vaubois, je la poursuis jusque dans le Tyrol, et j'attendrai alors la reddition de Mantoue,

qui ne doit pas tarder quinze jours. Si, dans cette position, vous m'envoyez les secours que vous me promettez depuis longtemps, je vous promets de forcer, avant six semaines, l'Empereur à la paix, et d'être à Rome.

Je ne dois pas vous dissimuler que je n'ai pas trouvé dans les soldats mes phalanges de Lodi, de Millesimo, de Castiglione; la fatigue et l'absence des braves leur ont ôté cette impétuosité avec laquelle j'avais droit d'espérer de prendre Alvinzi et la majeure partie de son armée.

Le général Vaubois n'a point de caractère, ni d'habitude de commander de grandes divisions. Je vous demande le grade de général divisionnaire pour le général Guieu, celui de général de brigade pour les adjudants généraux Vial et Belliard, pour Chambarlhac, chef de la 75e, et Dupuy, chef de la 32e demi-brigade.

L'artillerie s'est comblée de gloire. Je vous demande le grade de chef de brigade pour Andréossy, celui de chef de bataillon pour les citoyens Delaître et Coindet.

Les généraux et officiers de l'état-major ont montré une activité et une bravoure sans exemple; douze ou quinze ont été tués : c'était vraiment un combat à mort; pas un d'eux qui n'ait ses habits criblés de balles.

Je vous enverrai les drapeaux pris à l'ennemi.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

126. — ORDRE POUR LA DÉFENSE DE L'ADIGE, DE VÉRONE A CASTAGNARO.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Vérone, 2 frimaire an V (22 novembre 1796)

Le général Dommartin sera chargé de la défense de l'Adige depuis Vérone jusqu'à Castagnaro. Il tiendra son quartier général à Ronco; il aura sous ses ordres l'adjudant général Gilly-vieux [1], et l'adjudant général Lorcet, commandant la place de Porto-Legnago.

L'adjudant général Gilly-vieux sera chargé de la défense depuis Ronco jusqu'à Vérone inclusivement; il se tiendra à Zevio; l'adjudant général Lorcet, depuis Ronco jusqu'à Castagnaro.

Le chef d'escadron Coindet restera à Ronco, auprès du général Murat, pour commander l'artillerie.

Le général Dommartin aura à ses ordres trois

[1] Pour distinguer le général Gilly aîné de son frère, on l'appelait dans l'armée Gilly (vieux), et lui-même avait pris l'habitude de signer *Gilly-vieux*.

bataillons de la 40e, la 12e demi-brigade provisoire et deux bataillons de la 55e. Il gardera tous les détachements de cavalerie qu'il a, jusqu'à ce qu'ils soient relevés par le 7e de hussards. Les premiers détachements qu'il renverra seront du 10e régiment de chasseurs et du 5e de dragons.

Il doit avoir un obusier de 5 pouces 6 lignes et deux pièces de 3 à Zevio, deux pièces de 12 à Ronco, une pièce de 11 vis-à-vis Albaredo, une pièce de 11 et un obusier à Porto-Legnago, deux pièces d'artillerie légère parties de Vérone, cette nuit, pour Porto-Legnago, et deux pièces d'artillerie légère envoyées par le général Kilmaine à Isola-della-Scala, où elles recevront les ordres du général Murat.

Mon intention est que l'on laisse les deux pièces de 12 à Ronco, les deux pièces de 11 vis-à-vis Albaredo, les trois pièces d'artillerie à pied à Zevio; qu'on mette les deux pièces d'artillerie à pied, qui sont à Porto-Legnago, vis-à-vis Bonavigo; qu'on mette une pièce de 11 en batterie et sans attelage à Castagnaro, on la prendra à Porto-Legnago; qu'on tienne deux pièces d'artillerie légère à Zevio, deux pièces à Ronco et deux pièces vis-à-vis Albaredo, pour se porter partout où le besoin l'exigera.

On tiendra un bataillon de la 40e à Porto-Legnago, le plus fort à Ronco, et un bataillon à Zevio.

Il faut avoir soin de ne pas compromettre les

pièces sur l'Adige; on ne doit les démasquer que lorsque l'ennemi montre sérieusement qu'il va commencer les travaux de passage, ou pour couler bas les bateaux que l'ennemi aurait. La cavalerie doit servir à faire de fréquentes patrouilles.

Le général Dommartin donnera sur-le-champ des ordres pour que tout soit établi conformément au présent ordre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

127. — ORDRE POUR LA RÉPARTITION DE L'ARTILLERIE.

AU GÉNÉRAL LESPINASSE.

Quartier général, Vérone, 4 frimaire an V (24 novembre 1796).

Le général Lespinasse fera ses dispositions pour qu'il y ait :

Trois pièces de 11. . . . . Trois obusiers de 5 pouces 6 lignes. Quatre pièces de 5 ou quatre de 3.	à la division Joubert.
Deux pièces de 12. . . . . Deux pièces de 11. . . . . Deux pièces de 5. . . . . Quatre obusiers de 5 pouces 6 lignes. Douze pièces d'artillerie légère. . .	à la division Augereau
Deux pièces de 11.. . . . . Deux pièces de 5. . . . . Deux obusiers de 5 pouces 6 lignes. Et six pièces d'artillerie légère. . .	à la division Masséna.

Quatre pièces de 5.	au parc.
Quatre pièces de 11.	
Quatre obusiers.	
Et quatre pièces d'artillerie légère.	

Le général Lespinasse donnera également des ordres pour que deux pièces d'artillerie légère partent sur-le-champ de Vérone pour se rendre à Roverbella, où elles seront mises à la disposition du général Kilmaine.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

128. — INSTRUCTIONS POUR UNE MISSION A PLAISANCE, PARME, MODÈNE.

AU CITOYEN LAVALLETTE, AIDE DE CAMP DU GÉNÉRAL EN CHEF.

Milan, 21 frimaire an V (11 décembre 1796).

Vous vous rendrez à Plaisance; vous y passerez toute la journée de demain. Vous me rendrez compte de la situation des deux têtes de pont, de celle de l'artillerie qui les défend, et vous m'en enverrez l'inventaire, ainsi que l'état de situation de la garnison de Plaisance. Vous m'enverrez l'état nominatif de tous les Français qui sont à Plaisance, avec des notes sur ce qu'ils y font et depuis quel temps ils y sont. Vous visiterez les hôpitaux; vous m'en enverrez l'état de situation, avec des observations

sur la tenue, et un résumé de quelles demi-brigades sont les malades, avec l'état nominatif des officiers qui y seraient. Vous visiterez tous les magasins et vous m'en enverrez les inventaires. Vous partirez demain dans la nuit de Plaisance; vous arriverez le 23 au matin à Parme. Vous vous rendrez chez Son Altesse Royale; vous la complimenterez de ma part sur le traité de paix qui vient d'unir les deux États.

Vous vous ferez remettre l'état de tous les Français qui sont à Parme; vous ferez arrêter ceux qui y sont sans raison, surtout, si vous pouvez le rencontrer, un aventurier qui s'est dit longtemps mon aide de camp, s'appelant Lemarais, et me l'enverrez sous bonne escorte à Milan, ainsi qu'un commissaire nommé Fleuri.

Vous trouverez ci-joint une lettre pour le premier ministre du Duc[1]. Je le prie de faire confectionner 2,000 paires de bottes, dont il faudra que vous emportiez un échantillon, que vous demanderez au général Beaurevoir, et, au défaut d'échantillon, un modèle, et 25,000 paires de souliers.

Vous m'écrirez de Parme sur tous ces objets. Vous partirez dans la nuit du 23 au 24, pour vous rendre à Reggio et à Modène. Vous m'enverrez de chacune de ces deux villes la liste des Français qui

[1] Cette lettre n'a pas été retrouvée.

s'y trouvent, soit officiers, ou soldats, ou employés. Vous me ferez connaître tout ce qui pourrait vous frapper, qui pourrait caractériser l'esprit des habitants de ces deux villes, surtout pour ce qui regarde leur légion.

De Modène, vous irez joindre le général Rusca. Vous m'écrirez sur la situation actuelle de la Garfagnana, sur la manière dont se sont comportées les légions italiennes, sur les exemples que l'on a faits, ainsi qu'à Carrare. De là vous vous rendrez à Livourne. Vous m'enverrez l'état nominatif de tous les Français qui sont dans cette place, ne faisant pas partie de la garnison.

Vous m'écrirez le plus souvent possible pour m'instruire de l'état des choses, et vous ne reviendrez que lorsque je vous en aurai donné l'ordre, à moins qu'il n'y ait quelque chose de fort intéressant qui nécessite votre retour.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

129. — ORDRE AUX COMMANDANTS DE PLACES DE FAIRE DES VISITES DANS LES HOPITAUX.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Milan, 21 frimaire an V (11 décembre 1796).

Vous voudrez bien mettre à l'ordre les dispositions suivantes :

Chaque commandant de place sera tenu de faire, tous les quintidis et décadis, avant midi, une visite des hôpitaux de sa place. Les médecins, chirurgiens et directeurs seront tenus de s'y trouver et de lui remettre un état de situation, signé de chacun d'eux et conforme au modèle ci-joint, que le chef de l'état-major fera imprimer.

Le commandant de la place sera tenu, dans la même journée, de le faire passer au chef de l'état-major avec ses observations et les plaintes qui pourraient lui être portées; il sera tenu de retirer un reçu du directeur de la poste à laquelle il l'enverra. Le chef de l'état-major en fera faire un état général, qui sera communiqué tous les décadis seulement au général en chef.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

130. — REPROCHES CONTRE LA MAUVAISE GESTION DE LA COMPAGNIE FLACHAT. — MENACES.

AUX CITOYENS PERAGALLO, FLACHAT ET Cie.

Milan, 23 frimaire an V (13 décembre 1796).

Vous avez, Messieurs, reçu l'argent destiné au maintien de l'armée, et elle a les besoins les plus pressants. Le prêt manque depuis deux décades; ce

service doit être fait sous la responsabilité de la trésorerie, avec qui vous avez un marché qui y a spécialement affecté le produit de toutes les contributions et des marchandises provenant des conquêtes de l'armée d'Italie. Il est notoire que vous avez reçu cinq millions, dont vous n'avez rendu compte à personne. J'aime à croire que vous solderez sur-le-champ les 600,000 francs nécessaires au payement de l'armée, et je vous préviens qu'il a été, en conséquence, tiré sur vous des lettres de change pour 600,000 francs.

Si, par une mauvaise foi inconcevable, vous aviez l'impudence d'éluder l'escompte desdites lettres de change, vous seriez responsables des événements qui pourraient survenir, du tort que cela ferait à l'armée, et je requiers le citoyen Faipoult de vous considérer comme des banqueroutiers et de vous traiter comme tels.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

131. — MESURES CONTRE L'ESPIONNAGE.

ORDRE DE L'ARMÉE.

Milan, 24 frimaire an V (15 décembre 1796).

ARTICLE PREMIER. — Tous passe-ports, autres que ceux signés par le chef de l'état-major ou les géné-

raux commandant une division, sont nuls. Les commandants des places et des postes de l'armée française doivent les regarder comme non avenus.

Art. 3. — Tout passe-port doit être délivré sur du papier imprimé, signé du chef de l'état-major ou du général de division, et scellé des armes de la République, ayant pour légende : *Général de division*, ou *Genéral chef de l'état-major*.

Art. 4. — Les généraux de division ne donneront des passe-ports que pour les hommes de leur division, et ils n'en accorderont aux étrangers que lorsque l'état-major général se trouvera éloigné d'eux.

Art. 4. — Personne ne pourra passer sur les ponts du Pô, de l'Oglio, du Tessin, à Pavie, Lecco, Lodi et Pizzighettone, à Tortone et Alexandrie, Peschiera, Goito, s'il n'est muni d'un passe-port, et s'il n'est Français, Milanais, ou des pays appartenant à la République.

Art. 5. — Les agents des différents services seront tenus de remettre, au plus tard le 10 nivôse, au chef de l'état-major, un état de tous les employés de leur service ; l'état-major sera tenu, en conséquence, de leur envoyer à tous des brevets signés du commissaire ordonnateur et du général en chef et visés par l'ordonnateur. Tous ceux qui, le 20 ni-

vôse, ne seraient pas munis dudit brevet, seront arrêtés et conduits au quartier général dont fera partie le poste qui les aura arrêtés.

Art. 6. — Tout employé que les agents en chef croiraient devoir prendre, ou que le ministre de la guerre aurait envoyé, sera tenu, avant d'entrer en service, de se présenter à l'ordonnateur en chef, qui lui remettra un brevet qui lui servira de passeport.

Art. 7. — Tous les employés des vivres-pain seront tenus d'avoir un habit ou frac bleu et un collet blanc; les employés des fourrages auront un habit ou frac bleu et un collet vert; les employés des vivres-viande auront l'habit ou le frac bleu, avec un collet ponceau.

Les employés des charrois d'artillerie ou des hôpitaux porteront l'uniforme prescrit par les règlements du ministre.

Art. 8.—L'agent en chef de chaque partie pourra faire, sous l'approbation de l'ordonnateur en chef et du chef de l'état-major, un règlement pour la distinction des différents grades.

Art. 9. — Tout Français ou étranger qui serait surpris avec l'habit d'une administration quelconque, sans appartenir à cette administration, sera traduit en prison comme soupçonné d'espionnage.

Art. 10. — Tout Français qui serait venu en Italie pour des raisons quelconques, et qui serait absent de France depuis plus de six mois, ne pourra être employé dans aucune administration, à moins d'une autorisation particulière du général en chef.

Art. 11. — Les dispositions contenues au présent ordre auront lieu à dater du 1er pluviôse.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

132. — APPROBATION DES PLANS DU GÉNÉRAL JOUBERT; INSTRUCTIONS EN CONSÉQUENCE.

AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Vérone, 30 frimaire an V (20 décembre 1796).

Le général en chef a lu, avec toute l'attention qu'elle mérite, votre lettre de ce jour; il en approuve les dispositions, qui lui paraissent parfaitement combinées.

Nous vous laissons l'adjudant général Vaux, puisque vous paraissez en avoir besoin. Exigez que vos généraux de brigade et adjudants généraux servent avec la plus grande activité.

Les ordres sont donnés pour que l'on achète des fourrages, qui sont embarqués à Desenzano pour

Lazise, d'où il vous sera facile de les faire porter sur les points de consommation.

Tenez toujours les demi-brigades réunies, cela dût-il même affaiblir votre ligne; tous les échecs du général Vaubois viennent de ce système d'éparpillement, destructeur de la discipline.

Le général en chef va donner à la 39e un nouveau chef, en lui réservant les premières troupes qu'il aura de disponibles.

Les ordres ont été donnés pour que l'on envoie à la Chiusa deux pièces de 3, les fusils dont vous avez besoin, et 200,000 cartouches, au point où vous les avez demandées.

Il vous reste encore à prendre deux mesures qui, je crois, pourraient être fort utiles.

La première serait de marquer les emplacements, et de préparer le local pour établir l'artillerie sur les différents mamelons de la ligne de Rivoli, de manière à pouvoir favoriser votre résistance et protéger votre retraite de la 2e ligne. Ce travail, quoique peu de chose, peut avoir des conséquences importantes. Le général en chef vous prie de donner à ce sujet des ordres aux commandants d'artillerie et du génie de votre division; il faudra surtout avoir soin de pratiquer des chemins pour que l'artillerie puisse aisément se retirer sur les nouvelles positions où vous jugerez à propos de la placer.

La deuxième serait de faire un camp retranché

sur les hauteurs de Castelnovo, qui puisse nous servir pour les trois journées[1], obliger l'ennemi à passer cette troisième journée à reconnaître le camp retranché, nous donner par là du temps et nous faire gagner vingt-quatre heures, et peut-être plus, pour les opérations générales. Le citoyen Chasseloup, commandant le génie, a l'ordre d'aller vous trouver à votre quartier général pour se rendre avec vous sur le terrain, et concerter ensemble l'établissement de ce camp retranché; ce ne sera que lorsqu'il aura fait connaître au général en chef les travaux qu'il exigera, que ce dernier prendra un parti définitif à cet égard.

Le général en chef désirerait que l'on pût établir une traille, soit à Polo, soit à tout autre endroit, entre Rivoli et Bussolengo, et que l'on construisît de l'autre coté de la traille une redoute fraisée et palissadée, capable de contenir 100 hommes. L'avantage qu'il prévoit dans cette espèce de tête de pont serait que nous pourrions facilement surveiller les bords de l'Adige, empêcher l'ennemi d'y pénétrer par Sant'-Ambrogio, et de s'en emparer avec très-peu de monde; les ordres ont été donnés à cet égard au commandant du génie, qui devra également se concerter avec vous.

[1] Cette phrase est expliquée par le passage suivant d'une lettre au général Joubert : Vous voyez que l'ennemi a deux batailles à essuyer avant de me « forcer sur Peschiera. »

Le général en chef vous prie, Général, de veiller sur les travaux de la Chiusa, et de lui faire savoir si ce poste peut résister trois fois vingt-quatre heures, après notre évacuation de Rivoli.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

133. — ORDRES POUR L'ETABLISSEMENT DE POSTES DE CORRESPONDANCE.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Vérone, 1er nivôse an V (21 décembre 1796)

De Bussolengo à Milan il y aura une suite de postes afin que l'on puisse promptement communiquer par ordonnance. Le général Joubert tiendra un poste de 10 hommes de cavalerie à Castelnovo. Il y aura à Peschiera 15 hommes de cavalerie du 8e régiment de dragons; celui qui y existe actuellement rejoindra son corps. Il y aura un poste à Lonato de 6 hommes; il y aura un poste à Brescia de 10 hommes. Les postes de Peschiera, Lonato, Brescia et Chiari seront fournis par le 8e régiment de dragons.

Il y aura à Ponte-d'Oglio un poste de 6 hommes de mes guides, qui sera fourni par le dépôt de Cassano.

Il y aura à Villafranca un poste de 10 hommes du 24e régiment de chasseurs;

A Roverbella, un poste de 10 chasseurs du même régiment;

A Goito, un poste de 10 hommes du 24e régiment;

A Castellucchio, un poste de 8 hommes du 25e régiment;

A Marcaria, un poste de 8 hommes du même corps;

A Saint-Jacques. }
A Saint-Daniel. . } à chaque endroit, un poste de 8 hommes du 25e régiment;
A Crémone. . . }

A Pizzighettone, le commandant du dépôt tiendra toujours 8 hommes prêts à porter des ordres.

A Casal, il y aura également 8 hommes fournis par le commandant du dépôt;

A Lodi, un poste de 8 hommes fournis par le dépôt de dragons;

A Melegnano [1], à moitié chemin de Milan, 8 hommes fournis par le 18e régiment de dragons.

Il partira tous les jours du quartier général de Vérone, à neuf heures précises du matin, une ordonnance qui portera les paquets pour Milan, et prendra la route de Villafranca, Roverbella, Goito, Crémone, Pizzighettone. Tous les jours, avant

[1] Anciennement Marignano.

minuit, une ordonnance partira du quartier général du général Joubert et portera au quartier général à Vérone les paquets de la division pour le quartier général et pour Milan; ce paquet partira de Vérone à neuf heures avec les dépêches de Vérone.

Tous les jours, à midi, partira de Bussolengo une ordonnance pour Castelnovo, Peschiera, et qui ira jusqu'à Milan.

Toutes les fois qu'il pourrait y avoir quelque chose de pressé, le général divisionnaire Joubert ou le général de division de Vérone cachetterait la lettre avec trois cachets, et remettrait à la première ordonnance autant de fois 10 sous qu'il y a de relais; l'ordonnance, en donnant le paquet, garderait 10 sous pour elle et remettrait le reste de l'argent en remettant la lettre. On marquerait sur une feuille de route l'argent que l'on a remis et l'heure à laquelle cette ordonnance serait partie.

Lorsque les généraux de division jugeraient devoir faire passer quelque officier en toute diligence, ils lui remettraient un ordre qui devrait être signé par eux sur du papier imprimé et scellé des armes du général de division. Cet officier devra être nécessairement aide de camp. Alors cet aide de camp, muni de l'ordre et en uniforme, ira dans tous ces postes et prendra le cheval de celui qui devrait partir, en lui remettant 20 sous pour le ferrage. Il sera

accompagné par une autre ordonnance, laquelle aura soin du cheval, le ramènera, et à laquelle il donnera également 10 sous pour le ferrage de son cheval.

Les postes de cavalerie destinés à la correspondance mettront leurs chevaux dans les écuries du maître de poste, où il y a poste ; et, dans les lieux où il n'y a pas de poste, on les mettra dans une écurie à portée de la route. Il y aura toujours deux chevaux sellés par poste de cavalerie et deux hommes de service prêts à partir.

Lorsqu'une lettre sera très-pressée, le général qui l'envoie mettra cinq cachets, et alors il sera donné 20 sous par ordonnance. Les cinq cachets ne doivent être mis que lorsque la lettre sera adressée ou viendra du général en chef.

Le général Joubert est chargé de l'inspection et de l'établissement desdits postes dans sa division, à Bussolengo et Castelnovo ; le général Rey, de ceux de Peschiera, Lonato, Brescia et Chiari, ainsi que de leur tenue.

Le général de division commandant à Roverbella sera chargé de l'exécution du présent ordre pour Villafranca, Roverbella, Goito, Castellucchio, Marcaria, Saint-Jacques et Saint-Daniel.

Le général commandant de la Lombardie sera chargé de l'exécution du présent pour Crémone, Pizzighettone, Lodi, Melegnano, Milan, Ponte-

d'Oglio, Cassano et le poste de San-Colombano.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

134. — SITUATION DES DEUX ARMÉES ; INSUFFISANCE DES RENFORTS ENVOYÉS ; ESPRIT DE L'ARMÉE D'ITALIE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Milan, 8 nivôse an V (28 décembre 1796).

L'armée du général Alvinzi est sur la Brenta et dans le Tyrol ; l'armée de la République est le long de l'Adige, et occupe la ligne de Monte-Baldo, la Corona, Rivoli. Nous avons une avant-garde en avant de Vérone et à une lieue en avant de Porto-Legnago.

Mantoue est cernée avec le plus grand soin. Le 2 de ce mois, le général Dumas surprit un espion qui entrait dans la ville ; c'est un cadet autrichien qui avait été expédié de Trente par Alvinzi. Après de grandes façons, il avoua qu'il était porteur de dépêches, et, effectivement, il rendit, vingt-quatre heures après (allant à la garde-robe), un petit cylindre où était renfermée la lettre ci-jointe de l'Empereur. Si cette méthode de faire avaler les dépêches n'était pas parfaitement connue, je vous enverrais

les détails, afin que cela soit envoyé à nos généraux, parce que les Autrichiens se servent souvent de cette méthode. Ordinairement les espions gardent cela dans le corps pendant plusieurs jours; s'ils ont l'estomac dérangé, ils ont soin de reprendre le petit cylindre, de le tremper dans de l'élixir et de le réavaler. Ce cylindre est trempé dans de la cire d'Espagne délayée dans du vinaigre.

Vous verrez, par la lettre de l'Empereur, que Wurmser doit effectivement être à toute extrémité; la garnison ne se nourrit que de *polenta* et de viande de cheval; cependant il est possible que sa réduction tarde encore. Les Autrichiens mettent tant d'espérance dans cette place, qu'il n'est pas étonnant qu'ils souffrent toutes les extrémités avant de la rendre.

Le parti qu'ordonne l'Empereur n'est pas bien dangereux.

Le corps franc des volontaires de Vienne, fort de 4,000 hommes, est arrivé à Trente; il y a un caporal qui est chambellan. C'est une garde nationale. 3,000 hommes sont déjà arrivés à Trente, venant du Rhin, et 4,000 recrues de Hongrie. Les chemins sont chargés de troupes. Nous, au contraire, nous en sommes toujours au premier des renforts annoncés au commencement de la campagne, qui n'arrivent pas encore.

L'état de situation que vous m'avez envoyé est

plein de doubles emplois et de fautes. Je suis entré en campagne avec un corps d'armée de 24,000 hommes d'infanterie, une division du col de Tende et de Fenestre, et les garnisons des Alpes-Maritimes, de 8,000 hommes, dont 6,000 m'ont rejoint après la bataille de Mondovi, en descendant le col de Tende. J'ai donc eu 30,000 hommes de la ci-devant armée d'Italie dans les plaines du Piémont.

L'armée des Alpes m'a fourni 8,500 hommes, qui ne doivent pas être considérés comme renfort, puisque l'armée des Alpes défendait les frontières d'Italie.

On peut donc considérer l'armée d'Italie proprement dite comme ayant été primitivement de 38,500 hommes d'infanterie.

Le Gouvernement l'a renforcée de 2,600 hommes venant du général Châteauneuf-Randon, et des 33e, 6e, 40e et 58e demi-brigades venant de la Vendée, et de la 14e venant de Paris, faisant en tout 10,000 hommes.

Si donc l'armée n'avait perdu personne, elle aurait 51,100 hommes d'infanterie, mais sur lesquels 4,000 hommes ont été tués sur le champ de bataille, comme le prouve l'état ci-joint, 1,000 blessés hors de service, 2,000 morts aux hôpitaux : en tout 7,000.

On a donc perdu 7,000 hommes, dont 1,000 ca-

valiers, pionniers ou artilleurs; reste donc 45,100 hommes d'infanterie dont elle est composée.

Vous voyez donc, Citoyens Directeurs, que votre armée a reçu, non pas 57,000 hommes de renfort, mais seulement 12,600 hommes, dans une campagne où il y a eu tant de batailles, et où les mêmes hommes ont détruit l'armée sarde et l'armée de Beaulieu, fortes de 73,000 hommes; l'armée de Beaulieu, renforcée de 20,000 hommes du Rhin commandés par Wurmser; l'armée de Wurmser, renforcée de 18,000 hommes tirés de la Pologne, 6,000 du Rhin, et 12,000 recrues, commandés par Alvinzi. Et nous sommes à la veille d'avoir affaire aux débris de toutes ces armées, renforcés par 4,000 volontaires de Vienne, 3,000 hommes du Rhin, 3,000 recrues déjà arrivées, 1,500 que l'on m'assure que les ennemis attendent dans le courant de janvier, plus les recrues qui arrivent de tous les côtés.

Il a fallu du bonheur et du bien joué pour vaincre Alvinzi. Comment espérer vaincre, avec les mêmes troupes, Alvinzi renforcé de 30 à 35,000 hommes, tandis que nous n'avons encore reçu que 3,000 hommes?

La guérison de nos malades est sûrement un avantage; mais les malades de Wurmser se guérissent aussi dans Mantoue.

Vous m'avez annoncé 10,000 hommes de l'Océan

et 10,000 hommes du Rhin, mais rien de cela n'arrive; il y a cependant six décades de votre annonce : on dit même que la tête de cette colonne de l'Océan a rétrogradé.

Il paraît, d'après la lettre de l'Empereur, qu'une lutte se prépare pour janvier. Faites au moins que les secours qui devaient arriver contre Alvinzi, et dont la victoire d'Arcole nous a mis à même de nous passer, arrivent actuellement; sans quoi vous sacrifiez l'armée la plus attachée à la Constitution, et qui, quels que soient les mouvements que se donnent les ennemis de la patrie, sera attachée au Gouvernement et à la liberté avec le même zèle et la même intrépidité qu'elle a mis à conserver l'Italie à la République.

Je le dis avec une vraie satisfaction, il n'est point d'armée qui désire davantage la conservation de la Constitution sacrée, seul refuge de la liberté et du peuple français. L'on hait ici et l'on est prêt à combattre les nouveaux révolutionnaires, quel que soit leur but. Plus de révolution, c'est l'espoir le plus cher du soldat. Il ne demande pas la paix, qu'il désire intérieurement, parce qu'il sait que c'est le seul moyen de ne la pas obtenir, et que ceux qui ne la désirent pas l'appellent bien haut pour qu'elle n'arrive pas; le soldat se prépare à de nouvelles batailles, et s'il jette quelquefois un coup d'œil sur l'esprit qui anime plusieurs villes dans l'intérieur,

son regret est de voir les déserteurs accueillis, protégés, et les lois sans force, dans un moment où il s'agit de décider le sort du peuple français.

Enfin, Citoyens Directeurs, l'ennemi retire ses troupes du Rhin pour les envoyer en Italie; faites de même, secourez-nous. Il n'y aura jamais que la disproportion trop marquée des ennemis qui pourra nous vaincre. Nous ne vous demandons que des hommes; nous nous procurerons le reste avec d'autant plus de facilité que nous serons plus nombreux.

Ci-joint une pétition des officiers de la 57e, qui réclament le citoyen Macon, leur chef de brigade, arrêté par ordre du général Willot.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

135. — DESTITUTION D'UN CHEF DE BATAILLON.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Milan, 8 nivôse an V (28 décembre 1796).

Vous voudrez bien prévenir le citoyen Cartier, chef de bataillon, qu'il est destitué de ses fonctions pour s'être absenté de son corps, qui, pendant son absence, s'est trouvé à plusieurs batailles.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

136. — OBSERVATIONS ET PLAINTES SUR LE SERVICE DE L'ARTILLERIE.

AU GÉNÉRAL LESPINASSE.

.... [1].

Je viens de visiter les magasins d'armes de la citadelle de Milan. Il sera impossible que l'on s'entende jamais pour les états de situation. On appelle anglais ce qui est espagnol, et autrichien ce qui vient de Livourne; cela ne peut pas aller ainsi. Il faut vous rendre demain au fort, passer l'inspection de vos magasins et les remettre dans un meilleur ordre. Faites partir demain 20,000 baïonnettes pour Peschiera, d'où on les enverra aux divisions qui en ont un pressant besoin. Vous voudrez bien me faire rendre compte pourquoi les attirails pour Bergame ne sont pas encore partis; mon intention était qu'ils partissent hier. Il faut que vous accoutumiez vos subalternes à ne pas distinguer et faire de différence entre le jour et la nuit; il faut être prêt à toute heure. Vous voudrez bien me présenter demain l'organisation de l'artillerie à Milan, et faire en sorte qu'il y ait dans le château les canonniers nécessaires tant pour les travaux que pour les pièces. L'artillerie dans ce pays-ci est dans un très-grand désordre.

BONAPARTE.

Extrait de l'*Indipendente*, journal de Turin.

[1] Présumée de Milan, 10 nivôse (30 décembre 1796).

137. — ORDRE DE TRADUIRE DEVANT UN CONSEIL DE GUERRE DES AGENTS CIVILS DE L'ARMÉE.

U GÉNÉRAL BERTHIER.

Milan, 12 nivôse an V (1er janvier 1797).

ous voudrez bien faire traduire devant le conseil militaire de la Lombardie les citoyens Bockty, Chevilly, Descrivains, employés à différentes administrations de l'armée, pour avoir volé et compromis l'armée et les opérations les plus importantes de la guerre. C'est par cette dilapidation infâme, le rachat des bons et les versements factices, qu'ils ont compromis nos opérations et été la cause de la perte d'un grand nombre de nos camarades; et, enfin, ce sont de pareilles friponneries qu'il faut réprimer par des exemples sévères, pour empêcher qu'au milieu de l'Italie, c'est-à-dire la contrée la plus fertile de l'Europe, le soldat ne manque du nécessaire, comme cela est arrivé souvent.

J'accuse le citoyen Bockty d'avoir porté la corruption parmi nos agents, et de n'être venu à l'armée que pour faire manquer nos opérations en faisant des versements factices.

J'accuse le citoyen Chevilly d'être un des points d'appui de tout ce manége, et d'avoir gagné des sommes considérables au détriment du soldat.

Le citoyen Descrivains, garde-magasin à Crémone, a offert à M. Bockty 10,000 pintes de vin de versement factice ; il est connu depuis longtemps pour faire cet infâme commerce.

Je demande, en conséquence, que ces trois employés soient condamnés à la peine de mort, ne devant pas être considérés comme de simples voleurs, mais comme des hommes qui, tous les jours, atténuent les moyens de l'armée, et font manquer les opérations les mieux concertées, ou du moins n'en permettent la réussite qu'après une expansion du sang français, qui est trop précieux pour qu'on ne prenne pas toutes les mesures capables d'épouvanter leurs complices, trop nombreux dans l'armée d'Italie.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

138. — DÉSORDRES ADMINISTRATIFS DE L'ARMÉE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Milan, 17 nivôse an V (6 janvier 1797).

Plus j'approfondis, dans mes moments de loisir, les plaies incurables des administrations de l'armée d'Italie, plus je me convaincs de la nécessité d'y porter un remède prompt et infaillible.

La comptabilité de l'armée est, chez le payeur,

dans un désordre frappant ; on ne peut avoir compte de rien, et, à la réputation de friponner bien constatée du contrôleur, se joint l'ineptie des autres employés. Tout se vend. L'armée consomme cinq fois ce qui lui est nécessaire, parce que les gardes-magasins font de faux bons et sont de moitié avec les commissaires des guerres.

Les principales actrices de l'Italie sont entretenues par les employés de l'armée française ; le luxe, la dépravation et la malversation sont à leur comble. Les lois sont insuffisantes ; il n'y a qu'un seul remède ; il est à la fois analogue à l'expérience, à l'histoire et à la nature du gouvernement républicain : c'est une syndicature, magistrature qui serait composée d'une ou de trois personnes, dont l'autorité durerait seulement trois ou cinq jours, et qui, pendant ce court espace, aurait le droit de faire fusiller un administrateur quelconque de l'armée. Cette magistrature, envoyée tous les ans aux armées, ferait que tout le monde ménagerait l'opinion publique et garderait une certaine décence, non-seulement dans les mœurs et dans la dépense, mais encore dans le service journalier.

Le maréchal de Berwick fit pendre l'intendant de l'armée, parce qu'il manqua de vivres ; et nous, au milieu de l'Italie, ayant tout en abondance, dépensant dans un mois cinq fois ce qu'il nous faudrait, nous manquons souvent. Ne croyez pas cependant

que je sois mou et que je trahisse la patrie dans cette portion essentielle de mes fonctions; je fais arrêter tous les jours des employés; je fais examiner leurs papiers, visiter les caisses; mais je ne suis secondé par personne, et les lois n'accordent pas une assez grande autorité au général pour pouvoir imprimer une terreur salutaire à cette nuée de fripons. Cependant le mal diminue, et, à force de gronder, de punir et de me fâcher, les choses, je l'espère, se feront avec un peu plus de décence. Mais songez, je vous le répète, à l'idée que je vous donne d'une *syndicature*.

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal qu'on m'apporte de l'interrogatoire d'un fournisseur arrêté par mes ordres; par ce procès-verbal vous verrez combien le mal est porté à son comble et a besoin d'un remède puissant.

La compagnie Flachat a donné à l'Italie l'exemple des rachats. Le commissaire ordonnateur Sucy, qui a vent de tous ces tripotages, m'en a parlé avec quelques détails lors de son dernier voyage à Milan.

Ces gens-là ont peut-être gagné trois millions par des versements factices. Cette compagnie doit cinq millions à l'armée, provenant des contributions; le payeur de l'armée a tiré, sur sa maison à Gênes, pour 600,000 livres de traites pour le prêt; elle a eu l'impudeur de les laisser protester. J'ai regardé la compagnie comme banqueroutière, et

j'ai fait mettre les scellés sur ses maisons de Livourne et de Gênes. Je vous prie de donner des ordres pour faire arrêter à Paris les agents de cette compagnie ; ce sont les plus grands escrocs de l'Europe ; ils nous ont mis ici dans une situation bien embarrassante. J'ai voulu faire arrêter Flachat et son beau-frère, agent de la compagnie à Milan, jusqu'à ce qu'ils eussent payé ; mais ces fripons s'étaient sauvés.

En vous parlant des friponneries qui se commettent, je ne dois pas manquer de rendre justice aux employés qui se conduisent bien et avec décence.

Je suis très-content du citoyen Pesillico, agent de la compagnie Cerffberr. Si cette compagnie nous avait envoyé un homme comme celui-là au commencement de la campagne, elle eût gagné plusieurs millions, et l'armée encore davantage.

Je suis également content de l'agent des vivres-viande Collot; c'est un administrateur; il soutient son service.

Parmi les commissaires des guerres, la probité du citoyen Boinod est particulièrement distinguée et reconnue par toute l'armée. S'il y avait à l'armée une quinzaine de commissaires des guerres comme celui-là, vous pourriez leur faire présent de 100,000 écus à chacun, et nous aurions encore gagné une quinzaine de millions. Je vous prie de donner à ces différents administrateurs des marques de votre satisfaction.

Ci-joint une dénonciation du commissaire des guerres Boinod contre l'ancien agent de la compagnie Cerffberr, Thévenin.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

139. — ORDRE D'OCCUPER LA CORONA ; INSTRUCTIONS EN CONSÉQUENCE.

AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Quartier général, Castelnovo, 26 nivôse an V (15 janvier 1797), 5 heures un quart du matin.

Après avoir mûrement réfléchi sur la situation actuelle des différentes divisions de l'armée, le général en chef pense, Général, que tout dépend de la prompte occupation de la Corona. Il se serait transporté lui-même de nouveau à Rivoli, sans la confiance qu'il a en vos talents et dans votre sagacité pour l'exécution des dispositions générales qu'il vient de faire. Vous attaquerez la Corona, comme il vous en a donné l'ordre avant de partir. Vous aurez à cet effet, les troupes composant votre division et celles du général Rey, qui sera sous vos ordres.

Les trois demi-brigades faisant partie de la division du général Masséna ont reçu ordre de partir de Rivoli aujourd'hui, à la pointe du jour, ainsi que la 57e, commandée par le général Victor, qui n'est arrivé à Rivoli que dans la nuit.

Le général en chef donne contre-ordre à cette dernière demi-brigade, que vous tiendrez en réserve entre Rivoli et le plateau, et que vous emploierez de la manière que vous jugerez la plus convenable, suivant que les circonstances vous paraîtraient l'exiger.

Comme il pourrait se faire, cependant, que la 57e demi-brigade fût déjà partie de Rivoli, le général en chef vous autorise à donner contre-ordre à celle de la division Masséna que vous trouverez le plus à portée de ce dernier point, le but du général en chef étant de vous renforcer d'une demi-brigade et de détruire enfin toutes les chances contre la réussite de votre attaque de la Corona.

Si l'ennemi a évacué la Corona, ou lorsque vous vous en serez emparé, vous ferez refiler promptement la demi-brigade dont il s'agit sur Villafranca. Vous donnerez le même ordre au général Rey ainsi qu'aux troupes qui sont avec lui, dès l'instant qu'elles ne vous seront plus nécessaires.

L'intention du général en chef est qu'au lieu de quatre demi-brigades que le général Rey s'attendait à avoir pour ses dispositions ultérieures, il n'en ait d'abord que trois. Il leur a donné ordre de se rendre à Roverbella; mais il préfère les réunir à Villafranca, si cela peut se faire sans marche rétrograde. Il a donné là-dessus des instructions à son aide de camp Sulkowski, qui les transmettra aux

généraux commandant ces demi-brigades, et qui préviendra si elles se dirigent sur Roverbella ou Villafranca, afin que vous puissiez diriger sur le même point celles que vous garderez et que vous mettrez en mouvement, ainsi que le général Rey, si les circonstances le permettent.

Le général Guieu, qui est à Ronco avec quelques forces de la division du général Augereau, s'est battu hier avec l'ennemi. Il lui livrera aujourd'hui un second combat, s'il se montre sur le chemin de Legnago à Vérone. Si vous vous rendez maître aujourd'hui de la Corona, le général en chef ne doute pas, quelles que soient les dispositions que pourrait avoir faites le général Augereau, qu'il ne batte l'ennemi dans la journée de demain, s'il s'obstine à rester en deçà de l'Adige. Quelque marche qu'il fasse, le général en chef vous charge de renvoyer la cavalerie, l'artillerie et généralement tout ce dont vous n'auriez pas une absolue nécessité. Vous dirigeriez le tout sur Roverbella et Villafranca, selon le point qui vous aura été indiqué par l'aide de camp Sulkowski.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

140. — MESURES ORDONNÉES POUR METTRE SA DIVISION EN ÉTAT DE PRENDRE L'OFFENSIVE.

AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Vérone, 28 nivôse an V (17 janvier 1797).

Nous voilà donc aux mêmes positions où nous étions ! M. Alvinzi ne peut pas en dire autant. Il s'agit actuellement de savoir en profiter. Je vous prie de me faire passer votre état de situation et de veiller à ce qu'il soit exact. Je viens d'ordonner qu'on vous envoie le 24e régiment de chasseurs en place du 22e. Si cet arrangement ne vous convenait pas, il faut que vous m'en préveniez sur-le-champ.

Je viens d'ordonner au général d'artillerie de fournir à votre division douze pièces d'artillerie prêtes à marcher et trois pièces d'artillerie de montagne. Il ne peut vous manquer, pour marcher, que des souliers et des vivres. Faites vérifier vos magasins, et faites transporter à Rivoli 30,000 rations de biscuit, et assurez-vous qu'il existe dans vos magasins, tout ce qui est nécessaire pour avoir le 30 au soir, 30,000 rations de pain; cela fait des vivres pour votre division pendant quatre jours.

Il paraît encore vous manquer des souliers, faites-moi connaître dans la nuit, au juste et sans exagération, combien il vous en faut. Renvoyez-moi la

carte que j'ai laissée chez vous, de la ligne entre Rivoli et l'Adige.

Je vous préviens que vous vous mettrez en mou- dans la nuit du 30 nivôse au 1er pluviôse.

Faites-moi passer, le plus tôt possible, une relation des deux journées de la Corona, du combat de Rivoli, le nom des hommes qui se sont distingués et l'avancement qu'on pourrait leur donner.

Vous voilà avec deux seuls généraux de brigade, Baraguey-d'Hilliers et Vial. Je viens de donner des ordres pour que le général Dugoulot se rende sous vos ordres ; je ferai demain donner des ordres à un quatrième.

Je n'ai point vu le chef de brigade de la 14e de ligne à la bataille de Rivoli. Mon intention est que les chefs de brigade commandants restent toujours à leurs corps, et que les membres du conseil militaire, quel que soit leur grade, se trouvent à leurs drapeaux à toutes les affaires générales.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

141. — ORDRES POUR DES MOUVEMENTS DE TROUPES.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Vérone, 28 nivôse an V (17 janvier 1797).

Donnez ordre à la 32e de partir sur-le-champ pour Vérone.

Ordre à la réserve de cavalerie de partir aujourd'hui pour Villafranca.

Ordre à la 75e de partir aujourd'hui pour Vérone.

Ordre à l'infanterie légère du général Rey, commandée par le général Murat, de partir aujourd'hui pour Salo; lui ordonner de mettre des piquets à Iseo et autres débouchés de la vallée, pour que les prisonniers autrichiens ne puissent pas se sauver.

Ordre au 8e régiment de dragons d'aller joindre aujourd'hui le général Murat à Salo, excepté 50 hommes, que le général Rey gardera avec lui pour l'escorte des prisonniers.

Ordre aux différents détachements du 25e régiment de chasseurs, soit qu'ils soient dans la division Joubert, soit qu'ils soient dans la division Augereau, de se rendre à Rivalta, où ils prendront les ordres du général Beaumont.

Ordre aux détachements du 24e régiment de chasseurs de se réunir à Roverbella.

Ordre au général Chabot de se rendre à Marmirolo, pour prendre le commandement de la 1re division du siége de Mantoue.

Ordre au général Dumas de se rendre dans la division du général Masséna, pour servir à l'armée active sous les ordres de ce général.

Ordre au général Augereau de cantonner sa division aux environs de Legnago.

Ordre au 7e régiment de hussards de se rendre, ainsi que l'adjudant général Boyer, à Ferrare.

Ordre au 18e régiment de dragons de rejoindre la cavalerie de la réserve.

Ordre au général Kilmaine de faire partir 200 hommes du bataillon qui est en garnison à Bergame, du côté de Lovere, pour empêcher la fuite des prisonniers autrichiens.

Ordre au général Kilmaine de répartir le bataillon de Saint-Amand entre le lac de Côme, celui de Lugano et Bergame, pour empêcher la désertion des Autrichiens.

Ordre au quartier général de se rendre à Vérone.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

142. — RÉORGANISATION DES DIVISIONS ACTIVES.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Vérone, 28 nivôse an V (17 janvier 1797).

Vous voudrez bien donner des ordres pour que tous les prisonniers d'un grade inférieur à celui de major soient enfermés dans le château de Pizzighet-

tone, où ils jouiront des rations et des appointements affectés à leur grade. J'ai chargé le général Kilmaine de fixer la paye que doit avoir chacun d'eux.

La division du général Masséna sera composée des

20e demi-brigade d'infanterie légère,

18e demi-brigade d'infanterie de ligne,

25e *idem*,

32e *idem*,

75e *idem*,

3e régiment de dragons,

6 pièces d'artillerie légère,

6 pièces d'artillerie à pied.

Elle se réunira toute à Vérone et doit se tenir prête à marcher le 1er du mois.

La division du général Augereau sera composée des

27e demi-brigade d'infanterie légère,

4e demi-brigade de bataille,

40e *idem*,

51e *idem*,

57e *idem*,

9e régiment de dragons,

6 pièces d'artillerie légère,

6 pièces d'artillerie à pied.

Elle se tiendra prête à marcher le 1er du mois prochain, et se réunira toute à Legnago et environs.

La division du général Joubert sera composée des

4e demi-brigade d'infanterie légère,

17e *idem*,

22e *idem*,

29e *idem*,

14e demi-brigade d'infanterie de bataille,

33e *idem*,

39e *idem*,

85e *idem*,

24e régiment de chasseurs à cheval,

12 pièces d'artillerie à pied,

3 pièces d'artillerie de montagne.

Elle doit se tenir prête à marcher le 1er du mois.

L'on réunira une colonne mobile à Trecenta; elle sera composée des

5e demi-brigade d'infanterie légère,

18e *idem*,

19e demi-brigade d'infanterie de bataille,

18e régiment de dragons.

L'adjudant général Rivaud se rendra à Trecenta pour commander provisoirement cette colonne, dont il doit être le chef d'état-major; elle doit avoir :

6 pièces d'artillerie à pied,

4 pièces d'artillerie à cheval.

Le commissaire des guerres et les employés attachés à la colonne mobile se réunira à Trecenta

La réserve de la cavalerie sera partagée ainsi qu'il suit :

10e régiment de chasseurs. 5e régiment de dragons. . 1er régiment de cavalerie .	à Villafranca ;

1er régiment de hussards, détaché de la réserve, dans la division du général Augereau ;

7e régiment de hussards, détaché de la réserve, dans la division dite colonne mobile ;

5e régiment de cavalerie, détaché de la réserve, dans la division du général Augereau ;

20e régiment de dragons. . 22e régiment de chasseurs. 25e régiment de chasseurs.	seront sous les ordres du général Beaumont, destinés au blocus de Montoue

Le régiment de hussards et chasseurs à pied partira de San-Benedetto pour Bologne.

Le général Lannes se rendra sur-le-champ à Bologne ; il passera la revue du régiment de dragons à pied, qui est au fort Urbain, des légions cispadanes et lombardes : il s'assurera que tout est en bon état, et se tiendra prêt à partir.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

143. BATAILLES DE RIVOLI ET DE LA FAVORITE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Vérone, 29 nivôse an V (18 janvier 1797).

Citoyens Directeurs, je m'étais rendu à Bologne avec 2,000 hommes, afin de chercher, par ma proximité, à imposer à la cour de Rome, et lui faire adopter un système pacifique dont cette cour paraît s'éloigner de plus en plus depuis quelque temps.

J'avais aussi une négociation entamée avec le grand-duc de Toscane, relativement à la garnison de Livourne, que ma présence à Bologne terminerait infailliblement.

Mais, le 18 nivôse, la division ennemie qui était à Padoue se mit en mouvement; le 19, elle attaqua l'avant-garde du général Augereau qui était à Bevilacqua, en avant de Porto-Legnago. Après une escarmouche assez vive, l'adjudant général Duphot, qui commandait cette avant-garde, se retira à San-Zeno et le lendemain à Porto-Legnago, après avoir eu le temps, par sa résistance, de prévenir toute la ligne de la marche de l'ennemi.

Je fis passer aussitôt sur l'Adige les 2,000 hommes que j'avais avec moi à Bologne, et je partis immédiatement après pour Vérone.

Le 23, à six heures du matin, les ennemis se présentèrent devant Vérone, et attaquèrent l'avant-garde du général Masséna, placée au village de Saint-Michel. Ce général sortit de Vérone, rangea sa division en bataille, et marcha droit à l'ennemi, qu'il mit en déroute, lui enleva trois pièces de canon et lui fit 600 prisonniers. Les grenadiers de la 75e enlevèrent les pièces à la baïonnette ; ils avaient à leur tête le général de brigade Brune, qui a eu ses habits percés de sept balles.

Le même jour et à la même heure, l'ennemi attaquait la tête de notre ligne de Monte-Baldo défendue par l'infanterie légère du général Joubert. Le combat fut vif et opiniâtre. L'ennemi s'était emparé de la première redoute ; mais Joubert se précipita à la tête de ses carabiniers, chassa l'ennemi qu'il mit en déroute complète, et lui fit 110 prisonniers.

Le 24, l'ennemi jeta brusquement un pont à Anghiari et y fit passer son avant-garde, à une lieue de Porto-Legnago. En même temps le général Joubert m'instruisit qu'une colonne assez considérable filait par Montagna et menaçait de tourner son avant-garde à la Corona. Différents indices me firent connaître le véritable projet de l'ennemi, et je ne doutai plus qu'il n'eût envie d'attaquer, avec ses principales forces, ma ligne de Rivoli, et par là arriver à Mantoue. Je fis partir dans la nuit la plus

grande partie de la division du général Masséna, et je me rendis moi-même à Rivoli, où j'arrivai à deux heures après minuit.

Je fis aussitôt reprendre au général Joubert la position intéressante de San-Marco; je fis garnir le plateau de Rivoli d'artillerie, et je disposai le tout afin de prendre, à la pointe du jour, une offensive redoutable, et de marcher moi-même à l'ennemi.

A la pointe du jour, notre aile droite et l'aile gauche de l'ennemi se montrèrent sur les hauteurs de San-Marco. Le combat fut terrible et opiniâtre. Le général Joubert, à la tête de la 33e, soutenait son infanterie légère que commandait le général Vial. Cependant M. Alvinzi, qui avait fait ses dispositions le 24 pour enfermer toute la division du général Joubert, continuait d'exécuter son même projet; il ne se doutait pas que, pendant la nuit, j'y étais arrivé avec des renforts assez considérables pour rendre son opération non-seulement impossible, mais encore désastreuse pour lui. Notre gauche fut vivement attaquée, elle plia, et l'ennemi se porta sur le centre. La 14e demi-brigade soutint le choc avec la plus grande bravoure. Le général Berthier, chef de l'état-major, que j'y avais laissé, déploya dans cette occasion la bravoure dont il a fait si souvent preuve dans cette campagne. Les Autrichiens, encouragés par leur nombre, redoublaient

d'efforts pour enlever les canons placés devant cette demi-brigade; un capitaine s'élance au-devant de l'ennemi en criant : « 14e, laisserez-vous prendre vos pièces ? » en même temps la 32e, que j'avais envoyée pour rallier la gauche, paraît, reprend toutes les positions perdues, et, conduite par son général de division Masséna, rétablit entièrement les affaires.

Cependant, il y avait déjà trois heures que l'on se battait, et l'ennemi ne nous avait pas encore présenté toutes ses forces. Une colonne ennemie qui avait longé l'Adige, sous la protection d'un grand nombre de pièces, marche droit au plateau de Rivoli pour l'enlever, et par là menace de tourner la droite et le centre. J'ordonnai au général de cavalerie Leclerc de se porter pour charger l'ennemi, s'il parvenait à s'emparer du plateau de Rivoli, et j'envoyai le chef d'escadron Lasalle, avec 50 dragons, prendre en flanc l'infanterie ennemie qui attaquait le centre, et la charger vigoureusement. Au même instant le général Joubert avait fait descendre des hauteurs de San-Marco quelques bataillons qui plongeaient le plateau de Rivoli. L'ennemi qui avait déjà pénétré sur le plateau, attaqué vivement de tous côtés, laisse un grand nombre de morts, une partie de son artillerie, et rentre dans la vallée de l'Adige. A peu près au même moment la colonne ennemie, qui était déjà depuis longtemps en marche pour

nous tourner et nous couper toute retraite, se rangea en bataille sur des pitons derrière nous. J'avais laissé la 75e en réserve, qui non-seulement tint cette colonne en respect, mais encore en attaqua la gauche qui s'était avancée, et la mit sur-le-champ en déroute. La 18e demi-brigade arriva sur ces entrefaites, dans le temps que le général Rey avait pris position derrière la colonne qui nous tournait. Je fis aussitôt canonner l'ennemi avec quelques pièces de 12; j'ordonnai l'attaque, et en moins d'un quart d'heure toute cette colonne, composée de plus de 4,000 hommes, fut faite prisonnière. L'ennemi, partout en déroute, fut partout poursuivi, et, pendant toute la nuit, on nous amena des prisonniers. 1,500 hommes qui se sauvaient par Garda furent arrêtés par 50 hommes de la 18e, qui, du moment qu'ils les eurent reconnus, marchèrent sur eux avec confiance et leur ordonnèrent de poser les armes.

L'ennemi était encore maître de la Corona, mais il ne pouvait plus être dangereux. Il fallait s'empresser de marcher contre la division de M. le général Provera qui avait passé l'Adige le 24, à Anghiari; je fis filer le général Victor avec la brave 57e, et rétrograder le général Masséna qui, avec une partie de sa division, arriva à Roverbella le 25.

Je laissai l'ordre en partant au général Joubert

d'attaquer, à la pointe du jour, l'ennemi, s'il était assez téméraire pour rester encore à la Corona.

Le général Murat avait marché toute la nuit avec une demi-brigade d'infanterie légère, et devait paraître, dans la matinée, sur les hauteurs de Monte-Baldo qui dominent la Corona. Effectivement, après une résistance assez vive, l'ennemi fut mis en déroute, et ce qui était échappé à la journée de la veille fut fait prisonnier; la cavalerie ne put se sauver qu'en traversant l'Adige à la nage, et il s'en noya beaucoup.

Nous avons fait, dans les deux journées de Rivoli, 13,000 prisonniers, et pris neuf pièces de canon. Les généraux Sandoz et Meyer ont été blessés en combattant vaillamment à la tête des troupes.

COMBAT DE SAINT-GEORGES.

M. le général Provera, à la tête de 6,000 hommes, arriva le 26 à midi au faubourg de Saint-Georges; il l'attaqua pendant toute la journée, mais inutilement. Le général de brigade Miollis défendait ce faubourg; le chef de bataillon du génie Sanson l'avait fait retrancher avec soin. Le général Miollis, aussi actif qu'intrépide, loin d'être intimidé des menaces de l'ennemi, lui répondit avec du canon, et gagna ainsi la nuit du 26 au 27, pendant laquelle j'ordonnai au général Serurier d'occuper la Favorite avec la 57ᵉ et la 18ᵉ demi-brigade de ligne et toutes

les forces disponibles que l'on put tirer des divisions du blocus. Mais, avant de vous rendre compte de la bataille de la Favorite, qui a eu lieu le 27, je dois vous parler des deux combats d'Anghiari.

PREMIER COMBAT D'ANGHIARI.

La division du général Provera, forte de 10,000 hommes, avait percé le passage d'Anghiari. Le général de division Guieu avait aussitôt réuni toutes les forces qu'il avait trouvées, et avait marché à l'ennemi ; n'ayant que 1,500 hommes, il ne put pas parvenir à faire repasser la rivière à l'ennemi, mais il l'arrêta une partie de la journée et lui fit 300 prisonniers.

DEUXIÈME COMBAT D'ANGHIARI.

Le général Provera ne perdit pas un instant, il fila sur-le-champ sur Castellaro. Le général Augereau tomba sur l'arrière-garde de sa division, et, après un combat assez vif, enleva toute l'arrière-garde de l'ennemi, lui prit seize pièces de canon et lui fit 2,000 prisonniers. L'adjudant général Duphot s'y est particulièrement distingué par son courage. Les 9e et 18e régiments de dragons et le 25e chasseurs s'y sont particulièrement distingués. Un commandant de hussards se présente devant un escadron du 9e régiment de dragons, et, par une de ces fanfaronnades communes aux Autrichiens, « Rendez-

vous! » crie-t-il au régiment. Le citoyen Duvivier fait arrêter son escadron : « Si tu es brave, viens me prendre! » crie-t-il au commandant ennemi. Les deux corps s'arrêtent, et les deux chefs donnèrent un exemple de ces combats que nous décrit avec tant d'agrément le Tasse. Le commandant de uhlans fut blessé de deux coups de sabre. Les troupes alors chargèrent, et les uhlans furent faits prisonniers.

Le général Provera fila toute la nuit, arriva, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, à Saint-Georges, et l'attaqua le 26. N'ayant pas pu y entrer, il projeta de forcer la Favorite, de percer les lignes du blocus, et, secondé par une sortie que devait faire Wurmser, de se jeter dans Mantoue.

BATAILLE DE LA FAVORITE.

Le 27, une heure avant le jour, les ennemis attaquèrent la Favorite, dans le temps que Wurmser fit une sortie et attaqua les lignes du blocus par Sant'-Antonio. Le général Victor, à la tête de la 57e demi-brigade, culbuta tout ce qui se trouva devant lui. Wurmser fut obligé de rentrer dans Mantoue presque aussitôt qu'il en était sorti, et laissa le champ de bataille couvert de morts et de prisonniers. Le général Serurier fit avancer alors le général Victor, avec la 57e demi-brigade, afin d'acculer Provera au faubourg de Saint-Georges, et, par là, le tenir bloqué. Effectivement, la confusion et le désordre

étaient dans les rangs ennemis : cavalerie, infanterie, artillerie, tout était pêle-mêle. La terrible 57e demi-brigade n'était arrêtée par rien : d'un côté, elle prenait trois pièces de canon; d'un autre, elle mettait à pied le régiment des hussards de Her-Dendi. Dans ce moment, le respectable général Provera demanda à capituler ; il compta sur notre générosité, et ne se trompa pas. Nous lui accordâmes la capitulation dont vous trouverez ci-joint les articles. 6,000 prisonniers, parmi lesquels tous les volontaires de Vienne, 20 pièces de canon, furent le fruit de cette journée mémorable.

L'armée de la République a donc, en quatre jours, remporté deux batailles rangées et six combats, fait près de 25,000 prisonniers, parmi lesquels un lieutenant général et deux généraux, douze à quinze colonels, etc., pris 20 drapeaux, 60 pièces de canon, et tué ou blessé au moins 6,000 hommes.

Je vous demande le grade de général de division pour le général Victor, celui de général de brigade pour l'adjudant général Vaux. Toutes les demi-brigades se sont couvertes de gloire, et spécialement les 32e, 57e et la 18e de ligne que commandait le général Masséna, et qui, en trois jours, ont battu l'ennemi à Saint-Michel, à Rivoli et à Roverbella. Les légions romaines faisaient, dit-on, vingt-quatre milles par jour ; nos brigades en font trente, et se battent dans l'intervalle.

Les citoyens Destaing, chef de la 4e demi-brigade légère, Marquis, chef de la 29e, Fornésy, chef de la 17e, ont été blessés. Les généraux de brigade Vial, Brune, Bon et l'adjudant général Argod se sont particulièrement distingués.

Les traits particuliers de bravoure sont trop nombreux pour être tous cités ici.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

144. — RÉPARTITION DE L'ARTILLERIE; ORGANISATION DES RÉSERVES, PARCS ET ATTELAGES.

AU GÉNÉRAL LESPINASSE.

Quartier général, Vérone, 5 pluviôse an V (24 janvier 1797).

Par le dernier travail que nous avons fait sur l'artillerie de l'armée, Citoyen Général, il résultait que les divisions des généraux Rey, Masséna et Augereau devaient avoir chacune une division d'artillerie à pied, que la division du général Joubert devait en avoir deux, et qu'en outre je désirais avoir au parc trois divisions d'artillerie, trois autres à la réserve de la Lombardie, et une à la réserve de Pizzighettone.

L'armée a été augmentée de la division du général Victor, qui devra également avoir une division d'artillerie à pied, mais, en conséquence, la division en réserve à Pizzeghettone n'aura plus lieu.

L'armée va être augmentée de deux autres divisions; mais en conséquence, vous ne serez tenu à avoir que deux divisions en réserve dans la Lombardie et deux divisions au parc.

Les divisions d'artillerie des généraux Rey et Joubert seront composées chacune de

deux pièces de 3,
deux obusiers,
deux pièces de 11.

Les divisions des généraux Masséna, Augereau et Victor seront, chacune, composées de

deux pièces de 5,
deux obusiers,
deux pièces de 12.

Les deux nouvelles divisions seront composées, l'une de

deux pièces de 3,
deux obusiers,
deux de pièces 11.

L'autre de

deux pièces de 5,
deux obusiers,
deux pièces de 11.

Les deux divisions de réserve du parc seront composées, l'une de

deux pièces de 3,
deux obusiers,
deux pièces de 11.

L'autre de

deux pièces de 5,
deux obusiers,
deux pièces de 11.

Les deux divisions de la Lombardie seront composées, l'une de

trois pièces de 5,
un obusier.
deux pièces de 11

L'autre de

trois pièces de 3,
un obusier,
deux pièces de 11.

Chaque division de l'armée aura avec elle dix caissons portant des cartouches d'infanterie; chaque division d'artillerie sera attelée par une brigade de 94 chevaux, laquelle sera subdivisée en trois sections.

1re section attelée aux pièces de 3 ou de 5.	20 chevaux,
à la forge.	6
à la prolonge. . . .	4
	30

commandée par le conducteur en second.

2e section attelée aux deux obusiers. 32 chevaux, commandée par le brigadier.

3e section attelée aux deux pièces de 11
commandée par le haut-le-pied. 32 chevaux,

Toute la brigade commandée par un conducteur.

Les dix caissons, attelés par 40 chevaux, seront commandés par un brigadier sous les ordres d'un conducteur d'artillerie de la division qui sera désisigné par le commandant d'artillerie, lorsque la division aura plusieurs divisions d'artillerie à pied.

Une division d'artillerie à pied sera servie :

Les deux pièces de 3 ou de 5, par 16 hommes d'une compagnie d'artillerie d'une demi-brigade faisant partie de la division ;

Les deux obusiers, par 16 hommes d'artillerie de ligne et par 10 hommes de l'artillerie de lá compagnie qui sert les deux pièces de 5 ou de 7 ;

Les deux pièces de 11 seront servies par 16 hommes de la même compagnie de ligne, et par 14 hommes de la même compagnie volontaire.

Il y aura donc 40 hommes d'une compagnie volontaire et 32 hommes d'une compagnie de ligne ; les restants de la compagnie volontaire et de la compagnie de ligne seront au parc, occupés à servir deux pièces, et prêts à fournir aux remplacements.

Il y aura, pour chaque division d'artillerie à pied, un sergent de l'artillerie de ligne qui fera les fonctions de garde-magasin, lequel, dans l'action, devra se trouver à l'endroit désigné par le commandant de l'artillerie pour tenir réunis les caissons de remplacement de la division.

Les divisions des généraux Masséna, Augereau et

Victor doivent, chacune, avoir une division d'artillerie à cheval composée de quatre pièces de 8 et deux obusiers.

La réserve de la Lombardie sera, en conséquence, réduite à une demi-division; il n'y aura devant Mantoue que l'autre demi-division d'artillerie à cheval.

La cavalerie de la réserve aura six pièces d'artillerie à cheval. Les divisions des généraux Joubert et Rey n'auront point d'artillerie à cheval.

Les deux nouvelles divisions auront, chacune, une division d'artillerie légère composée de

deux pièces de 4,
deux pièces de 8,
deux obusiers.

Le parc aura une division d'artillerie à cheval de réserve, dont

deux pièces de 5,
deux pièces de 4,
deux obusiers de 6 pouces.

Une compagnie d'artillerie à cheval servira une division. Le général d'artillerie aura soin de tenir toujours les compagnies à 70 hommes.

Il y aura toujours au parc une compagnie d'artillerie à cheval de réserve pour relever celle qui sera la plus fatiguée, et, lorsque cela sera nécessaire, le général d'artillerie recrutera les compagnies d'artillerie à cheval par des canonniers volontaires, et,

en attendant qu'ils aient leurs chevaux, ils feront leur service sur le wurtz.

Une division d'artillerie à cheval sera attelée par une brigade de 132 chevaux, divisée en trois subdivisions.

1re, deux pièces de 8	36 chevaux,
une forge de campagne.	6
	42

commandée par le conducteur en second et un haut-le-pied.

2e, deux pièces de 8	36 chevaux,
une prolonge	6
	42

commandée par un haut-le-pied et un brigadier.

3e, deux obusiers. . . . . 48 chevaux.
commandée par le haut-le-pied et le brigadier.

Il y aura un sergent d'artillerie à pied qui fera les fonctions de garde-magasin, qui aura la première place sur le wurtz.

La division d'artillerie légère attachée à la cavalerie sera attelée de 108 chevaux, divisée également en trois subdivisions.

La 1re, de deux pièces de 4. . . .	24 chevaux,
une forge de	6
	30

et commandée par le conducteur en second.

La 2e, de deux pièces de 5. . . .	24	chevaux,
une prolonge.	6	
	30	

et commandée par un brigadier.

La 3e, de deux obusiers. . . . . 48 chevaux, commandée par un cavalier et un haut-le-pied.

La division, composée de deux pièces de 4, de deux pièces de 8 et de deux obusiers, sera attelée par 112 chevaux, et subdivisée en trois subdivisions.

1re, deux pièces de 4.	16	chevaux,
forge et prolonge.	12	
	28	

commandée par le brigadier.

2e, deux pièces de 8. . . . . . . 36 chevaux, commandée par l'autre brigadier.

3e, deux obusiers. . . . . 48 chevaux, commandée par un conducteur en second et un haut-le-pied.

La division du général Rey aura donc avec elle une division d'artillerie de montagne; l'autre division d'artillerie de montagne sera au parc.

Un division d'artillerie de montagne sera composée de

trois pièces de 3 portatives,
deux pièces de 5 sur traîneaux,
un obusier.

Elle sera servie par 55 mulets de bât et 18 mulets de trait, et divisée en trois subdivisions.

La 1re, trois pièces de 3.	15 de bât,	
une forge.	6 de trait,	
	21	

commandée par un brigadier.

La 2e, deux pièces de 5.	14 de bât,
	12 de trait
	26

commandée par un conducteur en second.

La 3e, un obusier.	6 de trait,
	20 de bât,
	26

et commandée par un brigadier et un haut-le-pied.

Dans les divisions des généraux Joubert et Rey, il n'y aura que cinq caissons d'infanterie ; les cinq autres seront suppléés par trente mulets de bât.

La division de l'équipage de montagne sera servie :

Les trois pièces de 3, par 24 hommes d'une des compagnies volontaires d'une demi-brigade de la division ;

Les deux pièces de 5, par 10 hommes d'une compagnie de canonniers volontaires.

L'obusier sera servi par 6 hommes d'artillerie de ligne et 10 hommes d'une 2e compagnie d'artillerie volontaire.

Il y aura un sergent d'artillerie de ligne faisant fonctions de garde-magasin.

Chaque sergent faisant fonctions de garde-magasin aura, en gratification, la solde de conducteur de charrois d'artillerie.

Les différentes brigades composant l'attelage d'une division seront commandées par un chef de division.

Il y aura deux inspecteurs des attelages qui auront la surveillance sur les attelages de plusieurs divisions de l'armée. Le général d'artillerie leur désignera la division que chacun d'eux doit surveiller. Pour actuellement, l'un sera chargé des divisions Masséna et Augereau, et l'autre, des divisions Rey et Joubert. Ils seront tenus de se trouver dans toutes les affaires avec le général d'artillerie commandant.

Il y aura au parc un inspecteur des attelages avec lequel ces inspecteurs correspondront.

Il y aura un directeur général des parcs chargé de tout le mouvement et de l'exécution de tout le matériel de l'artillerie de l'armée, soit de siége, de campagne, de montagne, de parc et place. Il sera spécialement chargé de la comptabtlité et de prendre toutes les mesures pour les approvisionnements et remplacements de munitions.

Il y aura deux sous-directeurs des parcs, l'un spécialement chargé de l'équipage de siége, et l'autre

de la grande réserve de l'équipage de campagne. Avec ce dernier se tiendra le conducteur général des charrois, avec un ou plusieurs gardes-magasins et l'inspecteur des attelages. Il y aura avec lui les deux divisions d'artillerie à pied, la division d'artillerie à cheval, 3 ou 400,000 cartouches attelées, un certain nombre d'affûts et de pièces de rechange et au moins six forges de campagne, avec tous les ouvriers nécessaires et un officier d'ouvriers, intelligent.

Cette réserve, devant suivre les mouvements de l'armée, doit toujours être attelée et doit pouvoir changer à tous les instants.

Il sera établi un grand atelier de réparations et de constructions à Milan et un autre atelier à Peschiera et à Porto-Legnago, établissements qui doivent être sous les ordres immédiats du directeur général des parcs.

Il n'y aura dans l'armée que trois espèces d'artillerie :

Artillerie de régiment de ligne,

Artillerie à cheval,

Compagnies d'artillerie de demi-brigade.

Toutes les compagnies d'artillerie appartenant aux demi-brigades qui auraient été amalgamées seront amalgamées entre elles. Toutes les compagnies dont les demi-brigades ne seraient pas à l'armée seront incorporées dans l'artillerie à cheval et

l'artillerie de ligne. Les officiers seront attachés, à la suite du parc de l'équipage des ponts, au commandement de l'artillerie dans les différents postes, ou mis à la suite dans les compagnies d'artillerie des demi-brigades. Chaque demi-brigade de ligne sera tenue de compléter sur-le-champ sa compagnie. Immédiatement après que le général d'artillerie aura fait son travail, il l'enverra à l'état-major, qui donnera les ordres en conséquence aux chefs de demi-brigades.

Pizzighettone, commençant à être fortifié, a besoin d'être armé à mesure. Il faudrait y faire transporter deux pièces de 12 et quatre pièces de 4 du fort Urbain, avec un approvisionnement de 4 ou 500 coups, quatre pièces d'un calibre supérieur à 16, également approvisionnées à 500 coups, que l'on pourrait tirer de Ferrare.

Il faudrait ordonner au citoyen Sugny de visiter avec soin cette place et de faire son approvisionnement de siége pour tout ce qui est nécessaire.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

145. — INSTRUCTIONS D'ENSEMBLE POUR LES OPÉRATIONS DANS LE TYROL.

INSTRUCTION DU GÉNÉRAL EN CHEF POUR LE GÉNÉRAL JOUBERT.

Quartier général, Vérone, 10 pluviôse an V (29 janvier 1797).

Le général en chef ordonne au général Joubert, dès l'instant qu'il sera à Trente, de prendre la ligne de Lavis, de placer sur sa gauche, au delà de l'Adige, au moins à la hauteur de Lavis, le général Murat, étant la place que doit occuper la division du général Rey du moment qu'il aura joint, et dès lors tout ce qui arrivera de cette division devra se réunir là. Dans les états de situation, les troupes de Murat seront portées comme faisant partie de la division du général Rey. En attendant qu'il y ait de ce côté assez de forces par la réunion de toutes les troupes du général Rey, le général Joubert fera soutenir le corps du général Murat par le nombre de bataillons qu'il jugera nécessaires. Il fera construire un pont sur l'Adige pour communiquer avec la division du général Rey; il fera défendre le pont par deux redoutes, et il appuiera sa droite du côté de Segonzano, qu'il fera également fortifier.

Le général Joubert reconnaîtra lui-même la se-

conde ligne qu'il pourrait occuper en cas de retraite : il verra si les bords du torrent de la Fersina pourraient servir pour la première ligne de retraite, et, dans ce cas, il faudrait chercher et déterminer la ligne que devrait occuper la division du général Rey. La seconde ligne de retraite devrait être entre Torbole et Mori ; la troisième, la ligne de la Corona ; la quatrième, le camp retranché de Castelnovo. La division du général Rey renforcerait la ligne de Mori en en occupant la gauche. La droite du général Joubert se trouve appuyée dans la première ligne à Segonzano ; dans la seconde, qui serait la première de retraite, aux hauteurs de la Magdeleine. Comme ces lignes ne sont que présumées, et qu'on n'en a pas fait une reconnaissance sûre, le général Joubert reconnaîtra le pays et adoptera tout autre plan de retraite que, d'après les localités, il jugera meilleur. Il en instruira sur-le-champ le général en chef, et il n'oubliera aucun des moyens que l'art peut fournir pour fortifier ces différentes lignes, avant que l'ennemi soit dans le cas d'avoir des forces considérables pour tenter de reprendre l'évêché de Trente.

Le général Joubert aura sous ses ordres sa division, qui sera portée à 10,000 hommes, celle du général Rey, qui sera portée à 5,000 hommes, et une troisième division, qui sera destinée à renforcer sa droite et qui sera au moins de 4,000 hommes.

Toutes ces différentes forces doivent s'entendre d'infanterie.

Le général Joubert aura à sa division quinze pièces de canon, dont trois d'équipage de montagne; le général Rey aura trois pièces de montagne; enfin la 3e division, sur sa droite, aura six pièces, dont trois de montagne. Avec les troupes à cheval, cela fera un corps d'environ 20,000 hommes.

Quant à la ligne de Mori, qui nécessairement doit être la plus forte, le général en chef désire qu'il soit possible au général Joubert de la faire arranger de manière qu'il puisse tenir dans cette ligne contre des forces doubles, un assez grand nombre de jours pour que l'armée, qui serait éloignée de la Brenta, puisse y revenir pour reprendre l'ennemi par les gorges de cette rivière.

Le général en chef pense que l'on ne devrait pas, dans cette ligne (de Mori), s'embarrasser de la rive gauche de l'Adige, que l'on devrait simplement se contenter de choisir quatre ou cinq endroits entre Rivoli et Mori, d'où l'on pourrait placer des pièces et intercepter tellement la vallée, qu'il fût impossible d'y passer. Il faudrait, dans le plus propice de ces endroits, construire une redoute dans le goût du fort de la Chiusa, que 100 hommes pourraient défendre, surtout flanquée par le canon et la mousqueterie de l'autre côté de l'Adige. Le général en chef ordonne au commandant du génie de se rendre

auprès du général Joubert, pour arrêter ensemble les points à fortifier pour les différents systèmes, et faire dessiner toutes les lignes. Le citoyen Maubert sera particulièrement affecté à ce travail, avec deux officiers du génie et deux ingénieurs-géographes.

Le général en chef ordonne au général Joubert de défendre expressément qu'il soit levé aucune contribution dans le Trentin; de ne rien oublier pour que les magistrats de la ville de Trente et le peuple de ces contrées nous restent attachés. Il rétablira le gouvernement tel que le général en chef l'avait établi au moment où nos troupes occupaient ce pays. Le général Joubert n'exigera autre chose que les charrois ou autres objets de détail nécessaires à la subsistance des troupes. Le général en chef s'en rapporte à lui pour nous attacher le peuple du Trentin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

146. — ORDRES POUR LE COMMANDEMENT, L'ARMEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT DE MANTOUE.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Forli, 16 pluviôse an V (4 février 1797).

Ordre au commissaire ordonnateur en chef d'approvisionner Mantoue pour 12,000 hommes et

2,000 chevaux pendant un an, d'y faire placer des médicaments et une apothicairerie, comme il est d'ordinaire d'en mettre dans les places, en supposant le siége d'un an et la garnison de 36,000 hommes. Il est indispensablement nécessaire que les magasins soient ainsi approvisionnés avant le 15 ventôse, et que la moitié soit existante le 1er de ce mois (1er ventôse). Il sera remis un inventaire général desdits approvisionnements à l'état-major général, lequel sera parafé de l'ordonnateur en chef, et qui que ce soit ne pourra toucher à ces approvisionnements sous peine de mort; à moins que ce ne soit par un ordre du général en chef. Tous les mois, le commandant de la place et le commissaire des guerres qui sera uniquement chargé de cette partie visiteront ces magasins et constateront ce qui pourrait être gâté, pour, d'après l'ordre du général en chef, qui sera mis au bas du procès-verbal, procéder au changement des objets avariés, lequel changement ne pourra jamais être effectué que le remplacement ne puisse être fait dans les vingt-quatre heures. Il y aura un employé de chaque service affecté auxdits magasins, qui ne sera remplacé qu'en cas de mort ou d'un ordre du général en chef; ces employés responsables des approvisionnements ne pourront jamais découcher sans un ordre du commandant de la place.

Il y aura un approvisionnement de viande salée

pour 12,000 hommes, indépendamment de la viande fraîche que l'on y tiendra s'il n'y a pas d'épizootie.

Il y aura du vin, de l'eau-de-vie et du vinaigre pour pouvoir en donner à la garnison une ration de chaque, chaque jour. Il y aura la moitié de l'approvisionnement en farine. L'on aura soin surtout de faire des chantiers de bois pour les fours.

Il y aura 800,000 rations de biscuit, qui seront comprises dans l'approvisionnement.

Ordre au général Lespinasse, commandant l'artillerie, de faire transporter à Pizzighettone toute l'artillerie inutile à la défense de Mantoue, et de nommer un officier supérieur d'artillerie pour commander l'artillerie de la ville, qui la fera approvisionner et mettre dans le meilleur état de défense.

Ordre au commandant du génie de faire détruire sur-le-champ tous les ouvrages du blocus, et de faire mettre la place dans le meilleur état de défense.

Ordre au général Miollis de commander la place et la citadelle de Mantoue. Il choisira dans l'armée un chef de brigade, de ceux qui sont à la suite, pour commander la ville, et un chef de bataillon *idem* pour la citadelle ; il prendra le nombre d'adjudants qu'il croira nécessaire. Il demandera au chef du génie et au commandant d'artillerie les officiers dans lesquels il a de la confiance et qui lui conviennent. Il choisira également un commandant de marine pour commander les bateaux armés jugés

nécessaires à la défense du lac. Le prévenir qu'on lui envoie copie de l'ordre pour l'approvisionnement, et copie de ceux donnés au commandant du génie et à celui de l'artillerie. Il prendra toutes les précautions pour la salubrité de la ville, tant pour les morts qui seraient mal enterrés que pour les hôpitaux.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

147. — PROCLAMATION POUR RÉPRIMER LE PILLAGE.

PROCLAMATION.

Quartier général, Forli, 16 pluviôse an V (4 février 1797).

Soldats de la division Victor et des légions transpadane et cispadane, je ne suis pas content de vous. L'armée d'Italie a, jusqu'à cette heure, vaincu les armées aguerries de l'Empereur par son courage et son intrépidité; elle a vaincu les calomnies et la malveillance par sa discipline et son humanité; partout où elle a passé, elle a été proclamée l'amie des peuples vaincus.

La seule gloire que vous ayez à acquérir dans l'expédition que vous faites aujourd'hui, c'est celle qui résulte d'une bonne conduite; en agissant autrement, nous perdrions le fruit de notre conquête,

En conséquence, j'ordonne les dispositions suivantes :

Article premier. — Tout soldat qui sera convaincu d'avoir frappé, ou attenté de quelque manière que ce soit à la personne ou aux propriétés du peuple vaincu, ou qui aurait dans son sac des objets pillés, sera fusillé à la tête de son bataillon.

Art. 2. — Tout officier d'état-major, de cavalerie ou d'infanterie, qui aurait pris des chevaux, sera sur-le-champ tenu de les remettre au 18e régiment de dragons et d'en garder le reçu. Le commandant du 18e montera ses dragons qui sont à pied. Ceux des officiers de la division Victor ou des légions lombarde et cispadane qui seraient convaincus d'avoir, sous quelque prétexte que ce soit, soit celui d'achat ou autre, pris des chevaux depuis le départ de la division de Bologne, et qui ne les auraient pas remis au 18e de dragons, seraient sur-le-champ destitués.

Art. 3. — Le général de division Victor, les généraux et les chefs de corps sous ses ordres sont spécialement chargés de l'exécution du présent ordre.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

---

148. — RECOMMANDATIONS DIVERSES AU SUJET DE LA DIVISION BERNADOTTE SE RENDANT EN ITALIE.

AU GÉNÉRAL BERNADOTTE.

Quartier général, Pesaro, 19 pluviôse an V (7 février 1797).

L'officier que vous m'avez envoyé, Citoyen Général, m'a rejoint à Pesaro. A l'heure qu'il est, la 1re et la 2e colonne doivent être arrivées à Chambéry. J'ai envoyé au général Kellermann 100,000 francs, afin de le mettre à même de pourvoir à vos besoins. Je vous recommande surtout la partie de l'armement, car nous avons beaucoup de peine à nous en procurer ici, vu la grande consommation qu'en fait l'armée, et ceux qu'on fait dans le pays ne valent pas les nôtres. Les lieutenants, sous-lieutenants et sous-officiers de l'infanterie légère doivent être armés de fusils. Les sous-officiers des demi-brigades de bataille doivent aussi être armés de fusils.

J'ai prié le général Kellermann de vous procurer douze pièces de position de 8 et 12, ou obusiers de six pouces. S'il arrivait qu'il n'ait pas assez de chevaux pour pouvoir vous les fournir, je préférerais que vous laissiez vos pièces de campagne pour amener avec vous des pièces de position de 8 et 12, et des obusiers de six pouces.

Je désirerais également que votre régiment de dragons eût des fusils; il ne faut pas cependant que cela retarde la marche. Votre division servira à l'armée telle qu'elle se trouve. Elle sera composée de quatre demi-brigades de ligne, une demi-brigade d'infanterie légère, le 14e régiment de dragons, de six pièces d'artillerie à cheval et de six pièces de position que le général d'artillerie a eu ordre de tenir prêtes à Vérone.

J'ai vu avec plaisir le règlement que vous avez établi parmi vos troupes. L'article des femmes est bien essentiel. Comme vous amenez six demi-brigades, je vous prie de me faire connaître quelle est celle de la 15e ou de la 2e d'infanterie légère que vous désirez garder.

La ville de Mantoue s'est rendue, il y a quelques jours ; la garnison est prisonnière de guerre, hormis le général Wurmser et 500 hommes qu'il a emmenés avec lui. Nous guerroyons actuellement contre le Pape. Vous trouverez des ordres en arrivant à Milan.

Je vous prie de croire, Citoyen Général, au désir que j'ai de mériter votre amitié et celle des braves soldats que vous menez à notre secours.

Si cette lettre vous trouve à Chambéry, ne m'oubliez pas, je vous prie, auprès du général Kellermann. BONAPARTE.

Comm. par S. M. le Roi de Suède.

149. — ORDRE DE SUIVRE LES TROUPES PONTIFICALES DANS LEUR MOUVEMENT DE RETRAITE.

AU GÉNÉRAL VICTOR.

Quartier général, Maccrata, 26 pluviôse an V (14 février 1797).
9 heures du soir.

Si l'avant-garde du général Victor est à Serravalle, ce général doit en rapprocher son corps de bataille et ordonner à son avant-garde de pousser des reconnaissances en avant pour avoir des nouvelles de la position et de la force de l'ennemi. Il doit également tâcher de connaître quelles sont ses intentions.

Si, d'après les renseignements qu'il aura, l'ennemi paraît décidé à tenir à Foligno, le général Victor se mettra en présence en prenant position, l'intention du général en chef étant que, dans ce cas, s'il doit y avoir une affaire, elle n'ait lieu qu'après-demain, où il sera renforcé de la 18e demi-brigade légère et du détachement de la 19e qui avait été à San-Leo. Le général Victor fera toutes ses dispositions et agira selon les circonstances pour remplir les intentions du général en chef.

Si l'ennemi continue à marcher en retraite devant le général Victor et qu'il évacue Foligno, ce général tâchera alors de s'y mettre demain en position.

Du moment où le général Victor serait arrivé à Foligno, il enverrait à Perugia une reconnaissance qui continuerait sa route le plus promptement possible, pour se rendre à Cortona, ville frontière de l'État de Toscana. Ce détachement serait porteur de l'ordre ci-inclus pour les deux bataillons de la 63e demi-brigade, qui se trouvent à Cortona. Le général Victor enverra cet ordre par duplicata, par une estafette ou un officier de l'état-major qu'il enverra en poste.

Il est certain que, si l'ennemi a évacué Foligno, il ne peut rester aucune troupe papale à Perugia, et que par conséquent la communication de Cortona doit être libre.

Le général Victor renverra sur-le-champ le courrier porteur du présent ordre pour faire connaître au général en chef les nouvelles qu'il peut avoir de l'ennemi, et quelle est la position qu'il compte pouvoir occuper demain au soir. BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

150. — INSTRUCTIONS POUR LA DÉFENSE DU TYROL

AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Quartier général, Tolentino, 29 pluviôse an V (17 février 1797).

Vous avez dû recevoir, Citoyen Général, la 11e demi-brigade et la 5e. La 26e d'infanterie légère

doit être, à l'heure qu'il est, à Vérone ; elle a ordre de suivre la 5e, devant être de la même division avec ces demi-brigades.

J'avais pensé que le quartier général de cette division devait être à Borgo-di-Val-Sugana ; cependant, si vous croyez qu'il serait mieux placé à Levico ou à Pergine, je vous autorise à donner des ordres en conséquence.

J'ai reçu votre lettre du 21 pluviôse. Je vous engage à réfléchir et à observer davantage les localités ; car je ne conçois pas que, votre ligne de Lavis forcée, et votre mouvement de retraite exécuté pendant la nuit, vous n'ayez pas pris une position intermédiaire, la plus rapprochée possible de cette première, où vous puissiez vous tenir toute la journée, remettre ensemble vos troupes, et recevoir les hommes éparpillés ou les corps qui n'auraient pas pu rejoindre dans la nuit, la nuit suivante vous remettre en marche, s'il le faut, reprendre la ligne de Mori et de Torbole, et là tenir en échec l'ennemi plusieurs jours ; enfin arriver à la Corona, au camp retranché de Castelnovo, ou enfin sous les murs de Mantoue ou de Vérone. Agir autrement, ce ne serait plus faire la guerre, dont l'art ne consiste qu'à gagner du temps lorsqu'on a des forces inférieures. Pour empêcher l'ennemi d'attaquer d'abord Torbole et Mori, le moyen qui m'a paru le plus clair était de faire construire un pont sur l'Adige et d'en

retrancher la tête. Ce pont devrait être situé entre Roveredo et Trente. Par ce moyen, l'ennemi ne peut rien tenter sur Mori et Torbole, même après avoir forcé le général Rey, qui doit toujours exécuter sa retraite sur Torbole.

Je vous prie de me répondre positivement à cette question : Y a-t-il de Torbole à Mori une bonne ligne? Elle se nourrit par le lac et par l'Adige, et j'avais ordonné : 1° que l'on ferait à cette ligne tous les travaux nécessaires; 2° qu'on y construirait, dans l'endroit le plus favorable, une redoute avec des coupures de chemins, de manière que cela fît la même position que la Chiusa et Rivoli, à l'exception que, l'ennemi n'étant pas sur la rive droite du côté de Mori, on n'a pas besoin d'autant de forces pour défendre ce point que pour le plateau de Rivoli.

Je vous prie de relire l'instruction que je vous ai fait envoyer au moment de votre entrée à Trente, et d'en faire strictement les préparatifs, cela tenant à un système général de guerre pour la campagne dans laquelle nous allons entrer; me reposant entièrement sur vous et sur le commandant du génie, auquel j'ai donné ordre de se rendre à Trente, sur les positions à tenir et sur l'application des idées générales contenues dans mon instruction.

Mon principe pour la défense du Tyrol est, dès l'instant que vous êtes obligé d'évacuer Trente, de vous rallier en avant de Roveredo, occupant, avec

toute la division Rey, les hauteurs de Mori ; rallier pendant toute une journée, passer l'Adige et placer les trois divisions entre l'Adige, Mori et Torbole, plaçant seulement quelques pièces de canon et quelques détachements dans les endroits les plus étroits, entre Mori et Rivoli, pour empêcher l'ennemi de pouvoir se porter sur Ala, et même y construire, dans l'endroit le plus favorable, une bonne redoute, ayant soin de pratiquer des coupures de tous les côtés, et vis-à-vis de laquelle on doit avoir un pont avec une tête très-bien retranchée. Qui est maître d'une rive de l'Adige et a un pont est maître des deux rives. Lorsque ensuite l'occupation de la ligne de Torbole et Mori, par suite des événements qui peuvent arriver aux autres divisions de l'armée, deviendrait inutile, alors Mantoue, Peschiera ou une place quelconque, offrent une protection à la division.

La ligne de Rivoli ne peut donc plus me servir de rien, à moins que ce ne soit comme ligne de passage pour gagner quelques jours ; cette ligne est trop éloignée des gorges de la Brenta pour que le corps d'armée puisse jamais être secouru par un mouvement en flanc sur Trente ; au lieu que celle de Mori, avec un pont qui permet de passer de l'autre côté, aide aux divisions qui, par des mouvements rétrogrades, enfileraient les gorges de la Brenta, pour se porter sur les flancs de l'ennemi à

Trente. En voilà assez, je crois, pour vous faire sentir l'importance de la position de Mori ; il faut que l'art y seconde la nature. S'il arrivait une circonstance où vous puissiez être forcé dans la ligne de Torbole plus tôt que dix jours après l'avoir été à Lavis, la campagne serait manquée.

Sous peu de jours je serai de retour à l'armée, où je sens que ma présence devient nécessaire. L'armée est à trois jours de Rome ; je suis à traiter avec cette prêtraille ; et, pour cette fois-ci, saint Pierre sauvera encore le Capitole, en nous cédant ses plus beaux États et de l'argent, et, par ce moyen, nous sommes en mesure pour exécuter la grande tâche de la campagne prochaine.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

151. — MESURES A PRENDRE DANS LES ÉTATS ROMAINS JUSQU'A LEUR ÉVACUATION.

AU GÉNÉRAL VICTOR.

Quartier général, Tolentino, 1er ventôse an V (19 février 1797).

Le général en chef me charge de vous mander, Citoyen général, que la paix vient d'être signée avec Sa Sainteté. Vous ferez en conséquence partir, après-demain, la 19e demi-brigade de ligne pour Cortona,

où elle restera jusqu'à ce que vous ayez eu connaissance par le citoyen Cacault, ou par l'aide de camp que le général en chef envoie à Rome, que le traité est ratifié, et alors vous lui donnerez l'ordre de se rendre de Cortona à Livourne, pour y tenir garnison. Vous aurez soin de prévenir notre ministre à Florence de l'arrivée de ce corps à Cortona, et de son départ de cette place pour Livourne.

Vous placerez une demi-brigade à Perugia, et les autres dans les villes voisines de Foligno, de manière que toutes vos troupes soient cantonnées, et que cependant vous soyez placé militairement, de manière à pouvoir réunir vos cantonnements si le cas l'exigeait.

La légion cispadane tiendra 200 hommes à Macerata. Vous enverrez un bataillon de la 18e demi-brigade légère à Tolentino, afin que la route continue d'être gardée par nos troupes. La 6e demi-brigade et le 20e régiment de dragons vont retourner en Romagne, où ils seront aux ordres du général Sahuguet.

Vous verrez, par le traité de paix dont vous trouverez ci-joint copie, que vous devez rester à Foligno jusqu'à ce que différents articles soient remplis. Lorsque le traité sera ratifié, le général en chef ne voit pas d'inconvénient à ce que vous envoyiez deux bataillons de la 63e du côté de Fossombrone et de Fano, afin qu'ils aient quelques marches de moins

à faire pour se rendre à l'armée, si les circonstances l'exigeaient. Le général en chef ne voit pas d'inconvénient à ce que vous permettiez à quelques officiers de se rendre à Rome après la ratification, ayant soin de n'accorder cette permission qu'à ceux qui peuvent nous y faire honneur, soit par leur tenue, soit par leur moralité.

Le Pape ne doit rentrer dans le gouvernement civil de l'Ombrie, du pays de Perugia et de Camerino, qu'immédiatement après la ratification.

Pour la Marche et le duché d'Urbino, le Pape ne rentrera dans le gouvernement civil qu'en conséquence des articles que vous trouverez dans le traité. L'armée n'évacuera pas, à moins que le citoyen Cacault, ministre de la République française à Rome, ne vous en écrive autrement.

Comme les circonstances peuvent devenir pressantes à l'armée, vous rapprocherez une partie de vos troupes de la Romagne, à mesure que les conditions du traité se rempliront et que les affaires prendront la tournure que nous avons droit d'espérer.

Après l'exécution de l'article qui doit vous mettre à même d'évacuer le pays de l'Ombrie, de Perugia et de Camerino, ou lors même que le citoyen Cacault vous aura écrit que les choses sont tellement en train que vous devez être sans inquiétude, vous

pousserez le deuxième bataillon de la 63e demi-brigade et la 18e jusqu'à la Romagne.

La légion lombarde et la légion cispadane peuvent toujours rester le plus avant vers Rome, parce que ce sont celles dont le général en chef ne peut avoir besoin dans aucune circonstance.

L'intention du général en chef est que l'on prenne toutes les mesures possibles pour augmenter les fortifications de la citadelle d'Ancône, et qu'on la mette dans le meilleur état de défense possible.

Le général Lasalcette continuera, sous vos ordres, d'avoir le commandement d'Ancône et de la Marche.

Vous recevrez les chevaux mentionnés dans la capitulation. Le général en chef ordonne que vous les envoyiez et que vous les fassiez distribuer avec le plus grand ordre aux dragons et aux hussards à pied qu'il laisse à cet effet à Ancône. Quant aux chevaux destinés pour l'artillerie, vous les remettrez au préposé des équipages de cette arme, en en dressant avec le plus grand soin des procès-verbaux.

Le général va ordonner que le dépôt des selles qu'il a fait venir soit transporté également à Ancône. A mesure que les dragons et les hussards seront montés, vous les ferez passer successivement à Mantoue, d'où ils rejoindront leurs corps.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

152. — ORDRE AUX HABITANTS DE MANTOUE DE S'APPROVISIONNER POUR UN SIÉGE.

ORDRE.

Quartier général, Mantoue, 16 ventôse an V (6 mars 1797).

BONAPARTE, général en chef de l'armée d'Italie,

Ordonne :

ARTICLE PREMIER. — A toutes les congrégations régulières et séculières, à tous les particuliers qui possèdent une fortune de 100,000 livres tournois, de s'approvisionner pour leur famille en pain, vin, légumes, huiles, viande salée, bois, etc., pour se nourrir pendant un an.

ART. 2. — A l'université des juifs, de prendre des mesures pour s'approvisionner, pour tous les juifs pauvres ou riches, pendant un an.

ART. 3. — A tous les particuliers ne possédant pas plus de 50,000 livres tournois, de s'approvisionner pour six mois.

ART. 4. — A tous les particuliers possédant moins de 10,000 livres tournois, de s'approvisionner pour trois mois.

ART. 5. — A tous les particuliers possédant moins

de 3,000 livres tournois, de s'approvisionner pour deux mois.

Art. 6. — La municipalité prendra des mesures pour former un magasin capable de nourrir pendant un an les pauvres et la classe du peuple qui ne serait pas dans le cas de supporter les avances d'un approvisionnement.

Art. 7. — Les approvisionnements portés dans les articles ci-dessus devront être faits et exister dans les maisons des particuliers, savoir : la moitié de l'approvisionnement auquel est tenu chaque citoyen suivant le présent règlement, au 1er germinal ; l'approvisionnement en entier, au 15 germinal.

Art. 8. — Au 1er germinal et au 15 germinal, la municipalité et le commandant de la place nommeront des commissaires pour vérifier si le présent ordre est exécuté, et les citoyens qui seraient en contravention au présent ordre seront condamnés à une amende de la valeur des denrées qui leur manqueraient pour compléter les approvisionnements.

Art. 9. — La municipalité remettra, au plus tard le 28 ventôse, à l'état-major de la place, l'état nominatif de tous les citoyens divisés en classes, conformément aux approvisionnements qu'ils doivent fournir.

Art. 10. — Les administrations des hôpitaux

seront tenues d'avoir en magasin de quoi nourrir pendant un an le nombre de malades et d'infirmiers que chaque hôpital peut contenir, et d'avoir un approvisionnement en médicaments.

Art. 11. — La municipalité est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent ordre, après avoir eu le consentement du général commandant la place.

Art. 12. — Tous les citoyens qui sortiraient de Mantoue seront tenus de payer une taxe d'absence à la municipalité, qui la réglera proportionnellement à la fortune de chacun ; cette taxe d'absence servira pour l'approvisionnement de la ville.

Art. 13. — Tout particulier qui déclarerait vouloir, en cas de siége, quitter la ville avec sa famille, sera tenu à remettre aussitôt dans la caisse municipale une somme équivalente à l'approvisionnement qu'il serait tenu de faire conformément au présent ordre.

Art. 14. — Tout particulier qui aurait suivi l'armée impériale, ou qui serait dans un pays en guerre avec la République, sera tenu de payer une taxe d'absence triple de celle réglée pour les autres citoyens.

Bonaparte.

Collection Napoléon.

---

153. — ORDRE DE SE PORTER SUR LE TAGLIAMENTO.

AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Conegliano, 23 ventôse an V (13 mars 1797), 7 heures du soir.

Le général Masséna est prévenu que la division Serurier est à Conegliano, que celle du général Guieu ainsi que la réserve de cavalerie sont à Sacile, que depuis hier nous avons passé la Piave.

L'ennemi se retire et paraît dans la décision de prendre position derrière le Tagliamento. Le général en chef espère pouvoir lui livrer une bataille qui doit être décisive sur le sort de la campagne, et qui doit couvrir l'armée d'Italie de nouveaux lauriers. Il est certain que le prince Charles commande.

La division du général Bernadotte sera, demain 24, à Conegliano, et en mesure d'avoir rejoint l'armée au moment où nous attaquerons l'ennemi. Le général en chef désire que la brave division Masséna et les talents du général qui la commande contribuent aux nouveaux succès que nous allons obtenir.

Le général en chef ordonne que le général Masséna parte demain de Bellune pour se rendre sur le Tagliamento ; il désire qu'il puisse être demain au

soir à Aviano, où il recevra de nouveaux ordres. Si, d'après les renseignements qu'il aura, la nature des chemins ne permettait pas à son artillerie de le suivre, il pourrait, en lui donnant une escorte, la faire aller à Sacile, d'où elle le rejoindrait sur le Tagliamento.

Dans le cas même où les neiges, ou bien la nature des chemins empêcherait l'infanterie du général Masséna de se rendre à Aviano, il prendrait la route de Bellune à Sacile, en tâchant de se rendre, en deux jours, en avant de Sacile à Pordenone, route de Sacile à San-Vito. Il est important que le général en chef soit prévenu le plus tôt possible de la route que tiendra le général Masséna et de l'endroit où il couchera demain et après. Quoique le général en chef présume les forces qu'il a dans ce moment-ci suffisantes pour fixer la victoire, il se déciderait à retarder son attaque d'un jour pour que la brave division Masséna soit de la partie.

Nous avons dejà fait une centaine de prisonniers, presque tous de troupes à cheval. L'ennemi paraît fort inquiet et se trouve encore pris une fois en flagrant délit dans le moment où il exécute le plan qu'il a adopté. Tout nous présage les plus grands succès et doit décider de la campagne.

Si le général Masséna avait donné des ordres au général Baraguey-d'Hilliers, il le préviendrait de son mouvement, afin qu'il n'agisse plus que comme

couvrant seul la droite du général Joubert. Dans tous les cas, le général Masséna doit prévenir ces deux généraux.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

154. — CIRCULAIRE AUX GÉNÉRAUX DIVISIONNAIRES, CONTENANT DIVERSES PRESCRIPTIONS DE SERVICE.

Quartier général, Sacile, 24 ventôse an V (14 mars 1797).

Le général en chef ordonne aux généraux divisionnaires de défendre expressément que l'on reçoive aucun parlementaire lorsque les troupes sont engagées; ruse dont les Autrichiens se sont servis plus d'une fois pour gagner le temps d'exécuter leur retraite.

Le général en chef vous donne l'ordre de vous porter tous les jours, à quatre heures du matin, à votre avant-garde, pour assister au compte rendu de la patrouille du point du jour et être par là à même de donner vos ordres suivant les circonstances.

L'officier du génie et celui de l'artillerie de votre division devront se trouver également avec vous à l'avant-garde pour y recevoir vos ordres. Vous ordonnerez également aux généraux de brigade de

rester au camp, c'est-à-dire qu'ils ne pourront jamais être logés plus loin que 200 toises. Le parc d'artillerie de la division ne sera jamais placé dans une ville, il sera toujours parqué 150 toises derrière la division ; les canonniers et charretiers bivouaqueront à côté de leurs pièces, les chevaux mis à la prolonge ou bien attachés aux brancards de leurs voitures.

L'artillerie de l'avant-garde ne sera jamais dételée que pour faire boire les chevaux à l'heure qui sera indiquée par le commandant de l'avant-garde.

Par ordre du général en chef

Dépôt de la guerre.

---

155. — INSTRUCTIONS RELATIVES A LA JONCTION DES DIVISIONS DU TYROL ET DU FRIOUL.

AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Quartier général, Sacile, 25 ventôse an V (15 mars 1797).

Pour opérer la jonction des divisions qui sont dans le Tyrol avec les divisions qui sont dans le Frioul, il faut que celles du Frioul passent le Tagliamento, s'emparent de la position d'Osoppo, forcent les gorges de la Pontebbana, et arrivent dans la vallée de la Drave.

Les divisions du Tyrol doivent arriver à Brixen

et chasser les ennemis au delà de la haute chaîne de montagnes qui sépare Inspruck de Brixen. Mais il peut arriver des événements que les chances de la guerre ordonnent de prévoir :

1° Les divisions du Tyrol peuvent être battues, obligées de prendre la ligne de Mori, même celle de Rivoli ; être forcées au camp retranché de Castelnovo et réduites à défendre le Mincio, ou même à se mettre à couvert sous Mantoue.

2° L'ennemi peut chercher à pénétrer par Feltre et Primolano pour rompre notre communication ; ce parti me paraît, dans la position des choses, fort difficile.

3° Enfin il peut arriver que, par un mouvement quelconque, les divisions qui sont dans le Frioul soient débordées par la droite ou par la gauche, et que dès lors une tête de colonne se présente sur la Piave et même sur la Brenta, avant les divisions du Frioul.

En cas que la première hypothèse arrive, je vous fais passer un ordre, dont vous ne vous servirez que dans ce cas seulement, qui vous donne le commandement des divisions situées dans le Mantouan, ainsi que de la Lombardie et de tout le pays compris entre l'Oglio et l'Adige.

Dans tous les cas, vous devez approvisionner et tenir Peschiera, Porto-Legnago, Mantoue et Pizzighettone ; vous placer entre le Pô et Mantoue, de

manière à pouvoir vous nourrir par cette rivière et tomber sur les derrières de l'ennemi, s'il osait s'avancer dans le Milanais; prévenir le général Sahuguet pour qu'il se concentre, avec toutes les forces qu'il aurait de ce côté-là, dans le château de Ferrare. Je vous donnerai, au reste, selon que les événements l'exigeraient, toutes les instructions qui vous seront nécessaires, ne doutant pas que, dans toutes les circonstances, vous n'agissiez conformément à l'esprit de la guerre que nous faisons.

Vous sentez qu'il faut, dans le cas que vous soyez battu, que vous disputiez toutes les positions et fassiez usage de toutes les ressources de l'art et des localités pour donner le temps aux divisions du Frioul de prendre des mesures.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

156. — NOUVELLES INSTRUCTIONS.

AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Quartier général, Sacile, 25 ventôse an V (15 mars 1797)

Vous trouverez ci-joint, Citoyen Général, une instruction générale sur les différents cas qui pourraient arriver. La prise de Lusignan et la déroute complète de sa colonne, dont 800 hommes

ont été pris, améliore encore notre position. J'attire de ce côté-ci la division Masséna; faites ce que vous voudrez de la division Baraguey-d'Hilliers.

Préparez-vous à attaquer Botzen par l'endroit le plus commode, vu les neiges. Répandez avec profusion votre proclamation; faites traduire celle [1] dont je vous envoie ici des exemplaires, en allemand et en italien, et envoyez demander à Bassano, où elle a été imprimée, le nombre d'exemplaires nécessaire pour votre division; mais cette proclamation ne doit être publiée, tant à l'armée qu'aux étrangers, que lorsque vous serez à Botzen.

Demain nous passerons le Tagliamento, qu'on dit que l'ennemi veut nous disputer. Je voudrais que le 27 ou le 28 vous vous missiez en mouvement. Si le temps continue à être aussi beau qu'aujourd'hui, et que la fortune nous favorise, je compte être le 30 dans les gorges de la Pontebbana : c'est le chemin qui d'Udine conduit à Klagenfurt. Je vous écrirai d'Udine en plus grand détail. Vous devez, à l'heure qu'il est, avoir argent, souliers et bœufs. Que fait donc l'agent de la compagnie que le commissaire ordonnateur vous a envoyé?

J'approuve fort la mesure que vous avez prise d'envoyer passer un marché pour avoir de l'huile et des légumes. Vous pouvez être persuadé que

[1] Pièce n° 1552.

j'approuve d'avance tout ce que vous ferez pour améliorer le sort des soldats. Pendant que vous serez en marche, faites donner à votre troupe, autant que sera possible, du vin le soir, et de l'eau-de-vie le matin.

Vous trouverez ci-joint une instruction pour la manière dont vous devez vous conduire, si vous parvenez à vous emparer d'une partie du Tyrol.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

157. — PASSAGE DE LA PIAVE ET DU TAGLIAMENTO.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Valvasone, 27 ventôse an V (17 mars 1797).

Depuis la bataille de Rivoli, Citoyens Directeurs, l'armée d'Italie occupait les bords de la Piave et de l'Avisio; l'armée de l'Empereur, commandée par le prince Charles, occupait l'autre rive de la Piave, avec son centre placé derrière le Cordevole, et appuyait sa droite sur l'Adige, du côté de Salurn.

Le 20, au matin, la division du général Masséna se rend à Feltre; l'ennemi, à son approche, évacue la ligne de Cordevole, et se porte sur Bellune.

La division du général Serurier se porte à Asolo, elle est assaillie par un temps horrible; mais le vent

et la pluie, à la veille d'une bataille, ont toujours été pour l'armée d'Italie un présage de bonheur.

Le 22, à la pointe du jour, la division passe la Piave vis-à-vis le village de Vidor. Malgré la rapidité et la profondeur de l'eau, nous ne perdons qu'un jeune tambour. Le chef d'escadron Lasalle, à la tête d'un détachement de cavalerie, et l'adjudant général Leclerc, à la tête de la 21e d'infanterie légère, culbutent le corps ennemi qui voulait s'opposer à notre passage, et se porte rapidement à San-Salvatore; mais l'ennemi, au premier avis du passage, a craint d'être cerné et a évacué son camp de Campana.

Le général Guieu, à deux heures après midi, passe la Piave à l'Ospedaletto, et arrive le soir à Conegliano. Un soldat, entraîné par le courant, est sur le point de se noyer; une femme de la 51e se jette à la nage et le sauve; je lui ai fait présent d'un collier d'or, auquel sera suspendue une couronne civique avec le nom du soldat qu'elle a sauvé.

Notre cavalerie, dans cette journée, rencontre plusieurs fois celle de l'ennemi et a toujours l'avantage; nous prenons 80 hussards.

Le 23, le général Guieu, avec sa division, arrive à Sacile, tombe sur l'arrière-garde ennemie, et, malgré l'obscurité de la nuit, lui fait 100 prisonniers. Un corps de hussards demande à capituler; le citoyen Siabeck, chef d'escadron, s'avance et reste mort. Le

général Dugua, commandant la réserve, est légèrement blessé.

Cependant la division du général Masséna, arrivée a Bellune, poursuit l'ennemi, qui s'est retiré du côté de Cadore, enveloppe son arrière-garde, fait 700 prisonniers, parmi lesquels 100 hussards, un colonel et le général Lusignan, qui commandait tout le centre. Le 10e régiment de chasseurs se distingue comme à son ordinaire. M. de Lusignan s'est couvert d'opprobre par la conduite qu'il a tenue à Brescia envers nos malades; j'ordonne qu'il soit conduit en France, sans pouvoir être échangé.

Le 26, la division du général Guieu part de Pordenone à cinq heures du matin; celle du général Bernadotte part de Sacile à trois heures du matin; celle du général Serurier part de Pasiano à quatre heures du matin; toutes se dirigent sur Valvasone.

La division du général Guieu dépasse Valvasone et arrive sur le bord du Tagliamento à onze heures du matin. L'armée ennemie est retranchée de l'autre côté de la rivière, dont elle prétend nous disputer le passage. Mon aide de camp, le chef d'escadron Croisier, va, à la tête de 25 guides, le reconnaître jusqu'aux retranchements; il est accueilli par la mitraille.

La division du général Bernadotte arrive à midi; j'ordonne sur-le-champ au général Guieu de se porter sur la gauche, pour passer la rivière à la

droite des retranchements ennemis, sous la protection de douze pièces d'artillerie ; le général Bernadotte doit la passer sur la droite. L'une et l'autre de ces divisions forment leurs bataillons de grenadiers, se rangent en bataille, ayant chacune une demi-brigade d'infanterie légère en avant, soutenue par deux bataillons de grenadiers et flanquée par la cavalerie. L'infanterie légère se met en tirailleurs. Le général Dommartin à la gauche et le général Lespinasse à la droite font avancer leur artillerie, et la canonnade s'engage avec la plus grande vivacité. J'ordonne que chaque demi-brigade ploie en colonne serrée, sur les ailes de son deuxième bataillon, ses premier et troisième bataillons.

Le général Duphot, à la tête de la 27e d'infanterie légère, se jette dans la rivière ; il est bientôt de l'autre côté. Le général Bon le soutient avec les grenadiers de la division Guieu. Le général Murat fait le même mouvement sur la droite, et est également soutenu par les grenadiers de la division Bernadotte. Toute la ligne se met en mouvement, chaque demi-brigade par échelons, des escadrons de cavalerie en arrière des intervalles. La cavalerie ennemie veut plusieurs fois charger notre infanterie, mais sans succès ; la rivière est passée, et l'ennemi partout en déroute. Il cherche à déborder notre droite avec sa cavalerie et notre gauche avec son infanterie ; j'envoie le général Dugua et l'adju-

dant général Kellermann à la tête de la cavalerie de la réserve ; aidés par notre infanterie commandée par l'adjudant général Mireur, ils culbutent la cavalerie ennemie et font prisonnier le général qui la commande.

Le général Guieu fait attaquer le village de Gradisca, et, malgré les ombres de la nuit, s'en empare et met l'ennemi dans une déroute complète ; le prince Charles n'a que le temps de se sauver.

La division du général Serurier, à mesure qu'elle arrive, passe la rivière et se met en bataille pour servir de réserve.

Nous avons pris à l'ennemi, dans cette journée, six pièces de canon, un général, plusieurs officiers supérieurs, et fait quatre ou cinq cents prisonniers La promptitude de notre déploiement et de notre manœuvre, la supériorité de notre artillerie épouvantérent tellement l'armée ennemie, qu'elle ne tint pas et profita de la nuit pour fuir.

L'adjudant général Kellermann a reçu plusieurs coups de sabre en chargeant à la tête de la cavalerie avec son courage ordinaire.

Je vais m'occuper de récompenser les officiers qui se sont distingués dans ces différentes affaires.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

158. — COMBAT DE TARVIS; ENTRÉE EN ALLEMAGNE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Goritz, 5 germinal an V (25 mars 1797).

Je vous ai rendu compte, par mon dernier courrier, qu'une colonne de l'armée du prince Charles était cernée entre la division du général Masséna, qui était à Tarvis, et celle du général Guieu, qui, arrivé à Caporetto, la poussait devant lui dans les gorges.

COMBAT DE TARVIS.

Le général Masséna, arrivé à Tarvis, fut attaqué par une division ennemie partie de Klagenfurt, et qui venait au secours de la division qui était cernée. Après un combat extrêmement opiniâtre, il la mit en déroute, lui fit une grande quantité de prisonniers, parmi lesquels trois généraux. Les cuirassiers de l'Empereur, arrivant du Rhin, ont extrêmement souffert.

AFFAIRE DE LA CHIUSA. — PRISE DE CE POSTE.

Cependant le général Guieu poussa la colonne qu'il avait battue à Pulfero jusqu'à la Chiusa autrichienne, poste extrêmement retranché, mais qui fut enlevé de vive force, après un combat très-opi-

niâtre, où se sont particulièrement distingués les généraux Bon, Verdier et la 4e demi-brigade, ainsi que la 43e. Le général Kœblœs défendait lui-même la Chiusa avec 500 grenadiers. Par le droit de la guerre, les 500 hommes devaient être passés au fil de l'épée ; mais ce droit barbare a toujours été méconnu et jamais pratiqué par l'armée française.

La colonne ennemie, voyant la Chiusa prise, activa sa marche et tomba au milieu de la division du général Masséna, qui, après un léger combat, la fit toute prisonnière : 30 pièces de canon, 400 chariots portant les bagages de l'armée, 5,000 hommes, 4 généraux sont tombés en notre pouvoir. Je m'empresse de vous faire part de cet événement, parce que, dans les circonstances actuelles, il est indispensable que vous soyez prévenus sans retard de tout. Je me réserve de vous rendre un compte plus détaillé de tous ces événements, dès l'instant que j'aurai recueilli tous les rapports et que les moments seront moins pressants.

La chaîne des Alpes, qui sépare la France et la Suisse de l'Italie, sépare le Tyrol italien du Tyrol allemand, les États de Venise des États de l'Empereur, et la Carinthie du comté de Goritz et de Gradisca. La division Masséna a traversé les Alpes Juliennes, et est venue occuper le débouché des Alpes Noriques. Nos ennemis ont eu la maladresse d'engager tous leurs bagages et une partie de leur armée

par les Alpes Noriques, qui dès lors se sont trouvés pris. Le combat de Tarvis s'est donné au-dessus des nuages, sur une sommité qui domine l'Allemagne et la Dalmatie. Dans plusieurs endroits où notre ligne s'étendait, il y avait trois pieds de neige, et la cavalerie, chargeant sur la glace, a essuyé des accidents dont les résultats ont été extrêmement funestes à la cavalerie ennemie.

Nous voici en Allemagne : il est donc indispensable que les armées du Rhin y entrent également; lorsque vous lirez cette lettre, je ne mets aucun doute que la plus grande partie des forces que l'Empereur a sur le Rhin ne soit déjà tournée contre nous.

Jusqu'à cette heure le prince Charles a plus mal manœuvré que Beaulieu et Wurmser; il a fait des fautes à tous les pas, et d'extrêmement grossières; il lui en a coûté beaucoup, mais il lui en aurait coûté bien davantage, si la réputation qu'il avait ne m'en avait imposé à un certain point, et ne m'avait empêché de me convaincre de certaines fautes que j'apercevais, en les supposant dictées par des vues qui, dans la réalité, n'existaient pas.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

159. — NÉCESSITÉ D'ATTAQUER L'AUTRICHE PAR LE RHIN ET PAR L'ITALIE.

AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Goritz, 5 germinal an V (25 mars 1797).

Je vous envoie, mon cher Directeur, une carte du Frioul, parce qu'il serait possible que vous n'en eussiez pas à Paris.

Le début de la campagne, comme vous voyez, se soutient. Je renverrai demain au Directoire un courrier, où il recevra les nouvelles des avantages que nous avons remportés à notre gauche. Joubert, Baraguey-d'Hilliers ont cerné tout ce que l'ennemi avait sur l'Avisio, lui ont pris deux drapeaux, trois pièces de canon et 3,600 hommes; mais, comme la journée du lendemain a dû nous mettre à Botzen et compléter notre prépondérance de ce côté-là, je juge à propos que vous ne répandiez pas cette nouvelle jusqu'à ce que je vous instruise de l'issue de toutes nos opérations de ce côté-là.

Le Rhin est-il passé ? Il est clair que d'ici à quatre ou cinq jours, où mon mouvement va être démasqué et où dès lors l'ennemi sentira dans quel danger il se trouve, on abandonnera à peu près le Rhin pour tomber sur moi. Si Moreau alors ne marche pas à

doubles journées sur l'ennemi, de manière à le serrer et à pouvoir le joindre le plus tôt possible, je serai battu et obligé de regagner l'Italie. Vous verrez, par les lettres interceptées que je vous envoie, que l'ennemi espère ouvrir sur-le-champ la campagne au Rhin ; mais ils avaient calculé, comme à leur ordinaire, sans penser à ce que nous pouvions faire. Si le prince Charles commande les deux armées du Rhin et d'Italie, il faut nécessairement, lorsque nous serons en Allemagne, qu'il y ait chez nous unité de commandement.

Des 30,000 hommes que vous m'avez annoncés, comme je l'ai prévu, il ne m'en est arrivé au plus que 20,000. Si j'avais 20,000 hommes de plus, je crois que je serais à Vienne dans quinze jours. Enfin, si la fortune veut ne pas nous être marâtre, et qu'on se dépêche de passer le Rhin, cette campagne nous offre de grandes espérances.

Mon projet est de me porter sur Klagenfurt, où j'espère être dans trois ou quatre jours.

BONAPARTE.

Comm. par M. le comte H. Carnot.

---

160. — INSTRUCTIONS POUR LA DÉFENSE DU FRIOUL, SELON LES ÉVENTUALITÉS QUI POURRAIENT SE PRODUIRE.

AU GÉNÉRAL BERNADOTTE.

Quartier général, Goritz, 6 germinal an V (26 mars 1797), 7 heures du matin.

L'intention du général en chef est, Général, que vous commandiez tout le comté de Goritz et de Gradisca, ainsi que le district de Trieste. Vous devez surveiller les mesures qui ont déjà été prises, et en prendre de nouvelles pour maintenir la tranquillité dans ce pays et empêcher qu'il n'y ait aucune espèce d'abus.

Il y a à Goritz et Trieste deux agents militaires, lesquels ont des ordres directs du général en chef pour tout ce qui regarde les contributions et les finances.

Le général en chef a établi un gouvernement central à Goritz, auquel il a confié tous les pouvoirs administratifs, son intention étant de n'exiger aucune contribution du comté de Goritz, et voulant prendre toutes les mesures qui pourraient nous captiver, au moins au commencement de la campagne, l'amour des peuples. Il a également donné

un ordre pour le désarmement, qu'il est essentiel de faire exécuter.

Vous devez surveiller les approvisionnements et les travaux de Palmanova, qui va être gardé par une cohorte de la légion lombarde, ainsi que l'approvisionnement et l'armement de Goritz. Les officiers d'artillerie et ceux du génie employés dans ces places vous rendront compte des travaux ordonnés. Vous devez prendre des mesures pour que, depuis Caporetto à Goritz et à votre quartier général, la communication soit sûre et que l'on puisse correspondre avec célérité. Le général en chef vous a déjà envoyé différents ordres à cet égard. Le général Chabot doit donner des piquets de cavalerie à la Chiusa et à Tarvis pour correspondre avec vos postes.

Vous devez spécialement veiller à ce que l'on fasse passer sur les derrières, à Mantoue, d'où ils seront envoyés en France, les Autrichiens malades à l'hôpital de Cormons, à mesure qu'ils seront convalescents.

L'intention du général en chef est que vous vous occupiez à bien étudier tous les chemins de la montagne qui, de votre position, correspondent avec Tolmein[1] et tous autres points de la vallée de l'Isonzo depuis Goritz jusqu'à Tolmein.

[1] Tolmino.

Il est essentiel que vous éclairiez cette partie, afin que, si l'ennemi voulait couper votre communication avec Tarvis, vous puissiez vous y opposer.

Les divisions Masséna, Augereau et Serurier vont se trouver réunies à Tarvis. Dès l'instant que le général en chef aura la nouvelle que le général Joubert est arrivé à Botzen, ce qui doit être déjà, il compte se porter sur-le-champ sur Klagenfurt, dans le temps que les généraux Joubert, Baraguey-d'Hilliers et Delmas seraient à Brixen. Le général en chef pense que, dans cette position de la gauche et du centre, le prince Charles serait obligé de repasser la Drave et de se porter sur Gratz pour couvrir Vienne. Quand ce mouvement sera constaté, que Palmanova sera armé et un peu réparé, le général en chef vous retirera également sur Klagenfurt, afin de pouvoir, avec une force imposante, menacer très-sérieusement le cœur des États héréditaires, et faire sa jonction avec Moreau, qui ne doit pas tarder à passer le Rhin.

Si jamais le prince Charles, dès l'instant que nous serions à Klagenfurt, se portait sur vous avec des forces supérieures pour pouvoir reprendre Goritz et nous obliger nous-mêmes à penser à nos derrières, vous devriez, vous, battre en retraite, mettre dans le château de Goritz 400 hommes, en supposant qu'il soit bien réparé et qu'il y ait six pièces de canon que l'on a ordonné d'y placer. Vous

mettrez 1,000 hommes pour garnison dans Palmanova, en supposant qu'il y ait au moins vingt pièces de canon et que les fossés soient pleins d'eau. Vous ne garderez pour Palmanova aucun ménagement, et vous mettrez hors des portes de la ville le gouverneur et toutes les troupes vénitiennes. Cela fait, vous continuerez votre retraite par Udine, Osoppo, et vous prendrez position du côté de la Chiusa-Veneta, à l'entrée des gorges, faisant passer le Tagliamento seulement à un escadron de cavalerie, à 400 hommes d'infanterie et à deux pièces de canon, pour empêcher les hussards ennemis de porter brusquement l'alarme jusqu'à la Piave. Les deux escadrons ramasseraient tous les hommes, convois, etc., qu'ils feraient rétrograder. Ils resteraient à Sacile, sur la Livenza, jusqu'à ce qu'un corps considérable d'infanterie ennemie se soit présenté pour les y forcer. Ils n'évacueraient également la tête du pont de la Piave que lorsque l'ennemi aura déployé un corps d'infantérie prêt à les y forcer. De là ils repasseraient la Brenta, qu'ils n'évacueraient que lorsqu'ils se verraient sérieusement poursuivis par des forces supérieures de l'ennemi. Enfin ils arriveraient derrière l'Adige par Porto-Legnago, où ils se trouveraient sous les ordres du général de division qui commande sur l'Adige. Le commandant de ce corps de troupes aura soin alors de se mettre en correspondance avec

vous, avec le commandant de Mantoue, le général commandant sur l'Adige, qui se trouve à Vérone, et le commandant à Trente, et même, lorsqu'il aurait passé la Piave, avec le commandant de Porto-Legnago, pour qu'il ait le temps de se tenir prêt et de s'approvisionner.

Le général en chef vous ordonne d'avoir également soin, lorsque vous aurez abandonné Goritz, d'envoyer 200 hommes d'infanterie et 30 ou 40 hommes de cavalerie à la Chiusa autrichienne, entre Tarvis et Caporetto.

Dans la position actuelle, vous aurez soin d'éclairer les mouvements de l'ennemi, d'envoyer des espions du côté de Laybach et d'engager souvent des affaires d'avant-garde, afin de faire des prisonniers qui puissent vous tenir au courant des forces que vous pourrez avoir devant vous. Lorsque nous serons à Klagenfurt, il est possible que le général en chef vous envoie des ordres pour vous rendre à Laybach. Il est donc très-nécessaire que vous le teniez exactement instruit, tous les jours, des forces que vous aurez devant vous. D'après les renseignements qu'a le général en chef, il pense que vous n'avez pas devant vous plus de 1,500 hommes ennemis ; et, comme ces troupes, qui fuient devant vous, sont arrivées les plus nouvelles, il y a un mois, à l'armée d'Italie, il vous sera facile, en faisant quelques prisonniers, de savoir si vous avez

devant vous des corps nouvellement arrivés du Rhin ou de la Hongrie. Il faut donc que vous envoyiez à l'état-major général le rapport des prisonniers, avec les noms des régiments dont ils sont, et où ils se trouvaient dans le temps où nous passions la Piave ou le Tagliamento.

Le général en chef a placé provisoirement le général Dugua à Trieste ; mais il n'y restera que quatre ou cinq jours, et ce ne sera qu'au départ de ce général que vous aurez sous vos ordres immédiats le district de Trieste.

Le général en chef vient de vous faire connaître dans cette instruction générale la position exacte de l'armée et les différentes chances qui pourraient arriver dans les opérations de l'ennemi ; il s'en rapporte, du reste, à votre intelligence et à vos connaissances militaires.

Le général en chef ordonne que vous envoyiez souvent de vos aides de camp ou de vos adjoints à l'état-major visiter les places de Palmanova et de Goritz. Vous sentez qu'il est essentiel que vous sachiez toujours à quoi vous en tenir sur l'état de ces places, puisqu'elles doivent servir à régler vos mouvements.

Partout où votre division a passé, on s'est plaint de la discipline. Le général en chef a vu avec peine que vous n'ayez fait aucun exemple.

Le général en chef ordonne que vous fassiez fusil-

ler les pillards, sans quoi il n'y a aucun succès à espérer en Allemagne. Les autres divisions de l'armée se sont beaucoup mieux conduites, et il n'y en a pas une qui, depuis le commencement de la nouvelle campagne, n'ait fait quelques exemples qui ont maintenu la discipline. Le général en chef ne peut oublier les inconvénients auxquels les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse se sont trouvées exposées par suite du pillage. Les généraux de division qui ont des demi-brigades du Rhin ont de la peine à porter de la discipline parmi elles.

Vous avez toute autorité. Si vous avez des officiers ou des chefs insouciants, destituez-les provisoirement : le général en chef approuvera tout.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

161. — ORDRE SUR LES FOURGONS DES DEMI-BRIGADES ET SUR LES FEMMES A LA SUITE DE L'ARMÉE.

ORDRE.

Quartier général, Villach, 8 germinal an V (28 mars 1797).

Chaque demi-brigade aura, à son choix, un fourgon attelé de quatre chevaux par bataillon, un pour la caisse et l'état-major de la demi-brigade, ou un cheval de bât par compagnie avec un fourgon pour

la caisse et l'état-major. Ces objets seront aux frais des officiers, et à ceux du corps pour celui de l'état-major.

Il ne sera souffert aux demi-brigades que le nombre de vivandiers prescrit par le règlement de campagne. Les vivandiers n'auront également que le nombre de chevaux prescrit par le même règlement. Tout vivandier qui aurait au delà du nombre de chevaux qui lui sont permis sera chassé de l'armée et ses chevaux confisqués.

Il est expressément défendu aux demi-brigades d'avoir à leur suite plus de femmes que la loi n'en accorde comme blanchisseuses. Les chefs de demi-brigade seront tenus d'envoyer le nom des blanchisseuses de leur demi-brigade au chef de l'état-major, et il leur fera expédier à chacune une permission signée de lui. Elles seront, en conséquence, autorisées à porter la médaille.

Toute femme qui sera trouvée à la suite de l'armée sans y être autorisée recevra une correction publique, sera chassée et reconduite à deux marches en arrière.

Les généraux feront exécuter avec la plus grande sévérité toutes les dispositions ci-dessus.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

162. — ORDRE SUR LE SERVICE DES ORDONNANCES ET SUR LES ESCORTES.

ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Villach, 9 germinal an V (29 mars 1797).

Le général en chef réitère l'ordre déjà donné aux généraux de division, qui ne sont pas à plus de deux marches du quartier général de l'armée, d'envoyer au chef de l'état-major général deux ordonnances, qui auront l'ordre de se faire inscrire en arrivant au bureau de l'état-major ; elles se présenteront à l'adjoint de jour. Ces deux ordonnances seront relevées toutes les vingt-quatre heures.

Les généraux divisionnaires porteront la plus grande attention à faire exécuter le présent ordre, qui a été éludé jusqu'à ce moment; ils chargeront particulièrement de son exécution le général commandant la cavalerie de la division, qui s'assurera si les ordonnances relevées rentrent exactement au corps.

Le général en chef renouvelle expressément l'ordre qui prescrit quatre ordonnances pour les généraux divisionnaires, et deux pour les généraux de brigade. Ces ordonnances seront relevées tous les cinq jours. Sous aucun prétexte, les ordon-

nances ne peuvent être permanentes auprès du même général.

Le général en chef est instruit qu'on se permet d'en faire des palefreniers, et même qu'on s'en sert comme domestiques. Les généraux de cavalerie veilleront à l'exécution du présent ordre, et ils instruiront le chef de l'état-major des abus qui existeraient.

Les généraux seuls ont le droit d'avoir des ordonnances habituellement.

Quant aux gardes et aux escortes, elles sont déterminées par la loi et sont à la disposition du général commandant la division, qui les ordonne suivant que le service l'exige.

Le général en chef défend expressément que l'on s'empare des chevaux et voitures des paysans. Il ordonne que tous ceux qui apportent des objets pour le service de l'armée retournent librement chez eux.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

1.3. — ORDRE DE REJOINDRE L'ARMÉE SUR LA ROUTE DE VIENNE.

AU GÉNÉRAL BERNADOTTE.

Quartier général, Friesach, 14 germinal an V (3 avril 1797).

Le général en chef ordonne au général Bernadotte de partir, avec sa division, demain 15 du courant, pour se rendre en deux jours à Klagenfurt, d'où il doit repartir le lendemain et suivre le grand chemin de Vienne pour rejoindre les autres divisions de l'armée, à moins qu'il ne trouve de nouveaux ordres chez le commandant de la place. Il laissera dans la Carniole un de ses trois régiments de troupes à cheval, deux de ses pièces d'artillerie les moins approvisionnées et un corps de 1,500 hommes, indépendamment des 300 hommes qui sont en garnison tant à Goritz qu'à Cormons. Cette colonne d'observation sera commandée par un général ou un adjudant général, au choix du général Bernadotte. Il lui désignera la position la plus favorable pour couvrir Trieste contre le corps qui est à Fiume et pouvoir en même temps maintenir libre la communication de Klagenfurt à Laybach, et enfin servir de colonne mobile pour observer tous les mouvements de l'ennemi au delà de la Save, du côté du grand chemin

de Cilli, et poussera même souvent des patrouilles sur tous les chemins du côté de Marburg et sur ceux où l'ennemi pourrait faire des rassemblements. Si cette colonne d'observation était poussée par une force d'infanterie supérieure, elle devrait aussitôt en prévenir le commandant de Klagenfurt, qui en avertira le général en chef; après quoi elle se porterait sur l'Isonzo, augmentant tous les obstacles qui pourraient retarder la marche de l'ennemi, ayant soin de placer une centaine d'hommes de plus dans le château de Goritz, en supposant qu'il soit armé et approvisionné.

Enfin, si elle était toujours poussée, elle se porterait sur Palmanova ; envoyant une patrouille de cavalerie pour en prévenir le général en chef, laquelle passerait par Canale, la Chiusa-Impériale et Tarvis. Le commandant préviendrait celui de la Chiusa qu'il se préparât à se défendre.

La colonne d'observation se porterait ensuite à la Chiusa-Veneta par Wurzen, laquelle jointe à la garnison de ce poste, y tiendrait ferme. Le commandant de la colonne mobile aurait soin d'envoyer 100 hommes de troupes à cheval au delà du Tagliamento, lesquels opéreraient leur retraite à mesure que l'ennemi avancerait, et ramasseraient tous les hommes marchant isolément, les détachements et les convois, qu'ils feraient rétrograder. Ces 100 hommes de troupes à cheval marcheraient ainsi en retraite, de rivière

en rivière, jusque sur l'Adige. Le commandant du détachement aurait soin de prévenir de son mouvement de retraite et de la marche de l'ennemi le commandant de Porto-Legnago, celui de Vérone et celui de Trente, afin qu'ils puissent prendre leurs mesures en conséquence. Il est autorisé à leur envoyer des courriers ou estafettes.

Le général en chef pense que, pour couvrir Trieste, la colonne d'observation peut se mettre dans une bonne position du côté de Præwald; au reste, le général Bernadotte, qui connaît les localités, ajoutera toutes les instructions qu'il jugera nécessaires. Il recommandera particulièrement à l'officier qui commandera ce corps d'employer beaucoup d'espions et de rendre compte deux fois par jour, par Klagenfurt, à l'état-major général.

Le général en chef pense que le général Bernadotte se trouvera avoir avec lui au moins 6,500 hommes d'infanterie. Le général Dugua ayant ordre de partir de Trieste avec toute sa cavalerie, le général Bernadotte donnera des ordres pour que 100 chevaux, tirés du corps d'observation qu'il laissera, y soient envoyés pour les remplacer.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

164. — ORDRE D'ÉVACUER LA ROMAGNE ET DE REJOINDRE L'ARMÉE.

AU GÉNÉRAL VICTOR.

Quartier général Friesach, 14 germinal an V (3 avril 1797).

Le général en chef ordonne au général Victor de filer le plus tôt possible et en toute diligence à Trévise, pour y réunir sa division, aux corps de laquelle il fera faire les plus grandes marches possibles, la présence de sa division étant très-urgente et indispensable à l'armée. Il enverra le plus tôt possible, pour le précéder, un officier de l'état-major, qui ira en poste à Klagenfurt, et qui, de là, rejoindra l'état-major général sur la route de Vienne, rapportant avec lui un état de situation bien exact.

Le général Victor ne laissera dans la Romagne que les troupes cispadanes; il fera filer avec lui toutes celles lombardes et polonaises. Nous attendons avec impatience des nouvelles de sa marche et de l'époque à laquelle nous pouvons compter sur sa division; rien n'est plus pressant.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

165. — COMBAT D'INSPRUCK.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Scheifling, 16 germinal an V (5 avril 1797).

COMBAT D'INSPRUCK.

Le général Joubert a attaqué, le 8, la gorge d'Inspruck; les bataillons fraîchement arrivés du Rhin voulaient la défendre : après une canonnade de quelques instants, le général Joubert a décidé l'affaire en marchant à la tête de la 85e demi-brigade, en colonne serrée par bataillon. L'ennemi a été culbuté, en laissant 100 morts, 600 prisonniers, deux pièces de canon, tous les équipages et 20 dragons. Le général Dumas, qui a chargé à la tête de la cavalerie dès l'instant que l'infanterie eut percé, a eu son cheval tué sous lui. Le général de Brigade Belliard, qui commandait la 85e, le brave Gaspard, qui en est le chef, et l'aide de camp Lambert, se sont particulièrement distingués. Je vous demande pour le général Dumas, qui, avec son cheval, a perdu une paire de pistolets, une paire de pistolets de la manufacture de Versailles.

Je n'ai pas encore de nouvelles si le Rhin est passé; je présume pourtant bien qu'à l'heure qu'il est Moreau marche à grandes journées pour empêcher les Autrichiens de se jeter tous sur moi.

Vous trouverez ci-joint copie des lettres qui m'ont été écrites par le peuple de Brescia et celui de Bergame, avec plusieurs de leurs proclamations. Le gouvernement de Venise est assez généralement haï dans tout le continent; il serait possible que la crise actuelle produisît son entière destruction.

Le citoyen Lallement, notre ministre à Venise, m'assure qu'Aubert du Bayet lui écrit que le Turc allait former une armée en Hongrie; si cela était, l'Empereur serait perdu sans ressource, quelque chose que pût faire le Czar.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

166. — COMBAT DE NEUMARKT. — POURSUITE DE L'ARMÉE DU PRINCE CHARLES.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Scheifling, 16 germinal an V (5 avril 1797).

COMBAT DES GORGES DE NEUMARKT

L'armée s'est mise en marche le 12. La division du général Masséna, formant l'avant-garde, a rencontré les ennemis dans les gorges qui se trouvent entre Friesach et Neumarkt. L'arrière-garde ennemie a été culbutée dans toutes les positions qu'elle a voulu disputer; et nos troupes s'acharnèrent à la

poursuivre avec une telle vitesse, que le prince Charles fut obligé de faire revenir de son corps de bataille ses huit bataillons de grenadiers, les mêmes qui ont pris Kehl, et qui sont en ce moment l'espoir de l'armée autrichienne; mais la 2e d'infanterie légère, qui s'est distinguée depuis son arrivée à l'armée par son courage, ne ralentit pas son mouvement d'un seul instant, se jeta sur les flancs de droite et de gauche, dans le temps que le général Masséna, pour fouler la gorge, faisait mettre en colonne les grenadiers des 18e et 32e de bataille. Le combat s'engagea avec fureur : c'était l'élite de l'armée autrichienne qui venait lutter contre nos vieux soldats de l'armée d'Italie. L'ennemi avait une position superbe, qu'il avait hérissé de canons; mais elle ne fit que retarder de peu de temps la défaite de l'arrière-garde ennemie. Les grenadiers ennemis furent mis dans une complète déroute, laissèrent le champ de bataille couvert de morts, et cinq à six cent prisonniers.

L'ennemi profita de toute la nuit pour filer. A la pointe du jour, nous entrâmes dans Neumarkt; le quartier général fut ce jour-là à Friesach.

Nous avons trouvé à Friesach quatre mille quintaux de farine, une grande quantité d'eau-de-vie et d'avoine. Ce n'est qu'une faible partie des magasins qui y existaient; l'ennemi avait brûlé le reste. Nous en avons trouvé autant à Neumarkt.

COMBAT D'UNZMARKT.

Le 14, le quartier général se porta à Scheifling. L'avant-garde, sur le point d'arriver à Unzmarkt, rencontra l'arrière-garde ennemie qui voulait lui disputer sa couchée; la 2e d'infanterie légère était encore d'avant-garde. Après une heure de combat, l'arrière-garde ennemie, qui, ce jour-là, était composée de quatre régiments venant du Rhin, fut encore mise en déroute, et nous laissa 600 prisonniers et au moins 300 morts sur le champ de bataille. Notre avant-garde mangea encore ce soir-là le pain et but l'eau-de-vie préparés pour l'armée autrichienne.

Notre perte, dans ces deux combats, a été fort peu de chose. Le chef de brigade Carrère, officier du plus grand courage et qui nous a rendu dans la campagne les plus grands services, a été tué d'un boulet. C'est le seul officier que nous ayons perdu; il est vivement regretté.

Aujourd'hui nous occupons Knittelfeld, Murau et Judenburg. L'ennemi paraît s'être décidé à une retraite plus précipitée, et à ne plus engager de combats partiels.

Je fais poursuivre, par la division du général Guieu, la division du général autrichien Spork, qui voulait faire sa jonction par la vallée de la Mur, et dont l'avant-garde était déjà arrivée à Murau. Notre arrivée prompte à Sheifling a rendu cette jonction

impossible; désormais elle ne peut plus se faire qu'au delà des montagnes qui avoisinent Vienne.

Vous trouverez ci-joint la réponse que m'a faite le prince Charles à ma lettre du 10 [1], avant le combat du 13. Deux heures après avoir envoyé cette réponse, comme nous marchions sur Friesach, il a fait demander par un de ses aides de camp une suspension de quatre heures, proposition entièrement inadmissible. Il voulait, en gagnant quatre heures, gagner la journée, et par là avoir le temps de faire sa jonction avec le général Spork; c'était précisément la raison qui me faisait marcher jour et nuit.

Depuis le commencement de la campagne, le citoyen Ordener, chef de brigade du 10e régiment de chasseurs, montre un courage qui lui captive l'estime de l'armée.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

167. — INSTRUCTION AU GÉNÉRAL BARAGUEY-D'HILLIERS, AU MOMENT DE RÉTROGRADER SUR L'ITALIE.

La marche des trois divisions du Tyrol, en Allemagne, met à découvert l'Italie.

La perfidie des Vénitiens a soulevé les habitants;

[1] Pièce no 1663.

il est essentiel de prendre des mesures pour assurer nos derrières et rétablir l'ordre.

Il y a, en Italie, la division du général Victor, qui est forte de 5,000 hommes; les garnisons de Mantoue, Porto-Legnago, Vérone et de l'Adda, forment un corps de 5,000 hommes; les légions lombarde et polonaise forment un autre corps de 3,000 hommes.

J'ai donné les instructions nécessaires au général Kilmaine, que j'ai chargé du commandement général; mais je crois nécessaire que vous vous y rendiez avec votre division pour protéger la division Victor, le passage de mes convois, et écraser les Vénitiens s'ils osent encore remuer. Mon intention est même que vous remplaciez le général Kilmaine, s'il devenait tellement malade qu'il ne pût plus commander.

La 63e et la 79e doivent être entre Pordenone et Villach. Partez avec le 8e dragons et réunissez ces demi-brigades à Osoppo et San-Daniele, gardant le pont du Tagliamento; mettez également en marche, sur ces points, la 5e de ligne et le bataillon de la 58e. Arrivé là, mettez-vous en correspondance avec tous les commandants que nous avons depuis Klagenfurt, avec le général Guillaume, qui commande à Palmanova, et avec le commandant de la ville d'Udine, pour connaître les mouvements des Vénitiens; enfin avec les commandants de Tarvis, Pontebba, Osoppo, Sacile, Conegliano, Trévise, Padoue,

Porto-Legnago, Mantoue, Vicence, Vérone et Peschiera.

Faites connaître par un exprès au citoyen Lallement, à Venise, votre arrivée, ayant soin de hausser vos forces, et dites-lui que vous êtes venu pour ranger à leur devoir messieurs les Vénitiens.

Si le citoyen Lallement a quitté Venise, si vous apprenez que l'on ait déjà commencé la guerre contre les troupes vénitiennes en terre ferme, assurez-vous de tout le Frioul, en ménageant les habitants. Arrêtez et désarmez les garnisons vénitiennes, et employez la terreur et la douceur pour soumettre à la République française tout le pays entre l'Isonzo et la Brenta.

Si, au contraire, les choses sont arrangées, ou si elles sont encore embrouillées, et que les généraux Kilmaine et Victor aient besoin de vous, vous marcherez pour les secourir.

J'ordonne au général Kilmaine :

1° De terminer nos affaires avec Venise, par la force, s'il n'y a que ce moyen, et de réprimer le brigandage des Tyroliens et d'un coup de main, s'ils se présentaient sur les frontières des États vénitiens ;

2° Je lui dis de faire marcher la division Victor dans le camp retranché de Castelnovo, pour, dans tous les cas, assurer nos communications avec l'Italie et garantir nos grandes routes

Un corps d'ennemis et de Tyroliens pourrait encore essayer de venir par Cadore, Bellune, Feltre et par les gorges de la Brenta ; il faut donc assurer de ce côté notre grande communication.

Dans le cas où les choses s'arrangeraient avec Venise et où le général Kilmaine, ayant placé le général Victor à Castelnovo, n'aurait point besoin de vous, vous resteriez à Osoppo jusqu'à nouvel ordre, pour assurer notre communication depuis Klagenfurt en Italie, et surtout du côté de Tolmezzo.

Vous aurez soin de correspondre tous les jours avec moi, afin que, lorsque le moment sera arrivé, je vous donne l'ordre de rejoindre l'armée.

Écrivez souvent au général Kilmaine.

Vous trouverez ci-joint une carte du Frioul qui est fort bonne, que je vous envoie ; vous devez avoir une carte du Véronais ; quant au Mantouan, vous le connaissez.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

168. — DEMANDE AU GÉNÉRAL JOUBERT DE RENSEIGNEMENTS SUR SA SITUATION.

Quartier général, Leoben, 24 germinal an V (13 avril 1797).

Il est vrai, mon cher Général, que j'aurais désiré qu'avant d'évacuer le Tyrol vous eussiez couvert le

Trentin avec une de vos trois divisions ; mais, dès l'instant que j'ai reçu votre lettre, j'ai ordonné au général Kilmaine de faire porter au camp de Castelnovo le général Victor, d'où il se portera pour soutenir le peu de troupes que vous avez laissées sur l'Avisio.

Votre adjudant général ne sait rien et ne m'a rendu compte de rien ; vous-même ne m'instruisez pas de l'ordre que vous avez donné aux troupes de l'Avisio, ni du nom des bataillons que vous y avez laissés ; vous ne me dites pas non plus si les détachements qui gardaient votre communication ont pu se replier, ni quelle était leur force ; vous ne m'envoyez pas l'état de situation des troupes que vous avez, ni celui de l'artillerie ; de sorte que je suis encore assez obscur sur votre situation.

Le général Baraguey-d'Hilliers doit avoir reçu l'ordre de se rendre en Italie, avec la 63ᵉ, la 58ᵉ, la 5ᵉ, l'état-major et l'artillerie de la division Dallemagne, et enfin avec le 8ᵉ régiment de dragons.

Mon intention est de réunir le plus promptement possible les différents détachements de votre division que vous avez envoyés en Italie ; vos cadres sont en général très-faibles.

Vos troupes doivent avoir besoin de repos ; comme l'armistice est prolongé encore de trois jours, faites-leur en prendre. Il faut étendre vos postes dans toute la vallée de la Drave, afin de pouvoir vivre :

étendez-vous plus particulièrement du côté de Gmünd et Saint-Michel. Faites passer à Klagenfurt toute l'artillerie que vous avez prise sur les ennemis et qui vous est inutile. Achetez des chevaux pour réparer les attelages de votre artillerie, et envoyez-moi au plus vite votre état de situation des troupes que vous avez et de celles que vous avez envoyées en Italie.

Faites-moi connaître aussi de quels régiments sont les hommes que vous avez faits prisonniers, et spécialement dans la dernière affaire. Je crains que vous ne soyez obligé d'attendre quelque temps pour avoir des souliers. Votre commandant d'artillerie se sera sans doute adressé au parc qui est à Klagenfurt pour avoir des cartouches. Faites-moi connaître quel est votre approvisionnement en cartouches à balles et à boulets.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

169. — CONFÉRENCE DE LEOBEN ; PROJETS DE TRAITÉ. PLAINTES SUR L'INACTION DE L'ARMÉE DU RHIN.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Leoben, 27 germinal an V (16 avril 1797).

Le général Merveldt est venu me trouver à Leoben le 24, à neuf heures du matin. Après avoir pris

connaissance de ses pleins pouvoirs pour traiter de la paix, nous sommes convenus d'une prolongation de suspension d'armes jusqu'au 20 avril soir (1er floréal prochain). Ces pleins pouvoirs étaient pour lui et pour M. le marquis de Gallo, ministre de Naples à Vienne. J'ai refusé d'abord de l'admettre comme plénipotentiaire de l'Empereur, étant, à mes yeux, revêtu de la qualité d'ambassadeur d'une puissance amie, qui se trouve incompatible avec l'autre. M. Gallo est arrivé lui-même le 25. Je n'ai pas cru devoir insister dans cette opposition, parce que cela aurait apporté beaucoup de lenteurs, et parce qu'il paraît revêtu d'une grande confiance de l'Empereur; enfin, parce que les Autrichiens et les Hongrois sont très-irrités de voir les étrangers jouer le principal rôle dans une affaire aussi importante, et que, si nous rompons, ce sera un moyen très-considérable d'exciter le mécontentement contre le gouvernement de Vienne.

La première opération dont il a été question, a été une promesse réciproque de ne rien divulguer de ce qui serait dit : on l'avait rédigée; mais, comme ces messieurs tiennent beaucoup à l'étiquette, ils voulaient toujours mettre l'Empereur avant la République, et j'ai refusé net.

Nous sommes venus à l'article de la reconnaissance. Je leur ai dit que la République française ne voulait point être reconnue; elle est en Europe ce

qu'est le soleil sur l'horizon : tant pis pour qui ne veut pas le voir et ne veut pas en profiter.

Ils m'ont dit que, quand même les négociations se rompraient, l'Empereur, dès aujourd'hui, reconnaissait la République française, à condition que celle-ci conserverait avec S. M. l'Empereur la même étiquette que ci-devant le Roi de France. Je leur ai répondu que, comme nous étions fort indifférents sur tout ce qui est étiquette, nous ne serions pas éloignés d'adopter cet article. Nous avons, après cela, beaucoup parlé dans tous les sens et de toutes les manières.

Le 26, M. Gallo est venu chez moi à huit heures du matin; il m'a dit qu'il désirait neutraliser un endroit où nous pussions continuer nos conférences en règle. On a choisi un jardin au milieu duquel est un pavillon; nous l'avons déclaré neutre, farce à laquelle j'ai bien voulu me prêter pour ménager la puérile vanité de ces gens-ci. Ce prétendu point neutre est environné de tous côtés par l'armée française et au milieu des bivouacs de nos divisions; cela eût été fort juste et fort bon, s'il se fût trouvé au milieu des deux armées. Arrivés dans la campagne neutre, l'on a entamé les négociations; voici ce qui en est résulté :

1° La cession de la Belgique et la reconnaissance des limites de la République française, conformément au décret de la Convention; mais ils deman-

dent des compensations qu'ils veulent nécessairement en Italie.

2° Ils demandent la restitution du Milanais; de sorte qu'ils auraient voulu, en conséquence de ce premier article, le Milanais et une portion quelconque des États de Venise ou des Légations. Si j'eusse voulu consentir à cette proposition, ils avaient le pouvoir de signer sur-le-champ : cet arrangement ne m'a pas paru possible.

S. M. l'Empereur a déclaré ne vouloir aucune compensation en Allemagne. Je lui ai offert, pour le premier article, l'évacuation du Milanais et de la Lombardie ; ils n'ont pas voulu : de sorte que nous avons fini par trois projets qu'ils ont expédiés, par un courrier extraordinaire, à Vienne, et dont ils auront la réponse dans deux ou trois jours.

PREMIER PROJET.

Article premirr. — La cession de la Belgique, les limites constitutionnelles de la France.

Art. 2. — A la paix avec l'Empire, l'on fixera tout ce qui est relatif au pays qu'occupe la France jusqu'au Rhin.

Art. 3. — Les deux puissances s'arrangeront ensemble pour donner à l'Empereur tous les pays du territoire vénitien compris entre le Mincio, le Pô et les États d'Autriche

Art. 4. — On donnera au Duc de Modène les pays de Brescia compris entre l'Oglio et le Mincio.

Art. 5. — Le Bergamasque et tous les pays des États de Venise compris entre l'Oglio et le Milanais, ainsi que le Milanais, formeraient une république; Modène, Bologne, Ferrare, la Romagne, formeraient une république.

Art. 6. — La ville de Venise continuerait à rester indépendante, ainsi que l'archipel.

DEUXIÈME PROJET.

Les 1er et 2e articles, les mêmes que les précédents.

Art. 3. — L'évacuation du Milanais et de la Lombardie.

TROISIÈME PROJET.

Les deux premiers articles comme dans les précédents.

Art. 3. — La renonciation par S. M. l'Empereur à tous ses droits au Milanais et à la Lombardie.

Art. 4. — L'évacuation par l'armée d'Italie de tous les États d'Allemagne.

Art. 5. — La France s'engagerait à donner à S. M. l'Empereur des compensations proportion-

nées au Milanais et au duché de Modène, qui seront l'objet d'une négociation, et dont il devrait être en possession au plus tard dans trois mois.

Si l'un de ces trois projets est accepté à Vienne, les préliminaires de la paix se trouveraient signés le 20 avril (1er floréal); sans quoi, vu que les armées du Rhin n'ont fait encore aucun mouvement, je leur proposerais un armistice pur et simple pour les trois armées, et pour trois mois, pendant lesquels on ouvrira des négociations de paix. Pendant ce temps, on fortifierait Klagenfurt et Gratz; on ferait venir toutes les munitions de guerre de ce côté-ci; l'armée s'organiserait parfaitement, et vous auriez le temps d'y faire passer 40,000 hommes de l'armée du Rhin; moyennant quoi vous auriez une armée extrêmement considérable, dont la seule vue obligerait l'Empereur à faire encore de plus grands sacrifices.

Si rien de tout cela n'est accepté, nous nous battrons; et, si l'armée de Sambre-et-Meuse s'est mise en marche le 20, elle pourrait, dans les premiers jours du mois prochain, avoir frappé de grands coups et se trouver sur la Rednitz; les meilleurs généraux et les meilleures troupes sont devant moi. Quand on a bonne volonté d'entrer en campagne, il n'y a rien qui arrête, et jamais, depuis que l'histoire nous retrace des opérations militaires, une

rivière n'a pu être un obstacle réel. Si Moreau veut passer le Rhin, il le passera; et, s'il l'avait déjà passé sans faire de difficultés, nous serions dans un état à pouvoir dicter les conditions de la paix d'une manière impérieuse et sans courir aucune chance; mais qui craint de perdre sa gloire est sûr de la perdre. J'ai passé les Alpes Juliennes et les Alpes Noriques sur trois pieds de glace; j'ai fait passer mon artillerie par des chemins où jamais chariots n'avaient passé, et tout le monde croyait la chose impossible. Si je n'eusse vu que la tranquillité de l'armée et mon intérêt particulier, je me serais arrêté au delà de l'Isonzo; je me suis précipité dans l'Allemagne pour dégager les armées du Rhin et empêcher l'ennemi d'y prendre l'offensive; je suis aux portes de Vienne, et cette cour insolente et orgueilleuse a ses plénipotentiaires à mon quartier général. Il faut que les armées du Rhin n'aient point de sang dans les veines. Si elles me laissent seul, alors je m'en retournerai en Italie; l'Europe entière jugera la différence de conduite entre les deux armées : elles auront ensuite sur le corps toutes les forces de l'Empereur, elles en seront accablées, et ce sera leur faute.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

170. — ORDRE SUR L'ENVOI DES OFFICIERS EN POSTE ET LA PRÉSENCE DES FEMMES A L'ARMÉE.

ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Leoben, 28 germinal an V (17 avril 1797)

Le général en chef, s'étant aperçu qu'on abusait de l'autorisation donnée aux généraux divisionnaires d'envoyer des officiers en poste au quartier général, fait observer que, si on ne doit point épargner cette mesure lorsque les circonstances pressantes l'exigent, telles, par exemple, qu'un mouvement de l'ennemi, etc., on doit en être économe lorsqu'il s'agit d'une mission peu importante et d'objets de service journalier. On prévient que, dans ce dernier cas, tous les officiers envoyés en poste ne seraient point remboursés de leurs frais.

Le général en chef a ordonné de mettre à l'ordre du jour de l'armée l'ordre du 14 au 15 germinal de la division Bernadotte, relatif aux femmes qui sont à la suite de sa division.

« Toutes les femmes qui ne sont pas autorisées par le conseil d'administration sont tenues de s'éloigner dans les vingt-quatre heures de la division; à défaut de quoi elles seront arrêtées par les soins des chefs de bataillon, barbouillées de noir et

exposées pendant deux heures sur la place publique. Le général en chef est instruit que les désordres qui se commettent sont excités par ces femmes abominables, qui engagent les soldats au pillage. »

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

171. — ORDRE DU JOUR ADRESSANT DES RÉPRIMANDES A DES OFFICIERS SUR LEUR MANQUE D'INSTRUCTION.

Quartier général, Palma, 5 floréal an V (24 avril 1797).

Hier 4, le général en chef a passé la revue de la division commandée par le général Serurier ; il fait connaître à l'ordre de l'armée sa satisfaction sur l'attention et la précision des soldats à exécuter les manœuvres ; mais il lui est pénible de ne pouvoir pas donner le même éloge à tous ceux qui les commandent. En général, l'officier n'a pas le ton ferme et assuré d'où dépendent la précision et l'ensemble des mouvements ; une partie des officiers de la 6e demi-brigade de bataille méritent particulièrement ce reproche. Le général de brigade Charton a commandé sa brigade avec incertitude, il a montré peu d'instruction. En conséquence, le général en chef ordonne qu'il reste un mois à la suite de la division ; il ne prendra le commandement de la bri-

gade que dans le cas où il sera reconnu avoir acquis l'instruction nécessaire.

Les généraux de division feront souvent commander les officiers à leurs ordres; généraux, officiers supérieurs et des compagnies, et sous-officiers.

L'armée est prévenue que le général en chef passera de fréquentes revues, et qu'il fera indistinctement commander les demi-brigades, bataillons ou compagnies, en désignant nominativement tel ou tel officier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

172. — PLAN DE CAMPAGNE COMPROMIS PAR L'INACTION DE L'ARMÉE DU RHIN. — NÉCESSITÉ DE LA PAIX.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Trieste, 11 floréal an V (30 avril 1797).

Je ne suis pas étonné que l'on ait fait courir le bruit que nous avons été battus dans le Tyrol : il n'est jamais entré dans mon projet de percer par deux endroits à la fois, ce qui m'aurait obligé de garder deux communications au lieu d'une.

J'ai dû percer par le Tyrol et par la Carinthie, parce qu'il fallait, jusqu'à ce que l'offensive fût

décidément à notre avantage, être en état de la soutenir ; parce qu'il fallait empêcher l'ennemi de nous couper. Mais, lorsque j'ai été à Klagenfurt et à Friesach, que l'offensive a été déterminée, j'ai voulu sur-le-champ porter toutes mes forces à ma droite et refuser constamment ma gauche, qui était suffisamment assurée par le camp retranché de Castelnovo, de Peschiera et de Mantoue. Pendant ce temps-là, toutes mes forces étant concentrées sur ma droite, j'aurais marché à Salzburg ; l'ennemi eût été obligé d'évacuer Inspruck ; de là j'aurais traversé les gorges de l'Inn et marché dans la Bavière. J'aurais auparavant levé des contributions sur le faubourg de Vienne.

Ce plan a totalement manqué par l'inaction de l'armée du Rhin. Si Moreau avait voulu marcher, nous eussions fait la campagne la plus étonnante et bouleversé la situation de l'Europe. Au lieu de cela, il s'est rendu à Paris, n'a voulu rien faire ; et quand j'ai vu par vos lettres mêmes que vous n'aviez d'autres espérances qu'en faisant mouvoir Hoche [1] seul, j'ai cru la campagne perdue, et je n'ai pas douté que nous ne fussions battus les uns après les autres.

Quant à moi, je me suis jeté, sans aucune espèce de considération, au milieu de l'Allemagne ; j'ai fait

[1] Commandant l'armée de Sambre-et-Meuse.

plus de 24,000 prisonniers, obligé l'Empereur d'évacuer Vienne, et j'ai fait conclure la paix à mon quartier général. Les conditions de cette paix sans doute sont avantageuses à la France et à l'Empereur : c'est ce qui fait sa bonté. Elle nous ôte l'influence de la Prusse, et nous met à même de tenir la balance dans l'Europe.

Il est vrai que cette paix n'a pas été comme celle du Pape et celle du roi de Sardaigne ; mais c'est que l'Empereur est aussi puissant que nous, qu'on se levait de tous côtés en masse, et que partout, en Hongrie et dans le Tyrol, on était sous les armes, qu'il ne restait rien à faire, puisque Vienne était évacuée par la maison impériale, et qu'en portant la guerre dans la Bavière j'aurais été tout seul. C'était améliorer la situation de l'Empereur que de rester sans rien faire dans les positions que j'occupais, puisque cela mettait ses États dans une tension énergique, qui lui aurait donné, dans vingt jours, une foule de combattants. Nous nous sommes bien conduits en Allemagne, mais l'armée du Rhin s'était mal conduite l'année dernière ; l'impression qu'elle avait faite durait encore, de sorte que la manière dont nous nous conduisions n'avait pas le temps d'arriver jusqu'aux différents peuples prévenus. La paix, au contraire, a remis tout en Allemagne dans l'état naturel. En évacuant ce pays, je garde véritablement tout ce que j'avais pris, en conservant Pon-

tebba et les hauteurs de la Carinthie, qui, dans une marche, me mettent en Allemagne, et j'ôte aux peuples de la Hongrie, de l'Autriche et de Vienne les raisons de s'armer et de se croire en danger. Si les hostilités doivent recommencer, il faut, avant tout, prendre un parti pour Venise; sans quoi, il me faudrait une armée pour les contenir. Je sais que le seul parti qu'on puisse prendre est de détruire ce gouvernement atroce et sanguinaire; par ce moyen, nous tirerons des secours de toute espèce d'un pays que, sans cela, il nous faudra garder plus que le pays ennemi.

Il est impossible de prendre plus de précautions que je n'en ai pris contre les Vénitiens, dont je connais la profonde duplicité. Je suis maître de toutes leurs forteresses, et, à l'heure où vous lirez cette lettre, je le serai tellement de toute la terre ferme, qu'il n'y aura d'autre chose à faire que de prendre un parti.

Pendant l'armistice, il y a eu une escarmouche fort vive entre le chef de brigade Dagobert et la levée en masse de la Croatie.

Les ennemis étaient parvenus à Trente, que je n'ai jamais gardé sérieusement, parce que, par sa position, il est hors du système de la guerre; mais tout a été rétabli dans l'état ordinaire.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

178. — GÉNÉRAUX DIVISIONNAIRES. — DÉLIMITATION DES COMMANDEMENTS ; INSTRUCTIONS DIVERSES.

AUX GÉNÉRAUX DELMAS, SERURIER, BARAGUEY-D'HILLIERS, JOUBERT, BERNADOTTE ET VICTOR.

Milan, 17 floréal an V (6 mai 1797).

Le général en chef ordonne au général Delmas de partir de Pordenone, avec toute sa division, pour se rendre à Bellune, où il établira son quartier général. Il réglera lui-même ses marches et préviendra du jour de son arrivée à Bellune.

Le général Delmas commandera les pays dépendants de Bellune, de Cadore et de Feltre.

Il est ordonné au général Serurier de continuer sa route, le 20, pour se rendre à Sacile.

Son commandement s'étendra depuis la Piave jusqu'au Tagliamento, c'est-à-dire le Conegliano et la partie du Frioul sur la rive droite du Tagliamento.

Le général Baraguey-d'Hilliers établira sa division à Mestre ; il commandera dans le Trévisan.

Le général Baraguey-d'Hilliers est prévenu que le quartier général est à Trévise et le général en chef à Milan. Il est également prévenu que la division de cavalerie du général Dumas doit s'éta-

blir à Trévise, et que cet officier se concertera avec lui.

Le général en chef ordonne à la division du général Joubert de rester à Bassano. Le général Joubert retirera les troupes qu'il aurait pu mettre à Feltre, lorsqu'il saura que la division du général Delmas, qui doit être à Bellune, y aura envoyé des troupes.

Le général Joubert détachera une brigade de sa division, qui partira, le 20, pour se rendre à Vérone, où elle sera aux ordres du général commandant le Véronais; mais tous les détails du service administratif et comptes à rendre seront directement adressés à l'état-major et compris sur les rapports journaliers et les états de quinzaine de la division.

Le commandement du général Joubert s'étendra dans le Bassanais.

La division du général Bernadotte se rassemblera à Trieste, ayant une brigade entière à Udine.

En conséquence, le général Bernadotte commandera dans le Frioul; son commandement s'étendra jusqu'à la rive gauche du Tagliamento et la province de Monfalcone.

Il est ordonné au général Victor de rassembler sa division à Padoue. Il commandera le Padouan, la Polésine, Adria, le Dogado

L'intention du général en chef est que chaque général rassemble sa division le plus possible et autant que les circonstances le permettront, afin de l'exercer journellement aux manœuvres et de pouvoir porter tous ses soins tant à la discipline qu'à l'organisation des corps; il sera seulement placé, dans les différents points du commandement de chacun, quelques détachements nécessaires pour y faire régner le bon ordre et empêcher toute espèce de vexation dans le pays.

Les généraux ne pourront tirer des subsistances que des provinces faisant partie de leur commandement, à moins que ce ne soit en conséquence des dispositions de l'ordonnateur en chef.

Le général en chef fera passer incessamment des instructions sur la conduite à tenir à l'égard des Vénitiens.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

174.—MESURES POUR L'ORGANISATION DE L'ARTILLERIE; SA RÉPARTITION ENTRE LES DIVISIONS.

AU GÉNÉRAL LESPINASSE.

Milan, 19 floréal an V (8 mai 1697).

Vous voudrez bien, Citoyen, prendre toutes les mesures pour achever et compléter promptement

l'organisation des différentes divisions d'artillerie de l'armée, et faire en sorte que les divisions des généraux Masséna, Augereau, Bernadotte, Serurier, Victor et Baraguey-d'Hilliers, aient chacune une division de six pièces d'artillerie à pied et une division de six pièces d'artillerie à cheval, avec dix-huit caissons d'infanterie, et l'approvisionnement de toutes leurs pièces conformément à l'ordonnance.

Les divisions des généraux Joubert et Delmas auront, la première, deux divisions d'artillerie à pied composées de six pièces; la deuxième, une division de six pièces. Avec chacune de ces divisions seront dix caissons d'infanterie et les caissons complets pour l'approvisionnement des pièces.

Vous ferez fournir également à la division de cavalerie commandée par le général Dumas six pièces d'artillerie à cheval, avec un caisson de cartouches pour les pistolets et un caisson de cartouches pour les carabines.

Vous en ferez remettre autant à la division de cavalerie du général Dugua.

J'ai donné des ordres pour que le parc général de l'armée, ainsi que l'équipage de ponts, se rendent à Pordenone. Vous ferez en sorte qu'il y ait soixante caissons d'infanterie, dix caissons d'outils à pionniers et tranchants, trente pièces de canon, dont

six de 12, six de 5, douze de 3, et six obusiers. Vous ferez en sorte que ces pièces soient toutes approvisionnées conformément à l'ordonnance, et vous prendrez les mesures pour avoir de réserve, au parc, un approvisionnement complet pour toutes les pièces de l'armée. Vous devrez aussi avoir au parc une division de l'équipage de siége, composée de six pièces de 16 approvisionnées chacune à 300 coups. Vous aurez également deux divisions de l'équipage de montagne.

Ce qui, tout récapitulé, fera :

9 divisions d'artillerie à pied. . .	54 pièces.
8 *idem* *idem* à cheval. .	48

AU PARC.

5 divisions d'artillerie à pied. .	30 pièces.
1 *idem* de l'équipage de siége. .	6
1 *idem* d'artillerie de montagne.	12
	150

Ces cent cinquante pièces, ayant double approvisionnement, soit aux réserves des divisions, soit au parc, ont 300 coups par pièces, ce qui fait 45,000 coups, qui marcheront avec l'armée et se mouvront avec elle.

Vous vous trouverez également avoir :

6 divisions à 18 caissons d'infanterie.	108	caissons.
2 *idem* à 10 *idem*.	20	
Au parc.	50	
	178	

Ce qui, multiplié par 14,000, fera 2,492,000 coups de fusils à tirer, qui marcheront et se mouvront avec l'armée, indépendamment des 60 coups à tirer que le soldat doit avoir dans sa giberne.

Vous aurez soin d'avoir, à Palmanova et à Potebba, à chacun de ces deux endroits, un million de cartouches en dépôt et 200,000 à Cadore.

De la stricte exécution du présent ordre dépendent des objets de la plus grande conséquence. Il est donc nécessaire que le 10 du mois de prairial toute l'artillerie de l'armée se trouve organisée conformément au présent ordre, de manière que toutes les divisions et le parc d'artillerie puissent partir le 11 du même mois, sans avoir plus rien à attendre des derrières, avec lesquels les divisions et le parc se trouveront sans communications.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

175. — ORDRE DE SE RENDRE MAITRE DE CORFOU : INSTRUCTIONS A CE SUJET.

AU GÉNÉRAL GENTILI.

Mombello, 7 prairial an V (26 mai 1797).

L'état-major a dû vous donner, Citoyen Général, des ordres pour vous rendre à Venise.

Le général Baraguey-d'Hilliers mettra à votre disposition deux bataillons de la 79e demi-brigade, 50 canonniers, quatre pièces de campagne, un officier du génie et 150,000 cartouches.

Vous trouverez à Venise cinq frégates commandées par le citoyen Bourdé, et vous vous embarquerez avec vos troupes sur ces frégates et sur quelques autres bâtiments de transport, s'il est nécessaire, et vous partirez le plus promptement et le plus secrètement possible, pour vous rendre à Corfou et vous emparer de tous les établissements vénitiens au Levant.

Vous aurez soin de n'agir que comme auxiliaire de la République de Venise, et de concert avec les commissaires que le nouveau Gouvernement aurait envoyés ; enfin, de faire l'impossible pour nous captiver les peuples, ayant besoin de vous maintenir le maître, afin que, quel que soit le parti que vous

preniez pour ces îles, nous soyons dans le cas de l'exécuter.

Mon intention est également que l'on fasse partir de Venise, avec vous, deux ou trois frégates vénitiennes ou corvettes, avec 600 soldats italiens, vénitiens ; par ce moyen, votre petite escadre sera renforcée, et vous vous trouverez commander plus de 2,000 hommes.

A Corfou ou en mer, vous vous emparerez, si cela est possible, de tous les vaisseaux de guerre vénitiens qui seraient encore incertains du parti qu'ils veulent prendre.

Vous écrirez, dès l'instant que vous serez arrivé à Corfou, à notre ambassadeur à Constantinople, Aubert-du-Bayet ; vous lui ferez part de la situation des affaires en Italie avec Venise, et, si vous vous trouviez avoir besoin de secours, n'importe de quelle espèce, vous vous adresseriez à lui. Si les habitants du pays étaient portés à l'indépendance, vous flatteriez leur goût, et vous ne manqueriez pas, dans les différentes proclamations que vous ferez, de parler de la Grèce, d'Athènes et de Sparte.

Vous m'instruirez de tout ce que vous ferez et de la situation des choses. Je tiens, à Ancône, 1,000 hommes prêts à partir dès l'instant que vous le croirez nécessaire et que les circonstances exigeront que vous soyez secondé. Vous correspondrez

avec moi, par Ancône, en adressant vos lettres au général commandant Ancône, et par Venise.

Dès l'instant que l'escadre ne vous sera pas d'une indispensable nécessité, vous la renverrez à Venise.

Le citoyen Darbois, officier distingué, vous accompagnera dans cette mission. Vous vous ferez accompagner également par cinq ou six officiers du département de Corse, qui sont accoutumés au manége des insulaires et à la langue du pays, et que vous pourrez même, dans l'occasion, mettre à la tête des colonnes mobiles du pays que vous jugerez à propos d'organiser, ou des troupes vénitiennes, que je suppose commandées par des officiers pusillanimes et peu accoutumés à la guerre.

Le citoyen Arnault, homme de lettres distingué, suivra l'expédition, avec les rations et le traitement de chef de brigade ; il observera ces îles, tiendra avec moi une correspondance suivie de tout ce qu'il verra, vous aidera dans la confection des manifestes, et vous pourrez même, s'il est nécessaire, le mettre à la tête de l'administration du pays.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

176. — CONSIDÉRATIONS SUR LES NÉGOCIATIONS. — PLAN DE REMANIEMENT DE L'ITALIE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Mombello, 8 prairial an V (27 mai 1797) 1 heure et demie du matin.

Citoyens Directeurs, vous trouverez ci-joint la ratification de l'Empereur du traité préliminaire. Le plénipotentiaire de l'Empereur aurait désiré, à ce qu'il m'a paru, que cela eût été transcrit sur du parchemin, et que les sceaux eussent été un peu plus volumineux. Je crois qu'effectivement la première observation est juste, et peut-être jugerez-vous désormais devoir employer le parchemin à des transactions dont le souvenir doit se conserver longtemps.

Vous trouverez ci-joint l'espèce de protestation qu'il a faite ; je l'ai reçue purement et simplement, sans même lui en accuser la réception. Il paraît qu'en traitant avec le roi de France, l'Empereur ne donnait point l'alternative. Cela est pour eux d'une importance singulière ; ils allèguent que le roi de Prusse agirait comme agira la France, et que l'Empereur serait vraiment dégradé de son rang et que ce serait un déshonneur pour cette puissance.

Comme l'Empereur mettra à cela autant d'im portance qu'aux limites du Rhin, je vous prie de

me marquer l'importance que vous y mettez vous-mêmes.

Peut-être serait-ce une sottise de leur part à mettre une pure formalité, qui nous maintiendrait en Europe au rang où nous étions, contre des avantages réels. J'aimerais beaucoup mieux que l'on continuât à agir dans toutes les transactions comme a agi le roi de France, et ensuite, d'ici à deux ou trois ans, lorsque la circonstance se présentera de passer une transaction nécessaire à l'Empereur, un décret du Corps législatif déclarerait que les peuples indépendants sont égaux en droits ; que la France se reconnaît l'égale de tous les souverains qu'elle a vaincus et n'en reconnaît point de supérieurs. Cette manière de faire tomber cette étiquette, qui s'écroule d'elle-même par sa vétusté, me paraît plus digne de nous et surtout plus conforme à nos intérêts dans le moment actuel ; car, s'il est prouvé que l'Empereur veut persister dans cette étiquette plutôt que nous empêcher d'avoir deux ou trois villages, ce serait un mauvais calcul.

Je vous ai fait part, par un courrier d'occasion parti hier, de la tournure que nous prétendions donner à la négociation ; vous avez dû recevoir la copie de notre convention.

M. de Gallo est à la fois le favori de l'Impératrice, de l'Empereur, de Thugut, dont il est le vieil ami ; il paraît jouir d'un grand crédit à Vienne.

Nous avons eu aujourd'hui[1] la première conférence sur le traité définitif. Nous nous sommes résumés et nous sommes convenus d'écrire réciproquement pour présenter le projet suivant :

1° La ligne du Rhin à la France ;

2° Salzburg, Passau, à l'Empereur ;

3° Au roi de Prusse, l'équivalent du duché de Clèves en Allemagne, et, en cas qu'il ne voulût pas s'arranger, la restitution dudit duché de Clèves;

4° Le maintien du Corps germanique, aux changements ci-dessus près ;

5° La garantie réciproque desdits articles.

Pour l'Italie :

1° Venise à l'Empereur ;

2° Mantoue, Brescia jusqu'à l'Adige, à la nouvelle République. L'Empereur paraît désirer des indemnités pour le duc de Modène ; cela n'est pas facile à arranger, à moins qu'on ne lui donne et qu'il ne se contente de l'île de Zante.

Aucun de ces articles n'est convenu ; c'est seulement ce qu'il m'a paru qu'on croyait de part et d'autre être raisonnable; c'est d'ailleurs dans ce sens que M. de Gallo a écrit à Vienne.

Dans quinze jours, la négociation prendra donc véritablement une tournure sérieuse ; car, jusqu'à cette heure, le cabinet de Vienne est conduit par un

[1] Le 7 prairial.

seul homme, qui paraît être fort peu habile, extrêmement long, pas du tout prévoyant et divaguant sur tout ; il est même sans système, flottant au milieu des intrigues de toute l'Europe, et n'ayant, en dernière analyse, qu'une idée, que je crois sincère, de ne plus vouloir renouveler la guerre.

Il m'a paru aussi que c'était moins à nous accorder la limite du Rhin que l'on avait répugnance, qu'à faire aucun changement qui accrût la puissance du roi de Prusse et qui culbuterait entièrement le Corps germanique.

Nous avons besoin : 1° des articles secrets faits avec le roi de Prusse ; 2° de connaître si vous adoptez le système posé pour la limite du Rhin, c'est-à-dire se le faire garantir par l'Empereur, garantir le Corps germanique en lui accordant Salzburg et Passau ; offrir au roi de Prusse une compensation à ce qu'il a sur la rive gauche du Rhin, et même, s'il veut s'en servir de prétexte pour se fâcher, le lui restituer. Culbuter le Corps germanique, c'est perdre l'avantage de la Belgique, de la limite du Rhin ; c'est mettre 10 ou 12 millions d'habitants dans la main de deux puissances de qui nous nous méfions également.

Si le Corps germanique n'existait pas, il faudrait le créer tout exprès pour nos convenances.

Approuvez-vous notre système pour l'Italie ?

Venise, qui va en décadence depuis la découverte

du cap de Bonne-Espérance et la naissance de Trieste et d'Ancône, peut difficilement survivre aux coups que nous venons de lui porter. Population inepte, lâche et nullement faite pour la liberté; sans terres, sans eaux, il paraît naturel qu'elle soit laissée à ceux à qui nous donnons le continent.

Nous prendrons tous les vaisseaux, nous dépouillerons l'arsenal, nous enlèverons tous les canons, nous détruirons la banque, nous garderons Corfou et Ancône pour nous; le premier sera stipulé dans le traité; le second, que nous avons, devient tous les jours plus redoutable, et nous le conserverons jusqu'à ce que les nouvelles affaires de Rome nous le donnent sans retour.

L'on dira que l'Empereur va devenir puissance maritime? Il lui faudra bien des années, il dépensera beaucoup d'argent et ne sera jamais que de troisième ordre; il aura effectivement diminué sa puissance.

Si l'on persiste à Vienne à s'en tenir aux préliminaires, alors nous réunirons tout en une seule république. En cas de guerre, nous filerons derrière le Pô, par les États de Modène, de Ferrare; nous nous porterons à Venise, et nous attaquerons le Frioul et la Carinthie, sans nous embarrasser ni de Mantoue, ni de l'Adige, ni de la Brenta.

Il nous faudrait également tous les décrets de la Convention relatifs aux pays réunis. Je désirerais

même que vous nous envoyassiez, en poste, quelqu'un qui connût jusqu'aux villages et les moindres circonstances des nouvelles frontières que nous accepterions, si l'on en adoptait d'autres que celles du Rhin.

BONAPARTE.

Archives des affaires étrangères.

---

177. — ORDRE DE VÉRIFIER LA CAISSE DE TOUS LES PAYEURS DE L'ARMÉE.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Mombello, 18 prairial an V (6 juin 1797).

Je reçois de tous côtés des plaintes, Citoyen Général, sur ce que les troupes ne sont pas payées de leur prêt.

Vous voudrez donc bien ordonner au général commandant à Tortone, à Milan, à Mantoue, et aux huit généraux commandant les huit divisions actives, ainsi qu'aux deux généraux commandant la cavalerie, de visiter, vingt-quatre heures après la réception du présent ordre, les registres de la caisse de leur payeur, d'en faire le relevé et d'envoyer au général en chef :

1° Ce qu'il y a en caisse, ce qui serait nécessaire

pour solder le prêt de la division jusqu au 1er messidor ;

2° Les sommes qui sont passées entre les mains du payeur de la division depuis le 1er pluviôse, relatées mois par mois ; ils auront soin de distinguer dans ces différents états : 1° l'argent destiné au prêt de la troupe et aux appointements des officiers ; 2° celui pour le ferrage ; 3° pour les hôpitaux ; 4° pour les charretiers.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

178. — COMPOSITION DE L'ARMÉE PAR DIVISIONS ET BRIGADES.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Mombello, 26 prairial an V (14 juin 1797).

Vous voudrez bien, Citoyen Général, donner ordre au général Dallemagne de se rendre à Ancône, pour remplacer le général Rey.

Vous ordonnerez au général Dallemagne de maintenir la tranquillité à Ancône, de ne se mêler d'aucune affaire politique et de ne pas souffrir qu'il soit fait aucune injure ni aucun outrage aux statues du Pape et aux ministres de ce prince, avec lequel nous sommes en paix.

Vous rappellerez le général Rey, qui se rendra au quartier général dès l'instant que le général Dallemagne l'aura remplacé.

Tous motiverez le rappel du général Rey sur ce qu'en se mêlant des affaires politiques il a contrarié les dispositions générales, et sur ce que la cour de Rome a, en conséquence, porté des plaintes sur sa conduite.

Vous ordonnerez à la 11e demi-brigade légère, qui est à Mantoue, de se rendre avec son dépôt à Monza.

Vous ordonnerez au commissaire ordonnateur de faire promptement habiller la 29e demi-brigade d'infanterie légère, qui est à Mantoue, la 11e demi-brigade d'infanterie légère, qui se rend à Monza, le 8e régiment de dragons, qui est à Milan, et le 22e de chasseurs, qui est à Tortone.

Vous ordonnerez que l'on forme les brigades de la manière suivante :

PREMIÈRE DIVISION.

La 18e de ligne et la 25e,	1re brigade : Menard. .	Masséna[1]
La 32e de ligne et la 75e,	2e brigade : Rampon. .	Brune.

2e DIVISION.

La 4e de ligne et la 40e,	3e brigade : Verdier. .	Augereau.
La 43e de ligne et la 51e,	4e brigade : Point. . .	Bon.

[1] En l'absence des généraux Masséna, Augereau et Serurier, le commandement intérimaire des 1re, 2e et 4e divisions était confié aux généraux Brune, Bon et Fiorella.

3e DIVISION.

La 30e de ligne et la 55e,	5e brigade : Friant. . .	Bernadotte.
La 61e de ligne et la 88e,	6e brigade : Mireur . .	

4e DIVISION.

La 6e de ligne et la 12e,	7e brigade : Meyer. . .	Serurier.
La 64e de ligne et la 69e,	8e brigade : Chabran .	Fiorella.

5e DIVISION.

La 11e de ligne et la 14e,	9e brigade : Belliard. .	Joubert.
La 33e de ligne et la 85e,	10e brigade : Monnier. .	

6e DIVISION.

La 45e de ligne et la 63e,	11e brigade : Gardanne .	Baraguey d'Hilliers.
La 9e de ligne et la 13e,	12e brigade : Lannes. . .	

7e DIVISION.

La 39e de ligne et la 93e,	13e brigade : Vergès. . .	Delmas.

8e DIVISION.

La 58e de ligne et la 57e,	14e brigade : Chambarlhac.	Victor.
La 19e de ligne et la 5e,	15 brigade.	garnisons.
La 79e, détachée aux îles du Levant.		Gentili.

INFANTERIE LÉGÈRE.

La 2e légère et la 11e, 1re brigade : Motte, 1re division.

La 27e légère et la 20e, 2e brigade : Duphot, 2e division.

La 15e légère et la 17e, 3e brigade : Murat, 3e division.

La 4e légère et la 22e, 4e brigade : Vial, en son absence, Vaux, 5e division.

La 12e légère et la 26e, 5e brigade : Pijon, 7e division.

La 5e légère et la 18e, 6e brigade : Rusca, 8e division.

La 21e légère et la 29e, 7e brigade : Dessolle, 4e division

Jusqu'à nouvel ordre, la 58e restera aux ordres du général Baraguey-d'Hilliers; mais elle n'en

enverra pas moins, tous les dix jours, son état de situation à son général de brigade, Chambarlhac.

La 17e restera également à Venise et enverra également son état de situation, tous les dix jours, à son général de brigade.

Dès l'instant que la 45e sera réunie à Tortone et qu'elle sera habillée, elle sera envoyée remplacer la 5e, qui, jusque-là, restera à Venise.

La 20e et la 11e d'infanterie légère seront censées détachées de la division, l'une à Mantoue, l'autre à Milan.

Vous ordonnerez au général Dombrowski de faire partir un bataillon complet de l'une des deux légions polonaises, qui se rendra à Tortone le plus tôt possible.

CAVALERIE.

PREMIÈRE DIVISION.

Dugua. Requin, adjudant général.	Le 1er et le 11e régiment de cavalerie, ainsi que le détachement du 5e, formeront la 1re brigade.	Beaumont.
	Le 4e et le 10e régiment de chasseurs formeront la 2e brigade.	Leclerc.

2e DIVISION.

Dumas. Lorcet, adjudant général.	Le 1er et le 7e régiment de hussards formeront la 3e brigade.	Kellermann.
	Le 3e et le 14e régiment de dragons formeront la 4e brigade.	Walther.

Le 24e et le 20e régiment de dragons formeront la 5e brigade. . . . . Mignotte.

Cette brigade sera employée dans la division Masséna.

Les généraux Pelletier et Charton seront placés sous les ordres du général Miollis, à Mantoue.

Le général Mailly, commandant les trois îles de San-Secondo, de Saint-Christophe, de San-Giorgio, à Venise.

Le général Chevalier, commandant à Peschiera, et Dufresse, commandant la Chiusa

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

179. — CONSEILS AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE GÊNES.

Mombello, 28 prairial an V (16 juin 1797),

J'ai reçu votre lettre, Citoyens, par le citoyen Emmanuel Balbi.

Les premiers pas de votre Gouvernement justifient la confiance dont la nation génoise vous a investis.

Les gouvernements provisoires, placés dans des circonstances difficiles, doivent exclusivement prendre conseil du salut public et de l'intérêt de la patrie.

La République de Gênes n'existe que par le com-

merce ; le commerce n'existe que par la confiance. Il n'y a pas de confiance sous un gouvernement faible ; il n'y a point de confiance dans un pays où il y a des factions.

Un gouvernement est faible, un État est déchiré par les factions, lorsque plusieurs centaines de citoyens s'organisent en assemblée exclusive, prennent part dans toutes les discussions, jouent la popularité, sont sans cesse animés par l'exagération et n'ont jamais en but que la destruction.

Pendant votre gouvernement provisoire, une commission choisie doit former votre Constitution et les lois organiques de votre République. Votre principal devoir est d'imposer silence aux passions, d'empêcher que la Commission législative puisse être influencée, et, par là, éviter que l'on vous donne une constitution et des lois de circonstance.

La sagesse et la modération sont de tous les pays et de tous les siècles, parce que l'une et l'autre sont fondées sur notre organisation physique ; mais elles sont intrinsèquement nécessaires aux petits États et aux villes de commerce.

Pendant tout le temps de votre gouvernement provisoire, et jusqu'à ce que vous ayez des lois et une constitution stable, agissez-en comme dans un vaisseau battu par les flots ; exigez que chaque citoyen soit à ses fonctions, et que personne ne rivalise avec le Gouvernement.

Comme vous ne savez pas ce que votre Constitution permettra ou défendra, empêchez provisoirement toute espèce de coalition de citoyens.

Votre garde nationale est nombreuse et bien intentionnée. Si, sous votre Gouvernement, la République perd quelque chose de son commerce ou de son bonheur, la responsabilité pèsera tout entière sur vous.

Je vous prie de croire aux sentiments d'estime et à la considération avec laquelle je suis, etc.

BONAPARTE.

Comm. par le Gouvernement sarde.

---

180. — FORMATION DE HUIT COMPAGNIES D'INVALIDES.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Mombello, 3 messidor an V (21 juin 1797).

Vous voudrez bien, Général, donner des ordres pour la formation de huit compagnies d'invalides. Vous vous concerterez à cet effet avec le commissaire ordonnateur Lambert.

La 1re de ces compagnies sera placée en garnison au château de Tortone;

La 2e, à Alexandrie;

La 3e, dans le château de Pavie;

La 4e, dans le château de Milan;

La 5e, dans celui de Bergame;

La 6e, à Pizzighettone;

La 7e, à Crema;

La 8e, à Bozzolo.

Vous organiserez ces compagnies conformément à la loi sur les vétérans; elles seront payées de même.

Vous en ferez également organiser deux à Annecy, dans le département du Mont-Blanc, parmi ceux qui viennent de l'armée d'Italie, que vous enverrez à Nice.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

181. — ORDRE DU JOUR PRESCRIVANT DES MESURES POUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DES CORPS.

Quartier général, Milan, 6 messidor an V (24 juin 1797).

A dater du 15 messidor, tout militaire séparé de son corps pour quelque cause que ce puisse être, qui recevra l'ordre de rejoindre, ne pourra marcher que sur une feuille de route expédiée par un commissaire des guerres, et il est expressément défendu de rien faire délivrer aux hommes qui ne seraient pas porteurs de pareilles routes. Les fournitures qui leur seront faites en nature pendant leur marche, en vertu d'ordres des commissaires des guerres, seront mentionnées sur le dos desdites routes par les commis-

saires des guerres, afin que les corps puissent en faire exercer la retenue, s'il y a lieu, sur lesdits militaires.

A chaque mouvement des corps, il en sera passé des revues exactes par le commissaire des guerres, et elles seront relatées sommairement au dos des ordres de route.

Il en sera également passé des revues par les commissaires des guerres lors de l'arrivée des troupes à leur destination.

Il ne sera fait aucun décompte de solde aux militaires isolés et qui marcheront pour rejoindre leurs corps, le décompte ne devant être payé que lorsqu'ils auront joint leurs drapeaux.

Les commissaires des guerres s'occuperont, si ce n'est déjà fait, de la rédaction des revues pour le trimestre de germinal. Toutes les revues devront être closes le 15 de ce mois et envoyées le 20 au commissaire ordonnateur Aubernon.

Les commissaires des guerres joindront à cet envoi un extrait de la revue de nivôse.

Le général en chef a vu avec mécontentement qu'en général les corps n'avaient pas de contrôles ; l'ordonnateur en chef s'occupe d'en faire imprimer, et il les leur fera adresser, ainsi qu'aux commissaires des guerres; jusqu'à cette époque, il devra en être fait à la main. Les officiers généraux commandant des corps, les commissaires ordonnateurs

et commissaires des guerres seront responsables de la non-formation de ces contrôles, qui devront être tous établis au plus tard le 20 de ce mois.

Les généraux de division, les commissaires ordonnateurs et, en leur absence, les commissaires des guerres, arrêteront dans le plus court délai, si cela n'est déjà fait, l'état de répartition de l'habillement, équipement, etc., que le commissaire ordonnateur en chef leur a affectés en masse par chaque division.

Le général de division chef de l'état-major et le commissaire ordonnateur en adresseront un semblable à l'ordonnateur en chef.

Les corps de troupes à cheval sont dispensés de cette formalité, l'habillement ayant été réparti par corps.

L'intention du général en chef est qu'aucun militaire ne puisse prendre des rations au-dessus de la quantité affectée à son grade conformément à la loi.

La distribution des fourrages dans les divisions sédentaires se fera pour deux jours et aura lieu tous les jours pairs.

Nul militaire ne pourra prendre des rations de fourrage pour plus de deux jours.

Tout officier qui se fera délivrer plus de rations que celles attribuées à son grade en supportera la retenue sur sa solde, conformément au prix fixé aux entrepreneurs.

Vu que le décret du 25 floréal an V exige une nouvelle organisation qui n'a pu encore être faite, le payement de la solde pour le mois de prairial s'effectuera sur l'ancien pied, sauf à tenir compte de l'augmentation de solde accordée à certains grades, lors du prochain décompte, aux militaires qui doivent en jouir, comme aussi à faire supporter la retenue à ceux qui se trouveraient avoir trop reçu.

Il est prescrit aux commissaires des guerres de s'occuper sans délai de la nouvelle organisation, et d'en dresser procès-verbal d'ici au 20 de ce mois.

Les commissaires des guerres enverront une expédition de leur procès-verbal au général de division chef de l'état-major, et une autre à l'ordonnateur en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

182. — ORDRE DU JOUR RÉGULARISANT LES PERMISSIONS D'ABSENCE.

Quartier général, Milan, 7 messidor an V (25 juin 1797).

Le général en chef, instruit qu'un grand nombre de militaires quittent leurs corps pour aller dans les villes de Brescia, Vérone, Crémone, et particulièrement Milan, voit avec mécontentement la condes-

cendance des chefs de corps ou des conseils d'administration à faciliter à ces militaires les moyens de s'absenter de leurs postes, en leur donnant des missions souvent imaginaires ou inutiles, ce qui ne peut que contribuer à la désorganisation et au désordre de l'armée.

Il veut que tous les militaires se tiennent à leurs corps et ne puissent les quitter, pour quelque motif que ce soit, sans un ordre exprès, soit de lui, soit du chef de l'état-major général, lorsqu'ils devront s'absenter de l'arrondissement de la division dont ils font partie.

Les demandes en permission pour quitter momentanément le corps, soit pour affaires de service, soit pour affaires personnelles, seront adressées par les conseils d'administration, avec les motifs, au général de brigade; celui-ci les présentera au général de division, qui sera le maître d'accorder ou de refuser, s'il ne sagit pas de sortir de l'étendue de sa division; mais, si c'est pour se rendre hors de la division, il adressera la demande au chef de l'état-major général, qui fera droit d'après les ordres du général en chef.

Les généraux de division feront arrêter et traduire devant les conseils militaires tous les officiers qui se seront absentés de leurs corps sans une permission du chef de l'état-major général, et ils y seront jugés conformément aux lois.

Le général en chef, ayant ordonné des mesures pour l'habillement des corps, défend expressément aux conseils d'administration l'envoi d'officiers à Milan, sous prétexte d'habillement ou tout autre. On doit tout faire par écrit. Le chef de l'état-major général a ordre de ne recevoir aucune réclamation qui lui serait présentée par des officiers ou autres venant exprès de leurs corps ; ils doivent écrire de leurs divisions, et les réponses seront faites exactement.

Il est ordonné à tous les commandants des places de l'armée de se faire rendre compte journellement de tous les militaires qui se trouvent dans ces places, et de faire arrêter et renvoyer à leurs corps tous ceux qui ne seront pas munis de cette permission. Les commandants de place qui négligeront l'exécution de cette disposition seront remplacés sur-le-champ.

Le commissaire ordonnateur en chef donnera les ordres les plus précis pour que chaque employé des administrations se tienne à son poste. Il ne pourra s'en absenter sans une permission motivée du commissaire ordonnateur en chef qui fixera le temps de l'absence, et qui sera visée par le général de la division dans laquelle est employé celui qui l'a obtenue. Il fera procéder à l'arrestation de tout employé qui contreviendra à cette disposition et le traduira au conseil militaire. Il recommandera aux commissaires des guerres de refuser les subsistances

aux militaires et employés absents sans permission légale.

Les commandants de place veilleront aussi à l'exécution de cette disposition.

Tout militaire ne pourra recevoir ses appointements, gratifications ou indemnités, qu'à son corps.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

183. — APOLOGIE DES ACTES DE L'ARMÉE D'ITALIE.

RÉPONSE A M. DUNAN (DUVERNE DE PRESLE).

(Note dictée par le général Bonaparte.)

....[1]

M. Dunan trouve donc que l'armée d'Italie n'a pas assez fait. Elle devait sortir des champs clos de l'Italie. Peste ! il paraît que M. Dunan a une carte d'une échelle bien petite ! Il devait laisser (M. Dunan parle de Bonaparte) le château de Milan assiégé, le blocus de Mantoue ; laisser derrière lui le roi de Naples, le Pape, cet immense pays qu'il venait de conquérir, et s'avancer, comme une branche de compas, en Allemagne ! Voyons, raisonnons, monsieur Dunan ; cherchons d'abord à nous entendre.

[1] Présumée de Mombello, 13 messidor an V (1er juillet 1797).

On a eu tort, dites-vous, de concentrer toute l'armée pour assiéger Mantoue ! Cela est une histoire de fait : vous êtes mal instruit. On n'a pas mis pour assiéger Mantoue un homme de plus qu'il ne faut pour la bloquer. On l'a assiégée avec de l'artillerie prise dans les places du Modénais, circonvoisines de Mantoue. L'armée d'observation a pris la meilleure ligne pour couvrir le blocus. Quelques fortes colonnes ont été envoyées à Bologne, Ferrare, Livourne, ont menacé et ont fait faire la paix à des puissances et chassé les Anglais de Livourne, et, par contre-coup, de la Méditerranée. Revenant avec cette promptitude qui caractérise l'armée d'Italie, elles se sont trouvées à temps sur l'Adige pour recevoir Wurmser et sa grande armée.

Que vouliez-vous que l'on fît de mieux ? Devait-on entrer en Allemagne ? Mais alors c'était abandonner l'Italie et exposer cette belle contrée à une insurrection, à une heureuse sortie de Mantoue, aux corps des ennemis du Frioul. Devait-on seulement raverser le Tyrol et revenir après ? Sans doute !

Le Tyrol qui, sur votre carte, n'a que trois ou quatre pouces, est un pays extrêmement montagneux, habité par un peuple belliqueux et qui a quarante lieues de défilés impraticables, au milieu desquels passe la continuation de la grande chaîne des Alpes, qui sépare véritablement l'Allemagne de l'Italie.

Moreau était encore au delà du Rhin et Jourdan

sur la Sieg. Mais je suis bien bon de chercher à vous entendre ; vous ne vous entendez pas vous-même. Cet article, comme le reste de votre ouvrage, est un assemblage d'idées fausses et mal conçues. Cela n'est pas étonnant ; vous parlez d'un métier que vous n'entendez pas. Le professeur de philosophie qui, je ne sais plus dans quelle ville, parla longtemps devant Annibal, se prétendait aussi un grand militaire.

Vous pensez donc que si César, Turenne, Montecuculli, le grand Frédéric, ressuscitaient sur la terre, ils seraient vos écoliers ? La perfection ou le système de la guerre moderne consiste, prétendez-vous, à jeter un corps d'armée, l'un à droite, l'autre à gauche, laisser l'ennemi au centre, et même se mettre derrière une lisière de places fortes. Si ces principes étaient enseignés à la jeunesse, ils reculeraient la science militaire de quatre cents ans ; et toutes les fois que l'on se dirigera ainsi, et que l'on aura affaire à un ennemi actif et qui ait tant soit peu de connaissance des embûches de la guerre, il battra un de vos corps et coupera la retraite à l'autre.

La retraite de Moreau n'est tant admirée par les connaisseurs justement qu'à cause de la défectuosité du plan de campagne.

Que l'on fasse l'honneur d'accorder à Bonaparte quelque vaillance et la fougue de trente ans, qu'on le fasse spadassin, joueur de cartes ou écolier, sa

gloire est dans la postérité, dans l'estime de ses frères d'armes, de ses ennemis mêmes, et dans les grands résultats qu'il a obtenus, et enfin dans la prévoyance qui lui fit blâmer, dès le premier jour, tout le plan des opérations du Rhin, comme l'expédition d'Irlande.

L'armée d'Italie a, dans cette campagne, culbuté l'armée sarde, aguerrie par quatre ans de combats; l'armée de Beaulieu, tellement forte que la cour de Vienne ne doutait pas de reprendre le comté de Nice. L'armée de Wurmser arriva du Rhin avec 20,000 hommes d'élite, ce qui seul permit à Moreau de repasser le Rhin et à Hoche de s'avancer sur le Mein: Wurmser fut-il renforcé, il ne fut pas plus fort, et, par une marche aussi hardie que savante, qui seule rendrait cette brave armée immortelle, il se trouva strictement bloqué avec son quartier général dans Mantoue.

Alvinzi, renforcé de toutes les divisions de la Pologne, de la Silésie, de la Hongrie, ainsi que d'un détachement du Rhin, se présente de nouveau. Après plusieurs jours de manœuvres, il succombe à Arcole. Notre retraite du Rhin permit à l'ennemi d'envoyer de nouveaux renforts au Tyrol. La Hongrie, Vienne, fanatisées par la noblesse, les prêtres et leurs partisans, envoient-elles volontairement leurs recrues doubler les forces de nos ennemis, que les champs de bataille de Rivoli et de la Favorite, que quelques

jours après, la prise de Mantoue, de Bergame et de Trévise, ne firent qu'accroître les lauriers des braves soldats de l'armée d'Italie.

Mémoires de Bourrienne.

---

184. — NOTE FAISANT SUITE A LA PRÉCÉDENTE.

Quartier général, Milan, 4 thermidor an V (22 juillet 1797).

Quelle est la chose ridicule et improbable que l'on ne fasse pas croire aux habitants d'une grande ville ; ou plutôt, quel intérêt peuvent avoir des hommes d'esprit à chercher, avec autant de mauvaise foi, à obscurcir la gloire nationale?

L'on dit et l'on redit partout que l'armée d'Italie était perdue, et que Bonaparte même allait augmenter les prisonniers d'Olmütz, si, par bonheur, il n'eût conclu la paix.

Bonaparte entre en Allemagne par trois côtés à la fois : par le Tyrol, la Carinthie et la Carniole. En partageant ainsi ses forces, il n'avait pas craint d'être partout trop faible, parce que telle était la manière dont l'ennemi s'était lui-même placé. Il était d'ailleurs obligé d'attaquer ainsi, pour se réserver une retraite et être sûr de pouvoir couvrir ses magasins et ses dépôts.

Mais lorsque l'ennemi, partout en fuite, lui eut

livré ses magasins, 24,000 prisonniers, 60 pièces de canon ; qu'il eut Trieste, Goritz, Klagenfurt, Brixen, il sentit qu'il pouvait être à son tour attaqué ; que l'ennemi, qui avait fui loin derrière les montagnes, pour se rallier, pouvait lui dérober ses mouvements, tomber sur ses différentes divisions et les battre en détail. Il se garda bien de faire marcher ses divisions du Tyrol à Inspruck ; mais il les fit venir en Carinthie. Il fit également venir en Carinthie la division qui était en Carniole, au lieu, comme l'aurait pu un général moins habile, de l'envoyer en Istrie. Au lieu donc de tout cela, il fit armer Klagenfurt et y plaça ses dépôts.

Par ce moyen, au lieu de trois communications il n'en avait qu'une ; au lieu d'avoir à contenir les peuples naturellement revêches et remuants du Tyrol, il les abandonnait, et n'avait plus rien à craindre d'eux, et au lieu que l'armée d'Italie occupât une ligne de quatre-vingts lieues, il la ramassa sur un seul point, qui menaçait à la fois Vienne, la Hongrie et la Bavière.

Le général Kerpen, qui avait réuni à Inspruck sa division tant de fois battue, croyant que le général Joubert avait intention de marcher contre lui, ne sut pas plutôt que ce général se rendait en Carinthie par la Drave, qu'il rentra dans le Tyrol.

Le général Quosdanowich, qui était accouru pour défendre la Hongrie, sachant que l'armée

française s'était réunie en Carinthie, accourut sur Trieste.

Ainsi, tandis que Bonaparte avait réuni toute son armée sur un seul point. dans le cœur des États héréditaires, pouvant se porter partout, le prince Charles a le corps de son armée divisé entre Salzburg et Vienne et affaibli par les détachements qu'il a fournis dans le Tyrol et dans la Carniole. C'est dans ces circonstances qu'on lui demande un armistice.

Quelques jours après, les préliminaires de la paix furent signés. Les préliminaires ont sauvé Vienne, et peut-être l'existence de la Maison d'Autriche.

La révolte des Vénitiens était impuissante et réprimée avant la rentrée de l'armée en Italie. En effet, le général Kilmaine avait, pour conserver l'Italie, de nombreuses garnisons dans toutes les places fortes et dans tous les châteaux, deux légions polonaises, deux légions lombardes, et la division du général Victor, qui venait de Rome, en entier. Tous les châteaux de Vérone, Porto-Legnago, Peschiera, Palmanova, étaient au pouvoir de l'armée et en état de défense; une partie des États Vénitiens était en révolte!

L'ennemi, dit-on, pouvait, par le Tyrol, attaquer l'Italie; comme si on pouvait attaquer Peschiera, Mantoue et l'Italie, où il y avait des forces assez considérables, par des détachements!

L'ennemi pouvait prendre Trieste; cela nécessitait encore de nouveaux détachements, et Trieste offrait si peu d'intérêt à garder, que le général n'y a jamais tenu que cent hommes de cavalerie, et avait donné ordre au général Friant, auquel il avait laissé un régiment de hussards et 1,200 hommes d'infanterie, de se retirer, en cas d'attaque, sur Goritz et Palmanova, dont il devait renforcer la garnison, et de venir le rejoindre, de sa personne, à Klagenfurt.

On peut dire que le prince Charles a constamment donné dans tous les piéges qui lui ont été constamment tendus par le général Bonaparte; et, depuis la bataille du Tagliamento jusqu'à la conduite du général Laudon, en Tyrol, et du général Quosdanowich, en Carniole, ce n'a été de sa part qu'une série de fautes et de mouvements mal combinés, ou conformes aux piéges que lui tendait son ennemi. L'art de la guerre consiste, avec une armée inférieure, à avoir toujours plus de forces que son ennemi sur le point que l'on attaque, ou sur le point qui est attaqué; mais cet art ne s'apprend ni dans les livres, ni par l'habitude; c'est un tact de conduite, qui proprement constitue le génie de la guerre.

Mémoires de Bourrienne.

---

185. — DISPOSITIONS A PRENDRE SUR L'ISONZO.

AU GÉNÉRAL BERNADOTTE.

Quartier général, Milan, 4 thermidor an V (22 juillet 1797).

J'ai vu avec la plus grande peine que les Autrichiens se soient renforcés sur la gauche de l'Izonzo et qu'ils aient placé des vedettes comme si nous étions en guerre. Je vous prie d'écrire sur-le-champ au général ennemi qui vous est opposé, pour lui témoigner votre surprise sur ce changement de manière d'être. Si, lorsque votre lettre arrivera, le commandant ne fait pas rétablir les choses comme elles étaient, c'est-à-dire six hommes à Cervignano, vous placerez une demi-brigade, deux escadrons de cavalerie et deux pièces d'artillerie légère à Romans, que je crois être du territoire vénitien; et, si Romans était un village autrichien, vous placeriez ces troupes dans un village vénitien, de manière que les troupes qui sont à Cervignano et sur toute la gauche de l'Isonzo puissent être coupées au moment où elles feraient un mouvement ou quelque chose qui nous fût contraire.

Vous ferez ramasser tous les bateaux que vous pourrez trouver pour jeter un pont sur l'Isonzo du côté de San-Pietro, de manière cependant que vous vous trouviez toujours sur le territoire vénitien.

Vous ferez faire à ce pont deux bonnes têtes de pont. Vous tiendrez des postes le plus près possible de Gradisca, en vous tenant cependant toujours sur le territoire vénitien.

Vous me ferez connaître les travaux que l'ennemi ferait ou aurait faits au château de Goritz et à la Chiusa de Pletz. Vous ferez reconnaître le chemin depuis la frontière vénitienne au delà de Pulfero jusqu'à Caporetto, et vous vous assurerez qu'ils n'ont fait aucune espèce de retranchements dans toute cette partie.

J'ai fait passer à la division du général Victor la 58e demi-brigade, qui est forte de 2,500 hommes, et, au moindre mouvement, je vous ferai passer la division de cavalerie du général Dugua.

Assurez-vous que votre artillerie est bien approvisionnée et en état d'entrer en campagne.

Rendez-vous vous-même à Palmanova; visitez avec le plus grand soin les travaux de la place, les approvisionnements d'infanterie. Donnez ordre que l'on redouble d'ardeur aux travaux et que l'on n'oublie rien pour rendre cette place respectable. Envoyez des espions dans la Carniole et la Carinthie, et instruisez-moi, dans le plus grand détail, des positions qu'occupe l'ennemi, de ses forces et des points qu'il fait retrancher.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

186. — TRAVAUX A EFFECTUER EN CAS DE REPRISE DES HOSTILITÉS.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Milan, 4 thermidor an V (22 juillet 1797)

Vous écrirez au général Victor pour qu'il presse les travaux d'Osoppo, pour qu'il envoie des espions afin de s'assurer si les ennemis ont fait des travaux à Klagenfurt, s'ils en ont fait à Tarvis, enfin s'ils en ont fait aux différentes têtes de pont de la Drave.

Vous donnerez l'ordre également au citoyen Andréossy pour qu'il envoie des officiers afin de construire le pont sur l'Isonzo d'une manière solide, et de manière qu'il puisse nous servir tel temps qu'il fasse.

Vous donnerez l'ordre aux généraux Masséna et Miollis pour que l'un et l'autre prennent des mesures pour raccommoder les chemins depuis Mantoue jusqu'à Padoue.

Vous donnerez les ordres pour qu'on reprenne les travaux aux places de Porto-Legnago et Peschiera, et au commandant du génie pour continuer, en redoublant d'activité, à celles d'Ozoppo et Palmanova.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

187. — RÉUNION NÉCESSAIRE DES ARMÉES DE SAMBRE-ET-MEUSE ET DE RHIN-ET-MOSELLE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 10 thermidor an V (28 juillet 1797).

Citoyens Directeurs, vous trouverez ci-joint copie de la lettre que m'écrit le général Clarke. Son secrétaire de légation est parti pour Vienne.

Toujours rien de nouveau sur les négociations; il est impossible de se moquer de nous avec aussi peu de pudeur.

Il y a beaucoup de fermentation dans le Piémont; je ne sais pas trop comment cela finira. Nous ne nous mêlons de rien.

Je fais jeter un pont sur l'Isonzo; j'en fais fortifier les deux têtes, et je prends toutes les mesures afin de faire voir aux ennemis que nous ne craignons pas la guerre et que nous sommes prêts à la recommencer.

Si la guerre recommence, il faudrait faire en sorte que les armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse n'en fissent qu'une, afin que l'ennemi se trouvât entre l'armée d'Italie et celle-là. L'armée de Rhin-et-Moselle, qui a déjà 6,000 hommes de cavalerie, se trouverait, avec les 12,000 hommes de l'armée de Sambre-et-Meuse, en avoir

18,000. L'infanterie de l'armée du Rhin, jointe à celle de l'armée de Sambre-et-Meuse, ferait une armée immense. Si vous voulez me faire passer quatre nouvelles demi-brigades, avec 3,000 hommes de cavalerie, je vous promets d'être dans Vienne aux vendanges, de me réunir sur le Danube avec l'armée du Rhin et de faire boire du vin de Tokai aux paysans hongrois.

Nos troupes sont arrivées à Corfou et y ont été reçues avec le plus grand plaisir. L'on se souvient encore en Albanie et en Grèce de Sparte et d'Athènes. J'ai déjà quelque correspondance avec les principaux chefs du pays, et la Grèce pourrait peut-être renaître de ses cendres.

Les députés suisses sont venus me trouver; nous nous sommes quittés bons amis.

Conformément aux ordres que vous m'avez donnés, Bologne, Ferrare, sont réunies à la République cisalpine; mais j'ai pris le *mezzo termine* de ne m'en pas mêler. Vous trouverez ci-joint l'arrêté du Directoire exécutif de la République cisalpine.

Si les choses se rompent, nous pourrions conclure un traité avec la République de Gênes, qui nous fournirait 3,000 hommes d'infanterie, 300 de cavalerie et six pièces de canon attelées; ce qui est toujours un très-bon secours dans l'immense territoire que je puis avoir à parcourir.

Vous trouverez ci-joint la lettre que je voulais

écrire et envoyer à l'Empereur par un de mes aides de camp. Mais tout ce qui arrive à Paris m'a fait craindre que l'on ne s'amusât à gloser sur cette démarche.

Le brave général Desaix est venu ici voir l'armée d'Italie ; ce qu'il m'a dit de la situation de l'armée du Rhin n'est point du tout rassurant. Quant à l'armée d'Italie, je vous promets qu'elle est digne de la République, et que, si les choses se rompent, les Autrichiens le payeront.

Le général Augereau est parti hier pour Paris, où il m'a demandé à aller pour ses affaires particulières ; j'ai profité de cette occasion pour vous envoyer les adresses des divisions de l'armée. Ces braves soldats ne reposent leur confiance que dans le Gouvernement.

BONAPARTE.

Archives des affaires étrangères.

---

188. — ARRESTATION DU GARDE-MAGASIN DES VIVRES DE MILAN.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Milan, 22 thermidor an V (9 août 1797).

Vous voudrez bien donner ordre que l'on fasse arrêter sur-le-champ le garde magasin des vivres

de Milan, le faire traduire en prison et le faire juger par un conseil militaire, pour avoir donné, depuis huit jours, du pain détestable à la troupe, et capable de faire tomber malades les soldats;

Comme convaincu d'avoir fabriqué du pain blanc et d'en avoir donné à qui la loi n'en accorde pas, et d'avoir offert aux soldats une ration de pain blanc pour deux rations de pain ordinaire, lorsqu'il est évident qu'il ne fait fabriquer ce pain blanc qu'en faisant celui de la troupe de la plus mauvaise qualité.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

189. — NÉCESSITÉ DE RENFORCER L'ARMÉE D'ITALIE, DE TENIR LES ILES IONIENNES ET DE S'EMPARER DE L'ÉGYPTE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 29 thermidor an V (16 août 1797).

L'Empereur paraît diriger toutes ses forces vers l'Italie; les nombreuses recrues qu'il fait, jointes aux prisonniers qu'on lui a rendus, et qu'il a le temps d'exercer, le mettront dans le cas de m'opposer une armée formidable. Peut-être jugerez-vous essentiel de faire passer à l'armée d'Italie une augmentation de cavalerie, quelques compagnies

d'artillerie et quelques demi-brigades d'infanterie.

Vous jugerez également nécessaire d'ordonner au général Kellermann de renvoyer de l'armée des Alpes tous les détachements qu'il a des demi-brigades appartenant à l'armée d'Italie.

J'ai envoyé à la citadelle de Corfou les deux bataillons de la 79e ; je désirerais que vous donnassiez l'ordre au général Sahuguet de nous faire passer le 3e, qui se trouve à Avignon, et que je ferai également partir pour Corfou.

Les îles de Corfou, de Zante et de Céphalonie sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble.

Je crois que si nous étions obligés d'opter, il vaudrait mieux restituer l'Italie à l'Empereur et garder les quatre îles, qui sont une source de richesse et de prospérité pour notre commerce. L'Empire des Turcs s'écroule tous les jours; la possession de ces îles nous mettra à même de le soutenir autant que cela sera possible, ou d'en prendre notre part.

Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que, pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Égypte. Le vaste Empire ottoman, qui périt tous les jours, nous met dans l'obligation de penser de bonne heure à prendre des moyens pour conserver notre commerce du Levant

Les citadelles de Corfou, de Zante et de Céphalonie sont en très-bon état, pourvues d'une nombreuse artillerie; je fais réparer les affûts, et je viens d'y envoyer des vivres et des munitions pour un an. Je désirerais donc avoir le 3e bataillon de la 79e demi-brigade, que j'y ferai passer. Je vais y envoyer 2,000 hommes cisalpins.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

190. — PLAINTES AU SUJET DE L'INSTABILITÉ DE L'ADMINISTRATION. — URGENCE DE RENFORCER LA CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ITALIE.

AU MINISTRE DE LA GUERRE [1].

Quartier général, Milan, 5 fructidor an V (22 août 1797)

Je vous félicite, Citoyen Ministre, de votre arrivée au ministère.

L'armée d'Italie aurait besoin :

1° D'un peu de stabilité dans les administrations. On les change tous les six mois; cela ruine nos finances et détruit tout ordre de comptabilité.

L'on a changé, il y a quatre mois, les administra-

[1] Général Scherer.

teurs des hôpitaux. Les nouveaux ne sont pas arrivés ; les anciens ne veulent plus rien faire. Cela nous coûtera 1,500 hommes, qui mourront dans les hôpitaux, et qui, mieux soignés et sans ce changement, ne fussent pas morts.

2° Il faudrait faire rejoindre les 300 hommes du 5e régiment de cavalerie qui sont à Lyon. Je n'ai que 600 hommes de grosse cavalerie, tandis que l'ennemi a plus de 4,000 hommes de grosse cavalerie devant moi.

3° Faire rejoindre les 300 hommes du 9e de dragons qui sont à Lyon.

4° Faire rejoindre les 300 hommes du 18e de dragons qui sont à Bordeaux et à Marseille.

5° Il nous faudrait une augmentation de 1,500 hommes de grosse cavalerie et de 1,500 hommes de chasseurs ou hussards.

Quant au plan d'opérations à suivre, il dépendra du moment de la saison où commenceront les hostilités, et, comme toute direction de Paris est impossible, mon opinion est qu'il faut fondre en une seule les deux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, lui donner un général qui ait toute la confiance du Directoire, et renforcer un peu l'armée d'Italie. Deux masses comme celles que formeront les armées réunies du Rhin et celle d'Italie pourront toujours avoir 60,000 hommes d'infanterie en champ de bataille et 20,000 hommes en gros déta-

chements, et battre des armées d'un tiers plus fortes qu'elles.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

191. — ORDRE POUR LA FABRICATION ET LA DISTRIBUTION D'ARMES D'HONNEUR.

Quartier général, Passariano, 11 fructidor an V (28 août 1797)

Le général en chef, Bonaparte,

Voulant donner un témoignage de la reconnaissance de la patrie envers les braves militaires qui se sont distingués par des actions d'éclat pendant les deux dernières campagnes, ordonne :

ARTICLE PREMIER. — Le général chef de l'état-major fera faire 90 sabres de grenadiers et 10 de cavalerie, avec lame de Damas, et la monture dorée et travaillée par les meilleurs ouvriers d'Italie.

ART. 2. — Sur un côté de la lame sera écrit en lettres d'or :

ARMÉE D'ITALIE. . .*division de. . . . .demi-brigade.*

Donné de la part du Directoire exécutif de la République française, par le général Bonaparte,

Au citoyen. . . . . . . .le. . . . . .an. . . .

Sur l'autre côté de la lame sera écrit en lettres d'or :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. *Égalité.*

Et ensuite l'action d'éclat pour laquelle a été donné ce sabre.

Art. 3. — Chaque soldat qui croira avoir droit à un de ces sabres, en s'étant distingué par une action d'éclat pendant les deux dernières campagnes, remettra le détail de ce qu'il a fait à son conseil d'administration.

Art. 4. — Le conseil d'administration dressera un procès-verbal pour constater, par l'audition des témoins ou de toute autre manière, que l'exposé du fait est exact ; après quoi, il le remettra au général de division, qui réunira tous les procès-verbaux des conseils d'administration, fera des observations sur les actions qui lui paraîtront les plus méritantes, et les enverra au général en chef.

Art. 5. — Le général en chef prononcera, le 1er vendémiaire de l'an VI, sur ceux qu'il croira avoir mérité le sabre par l'éclat de leur action

Art. 6. — Tout militaire qui aura reçu un de ces sabres aura double paye.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

192. — ORDRE POUR LA CRÉATION ET LES ATTRIBUTIONS D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS CHAQUE DIVISION.

Quartier général, Passariano, 11 fructidor an V (28 août 1797).

Le général en chef voit avec la plus grande indignation la fourberie de plusieurs entrepreneurs fournissant des draps d'une si mauvaise qualité qu'ils ne sont presque d'aucun usage pour le soldat.

Il a vu avec peine que, contre l'ordre qui a été donné que l'on ne fît distribuer aucun habit confectionné, mais simplement de livrer le drap et de laisser la confection aux corps, l'on ait cependant fait la fourniture à plusieurs divisions en habits tout faits et qui, par la mauvaise qualité des draps et doublures, leur mauvaise confection et l'oubli d'avoir baigné le drap avant d'en faire l'habit, rendent cet habillement presque nul pour le soldat. Il ordonne :

Article premier. — Il sera formé un conseil d'administration composé d'un membre du conseil d'administration de chaque corps, présidé par le général de division, et ayant pour secrétaire le commissaire des guerres de la division.

Art. 2. — Le conseil d'administration se fera rendre compte, dans le plus court délai, des procès-

verbaux de la livraison des draps ou habits aux différents corps de la division.

Art. 3. — Il dressera un procès-verbal général qui portera la quantité de draps, doublures, etc., que le corps de la division a reçus, la quantité de celui qui est de mauvaise qualité. Il constatera le commissaire des guerres qui a procédé à la réception de ces mauvais draps, et fera toutes les recherches pour connaître quel est le fournisseur de ces draps, lesquels seront évalués, et il ne sera alloué au fournisseur que la valeur de l'estimation.

Art. 4. — Le conseil d'administration de la division me dénoncera, dans le plus court délai, tous les abus qui se seraient glissés dans la distribution et la confection de l'habillement, et me proposera les mesures à prendre pour arriver au complétement de la fourniture dudit habillement.

Art. 5. — Il ne sera tenu compte aux corps du mauvais drap qu'ils auraient reçu que comme une partie aliquote, proportionnellement à son évaluation; de sorte que si le drap est jugé ne valoir que la moitié de ce qu'il aurait dû être, et que l'on ait donné à la division 300 habits, cela ne sera compté que pour 150.

Art. 6. — Le conseil d'administration de la division se fera rendre compte de la nature des fourni-

tures qui ont été faites, de la quantité de rations de chaque espèce de comestibles qu'a prises la division depuis un mois, et fera des recherches sur les auteurs des dilapidations qui se seraient introduites.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

193. — ORDRE POUR LA RÉDUCTION DU PERSONNEL DES OFFICIERS DANS CHAQUE DEMI-BRIGADE.

Quartier général, Passariano, 11 fructidor an V (28 août 1797).

Le grand nombre d'officiers qui se trouvent aux demi-brigades nuit au service.

En conséquence, le général en chef ordonne aux généraux de division d'organiser les demi-brigades de leur division de la manière suivante :

Un chef de brigade en pied ;

Un chef de brigade commandant en second, choisi parmi ceux qui sont à la suite ;

Un chef de bataillon commandant en premier le bataillon ;

Un chef de bataillon commandant en second, choisi parmi les surnuméraires ;

Un adjudant-major par bataillon ;

Quatre officiers par compagnie, dont trois en pied, conformément à l'organisation du 18 nivôse ;

Et un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant en second, selon que cela se présentera, et choisi parmi les officiers surnuméraires de la compagnie.

Ce travail fait, le général de division est autorisé à accorder aux officiers surnuméraires restants, qui voudront se rendre chez eux, des permissions à cet effet.

Le restant sera formé en compagnies.

Le général de division réunira à cet effet tous les officiers à la suite d'une brigade, qu'il fera commander par un chef de bataillon et qu'il organisera en conséquence.

Il réunira les trois compagnies d'officiers à la suite de la division, sous les ordres d'un chef de brigade, et leur donnera l'ordre de se rendre, savoir :

Les compagnies d'officiers auxiliaires de la 1re division, dans la citadelle de Ferrare ;

Celles de la 2e division, à Ancône ;

Celles de la 3e division, au fort Urbain ;

Celles de la 4e, à Alexandrie ;

Celles de la 5e, à Saint-Pierre d'Arena ;

Celles de la 6e, à Tortone ;

Celles de la 7e, à Coni ;

Celles de la 8e, à Rimini.

Ils jouiront de leurs appointements selon leur grade, comme ils en jouissent aujourd'hui. Ils enverront, toutes les décades, leur état de situation au

général de division, et le contrôle nominatif par ancienneté au chef de l'état-major général, afin que, si des places venaient à vaquer, il puisse choisir les remplaçants.

Les officiers auront soin de se comporter, dans ces différentes places, avec la décence qui convient à leur grade.

Ils seront logés et recevront la distribution que la loi accorde à leur grade.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

194. — ÉTAT DES FORCES DE L'ARMÉE D'ITALIE.

AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Passariano, 17 fructidor an V (3 septembre 1797).

Le ministre de la guerre me demande des renseignements sur les opérations que l'on pourrait entreprendre si la guerre recommençait.

Je pense qu'il faudrait avoir sur le Rhin une armée de 12,000 hommes de cavalerie et 80,000 hommes d'infanterie ; avoir un corps faisant le siége de Manheim et masquant les quatre places fortes du Rhin ; avoir en Italie 80,000 hommes d'infanterie et 10,000 de cavalerie.

La Maison d'Autriche, prise entre ces deux feux, serait perdue.

Elle peut ne pas nous nuire ; car, avec une armée de 80,000 hommes, on peut toujours avoir 60,000 hommes en ligne de bataille, et 20,000 en deçà, en détachement, pour se maintenir et rester maîtres de ses derrières.

Or, 60,000 hommes en battent 90,000 sans difficulté, à chance égale de bonheur.

Mais il faudrait que l'armée d'Italie eût 80,000 hommes d'infanterie.

Il y a aujourd'hui 75,000 hommes à l'armée d'Italie présents sous les armes [1].

Dans ce cas, l'armée d'Italie ne sera donc, pour entrer en Allemagne, que de 60,000 hommes d'infanterie ; elle aura 8,000 Piémontais, 2,000 Cisalpins ; il lui faudrait encore 12,000 Français.

Quant à la cavalerie, elle a 5,200 Français, 800 Piémontais, 200 Cisalpins : 6,200. Il lui faudrait encore 3,000 hommes de cavalerie.

Nous avons déjà eu deux conférences, que nous avons employées à nous entendre.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

[1] Dont 1,500 en Corse; 1,500 à Corfou; 1,500 à Coni, Tortone, Alexandrie, Ceva et Cherasco; 2,500 à Mantoue; 1,500 en Lombardie; 2,500 à Peschiera, Porto-Legnago, Vérone; 15,000 à Ancône et Ferrare; 2,500 à Venise, Palmanova, Osoppo : = 15,000. (Note ajoutée à Sainte-Hélène.)

195. — ORGANISATION DU SERVICE DE LA PLACE DE PALMANOVA.

AU GÉNÉRAL LESPINASSE.

Quartier général, Passariano, 20 fructidor an V (6 septembre 1797).

Vous voudrez bien, Citoyen Général, envoyer le citoyen Songis à Palmanova, pour organiser le service de cette place, les magasins de l'artillerie et faire l'approvisionnement, en mettant dans le plus menu détail ce qui manque et ce qui est nécessaire.

Le citoyen Songis considérera toutes les pièces qui sont dans la place en grand et petit calibre.

Les grands calibres sont ceux plus forts que 16; les petits calibres sont ceux moins forts que 16.

Il fera mettre des grands calibres aux angles flanqués et sur les faces; les petits calibres dans les flancs et dans les demi-lunes.

Il aura soin qu'il n'y ait dans un même front qu'un seul calibre du grand et un seul calibre du petit, et, autant que cela sera possible, dans les fronts voisins les pièces d'un même calibre.

Il fera organiser dans chaque magasin, à côté des bastions, un magasin pour le front, et dans les casemates; il y fera placer des étagères et aura soin que ces petits magasins puissent contenir dans des gargousses de papier ou des gargoussières cent coups

à tirer par pièce de front, et tous les armements des pièces.

Il organisera une grande salle d'artifice à l'abri de la bombe ; s'il n'y a pas d'endroit, il la fera sur-le-champ blinder; cette salle sera proportionnée aux besoins d'une aussi grande place.

Il déterminera les différents magasins, en ayant soin de distinguer les magasins de la place des magasins de dépôt : il videra les magasins de tous les fusils autrichiens, qu'il renverra à Mantoue, à l'exception de 1,500 qu'il gardera pour la défense de la place.

Il placera dans le magasin du dépôt de l'armée tous les fusils vénitiens propres à notre infanterie, qui doivent être tenus en bon état et en réserve pour l'armement de l'armée, dont Palmanova doit être le principal dépôt. Il fera des dispositions pour établir à Palmanova un atelier de construction et de réparation tant pour la place que pour l'armée, en profitant de la voisinance du bois, l'établissement de Mantoue ne devant être réservé qu'en cas que l'armée fût obligée de se replier et en cas de malheur.

Il fera placer toute l'artillerie de campagne qui se trouve à Palmanova dans un parc ; il y fera organiser les caissons et les tiendra tous chargés, afin qu'ils puissent servir de remplacement au parc de l'armée active, si jamais elle faisait de grandes pertes. Ils seront

également pour le service de la place, en cas qu'elle en eût besoin et qu'elle fût investie.

Le général d'artillerie donnera l'ordre au citoyen Lamogère de se rendre à Palmanova, pour y commander l'artillerie de cette place. Le citoyen Songis ne quittera pas Palmanova qu'il n'ait remis le service et qu'il n'ait fait part de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il devait faire, en conséquence du présent ordre, au citoyen Lamogère.

Le chef de bataillon Delaitre commandera en deuxième l'artillerie de Palmanova.

Le citoyen Lamogère aura quatre capitaines et quatre lieutenants d'artillerie, dont au moins le tiers d'artillerie de ligne, qui lui serviront d'adjoints pour le service de la place, et à chacun desquels il assignera une fonction et la surveillance d'un ou deux fronts.

Le général d'artillerie nommera des personnes fortes, d'une bonne santé, ayant de l'énergie et susceptibles de se faire honneur dans un poste si important.

Le général d'artillerie nommera également un officier du parc général chargé de la surveillance des magasins du dépôt de l'armée. En cas d'investissement, cet officier se trouverait sous les ordres immédiats du citoyen Lamogère.

Le général d'artillerie me remettra demain l'état des officiers d'artillerie qu'il compte employer à

Palma ; il aura soin aussi d'y nommer le nombre de gardes nécessaire.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

196. — ORDRE A L'ARMÉE DE SE METTRE EN MARCHE POUR REPRENDRE LES OPÉRATIONS : DISPOSITIONS EN CONSÉQUENCE.

Quartier général, Passariano, 21 fructidor an V (7 septembre 1777).

ARTICLE PREMIER. — L'armée est prévenue qu'elle se mettra en marche le 2 vendémiaire prochain.

ART. 2. — Les généraux de division passeront, vingt-quatre heures après le présent ordre, la revue de leur division, et m'enverront un état circonstancié de leur division, en distinguant les hommes présents sous les armes et qui seront dans le cas de marcher au 2 vendémiaire, de ceux présents sous les armes qui, par blessures, convalescence, maladies vénériennes, ou toute autre raison, ne seraient pas dans le cas de marcher, et qui, en conséquence, devront se rendre aux dépôts.

ART. 3. — En envoyant l'ordre de marche, le général en chef enverra l'ordre où doivent marcher tous les dépôts.

ART. 4. — Les généraux de division et comman-

dants d'artillerie de division auront soin que les demi-brigades ne traînent à leur suite aucun magasin de fusils, qui tous doivent être transportés aux dépôts.

Art. 5. — Tous les fusils de chasse, tous les fusils hors de service seront envoyés sur-le-champ à Palmanova, Peschiera, Mantoue, ou à la citadelle de Ferrare, selon que les divisions se trouveront plus près de ces points. Le général en chef rend responsables les généraux de division, s'ils laissent aucun amas d'armes dans l'arrondissement de leur commandement.

Art. 6. — Les fusils autrichiens qui ne sont pas propres pour nos troupes, qui se trouveraient dans les dépôts ou magasins des divisions, seront sur-le-champ envoyés dans l'une des places fortes ci-dessus nommées, des plus voisines. Tous les fusils vénitiens ou autrichiens allégés et propres au service de nos troupes, inutiles au service de la division et qui se trouveraient dans son arrondissement, seront sur-le-champ envoyés à Palmanova.

Art. 7. — Chaque général de division s'assurera qu'il a en dépôt le nombre de cartouches suffisant pour en distribuer 40 à chacun de ses soldats, sans toucher à ses caissons.

Art. 8. — Chaque commandant de place forte

fera une revue extraordinaire de ses magasins de vivres et s'assurera qu'il a plus qu'il ne lui faut pour soutenir un siége.

Art. 9. — Chaque général de division de cavalerie m'enverra un état exact du nombre d'hommes à cheval qui pourront marcher au 2 vendémiaire, et du nombre de chevaux qui resteront à ces dépôts, en expliquant la raison pourquoi.

Art. 10. — Toutes les femmes resteront aux dépôts, hormis le nombre accordé par la loi, et qui devront être munies d'un nouveau brevet, signé du général de division et scellé de son cachet ou chiffre.

Art. 11. — La division du parc d'artillerie m'enverra l'état de situation du parc qui pourra suivre au 2 vendémiaire les mouvements de l'armée. Le général commandant me présentera un projet pour évacuer les affûts qu'il ne pourrait point atteler, dans une de nos grandes places.

Art. 12. — Les généraux de division, les commissaires ordonnateurs, les chefs de corps feront leur possible pour que l'armée soit habillée au 2 vendémiaire, et se tiendront prêts pour qu'au premier ordre de départ on puisse distribuer aux corps les effets qui seraient confectionnés.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

197. — ORDRE POUR LE SERVICE DES AMBULANCES DES DIVISIONS ACTIVES.

Udine, 23 fructidor an V (9 septembre 1797).

Chaque municipalité centrale du territoire vénitien fournira, pour l'usage des ambulances des divisions actives situées dans son arrondissement, dans le délai de quatre jours après avoir reçu la présente réquisition :

1,200 aunes de draps à pansement, qui seront reçus sur procès-verbal du commissaire des guerres, en présence du chirurgien attaché à l'ambulance et d'un agent supérieur de l'administration des hôpitaux ;

400 kilogrammes de charpie ;

100 pintes de vinaigre ;

100 pintes d'eau-de-vie camphrée.

Moitié de cet approvisionnement aura également lieu par chaque division de troupes à cheval.

L'estimation de tous ces objets sera mentionnée dans le procès-verbal, qui sera envoyé double à l'ordonnateur en chef, qui expédiera, au bas de l'un desdits procès-verbaux, son ordonnance de payement au profit de la municipalité qui aura fourni :

Vérone, pour Brune et Rey ;

Vicence, pour Joubert ;

Padoue, pour Dumas et Masséna ;

Venise, pour Baraguey-d'Hilliers ;

Trévise, pour Serurier et Dugua ;

Bellune, pour Delmas ;

Udine, pour Victor et Bernadotte.

La division Leclerc sera approvisionnée des magasins de Milan.

L'ordonnateur employé dans chaque division et les commissaires des guerres sont responsables de l'exécution de la présente réquisition, qu'ils notifieront sur-le-champ aux municipalités centrales qu'elle concerne.

Chaque général de division tiendra, en outre, la main à ce que le présent ordre soit exécuté d'ici au 30 fructidor, où chaque ambulance active devra être pourvue en tout point.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

198. — ORDRE POUR LE SERVICE DES VOITURES DE TRANSPORT.

Udine, 23 fructidor an V (9 septembre 1797).

Le général en chef approuve que l'ordonnateur en chef ait supprimé l'usage des voitures à loyer permanent aux divisions sédentaires, où les transports s'exécuteront quand ils seront reconnus nécessaires, et à tant par mille ou par lieue.

Le général en chef approuve l'ordre donné par ce commissaire ordonnateur pour que les divisions actives soient complétées, par l'entreprise, du nombre de voitures à quatre roues et attelées chacune de quatre chevaux, savoir :

De deux voitures par chaque bataillon ;

D'une voiture par chaque demi-brigade, pour la caisse et les papiers ;

D'une voiture par escadron complet ; les régiments seront calculés en conséquence ;

De trois voitures par chaque division active, pour l'ambulance ;

De deux voitures pour le magasin des effets d'habillement attaché à chaque division.

Ces voitures, l'armée étant sédentaire, seront employées au transport, sur le territoire vénitien, des effets destinés à chaque division.

Les entrepreneurs auront, en outre, cinquante voitures disponibles.

Les entrepreneurs organiseront leurs équipages ainsi qu'il vient d'être prescrit, dans le plus bref délai. Les commissaires ordonnateurs veilleront à ce que cette organisation soit en activité dans le plus court délai.

Les généraux de division y tiendront également la main.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

199. — ORDRES POUR L'ORGANISATION DES ÉQUIPAGES DE CAISSONS DESTINÉS AUX SUBSISTANCES.

Udine, 23 fructidor an V (9 septembre 1797).

Les dispositions précédemment prises par l'ordonnateur en chef pour assurer le transport du pain aux divisions actives n'ayant pas été exécutées, le général en chef approuve que cet ordonnateur ait donné l'ordre aux ordonnateurs des divisions de faire pourvoir, par la voie d'achat, tant en caissons qu'en chevaux, harnais, etc., aux frais de l'entreprise, au remplacement de dix caissons couverts, fermant à clef, de la contenance chacun de mille rations, par chaque division active d'infanterie ou de troupes à cheval; sauf au commissaire ordonnateur en chef à faire ensuite la répartition desdits caissons ainsi qu'il y aura été autorisé par le général en chef.

Il est défendu à qui que ce soit de se servir desdites voitures ou de permettre qu'elles soient employées à d'autres usages que celui des transports du pain destiné aux troupes.

Les généraux de division tiendront la main à l'exécution du présent ordre et se concerteront, à cet effet, avec l'ordonnateur.

Il est ordonné à l'entrepreneur des subsistances

militaires, le citoyen Julliot, d'organiser lesdits équipages dans le plus court délai.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

200. — IMPORTANCE DE CORFOU, DE MALTE ET DE L'ÉGYPTE.

AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Qnartier général, Passariano, 27 fructidor an V (13 septembre 1797).

Vous trouverez ci-joint, Citoyen Ministre, copie de la lettre que j'ai écrite au citoyen Canclaux[1], en réponse aux ouvertures qui lui ont été faites par M. Acton et dont il vous aura sûrement rendu compte.

La cour de Naples ne rêve plus qu'accroissements et grandeurs : elle voudrait, d'un côté, Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, et, de l'autre, la moitié des États du Pape, et spécialement Ancône. Ces prétentions sont trop plaisantes; je crois qu'elle veut en échange nous céder l'île d'Elbe.

Je pense que désormais la grande maxime de la République doit être de ne jamais abandonner Corfou, Zante, etc Nous devons, au contraire,

[1] Pièce nº 2190.

nous y établir solidement; nous y trouverons d'immenses ressources pour le commerce, et elles seront d'un grand intérêt pour nous dans les mouvements futurs de l'Europe.

Pourquoi ne nous emparerions-nous pas de l'île de Malte? L'amiral Brueys pourrait très-bien mouiller là et s'en emparer. Quatre cents chevaliers et, au plus, un régiment de cinq cents hommes sont la seule défense de la ville de la Valette. Les habitants, qui montent à plus de cent mille, sont très-portés pour nous et fort dégoûtés de leurs chevaliers, qui ne peuvent plus vivre et meurent de faim. Je leur ai fait exprès confisquer tous leurs biens en Italie. Avec l'île de Saint-Pierre, que nous a cédée le roi de Sardaigne, Malte, Corfou, etc., nous serons maîtres de toute la Méditerranée.

S'il arrivait qu'à notre paix avec l'Angleterre nous fussions obligés de céder le cap de Bonne-Espérance, il faudrait nous emparer de l'Égypte. Ce pays n'a jamais appartenu à une nation européenne. Les Vénitiens seuls y ont eu une certaine prépondérance, il y a bien des siècles, mais une prépondérance précaire. L'on pourrait partir d'ici avec 25,000 hommes, escortés par huit ou dix bâtiments de ligne ou frégates vénitiennes, et s'en emparer. L'Égypte n'appartient pas au Grand Seigneur.

Je désirerais, Citoyen Ministre, que vous prissiez à Paris quelques renseignements pour me faire connaître quelle réaction aurait sur la Porte notre expédition d'Égypte.

Avec des armées comme les nôtres, pour qui toutes les religions sont égales, Mahométans, Cophtes, Arabes, idolâtres, etc., tout cela nous est fort indifférent ; nous respecterions les uns comme les autres.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Archives des affaires étrangères.

---

201. — ORDRE POUR L'USAGE DES GUÊTRES.

Quartier général, Passariano, 29 fructidor an V (15 septembre 1797).

L'intention du général en chef est que, dans l'infanterie, chaque sous-officier ou soldat soit pourvu de deux paires de guêtres, l'une en toile et l'autre en estamet noir. Tous les corps qui n'auraient pas cette seconde paire de guêtres s'en pourvoiront dans le plus court délai. Faute d'estamet, il y sera suppléé par du drap bleu ou noir. La paire de guêtres de supplément que le général en chef accorde tiendra lieu de la paire de bas dont la distribution avait été ordonnée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

202. — ORDRE POUR LA CONFECTION DE BOTTES ET DE SOULIERS MODÈLES.

Quartier général, Passariano, 29 fructidor an V (15 septembre 1797).

La réception par experts des souliers et des bottes à l'armée n'ayant, en général, jusqu'à ce jour, procuré que des fournitures mauvaises, de peu d'utilité pour les militaires, et dont la dépense a été excessivement à charge à la République, le général en chef, d'après l'avis du commissaire ordonnateur en chef, ordonne ce qui suit :

Article premier. — Il sera confectionné des modèles de bottes et de souliers ; cette confection aura lieu à Venise, sous la surveillance du commissaire des guerres Trousset.

Le général Baraguey-d'Hilliers, pour les souliers, et le général Dugua, pour les bottes, arrêteront, de concert avec ce commissaire des guerres, le modèle dont il s'agit.

Art. 2. — Il sera adressé, par l'ordonnateur en chef, un modèle de chacun de ces effets à l'état-major général de l'armée et à celui de chaque division. Les souliers et les bottes qui seront distribués à l'armée ne seront reçus qu'autant qu'ils seront semblables aux modèles dont il s'agit.

Art. 3. — Au moyen de cette disposition, la réception par experts, en magasin, des souliers et des bottes destinés à l'armée, est provisoirement suspendue. Ce sera au commissaire des guerres à juger si les garde-magasins ne reçoivent que de bons effets, à surveiller ces agents et à les faire punir en cas de malversation, le recours aux experts ne devant avoir lieu que dans les cas de difficultés : alors la partie prenante en nommera un, le fournisseur un autre; et si ces experts ne sont pas d'accord, le commissaire des guerres en nommera un troisième pour partager les voix.

Art. — 4. Vu le besoin urgent qu'a l'armée de souliers, ceux actuellement existants dans les magasins lui seront délivrés, à moins qu'il ne soit constant qu'ils ne puissent être d'aucun usage, sauf à exercer sur le payement des sommes que réclament les fournisseurs une retenue proportionnée au défaut de qualité ou de confection qui aura été reconnu dans lesdits souliers.

Le présent règlement sera mis à exécution dans le plus court délai.

Bonaparte.

Collection Napoléon.

---

203. — ORDRE POUR LE TRANSPORT RAPIDE DES EFFETS D'ÉQUIPEMENT, DES MÉDICAMENTS, ETC.

Quartier général, Passariano, 29 fructidor an V (15 septembre 1797).

Les boutons et autres effets d'habillement et d'hôpitaux destinés à l'armée, dont le départ a été annoncé et qui devait s'effectuer dans un court délai, ne parvenant point à leur destination, le général en chef, sur la demande de l'ordonnateur en chef, a ordonné ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Il est prescrit à tous les commandants de place, sur la route de Milan à Udine, de se faire rendre compte, chacun dans le lieu de son commandement, des objets de transport qui pourront s'y trouver, et d'en faire presser la marche sur l'armée active.

ART. 2 — L'ordonnateur Lambert adressera, au reçu du présent ordre, aux ordonnateurs de chaque division, qui en feront sur-le-champ part aux conseils d'administration de leur arrondissement, un état des effets d'habillement partis de Milan et un de ceux restant à partir, indiquant l'époque à laquelle il les fera partir; il prendra, d'ailleurs, toutes les mesures pour que le complément soit envoyé vingt-quatre heures après la réception du présent ordre, en ayant soin de demander

une escorte pour chaque convoi et d'en assurer l'arrivée au jour prescrit.

Art. 3. — Il en usera de même pour les envois d'effets, et notamment des drogues et médicaments destinés aux hôpitaux, et dont ceux au delà du Tagliamento ne sont pas encore pourvus.

Art. 4. — Il rendra un compte général des opérations ci-dessus à l'ordonnateur en chef, pour le mettre à même de le soumettre au général en chef.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

---

204. — IGNORANCE POLITIQUE DES FRANÇAIS.

AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Quartier général, Passariano, 3e jour complémentaire an V (19 septembre 1797).

J'ai reçu, Citoyen Ministre, votre lettre confidentielle du 22 fructidor, relativement à la mission que vous désirez donner à Sieyès en Italie. Je crois effectivement, comme vous, que sa présence serait aussi nécessaire à Milan qu'elle aurait pu l'être en Hollande et qu'elle l'est à Paris.

Malgré notre orgueil, nos mille et une brochures, nos harangues à perte de vue et très-bavardes, nous

sommes très-ignorants dans la science politique morale. Nous n'avons pas encore défini ce que l'on entend par pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Montesquieu nous a donné de fausses définitions, non pas que cet homme célèbre n'eût été véritablement à même de le faire, mais son ouvrage, comme il le dit lui-même, n'est qu'une espèce d'analyse de ce qui a existé ou existait ; c'est un résumé des notes faites dans ses voyages ou dans ses lectures.

Il a fixé les yeux sur le gouvernement d'Angleterre ; il a défini, en général, le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

Pourquoi, effectivement, regarderait-on comme une attribution du pouvoir législatif le droit de guerre et de paix, le droit de fixer la quantité et la nature des impositions ?

La constitution a confié avec raison une de ces attributions à la chambre des communes, et elle a très-bien fait, parce que la constitution anglaise n'est qu'une charte de priviléges : c'est un plafond tout en noir, mais bordé en or.

Comme la chambre des communes est la seule qui, tant bien que mal, représente la nation, seule elle a dû avoir le droit de l'imposer ; c'est l'unique digue que l'on a pu trouver pour modifier le despotisme et l'insolence des courtisans.

Mais, dans un gouvernement où toutes les autorités émanent de la nation, où le souverain est le

peuple, pourquoi classer dans les attributions du pouvoir législatif des choses qui lui sont étrangères ?

Depuis cinquante ans, je ne vois qu'une chose que nous avons bien définie, c'est la souveraineté du peuple ; mais nous n'avons pas été plus heureux dans la fixation de ce qui est constitutionnel que dans l'attribution des différents pouvoirs.

L'organisation du peuple français n'est donc encore véritablement qu'ébauchée.

Le pouvoir du gouvernement, dans toute la latitude que je lui donne, devrait être considéré comme le vrai représentant de la nation, lequel devrait gouverner en conséquence de la charte constitutionnelle et des lois organiques ; il se divise, il me semble, naturellement en deux magistratures bien distinctes, dont une qui surveille et n'agit pas, à laquelle ce que nous appelons aujourd'hui pouvoir exécutif serait obligé de soumettre les grandes mesures, si je puis parler ainsi, la législation de l'exécution : cette grande magistrature serait véritablement le grand conseil de la nation ; il aurait toute la partie de l'administration ou de l'exécution qui est par notre Constitution confiée au pouvoir législatif.

Par ce moyen, le pouvoir du gouvernement consisterait dans deux magistratures, nommées par le peuple, dont une très-nombreuse, où ne pourraient être admis que des hommes qui auraient déjà rem-

pli quelques-unes des fonctions qui donnent aux hommes de la maturité sur les objets du gouvernement.

Le pouvoir législatif ferait d'abord toutes les lois organiques, les changerait, mais pas en deux ou trois jours, comme l'on fait : car, une fois qu'une loi organique serait en exécution, je ne crois pas qu'on pût la changer avant quatre ou cinq mois de discussion.

Ce pouvoir législatif, sans rang dans la République, impassible, sans yeux et sans oreilles pour ce qui l'entoure, n'aurait pas d'ambition et ne nous inonderait plus de mille lois de circonstance qui s'annulent toutes seules par leur absurdité, et qui nous constituent une nation sans lois avec trois cents in-folio de lois.

Voilà, je crois, un code complet de politique, que les circonstances dans lesquelles nous nous sommes trouvés rendent pardonnable. C'est un si grand malheur pour une nation de trente millions d'habitants, et au dix-huitième siècle, d'être obligée d'avoir recours aux baïonnettes pour sauver la patrie ! Les remèdes violents accusent le législateur ; car une constitution qui est donnée aux hommes doit être calculée pour des hommes.

Si vous voyez Sieyès, communiquez-lui, je vous prie, cette lettre ; je l'engage à m'écrire que j'ai tort ; et croyez que vous me ferez un sensible plai-

sir, si vous pouvez contribuer à faire venir en Italie un homme dont j'estime les talents et pour qui j'ai une amitié tout à fait particulière. Je le seconderai de tous mes moyens, et je désire que, réunissant nos efforts, nous puissions donner à l'Italie une constitution plus analogue aux mœurs de ses habitants, aux circonstances locales et peut-être même aux vrais principes, que celle que nous lui avons donnée. Pour ne pas faire une nouveauté au milieu du tracas de la guerre et des passions, il a été difficile de faire autrement.

Je me résume :

Non-seulement je vous réponds confidentiellement que je désire que Sieyès vienne en Italie, mais je pense même, et cela très-officiellement, que, si nous ne donnons pas à Gênes et à la République cisalpine une constitution qui leur convienne, la France n'en tirera aucun avantage : leurs corps législatifs, achetés par l'or de l'étranger, seront tout entiers à la disposition de la Maison d'Autriche et de Rome. Il en sera, en dernière analyse, comme de la Hollande.

Comme la présente lettre n'est pas un objet de tactique, ni un plan de campagne, je vous prie de la garder pour vous et pour Sieyès, et de ne faire usage, si vous le jugez à propos, que de ce que je viens de vous dire sur l'inconvenance des constitutions que nous avons données à l'Italie.

Vous verrez, Citoyen Ministre, dans cette lettre, la confiance entière que j'ai en vous, et une réponse à votre dernière.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

205. — MAUVAISE TOURNURE DES CONFÉRENCES. — POSITION DE L'ARMÉE. — INSTANCES POUR ENTRER DANS LA VIE PRIVÉE.

AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Quartier général, Passariano, 10 vendémiaire an VI (1er octobre 1797).

Vous verrez par la lettre ci-jointe, Citoyen Ministre, que j'écris au Directoire exécutif, les nouvelles de Rome; la santé du Pape menace de nouveau.

J'ai eu une conversation avec M. de Gallo; je lui ai fait connaître que le Directoire exécutif de la République française ne souffrirait jamais que le roi de Naples se mêlât des affaires de Rome sans sa participation.

Nous avons eu hier une conférence; vous trouverez ci-jointe la copie du protocole, et vous vous convaincrez que les choses continuent à prendre une mauvaise tournure.

J'ai eu, après le dîner, une conférence confidentielle avec M. le comte de Cobenzl. Il m'a dit que l'Empereur pourrait nous céder le Rhin, si nous lui faisions de grands avantages en Italie; ce qu'il a articulé est extravagant. Il me remettra demain un projet confidentiel; je vous l'enverrai et j'y ferai ma réponse, qui sera en moins ce que lui aura proposé en plus.

Nous sommes convenus, en cas de rupture, d'établir la manière dont l'un et l'autre Gouvernement se signifieraient la rupture, afin qu'aucune des armées ne pût être surprise et que les deux nations continuassent à être liées par le droit des gens.

Comme les grandes opérations dépendent ici de ce que fera l'armée du Rhin et de l'époque où commenceront les hostilités, je ne précipiterai rien ici; mais je mettrai le Gouvernement à même de prendre le parti qu'il voudra et de pouvoir mettre en mouvement les armées du Rhin et d'Italie en même temps.

La position de l'armée française en Italie est superbe. Le Brescian et le Mantouan seront bientôt réunis à la République cisalpine. Je m'occupe à réunir les différentes parties de l'état de Venise dans un seul et même état, afin de l'organiser robustement; les derrières de l'armée seront tranquilles pendant les grands mouvements, et ce Gouvernement s'engagera à donner vingt-cinq millions pour pourvoir à

la subsistance de l'armée pendant les grandes opérations.

Toutes les places fortes sont approvisionnées pour un an. Palmanova et Osoppo, qui doivent être les pivots de l'armée, contiennent des dépôts pour la nourrir pendant longtemps. L'artillerie se trouve également dans une position satisfaisante.

De grandes choses pourront être faites avec cette armée.

Tous les préparatifs que je fais, tous les arrangements que je prends dans ce moment-ci, sont le dernier service que je puisse rendre à la patrie. Ma santé est entièrement délabrée, et la santé est indispensable et ne peut être suppléée par rien à la guerre.

Le Gouvernement aura sans doute, en conséquence de la demande que je lui ai faite il y a huit jours, nommé :

Une commission de publicistes pour organiser l'Italie libre ;

De nouveaux plénipotentiaires pour continuer les négociations ou les renouer, si la guerre avait lieu, au moment où les événements seraient le plus propices ;

Et enfin un général qui ait sa confiance pour commander l'armée, car je ne connais personne qui puisse me remplacer dans l'ensemble de ces trois missions, toutes trois également intéressantes.

Je donnerai aux uns et aux autres des renseignements, soit sur les mœurs, soit sur le caractère, soit sur la position des peuples d'Italie, soit sur les projets qui leur seront utiles, s'ils veulent en profiter.

Quant à moi, je me trouve sérieusement affecté de me voir obligé de m'arrêter dans un moment où peut-être il n'y a plus que des fruits à cueillir; mais la loi de la nécessité maîtrise l'inclination, la volonté et la raison. Je puis à peine monter à cheval; j'ai besoin de deux ans de repos.

Croyez, Citoyen Ministre, aux sentiments d'estime et à la haute considération que vous m'avez inspirés.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Archives des affaires étrangères.

---

206. — ORDRES POUR LES MOUVEMENTS DE TROUPES ET LA FORMATION DES DÉPOTS.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Passariano, 15 vendémiaire an VI (6 octobre 1797).

Ordre au général Masséna d'envoyer à Peschiera les hommes qui doivent composer son dépôt; il sera composé de tous les hommes hors d'état de faire la guerre.

Ordre au général Brune de former son dépôt à

Peschiera et placer 100 hommes dans la citadelle de Brescia, où ils tiendront garnison et seront organisés en conséquence.

Ordre à la 27e d'infanterie de se rendre à Milan, pour tenir garnison dans la citadelle de cette place.

Ordre de faire évacuer tous les malades qui sont à Salo sur Milan, et de supprimer l'hôpital de Salo, et de faire transporter à Peschiera tous les effets qui sont dans cet hôpital.

Ordre à la 12e d'infanterie légère qui est à Milan, du moment où elle sera remplacée par la 27e, de partir pour se rendre à Vérone, où elle fera partie de la division du général Brune.

Ordre à l'ordonnateur en chef de faire former un hôpital à Orzinovi.

Ordre au général de division Kilmaine de prendre le commandement de la division Bernadotte.

Mettre à l'ordre que, le général Bernadotte ayant été nommé commandant dans le Midi, le général Kilmaine prend le commandement de sa division.

Ordre à l'adjudant général de la cavalerie de se rendre à l'état-major de l'armée.

Ordre au général Kilmaine de former son dépôt de tous les hommes hors d'état de commencer la campagne, et de les envoyer à Palma pour y tenir garnison. Le dépôt sera organisé en conséquence.

Ordre au général Victor d'envoyer à Osoppo tous les hommes qui doivent former son dépôt.

Ordre au général Delmas de former son dépôt et de l'envoyer dans le château de Vérone y tenir garnison.

Même ordre à Baraguey-d'Hilliers, à Venise.

Ordre à la division Joubert de former son dépôt et d'envoyer l'état de situation au chef de l'état-major, qui enverra des ordres ultérieurs sur l'emplacement que lui destine le général en chef.

Ordre pour que tous les dépôts d'artillerie à pied et d'artillerie légère se rendent à Mantoue.

Ordre au général Joubert de rejoindre sa division.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

207. — DEMANDE D'ARGENT POUR LE PRÊT.

AU CITOYEN HALLER.

Quartier général, Passariano, 15 vendémiaire an VI (6 octobre 1797).

Les négociations sont à peu près rompues : MM. les Autrichiens veulent trop avoir.

Voyez à nous envoyer, en toute diligence, de l'argent ; nous en avons le plus grand besoin ; puisez dans tous les coffres et prenez toutes les me-

sures; mais il faut que nous en ayons sur-le-champ : dans douze jours, nous serons en pleine campagne.

Voyez les Brescians : je leur demande un million; s'ils pouvaient nous le donner tout de suite, cela serait très-bon. Dites, tant à eux qu'aux Cisalpins, que, si on ne vient pas à notre secours, je les camperai là, et je ferai la paix sans eux.

Vous sentez combien il est nécessaire que le soldat et les officiers aient le prêt payé avant d'entrer en campagne, et que j'aie 4 à 500,000 francs en or à ma disposition, et autant à celle de l'ordonnateur.

Rendez-vous, je vous prie, à l'endroit où l'on fabrique des boutons, et sachez me dire où on en est; toute l'armée est encore nue, parce que les boutons ne sont pas faits.

Enfin, voyez à me rendre un compte exact de tout ce que je puis espérer, et à faire partir, en toute diligence, pour Palmanova tout ce qu'il vous sera possible d'envoyer.

Je vous salue.

BONAPARTE.

P. S. De l'argent, de l'argent, de l'argent!

Dépôt de la guerre.

208. — ORDRE POUR LE MOUVEMENT GÉNÉRAL DE NEUF DIVISIONS DE L'ARMÉE.

AU GÉNÉRAL VIGNOLLE.

Quartier général, Milan, 19 brumaire an VI (9 novembre 1797).

Vous voudrez bien donner l'ordre au général Guieu de partir avec la 23e demi-brigade d'infanterie légère et la 29e qu'il prendra à Crémone, et de se rendre à Padoue avec ces deux demi-brigades.

Vous donnerez l'ordre à la brigade composée de la 18e et de la 25e de ligne, commandée par le général Menard, de se rendre à Plaisance. Vous préviendrez l'ordonnateur qu'elles seront nourries là, comme nous l'avons toujours fait, par le pays.

Vous donnerez l'ordre au général Point de partir avec la 43e et la 51e, pour se rendre à Brescia. Elles seront nourries par le pays.

Vous donnerez ordre à la 12e d'infanterie légère de se rendre à Venise, pour faire partie de la division du général Serurier.

Vous ordonnerez à la division de cavalerie du général Rey de se rendre à Vérone.

Vous donnerez l'ordre au reste de la division du général Masséna de partir pour se rendre à Plaisance, lorsque le général Guieu sera arrivé à Padoue

avec la 29e et la 23e d'infanterie légère. Le général Masséna laissera à Padoue le 24e régiment de chasseurs et la 11e d'infanterie légère, et il emmènera avec lui la 2e d'infanterie légère, la 32e, la 75e, son artillerie, son état-major et ses administrations.

Vous donnerez l'ordre au général Victor de se rendre avec toute sa division à Vérone. Dès l'instant qu'il y sera arrivé, le général Brune partira avec la 4e, la 40e, son état-major, ses administrations et son artillerie ; il n'emmènera point avec lui de cavalerie, et se rendra à Brescia.

Le général Masséna et le général Brune, lorsqu'ils seront arrivés avec leurs divisions à Plaisance et à Brescia, comme ils ne peuvent pas loger commodément tout leur monde dans ces deux villes, répartiront quelques-unes de leurs demi-brigades dans les plus gros villages voisins, de manière que la troupe soit bien.

Vous ordonnerez au général Joubert de faire partir les 4e et 22e demi-brigades d'infanterie légère, qui se rendront à Vicence. La 11e de ligne se rendra à Bassano. La 33e se rendra à Venise, pour faire partie de la division du général Serurier. La 69e, qui est de la division du général Serurier, se rendra à Vicence, pour faire partie de la division du général Joubert. La 21e d'infanterie légère, qui fait partie de la division Serurier, se rendra à Vi-

cence, pour faire partie de la division du général Joubert.

Le général Bernadotte partira d'Udine, le 1er frimaire, avec la 61e, la 30e et la 88e et leurs dépôts, pour se rendre à Trévise. Il laissera son artillerie, la 15e demi-brigade d'infanterie légère, la 55e de ligne et le 19e de chasseurs, lesquels feront partie de la division Baraguey-d'Hilliers.

Le général Baraguey-d'Hilliers portera son quartier général à Udine et commandera l'arrière-garde de l'armée, qui sera composée des 13e, 14e et 55e de ligne, des 15e, 17e et 26e d'infanterie légère, des 19e et 25e de chasseurs.

Vous ordonnerez à la 93e de ligne de se rendre à Venise, pour faire partie de la division du général Serurier ; cette demi-brigade ne partira que lorsque la 63e sera arrivée à Bellune.

Vous ordonnerez à la 63e, qui fait partie de la division du général Joubert, de se rendre à Bellune, pour être sous les ordres du général de division Delmas.

Lorsque tous ces mouvements seront effectués, l'armée se trouvera donc placée de la manière suivante :

1re division, Masséna, à Plaisance.	2e d'infanterie légère.
	18e de bataille.
	25e *idem.*
	32e *idem.*
	75e *idem.*
	Artillerie toute attelée de chevaux.

2e division, Brune, à Brescia.	4e de bataille. 40e *idem.* 43e *idem.* 51e *idem.* Artillerie toute attelée de chevaux.
3e division, Bernadotte, à Trévise.	30e de bataille. 61e *idem.* 88e *idem.* Prendra toute l'artillerie du général Baraguey-d'Hilliers qui est à Trévise; elle sera toute attelée de chevaux.
4e division, Victor, à Vérone.	5e d'infanterie légère. 18e *idem.* 57e de bataille. 58e *idem.* 13 pièces d'artillerie toutes attelées de chevaux.
5e division, Joubert, à Vicence.	4e d'infanterie légère. 21e *idem.* 22e *idem.* 69e de bataille. 85e *idem.* Plus la 11e de ligne, qui sera à Bassano.
6 division, Serurier, à Venise.	12e d'infanterie légère. 12 de ligne. 64e *idem.* 33e *idem.* 93 *idem.* 15e régiment de chasseurs.
7e division, Baraguey-d'Hilliers, à Udine.	15 d'infanterie légère. 17e *idem.* 26e *idem.* 13e de ligne. 14e *idem.* 55e *idem.* 19e régiment de chasseurs. 25e *idem.*

8e division, Delmas, à Bellune.	63e de ligne. 1er escadron du 15e de chasseurs.
9e division, Guieu, à Padoue.	23e d'infanterie légère [1]. 29e *idem.* 24e régiment de chasseurs.
A Corfou.	6e de ligne. 79 *idem.*
A Ancône. . . .	39e de ligne.
A Gênes. . . .	9e *idem.*
A Tortone. . . .	5e *idem.*
A Coni.	27e d'infanterie légère.
A Milan.	24e de ligne.

Vous voudrez bien, Général, me remettre, avant de donner ces ordres, un tableau du jour où ces différents corps feront leurs mouvements.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

209. — INSTRUCTIONS RELATIVES AU COMMANDEMENT PROVISOIRE DE L'ARMÉE QUI LUI EST CONFIÉE.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Milan, 24 brumaire an VI (14 novembre 1797).

Je pars, Citoyen Général, pour me rendre au congrès de Rastadt. Vous prendrez le commandement de l'armée jusqu'à l'arrivée du général Berthier.

[1] A la division Guieu devrait figurer la 11e demi-brigade d'infanterie légère laissée à Padoue par le général Masséna.

Le général de brigade Leclerc remplira les fonctions de chef de l'état-major.

Le chef de l'état-major vous fera connaître les mouvements que j'ai ordonnés pour mettre l'armée en état de faire son mouvement rétrograde dès l'instant que je vous en enverrai l'ordre par un de mes aides de camp.

Si le bataillon de la 79e, qui était dans la 8e division militaire, arrive, vous l'enverrez à Ancône, où il s'embarquera pour Corfou, ainsi que tous les détachements des 6e et 79e demi-brigades.

Vous laisserez à Ancône la 39e demi-brigade de ligne.

Les généraux Chabot et Lasalcette ont ordre de se rendre à Corfou.

Le général Baraguey-d'Hilliers, comme vous le verrez par les ordres que j'ai donnés, doit faire l'arrière-garde de l'armée.

Jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres de moi, de Rastadt, le général Baraguey-d'Hilliers occupera Pontebba, les gorges de Cividale et Monfalcone; indépendamment de quoi il y aura une demi-brigade, comme j'en ai spécialement donné l'ordre, pour la garnison de Palmanova et un bataillon pour celle d'Osoppo.

Si des événements quelconques vous faisaient penser nécessaire de renforcer le général Baraguey-d'Hilliers, vous le feriez avec la 11e demi-brigade

de ligne, qui doit être à Bassano, et avec la division du général Guieu, qui se trouvera à Padoue et composée des 11e, 23e et 29e d'infanterie légère; et enfin, si cela ne suffisait pas, par toute la division du général Serurier, qui est à Venise, et par la grosse cavalerie, le 24e chasseurs, le 7e de hussards, et, s'il le fallait, par toute la division de cavalerie aux ordres du général Rey.

Par ce moyen, la partie de l'armée qui est destinée à faire partie de l'armée d'Angleterre, resterait toujours placée en deçà de la Brenta.

Je ne prévois pas le cas où vous vous trouverez en rupture ouverte avec l'ennemi; alors même il faudrait marcher avec toutes vos divisions, et employer les moyens qui sont en votre pouvoir.

Vous devez prendre les mesures, même celles de rigueur, des arrestations, des contributions forcées, pour que les ordres que j'ai donnés à Venise pour l'achèvement de nos vaisseaux et l'évacuation de cette place soient terminés. Le chef de l'état-major, le général Serurier et le citoyen Villetard vous donneront des renseignements sur cette place. J'ai donné tous les ordres nécessaires, il ne s'agit plus que de les exécuter avec vigueur.

Il faut laisser le Gouvernement cisalpin livré à lui-même, s'essayer; cependant, s'il demandait votre secours, vous devez lui accorder celui de votre in-

fluence morale et des troupes qui sont à vos ordres, pour le soutenir.

Tous les princes d'Italie étant accoutumés, pour le moindre événement, à recourir à moi, vous devez, pour ce qui regarde la République cisalpine, les renvoyer au ministre des affaires étrangères, disant que cela ne vous regarde point. Pour ce qui est de nos troupes, veillez à ce qu'elles vivent en bonne intelligence et sous la plus sévère discipline, à ce qu'elles soient bien logées et bien nourries, excepté dans la République cisalpine, où nous en sommes empêchés par nos traités.

Vous pouvez favoriser tous les élans de la ville d'Ancône pour la liberté, notre intention étant de la considérer comme une république indépendante.

La 9e demi-brigade de bataille doit être toute réunie à Gênes.

Vous devez également prêter le secours de votre influence morale et de vos troupes, pous soutenir le Gouvernement démocratique à Gênes.

Vous me ferez passer à Rastadt, par des courriers extraordinaires, toutes les dépêches que vous recevrez de Corfou et de l'amiral Brueys.

La cour de Rome commence à se mal conduire : vous devez soutenir par votre influence morale, et, dans l'occasion, en faisant concourir le mouvement de quelques troupes, les démarches que ferait l'ambassadeur de la République à Rome, et surtout avoir

bien soin que le roi de Naples ne sorte pas de ses frontières.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

210. — EXPOSÉ DES DIFFICULTÉS D'UNE EXPÉDITION CONTRE L'ANGLETERRE.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Paris, 5 ventôse an VI (23 février 1797)

I

Quelques efforts que nous fassions, nous n'acquerrons pas d'ici à plusieurs années la supériorité des mers.

Opérer une descente en Angleterre sans être maître de la mer est l'opération la plus hardie et la plus difficile qui ait été faite.

Si elle est possible, c'est en surprenant le passage, soit en échappant à l'escadre qui bloquerait Brest ou le Texel, soit en arrivant sur des petits bateaux, pendant la nuit et après une traversée de sept à huit heures, sur un des points de la province de Kent ou de Sussex.

Pour cette opération, il faut de longues nuits, et dès lors l'hiver. Passé le mois d'avril, il n'est plus possible de rien entreprendre.

Toute opération que l'on pourrait vouloir faire sur des chaloupes pendant l'été, en profitant des calmes, serait impraticable, parce que les ennemis présenteraient, au débarquement et surtout au passage, des obstacles insurmontables.

Notre marine est aujourd'hui aussi peu avancée qu'à l'époque où l'on a créé l'armée d'Angeterre, c'est-à-dire, il y a quatre mois.

Il n'y a à Brest que dix vaisseaux en armement, qui sont sans équipage et encore bien loin de pouvoir tenir la mer. Les Anglais nous y bloquent avec quelques vaisseaux.

J'ai entendu partout où j'ai passé les quolibets des matelots sur le peu d'activité que l'on met dans les armements.

Les ports sont occupés à construire des corsaires; les ouvriers des grandes rivières et canaux, qui, dans toutes circonstances extraordinaires, sont mis en réquisition pour la marine, n'ont pas même été recherchés.

De petits corsaires de 30 à 40 tonneaux ont jusqu'à 60 à 80 matelots d'équipage.

Tous les bâtiments neutres qui sont dans nos ports ont un tiers et quelquefois moitié d'équipage français. Beaucoup de matelots sont tranquilles chez eux.

Dans l'arsenal de Dunkerque, il y a six superbes frégates qui ont tout leur armement en magasin;

aucune n'est encore armée. Une soixantaine d'hommes travaillaient à caréner la première. On n'a pas encore touché aux autres, et les Anglais viennent tous les jours avec une corvette ou une frégate poursuivre nos bâtiments jusqu'à portée de canon.

Nous avons des chaloupes canonnières à Nantes, Brest, Lorient, Cherbourg, où elles ne sont pas indispensables; on n'a pas encore donné les ordres pour que ces chaloupes canonnières se réunissent au Havre ou à Dunkerque.

Dans ce dernier port, il y a douze chaloupes ou bateaux canonniers qui sont dans le bassin, désarmés; on ne paraît pas prêt à travailler à leur armement. Depuis quatre mois, il n'y a pas une nouvelle chaloupe de faite; on vient d'en mettre cent vingt en construction.

L'expédition d'Angleterre ne paraît donc être possible que l'année prochaine; et alors il est probable que les embarras qui surviendront sur le continent s'y opposeront. Le vrai moment de se préparer à cette expédition est perdu, peut-être pour toujours.

II

Nos ports, depuis le Havre à Anvers, contiennent les bâtiments nécessaires pour porter 50,000 hommes d'infanterie et 4,000 de cavalerie. Nous avons une

centaine de chaloupes ou bateaux canonniers depuis Bordeaux jusqu'à Ostende. On vient d'en mettre cent vingt en construction qu'il serait utile d'avoir, mais qui ne sont pas indispensablement nécessaires, et, dès lors, on n'a pas besoin d'attendre leur construction.

Il ne s'agit :

1° Que d'armer et de réunir au Havre et à Dunkerque toutes les chaloupes ou bateaux canonniers existant depuis Bayonne à Ostende.

2° Mettre embargo, noliser et faire travailler aux bâtiments qui doivent servir d'écuries.

3° Mettre embargo et noliser les bateaux que les citoyens Forfait et Andréossy ont désignés sur la côte depuis Cherbourg à Anvers.

(Les objets contenus dans ces deux derniers articles avaient été remplis par les citoyens Forfait et Andréossy : le ministre a fait lever l'embargo.)

4° Solliciter la République batave de fournir les bateaux que je lui ai demandés et pour lesquels je lui ai envoyé les citoyens Forfait et Andréossy.

5° Mettre embargo sur les meilleurs corsaires de la côte depuis Bordeaux à Anvers, plus petits que cent tonneaux, et les faire rendre au Havre et à Dunkerque; comme ils ne devraient servir que comme bâtiments de transport, on ne leur laisserait que l'équipage nécessaire.

S'il arrivait que l'on pût avoir dans le mois de

mars, rendus au Havre, à Dunkerque et à Ostende, les objets portés dans les articles ci-dessus, ce qui est très-exécutable, l'expédition d'Angleterre deviendrait encore possible.

Pour parvenir à ce but, il faudrait :

1° Nommer un contre-amiral inspecteur de la côte depuis Cherbourg à Anvers.

2° Nommer le citoyen Forfait ordonnateur de la marine de cette même partie de la côte.

3° Nommer le citoyen Andréossy général de brigade chargé de l'armement militaire de ces différents bateaux.

4° Former de ces trois officiers une commission qui recevrait des ordres directement du général commandant l'expédition.

5° Charger les ministres de la marine et de la guerre de fournir tous les subalternes dont cette commission pourrait avoir besoin pour son organisation et son service.

6° Affecter quatre millions, payables, 800,000 francs par décade, à la disposition de cette commission, et spécialement destinés à couvrir toutes les dépenses qui y sont relatives; cette somme suffit.

7° Il y a à Brest trente vaisseaux de guerre; il faudrait dans un mois en avoir vingt-cinq, avec autant de frégates, en rade, prêts à partir. Cela me paraît possible. La mesure qu'adopte le Gou-

vernement d'y envoyer le ministre de la marine ne peut qu'activer considérablement les travaux de ce port.

8° Prendre les matelots de tous les corsaires dont nous ne nous servirons pas.

9° Arrêter tous les matelots français et anglais qui sont sur les bâtiments neutres.

10° Nommer à tous les commandements de vaisseaux et d'escadres.

Le ministre de la marine, déchargé de supporter les dépenses relatives à toute l'expédition de la Manche, doit, avec ses fonds, pouvoir subvenir à l'armement de Brest.

Le nolis de quelques bâtiments de transport ou quelque autre dépense relative à la descente, pour ce qui regarde Brest, ne peuvent pas se monter à plus d'un million ou 1,500,000 livres.

Il faudrait encore mettre 300,000 francs par décade pour les dépenses extraordinaires de l'armée de terre, indépendamment de celles qui sont naturellement sur les dépenses de l'ordinaire de la guerre.

(L'extraordinaire de l'état-major, les dépenses du génie, de l'artillerie, de l'embarquement de la cavalerie, et les réparations aux ports de Boulogne et de Calais, sont compris dans ces 300,000 livres.)

Il serait essentiel :

1° De défendre que l'on reçoive dans aucune des

villes de Brest, du Havre, de Boulogne, Calais, Dunkerque, aucun étranger et surtout aucun Anglo-Américain ;

2° De diriger la correspondance des paquebots d'Angleterre sur Gravelines, de manière qu'ils ne touchent plus à Calais ;

3° Enfin, de mettre en marche pour l'armée d'Angleterre tous les corps qui sont retenus soit en Suisse, soit à Lyon, soit à Nîmes, et qui sont destinés à cette armée.

S'il n'est pas possible de se procurer exactement l'argent demandé par le présent mémoire, ou si, vu l'organisation actuelle de notre marine, l'on ne pense pas qu'il soit possible d'obtenir cette promptitude dans l'exécution que les circonstances exigent, il faut alors réellement renoncer à toute expédition d'Angleterre, se contenter de s'en tenir aux apparences, et fixer toute son attention comme tous ses moyens sur le Rhin, afin d'essayer d'enlever le Hanovre et Hambourg à l'Angleterre. On sent bien que, pour parvenir à l'un et l'autre de ces buts, il ne faudrait pas avoir une armée nombreuse éloignée de l'Allemagne.

Ou bien faire une expédition dans le Levant qui menaçât le commerce des Indes.

Et si aucune de ces trois opérations n'est faisable, je ne vois plus d'autre moyen que de conclure la paix avec l'Angleterre. Je me persuade qu'ils

accepteraient aujourd'hui les propositions auxquelles Malmesbury n'avait pas voulu adhérer.

Dans ce cas, nous pourrions tirer de plus grands avantages de nos négociations de Rastadt.

Si la paix avec l'Angleterre survenait pendant la durée du congrès, l'on se trouverait tout naturellement en position d'exiger beaucoup d'autres choses de l'Empire germanique.

BONAPARTE.

Archives de l'Empire.

---

211. — NOTE SUR L'ARMÉE ET LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE A L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE.

NOTE AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Paris, 15 ventôse an VI (5 mars 1798).

Pour s'emparer de l'Égypte et de Malte, il faudrait de 20,000 à 25,000 hommes d'infanterie et de 2,000 à 3,000 de cavalerie, sans chevaux.

L'on pourrait prendre et embarquer ces troupes de la manière suivante, en Italie et en France :

		Hommes.	Généraux.	Hommes.
A Cività-Vecchia.	21e d'infanterie légère. . .	2,000	Belliart et Friant. .	5,200
	61e de ligne. . .	1,600		
	88e *idem*. . . .	1,600		
	20e dragons. . .	400	Mireur. . .	800
	7e hussards. . .	400		

		Hommes.	Généraux.	Hommes.
A Gênes.	22e d'infanterie légère. . .	1,500	Baraguey-d'Hilliers.	4,900
	13e de ligne. . .	1,800	Veaux. . .	
	69e *idem*.	1,600	Vial.	
	14e dragons. . .	400	Murat. . . .	600
	2 escadrons du 18e dragons, qui sont en Italie.	200		
En Corse.	4e d'infanterie légère. . .	1,200	Menard. .	1,200
A Marseille. . . .	9e de ligne. . .	1,800	Bon.	3,800
	45e *idem*.	2,000		
	22e chasseurs . .	400	. . . .	600
	2 escadrons du 18e dragons, qui sont dans le Midi. .	200		
A Toulon, sur les vaisseaux de guerre. . .	18e de ligne. . .	2,000	Brune. . .	8,000
	25e *idem*.	2,000	Rampon. .	
	42e *idem*.	2,000	Pijon. . . .	
	75e *idem*.	2,000		
	3e dragons. . .	400	Leclerc. .	800
	15e *idem*.	400		
A Nice et Antibes.	2e d'infanterie.	1,500	. . . .	1,500
TOTAL.	Infanterie.	24,600	. . . .	27,400
	Cavalerie.	2,800		

Les demi-brigades avec leurs compagnies de canonniers ;

La cavalerie avec les harnais et sans chevaux, et chaque cavalier armé d'un fusil ;

Tous les corps avec leur dépôt ;

Cent cartouches par homme ;

De l'eau pour les bâtiments, pour un mois ;

Des vivres pour deux.

Il faudrait que ces troupes fussent embarquées dans ces différents ports et prêtes à partir au commencement de floréal, pour se rendre dans le golfe d'Ajaccio, et réunies et prêtes à partir de ce golfe avant la fin de floréal.

Il faudrait joindre à ces troupes :

60 pièces d'artillerie de campagne,
40 grosses bouches à feu de siége,
2 compagnies de mineurs,
1 bataillon d'artillerie,
2 compagnies d'ouvriers,
1 bataillon de pontonniers,

qui seraient embarqués, dans les ports d'Italie et de France, de la manière suivante :

A Marseille.	2 obusiers de 6 pouces, 4 pièces de 12, 300 coups à tirer par pièce, 2 compagnies d'artillerie à pied;
Le général Sugny, à Civitá-Vecchia.	2 obusiers de 6 pouces, 2 pièces de 8, 2 pièces de 12, 300 coups par pièce, 1 compagnie d'artillerie à cheval, 1 compagnie d'artillerie de ligne;

A Gênes.	4 obusiers de 6 pouces, 4 pièces de 8, 4 pièces de 12, 12 pièces de 3, 500 coups à tirer par pièce, 2 compagnies d'artillerie à cheval, 2 compagnies d'artillerie de ligne;
Le général Dommartin, Nice et Antibes.	20 pièces de 24, 4 mortiers à la Gomer de 12 pouces; 6 mortiers de 8 pouces, 500 coups à tirer par pièce, 2 compagnies d'artillerie de ligne;
à Toulon.	6 obusiers de 6 pouces, 6 pièces de 8, 6 pièces de 12, 4 mortiers à la Gomer de 12 pouces, 4 mortiers à la Gomer de 8 pouces. 500 coups à tirer par pièce, 4 compagnies d'artillerie à pied, 2 compagnies d'artillerie à cheval.

A Civitâ-Vecchia, le général Masséna peut être chargé de noliser les bâtiments les plus grands qu'il trouvera dans ce port, d'y embarquer les troupes et ladite artillerie, et les faire partir sur-le-champ pour se rendre et rester jusqu'à nouvel ordre dans le port d'Ajaccio. On peut prendre sur les contributions de Rome de quoi subvenir aux frais de

cet embarquement ; on doit spécialement y affecter les galères du Pape qui seraient dans le cas de tenir la mer.

Le général qui commande dans la Cisalpine peut exécuter le même ordre à Gênes, et le général Baraguey-d'Hilliers peut s'y rendre à cet effet ; il faut au préalable envoyer l'argent nécessaire.

On demandera au Directoire exécutif de la République cisalpine deux galères qui serviront à aider à transporter les troupes et à escorter le convoi.

Quant à Nice et Antibes et Marseille, il faut que le ministre de la marine,

1° Frète les plus grands bâtiments de commerce suffisamment pour porter les troupes de l'artillerie désignées ci-dessus ;

2° Travaille aux approvisionnements nécessaires ;

3° Que le ministre de la guerre donne ordre pour y faire passer les troupes ci-dessus avec l'artillerie et autres approvisionnements.

Nous avons à Toulon six vaisseaux de guerre, des frégates, des corvettes ; il faudrait y joindre six tartanes canonnières.

Tous ces bâtiments réunis seraient dans le cas de porter la partie des troupes qui doit être embarquée à Toulon.

Cette escadre, selon le rapport du ministre de la marine, sera dans quinze jours prête à partir, mais elle manque entièrement de matelots. Il n'y aura

donc qu'à noliser et mettre l'embargo sur les bâtiments nécessaires au transport de l'artillerie.

Pour réussir dans cette expédition, on doit calculer sur une dépense extraordinaire de cinq millions, sans compter les dépenses ordinaires, tant pour l'approvisionnement, armement et solde de l'escadre que pour la solde, la nourriture et habillement des troupes, que pour les dépenses de l'artillerie et du génie auxquelles il est indispensable de pourvoir en effectif, ce qui forme donc une somme de huit à neuf millions qu'il faudrait que le Gouvernement déboursât d'ici au 20 germinal.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

212. — DEMANDE D'ÉTAT DE SITUATION ET DE DIVERS RENSEIGNEMENTS.

A LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ARMEMENT DES COTES DE LA MÉDITERRANÉE.

Paris, 16 germinal an VI (5 avril 1798).

Je vous prie, Citoyens, de m'envoyer, par le retour du courrier :

1° L'état des vaisseaux de guerre, de leurs vivres et de leurs équipages, qui se trouvent en rade et prêts à partir au 1er floréal, avec le nombre d'hommes que chacun peut porter;

2° Les bâtiments de guerre armés en flûte, le nombre d'hommes d'équipage, et la quantité de monde que chacun peut embarquer ;

3° L'état de l'artillerie, ou embarquée, ou qui pourra être embarquée pour le 1er floréal ;

4° La situation des vivres et des approvisionnements pour la troupe de passage, pendant deux mois, qui se trouvera embarquée au 1er floréal ;

5° La quantité d'eau que chaque bâtiment aura à bord au 1er floréal ;

6° Les transports, avec le nombre de l'équipage, le nombre d'hommes que chacun doit porter, qui seront prêts à partir au 1er floréal, tant à Marseille qu'à Toulon, et la quantité de vivres et d'eau que chacun aura à son bord ;

7° Le nom des officiers du génie, d'artillerie, commissaires des guerres, généraux, troupes d'artillerie, demi-brigades qui seront arrivés à Mar seille ou à Toulon au jour où ledit état sera fait, ainsi que les sommes qui seront dues à ces différents corps.

Le courrier part aujourd'hui 16, à 10 heures du soir; il arrivera le 20, avant minuit, à Toulon. Je vous prie de le faire partir dans la journée du 21, afin qu'il soit de retour, au plus tard, le 25.

BONAPARTE

Collection Napoléon.

213. — AVIS DE LA PROCHAINE ARRIVÉE DU GÉNÉRAL EN CHEF ET DE SON ÉTAT-MAJOR. — INSTRUCTIONS ET ORDRES DIVERS.

AU VICE-AMIRAL BRUEYS, A TOULON.

Paris, 28 germinal an VI (17 avril 1798)

J'ai reçu, Citoyen Général, les différentes lettres que vous m'avez écrites.

Le Gouvernement a une entière confiance en vous, et ce ne seront pas quelques têtes folles, payées peut-être par nos ennemis pour semer le trouble dans nos escadres et nos armées, qui pourront le faire changer d'opinion. Maintenez une sévère discipline.

Dans la première décade de floréal, je serai à votre bord. Faites-moi préparer un bon lit, comme pour un homme qui sera malade pendant toute la traversée.

Le général Berthier, chef de l'état-major; le général Caffarelli, commandant le génie; le général Dommartin, commandant l'artillerie; le commissaire ordonnateur Sucy; l'ordonnateur de la marine Le Roy; le payeur général de l'armée Estève; le médecin et le chirurgien en chef Desgenettes et Larrey, seront à votre bord.

J'aurai avec moi huit ou dix aides de camp

Berthier aura deux ou trois adjudants généraux et cinq ou six adjoints à l'état-major.

Faites de bonnes provisions.

Faites mettre à l'ordre de l'escadre, de ma part, qu'avant de partir les matelots seront satisfaits.

Il faut que tout ce qui doit partir de Toulon soit prêt à lever l'ancre le 8 floréal.

J'imagine que vous avez des avisos au détroit de Gibraltar et aux îles Saint-Pierre. Si vous n'en avez pas, envoyez-en sur-le-champ, avec ordre de venir vous instruire de ce qu'il y aurait de nouveau aux îles Saint-Pierre, où ils apprendront si vous êtes passé, et, dans le cas où vous ne le seriez pas encore et qu'il y ait quelque chose d'important à vous faire connaître, ils se dirigeront sur Ajaccio, et, dans le cas où vous ne seriez pas arrivé, ils feront route sur Toulon. Si vous étiez passé aux îles Saint-Pierre, ils trouveront là des nouvelles de la route qu'ils devront faire pour vous trouver.

Je vous recommande surtout d'avoir le plus d'avisos possible; je crois qu'une douzaine ne serait pas trop.

Comme vous êtes le seul auquel j'aie écrit que je dois me rendre à Toulon, il est inutile de le dire.

Je crois indispensable que nous montions *l'Orient*, qui est le vaisseau à trois ponts; vous donnerez vos ordres en conséquence.

J'écris à l'ordonnateur de faire entrer dans la grande rade les treize bâtiments de guerre, les frégates et les avisos, et de les mettre sous votre commandement immédiat.

Je lui donne l'ordre également de faire mettre le vaisseau *l'Orient* en quarantaine, afin que vous puissiez le monter, et d'y mettre pour garnison tous les hommes de la 6e demi-brigade que vous avez amenés de Corfou.

Vous répartirez sur le vaisseau *l'Orient* une partie de l'équipage du *Guillaume-Tell* ou des autres vaisseaux.

Vous sentez qu'il est essentiel que le vaisseau amiral ne soit pas le plus mal équipagé.

BONAPARTE.

P. S. Vous trouverez ci-joint un arrêté [1] du Directoire, que vous ne devez communiquer à personne.

Je vous enverrai, par un courrier qui partira dans vingt-quatre heures, différents ordres pour l'organisation de l'escadre. Je vous le répète, il faut que tout soit prêt à partir du 6 au 7 floréal.

Collection Napoléon,

[1] Pièce no 2491.

214. — OBJET DE LA MISSION DU GÉNÉRAL CAFFARELLI A MARSEILLE ET A TOULON. — INSTRUCTIONS DIVERSES.

AU GÉNÉRAL CAFFARELLI.

Paris, 1er floréal an VI (20 avril 1798).

Le général Caffarelli, commandant le génie de l'expédition de la Méditerranée, nommera deux officiers ou adjoints du génie par chacune des divisions suivantes :

1° De la division Reynier, qui est réunie à Marseille et qui est composée des 9e et 85e demi-brigades de ligne ;

2° De la division Kleber, qui est à la droite de Toulon, à la Seyne et villages voisins, et qui est composée de la 2e d'infanterie légère et des 25e et 75e de ligne ;

3° Enfin de la division Menard, qui est composée de la 2e d'infanterie légère, 18e et 32e de ligne.

Il ira droit à Marseille. Il verra l'ordonnateur de la marine dans ce port, les commissaires des guerres chargés du service de cette division, et le citoyen Perrier, commandant l'artillerie à Marseille.

Il se fera remettre les états de la situation et du nombre d'hommes que peut porter chaque bâtiment de transport, et de la distribution de l'embarquement.

Il chargera l'officier du génie, commandant la division, de lui rendre compte tous les jours, au quartier général, de la situation dudit embarquement.

Il me transmettra les notes qu'il aura faites sur l'état de l'embarquement et la situation morale des individus qu'il aura vus.

Arrivé à Toulon, il fera prendre, tout de suite, connaissance, par les officiers du génie, du cantonnement des troupes, de la situation des vaisseaux de guerre, des approvisionnements, et me tiendra également prêtes des notes sur la situation matérielle et personnelle.

Il aura soin de voir les membres de la commission, l'ordonnateur de la marine, auquel il aura soin de dire que je fais grand cas de lui, le vice-amiral Brueys, le contre-amiral Decrès. Il cherchera à voir également le commandant de la place de Toulon, les généraux Gardanne et Rampon.

Il fera tout ce qu'il pourra pour trouver des logements pour les savants.

Dans l'organisation générale de l'armée, il restera chargé de transmettre à tous les savants, artistes, etc., des ordres pour l'embarquement; il aura donc soin d'avoir à son état-major la note de leurs logements et des détails de l'embarquement.

Il dira au vice-amiral Brueys et au commissaire ordonnateur qu'ils fassent faire sur le vaisseau *l'Orient* tous les préparatifs nécessaires pour qu'il y

ait le plus de logements possible, vu que tous les chefs d'état-major seront sur ce vaisseau.

Il fera préparer à Avignon tous les transports nécessaires pour que tout ce qui arrivera dans cette ville parte pour Toulon sans éprouver le moindre retard.

BONAPARTE.

Comm. par M. le comte Caffarelli.

---

215. — INSTRUCTIONS POUR ORGANISER L'ESCADRE.

AU VICE-AMIRAL BRUEYS.

Paris, 3 floréal an VI (22 avril 1798).

Il est indispensable, Citoyen Général, que vous organisiez sur-le-champ l'escadre.

Le citoyen Ganteaume, chef de division, remplira les fonctions de chef de l'état-major de l'escadre.

Le citoyen Casabianca sera votre commandant de pavillon. Vous répartirez les autres chefs de division et officiers sur les différents vaisseaux de l'escadre.

Nos 13 vaisseaux seront divisés en trois escadres.

Celles de droite et de gauche seront composées chacune de 4 vaisseaux, et celle du centre, de 5. Chaque escadre aura une frégate et une corvette.

Les contre-amiraux Blanquet du Chayla et Villeneuve commanderont chacun une escadre.

Le général Decrès commandera le convoi, et, dès lors, aura sous ses ordres les 2 vaisseaux armés en flûte et les 7 brigades également armées en flûte.

Il y aura sous lui un chef de division ou un capitaine de vaisseau d'expérience qui se tiendra sur le vaisseau *le Dubois*.

Le général Decrès aura aussi sous ses ordres immédiats 3 frégates armées en guerre et un nombre de bricks bons marcheurs que vous désignerez. Avec ces bâtiments il éclairera la marche de l'escadre, et sera tout prêt à commander l'escadre légère que vous pourriez vous décider à former en détachant des vaisseaux de l'armée.

Mais, du moment que l'ennemi serait reconnu, que la ligne de combat serait formée, toutes les sollicitudes du contre-amiral Decrès, avec ses frégates, se tourneraient du côté du convoi, pour veiller à sa conservation et exécuter les ordres que vous lui auriez donnés.

Ainsi, il me semble que la mission confiée à cet officier général est extrêmement brillante. Dans l'ordre de marche, il est en avant, vérifie par lui-même les rapports que peuvent faire ses avisos et vous transmet des rapports exacts. Cette seule fonction est si importante, qu'il faudrait que ce fût le général lui-même, comme sur terre, qui pût le premier observer l'ennemi ; mais, sur mer, l'amiral ne peut jamais quitter son armée, parce qu'il n'est

jamais sûr de pouvoir la rejoindre, une fois qu'il l'a quittée.

Dès l'instant que l'ennemi est reconnu, jugez-vous à propos de faire soutenir les frégates par deux ou trois vaisseaux de guerre, alors l'escadre légère se trouve organisée conformément aux usages établis, et cet officier général la commande. Enfin, si l'on se bat en ligne, les sollicitudes de ce général sont non moins essentielles : il veille à mettre à l'abri de tout accident, quelle que soit l'issue du combat, un convoi aussi précieux à la République, et, cela fait, il peut encore, avec ses frégates, être utile à l'escadre.

Ce que j'établis est peut-être contraire à l'usage établi dans plusieurs circonstances, mais les avantages que j'y entrevois sont si grands, que je suis persuadé que nous nous en trouverons bien, et nous perdrons, dans la marine, l'usage de ne mettre sur les frégates de l'avant-garde que quelque capitaine de frégate, lorsque effectivement tous les événements subséquents dépendent de ce premier coup d'œil et des premiers rapports.

Je pars demain dans la nuit, et j'espère, à mon arrivée, trouver l'escadre organisée.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

216. — ETUDE DE LA POSITION MILITAIRE DU GÉNÉRAL BRUNE. — INSTRUCTIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ITALIE.

AU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF [1].

Paris, 12 floréal an VI (1er mai 1798).

J'ai l'honneur de vous renvoyer, Citoyen Président, la lettre du général Brune.

Il a dû nécessairement être alarmé, dans la position où il se trouve, de la crainte de la guerre. Mais nous avons lieu d'être un peu plus rassurés par la tournure qu'ont prise les affaires.

La position militaire du général Brune demande à être bien étudiée.

Il est impossible, même avec des forces égales à celles de l'ennemi, qu'il puisse garder la défensive depuis les bouches du Pô jusqu'à Rocca-d'Anfo ; à plus forte raison avec des forces inférieures.

Je crois que le seul système de guerre à suivre est de ne laisser à Ferrare que la garnison de la citadelle ; d'abandonner entièrement toute la République romaine, en y laissant seulement les forces nécessaires pour la police ; de mettre une petite garnison au fort Urbain, à Mantoue, Peschiera, et réu-

[1] Merlin (de Douai).

nir toutes ses forces au camp de Castelnovo ; d'armer toutes les galères à Peschiera, afin d'être maîtres du lac de Garda.

En suivant ce système, on obligerait l'ennemi à porter toutes ses forces du côté de Vérone, et, s'il passait le Pô en se contentant de tenir en échec le camp de Castelnovo, on tomberait sur Vérone et on lui ferait une guerre avantageuse.

Le général Brune a, dans ce moment-ci, douze demi-brigades de ligne et sept d'infanterie légère. Je ne compte pas les trois demi-brigades qui s'embarquent à Gênes, ni les trois demi-brigades qui s'embarquent à Cività-Vecchia, mais bien les deux demi-brigades que vous avez ordonné qu'on lui envoyât de l'armée du Rhin.

Je pense que ces forces doivent être distribuées de la manière suivante :

Deux bataillons au fort Saint-Ange, à Rome ;

Un bataillon dans la citatelle d'Ancône ;

Deux demi-brigades à Ferrare, avec un régiment de cavalerie ;

Une demi-brigade entre Coni, Tortone et Alexandrie ;

Des dépôts dans les citadelles de Pavie, Milan et Pizzighettone ;

Deux demi-brigades pour être le fond de la garnison de Mantoue.

Il resterait donc, pour le camp de Castelnovo,

treize demi-brigades, presque toute la cavalerie, et la plus grande partie des Cisalpins.

Les polonais pourraient être placés :

Un bataillon à Ferrare,

Deux dans la République romaine,

Un à Milan,

Un à Mantoue,

Un à Brescia.

En suivant cette distribution, le général Brune se trouverait avoir plus de 34,000 hommes sur un seul point, lesquels pourraient, pendant que l'ennemi assiégerait Ferrare, se porter sur Vérone, et, dès lors, devraient avoir un équipage de pont tout prêt.

Si l'ennemi voulait commencer par Peschiera, il faudrait qu'il l'eût forcé dans sa position de Castelnovo, et dans cette position, en la perfectionnant, 30,000 hommes en doivent battre 50,000.

Et enfin, si on était contraint d'évacuer le camp de Castelnovo et de repasser le Mincio, l'on pourrait, pendant que l'ennemi assiégerait Peschiera, sortir par Mantoue ou par la hauteur de Valeggio, si elle a été fortifiée comme je l'avais ordonné, et tomber sur les derrières de l'ennemi, comme je le fis en passant l'Adige à Arcole; et si l'ennemi était assez fort pour tenir en échec le camp de Castelnovo, sans que celui-ci pût rien faire, et pour passer le Pô avec une force considérable, les troupes du camp de Castelnovo pourraient elles-mêmes passer ce fleuve der

rière Mantoue, et tomber sur l'ennemi pendant sa marche.

Si l'ennemi investissait Mantoue, il faudrait d'abord qu'il nous eût chassés du camp de Castelnovo; alors on aurait soin de jeter au moins 10,000 hommes dans Mantoue, et de se tenir toujours prêt à saisir les moments favorables pour faire lever le siége

On doit avoir soin d'approvisionner Sabbionnetta, le mauvais château de Bozzolo, la petite place d'Orsinovi, le château de Brescia, et de les tenir dans un état respectable.

Un article très-majeur est de se tenir maître du lac de Garda.

Il faut travailler sans relâche à Rocca-d'Anfo, et, s'il n'est pas possible d'avoir fini ces ouvrages pour pouvoir espérer d'occuper cette position intéressante, l'on doit faire sauter tous les chemins et retrancher plusieurs redoutes, dans les positions les plus favorables, de 50 et 100 hommes, afin de retarder de cinq à six jours la marche de l'ennemi de ce côté-là, et d'être prévenu positivement de ses intentions. Dans ce cas, il faut laisser enfourner l'ennemi jusque près de Brescia, après quoi partir du camp de Castelnovo et se rendre à Salo par Desenzano; on battrait alors cette division isolément.

Indépendamment des deux demi-brigades que vous avez envoyées au général Brune, et qui sont

comprises dans le calcul que j'ai fait plus haut, je serais d'opinion que vous lui en envoyassiez, par la Suisse, six autres et deux nouveaux régiments de cavalerie. Avec ce nouveau renfort, il se trouverait avoir une armée de 45,000 hommes sur un seul point; et, nous étant bien avec Naples, le général Brune se tirerait d'affaire et donnerait le temps à l'armée d'Allemagne, qui a sa gauche en Suisse, de faire une diversion puissante, et enfin de dégager entièrement l'Italie.

Les 8,000 ou 10,000 hommes de contingent que doit fournir le roi de Sardaigne seraient d'un secours très-essentiel.

Je crois que ces instructions sont bonnes à donner au général Brune.

La retraite de ses troupes ne doit jamais être sur Rome, mais toujours sur le Mincio, sur l'Oglio, sur l'Adda. Les Autrichiens ne s'enfourneront jamais dans la Romagne et au delà sans être maîtres de Mantoue, à moins qu'ils ne le soient de la Méditerranée.

Ce n'est pas que je pense que le général Brune doive faire occuper tout de suite ces positions à ses troupes, mais il peut les organiser de manière que le premier jour de la rupture il se trouve dans cette position.

Quant aux Cisalpins, il en tirera un très-petit parti. Le moyen à la fois militaire et surtout poli-

tique, c'est de recréer les compagnies de hussards que j'avais formées, et de créer dans le même principe sept ou huit bataillons d'infanterie nationale : cela peut être fort utile au général Brune.

Je crois aussi, Citoyen Président, qu'il est bien urgent d'ôter les trois vaisseaux de guerre que nous avons à Ancône. Ce sont trois vaisseaux tout neufs; si malheureusement nous perdions un instant la supériorité, ils deviendraient la proie des Autrichiens ou ils seraient brûlés. Pour faire venir ces vaisseaux armés en flûte à Toulon, il ne faut que 300 matelots.

Le général Brune doit toujours tenir, à Ancône ou aux bouches du Pô, une des deux frégates et trois ou quatre bricks que nous avons laissés à Corfou.

Il aura besoin d'un bon général pour commander dans Mantoue; un général qui sortirait de l'artillerie ou du génie serait meilleur; puisque le général Miollis n'est plus là, je pense qu'il serait bon que vous y envoyassiez le général d'artillerie Saint-Remy ou le général Pommereul, s'il est en activité de service, ou tout autre général de division d'artillerie ou du génie qui n'ait pas servi dans les dernières campagnes, étant utile de réserver ceux qui ont servi et ont de l'expérience pour commander l'artillerie et le génie dans les armées.

En envoyant au général Brune les renforts énoncés ci-dessus, je pense qu'il aura besoin de 1,500,000

livres à 2,000,000 par mois, qu'il faudra lui envoyer de France.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Archives de l'Empire.

---

217. — RECONNAISSANCE A FAIRE. — INSTRUCTIONS POUR UN DÉBARQUEMENT DANS LA BAIE DE MARSA-SCIROCCO.

AU GÉNÉRAL DESAIX.

A bord de *l'Orient*, devant Malte, 21 prairial an VI (9 juin 1798).

Le général en chef ordonne au général Desaix de partir le plus tôt possible sur une des galères, pour parcourir ce soir toute la partie de la côte de l'île de Malte depuis la cale Saint-Thomas jusqu'à celle de Vied-e-Sciaat.

Je le préviens que son convoi a reçu de l'amiral l'ordre de se rendre vis-à-vis le port de Marsa-Scirocco.

L'intention du général en chef est que vous choisissiez le point le plus favorable pour effectuer le débarquement à Marsa-Scirocco. Il désire que demain, avant le point du jour, 300 ou 400 hommes débarquent sur des chaloupes dans une des pointes que vous aurez choisies, hors de portée de toute batterie, dans le temps que trois ou quatre bâtiments

de votre convoi, qui tirent le moins d'eau, s'avanceront, sous le prétexte de faire de l'eau, à Marsa-Scirocco ; et, par ce moyen, on se trouvera être maître du débarquement.

Le général de marine du Chayla, avec quatre vaisseaux de guerre, mouillera à une lieue au large de Marsa-Scirocco pour y appuyer votre débarquement.

Tous les hommes de la 80e demi-brigade, de la 7e légère, de la 19e et de la 4e, que le général du Chayla pourra avoir à bord de ces vaisseaux, seront débarqués avec vos troupes et se réuniront à leurs corps, qui doivent débarquer dans un autre point.

L'intention du général en chef est que, dès l'instant que vous serez maître de toutes les batteries et des tours, et que vous pourrez mouiller sûrement dans la baie de Marsa-Scirocco, vous marchiez sur la ville, en cherchant à surprendre une porte ou à escalader un des points des ouvrages de la Cottonera qui n'a pas de fossé. Mais, si l'ennemi est sur ses gardes, l'intention du général en chef est que vous vous contentiez d'investir le fort de Riccazoli et l'ouvrage de la Cottonera, en communiquant par votre gauche avec la division du général Vaubois, qui doit débarquer à la cale Saint-Julien, et investir l'autre partie de la ville.

Vous aurez soin de ne débarquer que les troupes

nécessaires pour l'opération ci-dessus, mais aucune cavalerie.

Vous donnerez des ordres pour que, dès l'instant que le convoi sera entré dans le port de Marsa-Scirocco, on fasse de l'eau, et que l'on procure du fourrage pour les bâtiments qui portent des chevaux. On doit se tenir prêt à repartir dans trois jours.

Vous ferez faire du pain et tâcherez de faire nourrir votre division par les villages de Zabbar, Zeitun, Gudia, Tarshen.

L'ordre du général en chef est que vous prépariez tout, cette nuit, pour votre débarquement, mais que vous ne commenciez aucune espèce d'hostilité que vous n'ayez reçu de nouveaux ordres.

Vous direz aux habitants que les Français ne viennent en aucune manière pour changer ni les mœurs ni la religion ; que la plus sévère discipline sera maintenue, et que les prêtres et les moines seront spécialement protégés.

Au surplus, le général en chef fera une proclamation pour toute l'île.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

218. — INSTRUCTIONS POUR REYNIER, CHARGÉ DE RECONNAITRE L'ILE DU GOZZO ET DE S'EN EMPARER.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

A bord de *l'Orient*, devant Malte, 21 prairial an VI (9 juin 1798).

Le chef de l'état-major général donnera l'ordre au général Reynier de se tenir prêt à débarquer à la cale de la Ramla et à s'emparer de toute l'île du Gozzo, au premier ordre qu'il en recevra; l'amiral Brueys a donné l'ordre pour que tout le convoi de Marseille se réunisse autour de la frégate l'*Alceste*.

Il lui donnera l'ordre de reconnaître le plus tôt possible la côte du nord de l'île du Gozzo, et particulièrement la cale de Aaïn Rihanna, la cale de la Ramla et les autres, afin qu'il choisisse celle qui est le plus propre à son débarquement.

Jusqu'à ce que le général Reynier soit débarqué, il aura soin de ne faire rien qui puisse alarmer les habitants.

Lorsque le général Reynier recevra l'ordre de débarquer, il aura soin de surprendre le débarquement en faisant approcher plusieurs bâtiments de son convoi, demandant à faire de l'eau, et faisant porter plusieurs chaloupes chargées de monde sur le point qu'il jugera à propos.

Dès l'instant que son débarquement sera effectué,

il fera faire de l'eau et transporter des fourrages à bord des écuries. Il aura soin de ne laisser débarquer que le nombre de troupes nécessaire pour prendre possession de l'île. Il nommera un chef de brigade ou un chef de bataillon à la suite, commandant de l'île.

La compagnie de canonniers de la 4e demi-brigade est destinée à rester dans l'île.

Il fera organiser un hôpital de cent lits pour faire débarquer ses malades. Il fera vivre toute sa division avec des vivres qu'il fera prendre dans l'île.

Le général Reynier fera une proclamation extrêmement simple qu'il fera traduire en langue du pays et copier par les écrivains du pays, contenant que les Français ne viennent en aucune manière pour changer ni les mœurs ni la religion, que la plus sévère discipline sera maintenue et que les prêtres seront spécialement protégés. Il marquera beaucoup d'égards à tous les prêtres et aux moines, et fera mettre les scellés sur les caisses et effets qui appartiendraient aux chevaliers de Malte ; il fera transporter toutes les armes dans un seul endroit.

S'il y avait quelques villages qui parussent malintentionnés, il prendrait des otages qu'il ferait conduire à bord de la frégate.

Le général Reynier m'instruira sur la situation morale des habitants de l'île ; je lui ferai connaître la forme d'administration qu'il donnera et les opé-

rations ultérieures qu'il aura à faire. Aucune des troupes qui composent sa division, hormis la compagnie de canonniers de la 4e demi-brigade, ne devant rester dans l'île, il se tiendra prêt à partir dans trois ou quatre jours.

On ne fera débarquer aucun cheval : les généraux en trouveront facilement pour eux et pour leurs aides de camp au premier village.

Le général Reynier aura soin que sa troupe soit nourrie de viande fraîche; il enverra chercher le général Fugière à bord du *Causse*, et il sera à ses ordres.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

219. — MOUVEMENTS DE TROUPES, ORDRES D'EMBARQUEMENT. — TROUPES LAISSÉES A MALTE.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Malte, 26 prairial an VI (14 juin 1798).

Vous voudrez bien, Citoyen Général, donner l'ordre au général Vaubois de faire remplacer la 4e d'infanterie légère dans les postes qu'elle occupe, et lui donner ordre de se rendre demain à la cale Saint-Paul, où elle se rembarquera.

Vous donnerez l'ordre au général Vaubois d'envoyer dans l'île du Gozzo un détachement

de 200 hommes, la division du général Reynier devant en partir.

Vous donnerez l'ordre au général Reynier de se rembarquer le 28, et de venir avec son convoi, le 29, croiser devant le port de Malte sans y entrer.

Vous donnerez l'ordre aux différents détachements de la 41e qui sont sur l'escadre, de débarquer pour tenir garnison à Malte.

Vous ferez embarquer demain les trois compagnies de grenadiers de la 18e et de la 32e et les quatre compagnies de la 25e ; ces troupes se rembarqueront sur le même vaisseau où elles étaient.

Vous ferez aussi embarquer demain les trois compagnies de grenadiers de la 19e et le 1er bataillon, qui se rendront à Saint-Paul et se rembarqueront sur les bâtiments du convoi de Corse ; le 2e et le 3e bataillon de cette demi-brigade resteront à Malte jusqu'à nouvel ordre.

Il restera donc en garnison à Malte :

7e légère	900 hommes.
6e de ligne	518
41e de ligne	285
80e de ligne	650
19e de ligne (2e bataillon).	700
Total. . . .	3,053

et cinq compagnies d'artillerie.

Vous donnerez l'ordre que tous les malades de

l'escadre et des différents convois soient transportés à l'hôpital à Malte.

Vous ferez embarquer, le 28, les guides à pied : 200 sur *l'Orient* et le reste sur *le Guillaume-Tell.*

Les bâtiments sur lesquels étaient embarqués les guides seront à la disposition du général Baraguey-d'Hilliers ; le restant des bâtiments qui servaient à embarquer les deux bataillons de la 19e, qui restent à Malte, serviront de supplément pour embarquer la 4e d'infanterie légère.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

220. — ORDRE L'ARMÉE CONTRE LE PILLAGE ET LE VIOL, LES REQUISITIONS ET IMPOSITIONS NON AUTORISÉES.

A bord de *l'Orient*, 3 messidor an VI (21 juin 1798) [1].

Bonaparte, général en chef, ordonne :

ARTICLE PREMIER. — Tout individu de l'armée qui aura pillé ou violé sera fusillé.

ART. 2. — Tout individu de l'armée qui, de son chef, mettra des contributions sur les villes, villages ou les individus, commettra des extorsions de quelque genre que ce soit, sera fusillé.

[1] Publiée le 10 messidor (28 juin).

Art. 3. — Lorsque des individus d'une division auront commis du désordre dans une contrée, la division entière en sera responsable. Si les coupables sont connus, le général de division les fera fusiller; s'ils sont inconnus, le général de division préviendra à l'ordre que l'on ait à lui faire connaître les coupables; et, s'ils restent inconnus, il sera retenu, sur le prêt de la division, la somme nécessaire pour indemniser les habitants de la perte qu'ils auront soufferte.

Art. 4. — Lorsque les individus d'un corps auront commis du désordre dans une contrée, le corps entier en sera responsable. Si le chef a connaissance des coupables, il les dénoncera au général de division, qui les fera fusiller; s'ils sont inconnus, le chef fera battre à l'ordre pour qu'on les lui fasse connaître; s'ils continuent à être inconnus, il sera retenu, sur le prêt du corps, la somme nécessaire pour indemniser les habitants de la perte qu'ils auront soufferte.

Art. 5. — Aucun individu de l'armée n'est autorisé à faire des réquisitions ni à lever des contributions, que muni d'une instruction du commissaire ordonnateur en chef, en conséquence d'un ordre du général en chef.

Art. 6. — Dans les cas d'urgence, comme il arrive souvent à la guerre, si le général en chef et le

commissaire ordonnateur en chef se trouvaient éloignés d'une division, le général de division pourra autoriser le commissaire des guerres à faire les réquisitions d'urgence.

Le général de division enverra sur-le-champ copie au général en chef de l'autorisation qu'il aura donnée, et le commissaire des guerres enverra une copie au commissaire ordonnateur en chef des objets qu'il aura requis.

Art. 7. — Il ne pourra être requis que les choses nécessaires aux soldats, aux hôpitaux, aux transports et à l'artillerie.

Art. 8. — Une fois la réquisition frappée, les objets requis doivent être remis aux agents des différentes administrations, qui doivent en donner des reçus, et en recevoir de ceux à qui ils les distribueront, afin d'avoir en règle leur comptabilité en matières. Ainsi, dans aucun cas, les officiers et soldats ne doivent recevoir directement aucun des objets requis.

Art. 9. — Tout l'argent et matières d'or ou d'argent provenant des réquisitions, des contributions et de tout autre événement, doit, sous douze heures, se trouver dans la caisse du payeur de la division ; et, dans le cas que celui-ci soit éloigné, il sera versé dans la caisse du quartier-maître du corps.

Art. 10. — Dans les places où il y aura un com-

mandant, aucune réquisition ne pourra être faite sans qu'auparavant le commissaire des guerres ait fait connaître au commandant de la place en vertu de quel ordre cette réquisition a été frappée. Le commandant de la place devra sur-le-champ en instruire l'état-major général.

Art. 11. — Ceux qui contreviendraient aux articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10 seront destitués et condamnés à deux ans de fers.

Art. 12. — Le général en chef ordonne au général chef de l'état-major, aux généraux de division, au commissaire ordonnateur en chef, de tenir la main à l'exécution du présent ordre, son intention n'étant pas que les fonds de l'armée deviennent le profit de quelques individus ; ils doivent tourner à l'avantage de tous.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

---

221. — ORDRES ET INSTRUCTIONS POUR LE DÉBARQUEMENT DES DIVISIONS DE L'ARMÉE.

A bord de *l'Orient,* 13 messidor an VI (1er juillet 1798).

Article premier. — Dès l'instant que les bâtiments de guerre seront mouillés, ils jetteront leurs chaloupes à la mer, et débarqueront les troupes des

divisions Kleber et Bon, avec la partie d'artillerie qui aura été désignée.

Art. 2. — Les chaloupes de la division Kleber se réuniront sur la droite de la galère où sera le général en chef, qui enverra des ordres pour désigner l'endroit qu'ils doivent occuper.

Art. 3. — La division du général Bon se présentera au débarquement sur la gauche de la galère. Il recevra également des ordres du général en chef sur l'endroit qu'il doit occuper.

Art. 4. — La division du général Menou débarquera sur la gauche du général Desaix.

La division du général Reynier débarquera sur la droite de la division du général Desaix

Art. 5. — Les généraux de division, lorsqu'ils auront reçu l'ordre de débarquer et qu'ils seront à terre, prendront une position militaire et ne feront aucun mouvement qu'ils ne reçoivent de nouveaux ordres.

Art. 6. — On laissera à bord de chaque vaisseau de guerre 150 hommes de troupes françaises.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

---

222. — ORDRE D'ALLER A EL-BEYDAH. — MESURES PRISES POUR ASSURER LES COMMUNICATIONS.

AU GÉNÉRAL DESAIX.

Quartier général, Alexandrie, 15 messidor an VI (3 juillet 1798).

Le général Desaix se rendra, conformément à l'ordre qu'il a reçu hier[1], au village d'El-Beydah. C'est un village situé sur la route d'Alexandrie au Caire, à trois lieues d'Alexandrie, où il y a de l'eau.

De là à Damanhour, il y a neuf lieues, et l'on rencontre sur la route quatre petits hameaux :

Le premier, appelé El-A'krich, à une lieue et demie d'El-Beydah;

Le second, appelé El-Keryoun, où il y a de l'eau ;

Le troisième, Birket-Gheytas;

Le quatrième, El-Qerouy.

Il n'y a guère que soixante ou quatre-vingts habitants dans chaque; mais ils n'en sont pas moins intéressants à cause de l'eau qu'il y a aux environs, et nécessairement de quelques fourrages pour faire vivre nos chevaux.

Je donne l'ordre au général Bon de placer son infanterie légère, que commande le général Mar-

[1] Pièce nº 2722.

mont, à demi-chemin d'Alexandrie au village d'El-Beydah. Ce sera à vous à vous concerter avec le général Marmont pour placer des postes intermédiaires pour me faire rapidement avoir de vos nouvelles, si des événements imprévus arrivaient.

Mon projet est que nous arrivions le plus tôt possible à ....., qui est une petite ville où nous trouverons quelques ressources. Mais avant d'arriver, il est nécessaire que vous ayez fait passer le plus d'exprès que vous pourrez, et des proclamations arabes dont je vous envoie deux ou trois. J'en attends cinq à six cents exemplaires du bord de l'*Orient*, que je vous enverrai de suite.

Faites-moi connaître l'état de situation de votre cavalerie, de votre artillerie et de votre division.

Nous n'avons pas encore ici un seul homme de cavalerie ni d'artillerie ; mais j'espère que dans la journée tout cela sera débarqué.

Vous ne rencontrerez probablement que quelques pelotons de cavalerie ; masquez votre cavalerie : ne leur présentez que des pelotons d'infanterie, ce qui leur donnera la confiance de se tenir à portée de la carabine, et pourra vous mettre à même d'en prendre quelques-uns. Ne faites point usage de votre artillerie légère. Il faut la ménager pour le grand jour où nous aurons à combattre quatre ou cinq mille chevaux.

Ne faites aucun usage de votre artillerie, à moins que ce ne soit contre des maisons.

L'art ici consiste à tenir tous mes moyens extraordinaires cachés, pour n'en faire usage, et les surprendre d'autant plus, que, lorsque nous aurons de grandes forces à combattre.

Salut.

BONAPARTE.

Bessières vous envoie, par deux de mes guides à cheval, deux guides qui connaissent le pays. Ils attendront que vous les envoyiez chercher par un officier d'état-major et quatre ou cinq hommes, à la colonne de Pompée.

Comm. par M. Pauthier.

---

223. — ORDRE A DUGUA DE SE PORTER SUR ROSETTE; INSTRUCTIONS.

AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Alexandrie, 17 messidor an VI (5 juillet 1798).

Vous donnerez l'ordre, Citoyen Général, au général Dugua de partir ce soir, à cinq heures, et de se rendre à Rosette, en faisant le plus de diligence qu'il pourra. Il passera par Aboukir, il prendra possession du fort et y laissera une petite garnison, qui

sera remplacée par un détachement de la garnison d'Alexandrie. Il laissera pour instruction au commandant du fort que lorsque des bâtiments chargés d'artillerie se présenteront, il leur donne ordre de filer jusqu'aux bouches du Nil.

Arrivé à Rosette, il aura soin d'envoyer un officier d'artillerie à la barre du Nil, avec quelques djermes du pays, afin de donner les moyens à l'escadre légère qui est destinée à entrer dans le Nil, aussi bien qu'à plusieurs bâtiments d'artillerie, de passer la barre. Vous lui enverrez deux cents exemplaires de ma proclamation arabe pour qu'il les répande à Rosette et aux environs.

Maître de Rosette et du château qui défend l'entrée du Nil, il enverra de suite son avant-garde le long du Nil jusqu'à Deyrout, qui est vis-à-vis de Foueh, pour se mettre en communication avec le général Desaix, qui est à Damanhour. Il se conduira conformément à ma proclamation. Il fera désarmer tous les habitants et protégera par-dessus tout les mosquées et le culte; il laissera le chérif qui y est, et aura soin que sa troupe reste en bonne discipline.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

224. — ORGANISATION DU CORPS DES GUIDES DE L'ARMÉE.

ORDRE.

Quartier général, Alexandrie, 18 messidor an VI (6 juillet 1798).

Article premier. — Les guides de l'armée formeront sept compagnies, dont quatre à cheval et trois à pied.

Art. 2. — Il sera formé, en outre, trois compagnies auxiliaires, dont une à cheval et deux à pied.

Art. 3. — Chaque compagnie aura un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un maréchal des logis, un brigadier fourrier, huit brigadiers, deux trompettes et cent guides.

Art. 4. — Dans les compagnies à pied, il n'y aura qu'un sous-lieutenant et deux tambours.

Art. 5. — Il y aura, à la suite des guides, trois pièces d'artillerie légère et soixante canonniers à cheval, qui auront la même paye et le même uniforme que les guides.

Art. 6. — Cette demi-compagnie de canonniers sera commandée par un capitaine, qui aura sous ses ordres un lieutenant, un maréchal des logis chef, deux maréchaux des logis, un brigadier fourrier et quatre brigadiers.

Art. 7. — Ces trois armes ne feront qu'un seul corps, qui aura le même uniforme. Les trois compagnies auxiliaires porteront le même uniforme que les guides, à l'exception des boutons, épaulettes, aiguillettes, qui seront en argent. Ils seront commandés par un chef de brigade, qui aura sous ses ordres trois chefs d'escadron, dont deux pour les guides à cheval et un pour les guides à pied.

Art. 8. — Le chef de brigade commandant donnera à chaque arme une marque distinctive dans l'uniforme.

Art. 9. — L'état-major sera composé ainsi qu'il suit, savoir :

Chef de brigade.	1
Chefs d'escadron	3
Quartier-maître trésorier. . . .	1
Adjudants lieutenants.	2
Adjudants sous-lieutenants . . .	2
Officier de santé	1
Trompette-major.	1
Brigadier-trompette.	1
Tambour-major.	1
Artiste vétérinaire.	1
Maître bottier.	1
Maître sellier.	1
A reporter.	16

Report.	16
Maître cordonnier.	1
Maître tailleur	1
Maître armurier	1
Guides musiciens à cheval. . . .	20
Membres composant l'état-major.	39

Art. 10. — Il y aura un conseil d'administration pris dans les trois armes.

Art. 11. — Ce conseil d'administration sera composé d'un officier supérieur, de deux capitaines, d'un lieutenant ou sous-lieutenant, d'un maréchal des logis et d'un guide, présidés par le chef de brigade commandant.

Art. 12. — Il sera fait à chaque maréchal des logis, brigadier et guide, une retenue de 8 sous 4 deniers par jour, de manière qu'il reste francs à chaque guide 25 sous par jour.

Art. 13. — Sur la retenue de ces 8 sous 4 deniers, 7 sous 4 deniers serviront à l'entretien, habillement, façon d'habillement, linge et chaussure, harnachement, équipement et ferrage, et 1 sou pour l'entretien de l'armement.

Art. 14. — Le conseil d'administration arrêtera tous les mois la dépense qui aura été payée sur la retenue de 8 sous 4 deniers. La somme qui se trou-

vera excéder la dépense de l'entretien sera constatée tous les trois mois, et le produit qui en résultera servira à la masse pour l'achat de l'habillement.

Art. 15. — Lorsque les matières nécessaires à la confection de l'habillement seront achetées, le conseil d'administration arrêtera définitivement la dépense, et, si la recette excède la dépense, il sera fait à chaque homme la répartition de la somme qui restera en caisse.

Art. 16. — Le chef de brigade commandant est chargé de l'exécution des ordres contenus dans la présente organisation.

Bonaparte.

Dépôt de la guerre.

---

225. — INSTRUCTIONS POUR LE COMMANDEMENT D'ALEXANDRIE.

AU GÉNÉRAL KLEBER.

Quartier général, Alexandrie, 19 messidor an VI (7 juillet 1798).

Vous prendrez, Citoyen Général, le commandement d'Alexandrie, d'Aboukir et de la colonne mobile que commande le général Dumuy, et qui est destinée à se tenir sur les derrières de l'armée pour faciliter ses communications.

L'état-major vous fera connaître les différents individus qui composent l'état-major de la place d'Alexandrie et chaque chef d'arme ; il vous feront part des ordres qu'ils ont reçus de moi pour l'organisation des différents services.

Un des objets les plus essentiels est de pourvoir de suite à l'établissement d'un lazaret ; de suivre les différentes consignes que cela exige avec la plus grande rigueur, et de faire établir deux hôpitaux distincts dans Alexandrie, un pour les blessés, l'autre pour les malades ;

Maintenir, autant que cela sera possible, une bonne intelligence avec les Arabes ;

Avoir les plus grands égards pour les muftis et les principaux cheiks du pays.

Dès l'instant qu'il n'y aura plus à Alexandrie que la garnison, les services pourront se régulariser et différents magasins s'établir.

L'escadre va mouiller à Aboukir. Elle doit chercher à mouiller de manière à être protégée par les batteries que nous y établirons. Si elle peut y réussir, vous sentez combien il est intéressant de pousser vivement les travaux.

Il est également essentiel que le général Dumuy se mette en campagne, avec sa colonne mobile, le plus tôt possible. La première position que je désirerais qu'il vînt occuper, c'est entre Alexandrie et Damanhour, à El-Keryoun, où il y a beaucoup

d'eau. L'ordonnateur en chef lui fera donner dix tentes, avec lesquelles il pourra camper avec la plus grande partie de son monde.

Il sera essentiel de lui recommander de faire nettoyer les puits d'El-Beydah.

Il sera nécessaire également que vous veilliez à ce qu'il y ait toujours sur le lac d'Aboukir, pour la communication d'Alexandrie à Rosette, par terre, une trentaine de barques du pays.

L'état-major vous enverra l'ordre que j'ai donné pour l'organisation du pays. Il faut accoutumer ces gens peu à peu à nos manières et à notre manière de voir, et, en attendant, leur laisser entre eux une grande latitude dans leurs affaires intérieures, surtout ne point se mêler de leur justice, qui, étant toute fondée sur des lois divines, tient entièrement au Coran.

Je vous engage cependant à ne vous livrer à ces différentes occupations que tout juste ce qu'il faut pour ne pas retarder le rétablissement de votre santé, qu'il est plus essentiel pour le bien de l'armée de conserver dans ces climats éloignés de la France que partout ailleurs.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

226. — ORDRE TAXANT LE PRIX DES DENRÉES.

EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Damanhour, 21 messidor an VI (9 juillet 1798).

Le général en chef a taxé le prix des denrées ainsi qu'il suit :

Une oie.	26 sous ou	35 paras.
Uue poule.	15 *id.*	20 *idem.*
Une paire de pigeons.	18 *id.*	24 *idem.*
Viande de mouton. . .	8 *id.*	11 *idem.*
Viande de bœuf. . . .	6 *id.*	10 *idem.*
3 œufs.	3 liards ou	1 *idem.*
La livre de riz.	2 sous ou	3 *idem.*
La livre de lentilles. .	3 liards ou	1 *idem.*

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

227. — RAPPEL A LA DISCIPLINE : SURVEILLANCE A EXERCER DANS L'INTÉRIEUR DES CAMPS.

ORDRE DU JOUR.

(EXTRAIT.)

Quartier général, El-Rahmanyeh, 24 messidor an VI (12 juillet 1798).

Le général en chef, dans sa proclamation, a prévenu l'armée qu'il fait la guerre aux Mameluks et

non aux habitants du pays, dont il est l'ami. Depuis l'arrivée des hommes à pied des troupes à cheval, quelques-uns se permettent d'entrer de force dans les maisons. Le général en chef rend les officiers commandant ces détachements responsables de tout désordre. Ils emploieront une partie des troupes à cheval non montées pour faire de fréquentes patrouilles.

Le général Dumas et le général Zajonchek donneront des ordres en conséquence.

Dans l'ordre du 21 messidor, le général en chef a défendu expressément que les soldats se permissent de tirer dans le camp, sous prétexte de décharger leurs armes, ce qu'ils doivent faire avec des tire-bourre. Ce matin, sous ce prétexte, il s'est fait une fusillade contraire à l'ordre. Le général en chef recommande plus de surveillance aux généraux, adjudants généraux et chefs de corps.

Si le manque absolu de tire-bourre obligeait de décharger les armes en les tirant, les chefs de corps réuniront les hommes porteurs de ces armes, et, après avoir prévenu le général en chef et l'état-major général, on les déchargerait ensemble, dans un lieu indiqué; mais ce ne serait que dans le cas du manque absolu de tire-bourre, qui ne peut avoir lieu, puisqu'il y en a dans chaque compagnie.

Les chefs recommanderont aux soldats de très-peu manger de ce qu'on appelle citrouilles ou melons d'eau, à moins qu'elles ne soient cuites : alors elles sont saines et nourrissantes.

Les généraux auront le plus grand soin d'instruire les gardes du camp sur la surveillance que doivent avoir les grand'gardes. On ne saurait trop se garder, mais en même temps ne pas donner d'alertes inutiles.

Comme les alertes peuvent être très-fréquentes, les généraux doivent prendre à l'avance leurs dispositions et avoir tout prévu.

Dans la nuit du 23 au 24, le général en chef est instruit que plusieurs postes n'avaient ni le mot d'ordre ni le mot de ralliement. Il invite les généraux de division à prendre les mesures pour qu'un pareil oubli ne se renouvelle plus. Ils feront également prévenir les troupes de ne pas tirer hors de portée et de ne pas employer inutilement des munitions qu'il faut conserver pour des occasions plus utiles.

Le général de ronde du 24 au 25 est le général de brigade Fugière.

Par ordre du général en chef.

Dépôt d· la guerre.

228. — OFFICIERS DU GÉNIE A ENVOYER A DESAIX ET A DUGUA POUR TRACER DES REDOUTES.

AU GÉNÉRAL CAFFARELLI.

Quartier général, Gyzeh, 5 thermidor an VI (23 juillet 1798)

Vous voudrez bien, Citoyen Général, envoyer un officier supérieur du génie avec l'avant-garde de la division du général Dugua, qui part demain pour se rendre aux Pyramides, et un autre avec la division du général Desaix, qui part ce soir pour prendre position à deux lieues en remontant le Nil.

Celui qui se rendra près du général Desaix sera chargé de tracer trois redoutes ou bastions retranchés se flanquant entre eux et capables d'être défendus chacun par 90 hommes, 10 canonniers et deux pièces de canon. Ces trois redoutes se lieront entre elles par un grand fossé, ce qui formera un retranchement dans lequel la division du général Desaix devra pouvoir se camper.

Le profil de ces redoutes doit être respectable. Elles doivent surtout avoir un fossé très-profond, et, sur toutes les parties les plus faibles, vous pouvez ordonner que l'on fasse une grande quantité de trous de loup.

L'officier du génie qui ira aux Pyramides devra tracer un fort à étoile, ou redoute brisée, capable

de contenir 250 à 300 hommes et pouvant être défendue par 100 hommes et deux pièces de canon. Le but de cette redoute est de contenir les Arabes. L'un et l'autre de ces ouvrages doivent être à l'abri de l'inondation du Nil.

Celui que vous ferez établir à la position du général Desaix aura une batterie de deux pièces de 24, qui doivent être placées de manière à être maître de la navigation du Nil.

BONAPARTE.

Comm. par le comte Caffarelli.

---

229. — TRAVAUX A FAIRE POUR PLACER DANS L'ENCEINTE DE GYZEH TOUS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ARMÉE.

AU GÉNÉRAL CAFFARELLI.

Quartier général, Gyzeh, 6 thermidor an VI (24 juillet 1798).

Mon intention, Citoyen Général, est que l'enceinte de Gyzeh contienne :

Le dépôt d'artillerie,
Le dépôt du génie,
Le quartier général,
Le dépôt de boulangerie, avec six fours,
Un parc pour les bestiaux,
Et en général des emplacements pour les diffé-

rentes branches de l'administration, et un hôpital de cent lits.

Je désire que vous en fassiez lever le plan et que vous assigniez à chacune de ces parties une place.

Vous chargerez un officier du génie et les maçons qui sont à votre disposition de la construction de ces six fours, les maçons chargés de la construction des fours de l'armée étant occupés au Caire et à Boulâq.

Vous me ferez un projet pour mettre ce poste à l'abri d'une attaque de vive force.

Je vous prie de me faire connaître s'il y aurait de l'inconvénient à barrer le chemin qui sépare une partie de Gizeh de la rivière.

BONAPARTE.

Comm. par le comte Caffarelli.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

(On a mis entre parenthèses les noms des destinataires.)

AN IV (1796)

AN V (1796)

AN V (1797).

AN VI (1797).

AN VI (1798).

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE H. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.